

Décembre 2006 – Bulletin des séances du Grand Conseil
Dezembersession 2006 – Memorial des Grossen Rates

Abgottspon Beat (CVPO)

Rapport de la commission de gestion sur le fonctionnement du Service cantonal des contributions (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Funktionsweise der kantonalen Steuerverwaltung), DECEMBRE 2006, discussion générale (12.12.2006)

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Général, Pouvoir législatif, Pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2006) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.12.2006) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2006_1) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (14.12.2006_1) / débat final (15.12.2006)

Bagnoud Anne-Christine (PS/AdG)

Projet de loi sur la police du commerce (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006) / débat final (14.12.2006_2)

Bagnoud Xavier (PDCB)

Projet de loi sur la police du commerce (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006) / débat final (14.12.2006_2)

Développement postulat 1.100 Edmond Perruchoud, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Bétrisey Albert, président (GRL)

Allocution inaugurale, DECEMBRE 2006 (12.12.2006)

Divers, séance du mardi 12 décembre 2006 / séance du mercredi 13 décembre 2006 / séance du jeudi matin 14 décembre 2006 / séance de relevée du jeudi 14 décembre 2006 / séance du vendredi 15 décembre 2006

Développement résolution 7.002, DECEMBRE 2006 (12.12.2006)

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 12 décembre 2006 / séance du mercredi 13 décembre 2006 / séance du jeudi matin 14 décembre 2006 / séance de relevée du jeudi 14 décembre 2006 / séance du vendredi 15 décembre 2006 – Heure des question

Intervention finale, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Bigler Patrice (PS/AdG)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (13.12.2006)

Bodrito Jean-Pierre (suppl.), (PS/AdG)

Projet de loi d'adhésion à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Bonvin Marie-Madeleine (PS/AdG)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'agrandissement et la rénovation du centre scolaire du cycle d'orientation du Reposieux à Monthey, DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Bourgeois Gaël (suppl.), (PS/AdG)

Développement résolution 7.003, DECEMBRE 2006 (12.12.2006)

Bovier Jacqueline (suppl.), (UDC/SVP)

Développement motion 3.068 (Entwicklung der Motion 3.068), DECEMBRE 2006 (14.12.2006_1)

Bressoud François (suppl.), (PDCB)

Développement motion 5.042 Jean-Pierre Rouvinez, DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Bridy Pascal (PDCC)

Développement interpellation 5.050, DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Brigger Liliane (CSPO)

Développement interpellation 5.041 (Entwicklung der Interpellation 5.041), DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Bruchez Jean-Daniel (PDCB)

Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2, DECEMBRE 2006, discussion générale (14.12.2006_1)

Buttet Jérôme (PDCB)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis, DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Caillet Alexandre (UDC/SVP)

Projet de loi d'adhésion à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Projet de loi sur la police du commerce (I), DECEMBRE 2006, discussion de détail (14.12.2006_2)

Carraux Antoine (suppl.), (UDC/SVP)

Projet de loi sur la police du commerce (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Casays Patricia (PDCB)

Constitution cantonale (modification des articles 28 et 29 – droit de cité), (II), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Constantin René (GRL)

Rapport de la commission de gestion sur le fonctionnement du Service cantonal des contributions, DECEMBRE 2006, discussion générale (12.12.2006)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.12.2006) / débat final (15.12.2006)

Développement motion 3.068 Jacqueline Bovier (suppl.), DECEMBRE 2006 (14.12.2006_1)

Copt Jean-François (GRL)

Constitution cantonale (modification des articles 28 et 29 – droit de cité), (II), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Coudray Jacques-Roland (GRL)

Projet de loi sur la police du commerce (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006) / discussion de détail (14.12.2006_2) / débat final (14.12.2006_2)

Crettenand Narcisse (GRL)

Développement postulat 3.065, DECEMBRE 2006 (14.12.2006_1)

Crettenand Virginie (suppl.), (PS/AdG)

Rapport de la commission de gestion sur le fonctionnement du Service cantonal des contributions, DECEMBRE 2006, discussion générale (12.12.2006)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2006_1)

Darbellay Georges (PS/AdG)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.12.2006)

De Roten Pierre-Christian (GRL)

Développement postulat 2.054 Roxanne d'Avila (suppl.), DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Diserens Brigitte (GRL)

Rapport de la commission de gestion sur le fonctionnement du Service cantonal des contributions, DECEMBRE 2006, discussion générale (12.12.2006)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (13.12.2006) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (14.12.2006_1)

Développement motion 6.014, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Ecoeur Marie-Claude (GRL)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'agrandissement et la rénovation du centre scolaire du cycle d'orientation du Reposieux à Monthey, DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Eggel Matthias (GRL)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons an der Vergrösserung des Alters- und Pflegeheims (APH) Englischgruss in Brig-Glis), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Développement postulat 1.097 (Entwicklung des Postulates 1.097), DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Eggel Rolf (Suppl.), (SPO)

Constitution cantonale (modification des articles 28 et 29 – droit de cité), (II), (Kantonsverfassung (Änderung der Artikel 28 und 29 – Bürgerrecht), (II), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Projet de budget 2007 (Entwurf des Voranschlags 2007), DECEMBRE 2006, Général, Pouvoir législatif, Pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2006) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (14.12.2006_1)

Es-Borrat Philippe (PDCB)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Général, Pouvoir législatif, Pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2006) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.12.2006) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2006_1) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (14.12.2006_1) / débat final (15.12.2006)

Eyer German (SPO)

Projet de loi d'adhésion à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (I), (Gesetzesentwurf über den Beitritt zur Rahmenvereinbarung für die interkantonale Zusammenarbeit mit Lastenausgleich (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Projet de budget 2007 (Entwurf des Voranschlags 2007), DECEMBRE 2006, Général, Pouvoir législatif, Pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2006) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.12.2006) / débat final (15.12.2006)

Fauchère Bernard (PS/AdG)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.12.2006)

Favre Christian (PDCC)

Constitution cantonale (modification des articles 28 et 29 – droit de cité), (II), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Ferrez Jean-Albert (PDCB)

Projet de loi d'adhésion à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006) / débat final (14.12.2006_2)

Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2, DECEMBRE 2006, discussion générale (14.12.2006_1)

Föhn Christoph (Suppl.), (GRL)

Projet de loi sur la police du commerce (I), (Gesetzesentwurf über die Gewerbe Polizei (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006) / discussion de détail (14.12.2006_2)

Gaillard Pascal (PDCC)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Général, Pouvoir législatif, Pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2006) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (13.12.2006) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.12.2006) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2006_1) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (14.12.2006_1)

Gottet Edgar (CSPO)

Projet de budget 2007 (Entwurf des Voranschlags 2007), DECEMBRE 2006, Département de l'économie et du territoire (14.12.2006_1)

Grand Erno (CVPO)

Constitution cantonale (modification des articles 28 et 29 – droit de cité), (II), (Kantonsverfassung (Änderung der Artikel 28 und 29 – Bürgerrecht), (II), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Grandjean Michelle (PS/AdG)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2006_1)

Traitement postulat 3.052, DECEMBRE 2006 (14.12.2006_1)

Traitement postulat 1.088, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Hugo-Lötscher Susanne (SPO)

Projet de budget 2007 (Entwurf des Voranschlags 2007), DECEMBRE 2006, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (13.12.2006)

Développement postulat 3.062 Sonia Métrailler (Entwicklung des Postulates 3.062 Sonia Métrailler), DECEMBRE 2006 (14.12.2006_1)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), (CSPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons an der Vergrösserung des Alters- und Pflegeheims (APH) Englischgruss in Brig-Glis), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Jäger Sascha (Suppl.), (CVPO)

Projet de loi sur la police du commerce (I), (Gesetzesentwurf über die Gewerbepolizei (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Jenelten-Biollaz Véronique (suppl.), (PDCC)

Développement interpellation 5.047, DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Développement postulat 4.049, DECEMBRE 2006 (14.12.2006_2)

Développement postulat 4.050, DECEMBRE 2006 (14.12.2006_2)

Traitement postulat 2.051, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Développement motion 2.050, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Levrant Marie-Anne (suppl.), (PDCC)

Projet de loi d'adhésion à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Locher Marcel (Suppl.), (CSPO)

Projet de loi d'adhésion à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (I), (Gesetzesentwurf über den Beitritt zur Rahmenvereinbarung für die interkantonale Zusammenarbeit mit Lastenausgleich (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Constitution cantonale (modification des articles 28 et 29 – droit de cité), (II), (Kantonsverfassung (Änderung der Artikel 28 und 29 – Bürgerrecht), (II), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Loretan Gilbert (CSPO)

Traitement postulat 4.046 Beat Abgottspon (Behandlung des Postulates 4.046 Beat Abgottspon), DECEMBRE 2006 (14.12.2006_2)

Projet de budget 2007 (Entwurf des Voranschlags 2007), DECEMBRE 2006, débat final (15.12.2006)

Loretan René (Suppl.), (CVPO)

Traitement postulat 3.058 (Behandlung des Postulates 3.058), DECEMBRE 2006 (14.12.2006_1)

Lutz-Marti Franziska (CVPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'agrandissement et la rénovation du centre scolaire du cycle d'orientation du Reposieux à Monthey (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer Subvention zur Vergrösserung und Renovation des Schulzentrums der Orientierungsschule Reposieux in Monthey), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Développement postulat 3.062 Sonia Métrailler (Entwicklung des Postulates 3.062 Sonia Métrailler), DECEMBRE 2006 (14.12.2006_1)

Luyet Damien (suppl.), (PDCC)

Projet de loi sur la police du commerce (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Maire Roland (suppl.), (PDCB)

Développement motion 2.050 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Mangisch Marcel (CVPO)

Constitution cantonale (modification des articles 28 et 29 – droit de cité), (II), (Kantonsverfassung (Änderung der Artikel 28 und 29 – Bürgerrecht), (II), DECEMBRE 2006, débat final (14.12.2006_1)

Maret Véronique (suppl.), (PS/AdG)

Constitution cantonale (modification des articles 28 et 29 – droit de cité), (II), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Marty-Fontannaz Rita (suppl.), (PDCC)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'agrandissement et la rénovation du centre scolaire du cycle d'orientation du Reposieux à Monthey, DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Massy Mittaz Marie-Noëlle (PDCC)

Développement postulat 3.064, DECEMBRE 2006 (14.12.2006_1)

Maye-Favre Emmanuelle (suppl.), (GRL)

Développement motion 5.042 Jean-Pierre Rouvinez, DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Melly Jacques (PDCC)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2006_1) / Département de l'économie et du territoire (14.12.2006_1) / débat final (15.12.2006)

Métraiiller Sonia (GRL)

Développement postulat 3.062, DECEMBRE 2006 (14.12.2006_1)

Michlig Christoph (CSPO)

Projet de loi sur la police du commerce (I), (Gesetzesentwurf über die Gewerbepolizei (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Projet de budget 2007 (Entwurf des Voranschlags 2007), DECEMBRE 2006, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (13.12.2006)

Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2006_1) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (14.12.2006_1) / débat final (15.12.2006)

Développement motion 3.068 Jacqueline Bovier (suppl.), DECEMBRE 2006 (14.12.2006_1)

Moulin Pascal (PDCB)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis, DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006) / débat final (13.12.2006)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.12.2006)

Développement postulat 2.054 Roxanne d'Avila (suppl.), DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Oester-Ammann Maria (CSPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'agrandissement et la rénovation du centre scolaire du cycle d'orientation du Reposieux à Monthey (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer Subvention zur Vergrösserung und Renovation des Schulzentrums der Orientierungsschule Reposieux in Monthey), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Projet de budget 2007 (Entwurf des Voranschlags 2007), DECEMBRE 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2006_1)

Oggier Claudine (PS/AdG)

Développement postulat 2.054 Roxanne d'Avila (suppl.), DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Penon Jean-Pierre (GRL)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.12.2006) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2006_1)

Pernet Claude (suppl.), (PDCC)

Développement motion 3.068 Jacqueline Bovier (suppl.), (Entwicklung der Motion 3.068 Jacqueline Bovier (Suppl.)), DECEMBRE 2006 (14.12.2006_1)

Perruchoud Edmond (UDC/SVP)

Développement motion 1.098, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Développement postulat 1.100, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Picon-Furrer Margrit (PDCB)

Projet de loi d'adhésion à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006) / débat final (14.12.2006_2)

Pitteloud Albert (UDC/SVP)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (13.12.2006)

Développement motion 5.042 Jean-Pierre Rouvinez, DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Développement postulat 4.049 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), DECEMBRE 2006 (14.12.2006_2)

Resentera Aldo (GRL)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis, DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Développement postulat 4.049 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), DECEMBRE 2006 (14.12.2006_2)

Développement postulat 4.050 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), DECEMBRE 2006 (14.12.2006_2)

Développement motion 2.050 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Rey Bernard (GRL)

Projet de loi sur la police du commerce (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006) / discussion de détail (14.12.2006_2) / débat final (14.12.2006_2)

Rey Pascal (PDCC)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Général, Pouvoir législatif, Pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2006)

Développement et traitement interpellation urgente 2.066, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Roch Jean-Didier (PDCB)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'agrandissement et la rénovation du centre scolaire du cycle d'orientation du Reposieux à Monthey, DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Roh Sébastien (suppl.), (PDCC)

Développement interpellation 5.048, DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Rouvinez Jean-Pierre (PDCC)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis, DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Développement motion 5.042, DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Ruppen Franz (UDC/SVP)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons an der Vergrößerung des Alters- und Pflegeheims (APH) Englischgruss in Brig-Glis), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Rapport de la commission de gestion sur le fonctionnement du Service cantonal des contributions (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Funktionsweise der kantonalen Steuerverwaltung), DECEMBRE 2006, discussion générale (12.12.2006)

Projet de budget 2007 (Entwurf des Voranschlags 2007), DECEMBRE 2006, Général, Pouvoir législatif, Pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2006)

Développement interpellation 5.041 (Entwicklung der Interpellation 5.041), DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Développement interpellation 5.049 (Entwicklung der Interpellation 5.049), DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Développement interpellation 6.013 (Entwicklung der Interpellation 6.013), DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Sarbach-Bodenmüller Verena (CVPO)

Projet de budget 2007 (Entwurf des Voranschlags 2007), DECEMBRE 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.12.2006)

Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (Bericht der interparlamentarischen Aufsichtskommission für die FH- Westschweiz und die FH-GS), DECEMBRE 2006, discussion générale (14.12.2006_1)

Projet de loi sur la police du commerce (I), (Gesetzesentwurf über die Gewerbepolizei (I), DECEMBRE 2006, discussion de détail (14.12.2006_2)

Sauthier-Luyet Anne-Marie (GRL)

Développement postulat 5.040, DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Schmid Jean-Marie (CVPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons an der Vergrößerung des Alters- und Pflegeheims (APH) Englischgruss in Brig-Glis), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons an der Vergrößerung des Alters- und Pflegeheims (APH) Englischgruss in Brig-Glis), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Rapport de la commission de gestion sur le fonctionnement du Service cantonal des contributions (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Funktionsweise der kantonalen Steuerverwaltung), DECEMBRE 2006, discussion générale (12.12.2006)

Projet de budget 2007 (Entwurf des Voranschlags 2007), DECEMBRE 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.12.2006)

Schwestermann Hans (CSPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'agrandissement et la rénovation du centre scolaire du cycle d'orientation du Reposieux à Monthey (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer Subvention zur Vergrößerung und Renovation des Schulzentrums der Orientierungsschule Reposieux in Monthey), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006) / débat final (14.12.2006_1)

Projet de budget 2007 (Entwurf des Voranschlags 2007), DECEMBRE 2006, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (13.12.2006) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2006_1)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons an der Vergrößerung des Alters- und Pflegeheims (APH) Englischgruss in Brig-Glis), DECEMBRE 2006, débat final (13.12.2006)

Développement postulat 3.062 Sonia Métrailler (Entwicklung des Postulates 3.062 Sonia Métrailler), DECEMBRE 2006 (14.12.2006_1)

Tschopp Laurent (suppl.), (PDCC)

Rapport de la commission de gestion sur le fonctionnement du Service cantonal des contributions, DECEMBRE 2006, discussion générale (12.12.2006)

Développement et traitement interpellation urgente 1.111 Paul-André Roux, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Ursprung Louis (CVPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons an der Vergrößerung des Alters- und Pflegeheims (APH) Englischgruss in Brig-Glis), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Projet de budget 2007 (Entwurf des Voranschlags 2007), DECEMBRE 2006, Général, Pouvoir législatif, Pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2006) / débat final (15.12.2006)

Vernay André (GRL)

Projet de loi d'adhésion à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Voide Nicolas (PDCB)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Général, Pouvoir législatif, Pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2006) / débat final (15.12.2006)

Walker Salzmann Graziella (CSPO)

Rapport de la commission de gestion sur le fonctionnement du Service cantonal des contributions (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Funktionsweise der kantonalen Steuerverwaltung), DECEMBRE 2006, discussion générale (12.12.2006)

Projet de loi sur la police du commerce (I), (Gesetzesentwurf über die Gewerbepolizei (I), DECEMBRE 2006, discussion de détail (14.12.2006_2)

Zehnder Viviane (PDCB)

Rapport de la commission de gestion sur le fonctionnement du Service cantonal des contributions, DECEMBRE 2006, discussion générale (12.12.2006)

Z'graggen Sonia (PS/AdG)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2006_1)

Développement postulat 2.052 Francine Zufferey Molina (suppl.), DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Zufferey Jean-Marc (PS/AdG)

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis, DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Général, Pouvoir législatif, Pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2006)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement

Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons an der Vergrößerung des Alters- und Pflegeheims (APH) Englischgruss in Brig-Glis), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006) / débat final (13.12.2006)

Projet de budget 2007 (Entwurf des Voranschlags 2007), DECEMBRE 2006, Général, Pouvoir législatif, Pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2006) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (13.12.2006)

Traitement postulat 2.047 Christophe Lamon (suppl.), DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Traitement postulat 2.051 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Développement interpellation 6.013 Franz Ruppen (Entwicklung der Interpellation 6.013 Franz Ruppen), DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Heure des questions, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Développement et traitement interpellation urgente 2.066 Pascal Rey, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire

Projet de loi sur la police du commerce (I), (Gesetzesentwurf über die Gewerbepolizei (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006) / discussion de détail (14.12.2006_2) / débat final (14.12.2006_2)

Projet de loi d'adhésion à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (I), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006) / débat final (14.12.2006_2)

Traitement postulat 4.046 Beat Abgottspon (Behandlung des Postulates 4.046 Beat Abgottspon), DECEMBRE 2006 (14.12.2006_2)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité

Constitution cantonale (modification des articles 28 et 29 – droit de cité), (II), DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006) / débat final (14.12.2006_1)

Rapport de la commission de gestion sur le fonctionnement du Service cantonal des contributions, DECEMBRE 2006, discussion générale (12.12.2006)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Général, Pouvoir législatif, Pouvoir exécutif, Présidence (13.12.2006) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (14.12.2006_1) / débat final (15.12.2006)

Rapport d'orientation II sur la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le canton du Valais, DECEMBRE 2006, déclaration (13.12.2006)

Heure des questions, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Développement et traitement interpellation urgente 1.111 Paul-André Roux, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (13.12.2006)

Développement interpellation 5.041 Liliane Brigger, DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Développement interpellation 5.047 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Développement interpellation 5.048 Sébastien Roh (suppl.), DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Développement interpellation 5.049 Franz Ruppen, DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Développement interpellation 5.050 Pascal Bridy, DECEMBRE 2006 (13.12.2006)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport

Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'agrandissement et la rénovation du centre scolaire du cycle d'orientation du Reposieux à Monthey, DECEMBRE 2006, entrée en matière (12.12.2006) / débat final (14.12.2006_1)

Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2, DECEMBRE 2006, discussion générale (14.12.2006_1)

Projet de budget 2007, DECEMBRE 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2006_1)

Traitement postulat 3.052 Michelle Grandjean, DECEMBRE 2006 (14.12.2006_1)

Traitement postulat 3.058 René Loretan (suppl.), DECEMBRE 2006 (14.12.2006_1)

Heure des questions, DECEMBRE 2006 (15.12.2006)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de décembre 2006

Séances des 12, 13, 14 et 15 décembre 2006

Séance du mardi 12 décembre 2006

Présidence: M. le député Albert Bétrisey.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 12 décembre 2006, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Albert Bétrisey prononce l'allocution inaugurale suivante:

Monsieur le président du Gouvernement,

Monsieur le conseiller d'Etat,

Chers collègues députées et députés,

Monsieur le chef du Service parlementaire,

Chères collaboratrices et chers collaborateurs du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Nous voilà dans la dernière session d'une année parlementaire fort bien remplie.

Pour préparer les débats de cette semaine, le Bureau a innové et pour la toute première fois dans l'histoire de ce canton, la séance du Bureau s'est tenue hors des frontières nationales. C'est, en effet, dans les murs du Parlement d'Aoste que nous avons travaillé à la préparation de cette session.

Pour ma part, je profitais du voyage pour lire quelques lignes de mon auteur favori: Jean de La Fontaine. Le hasard fait quelquefois si bien les choses que, entre deux virages, je tombais sur ces vers tirés des "Deux pigeons":

"Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre.

L'un d'eux s'ennuyant au logis."

Faut-il y voir, Mesdames et Messieurs les députés, par analogie, que le Bureau s'ennuyant à Sion, c'est uniquement poussé par l'exotisme qu'il a conclu ce voyage?

En même temps que le car avançait, je poursuivais ma lecture afin de trouver réponse à ce cas de conscience.

"L'absence est le plus grand des maux."

Notre voyage s'engageait sous de bien troubles auspices. Mais, pourquoi ne me suis-je pas avisé à prendre conseil plus tôt? Nous serions en train de travailler, dans la salle 203 du Palais du Gouvernement, la conscience tranquille.

"Mais le désir de voir chez ce pigeon l'emporta enfin.

Il dit:

Quiconque ne voit guère

N'a guère à dire aussi."

...Et je vis poindre le bout du tunnel, rassuré!

En deux vers, Jean nous invite au voyage, cher à la découverte et à la réflexion. C'est ainsi, forts de sa devise, que nous avons rencontré nos homologues valdôtains.

Le Valais et la Vallée d'Aoste entretiennent des relations très anciennes, sans doute en raison de leurs grandes similitudes géographiques, économiques et culturelles.

Nous avons donc profité pour amorcer un projet, modeste peut-être, mais concret: celui de présenter nos hautes écoles. Une synergie entre l'Université valdôtaine et la HEVs? La question est posée. Nous devrions ainsi accueillir une délégation valdôtaine en nos murs lors de la prochaine session d'avril.

"Quiconque ne voit guère

N'a guère à dire aussi."

Fort de ce premier essai à l'étranger et en recherche d'ouverture, le Bureau a décidé de poursuivre l'aventure. C'est donc dans trois entreprises valaisannes différentes, chacune située dans une des trois régions constitutionnelles, que se tiendront les séances de préparation des sessions 2007. Ce faisant, nous sortirons, irons à la rencontre du Valais et prêterons une oreille attentive à son économie.

Si le Valais et la Vallée d'Aoste partagent bien des similitudes, il y a cependant des particularités que l'on peut leur envier: L'autonomie peut-être, mais encore et surtout le bilinguisme que les Valdôtains entretiennent, et avec lequel ils marquent leur différence et dont ils se servent comme d'un bouclier pour faire face aux vellétés de Rome capitale.

Vendredi prochain, pour marquer très fortement la valeur et l'importance du bilinguisme dans notre canton, pour faire sa promotion et pour encourager chaque étudiant à accomplir une partie de sa formation dans l'autre partie du canton, notre Parlement se passera de la traduction simultanée.

Je crois en la force du symbole et en la valeur de l'exemple.

J'aurai l'occasion d'y revenir vendredi matin, mais je vous remercie d'ores et déjà, Chers collègues, de vous prêter au jeu et de soutenir cette action symbolique.

La session qui s'ouvre maintenant est consacrée au budget.

Eh bien!, face à cet acte important, le plus important peut-être de l'année parlementaire, Jean nous invite à lire une fable que l'actualité rattrape: "Le chasseur et le loup".

"Je ne vois point de créature

Se comporter modérément.

Témoin ces deux gloutons punis d'un sort commun:

La convoitise perdit l'un;

L'autre périt par l'avarice."

Imprégné de cette sagesse, je vous souhaite, Mesdames et Messieurs, une excellente session!

Ordre du jour

Entrée en matière

1. Projet de loi sur la police du commerce (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetzesentwurf über die Gewerbepolizei (*erste Lesung*)

Entrée en matière

2. Projet de loi d'adhésion à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetzesentwurf über den Beitritt zur Rahmenvereinbarung für die interkantonale Zusammenarbeit mit Lastenausgleich (*erste Lesung*)

Entrée en matière

3. Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons an der Vergrößerung des Alters- und Pflegeheims (APH) Englischgruss in Brig-Glis

Entrée en matière

4. Constitution cantonale (modification des articles 28 et 29 – droit de cité)
(deuxième lecture sur le texte)

Eintretensdebatte

Kantonsverfassung (Änderung der Artikel 28 und 29 – Bürgerrecht) *(zweite Lesung über den Text)*

5. Rapport de la commission de gestion sur le fonctionnement du Service cantonal des contributions

Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Funktionsweise der kantonalen Steuerverwaltung

Entrée en matière

6. Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'agrandissement et la rénovation du centre scolaire du cycle d'orientation du Reposieux à Monthey

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer Subvention zur Vergrösserung und Renovation des Schulzentrums der Orientierungsschule Reposieux in Monthey

Développements / Entwicklungen: Grand Conseil / Grosser Rat

7. Résolution de la Présidence du Grand Conseil concernant la conférence des parlements cantonaux (07.11.2006) (7.002)
Resolution des Präsidiums des Grossen Rates betreffend Konferenz der Kantonsparlamente (07.11.2006) (7.002)
8. Résolution du député (suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) et cosignataires concernant le droit à l'information pour tous avec téléparlement (12.09.2006) (7.003)
Resolution von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Recht auf Information für alle mit Teleparlament (12.09.2006) (7.003)

Entrée en matière

1. PROJET DE LOI sur la police du commerce (première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZESENTWURF über die Gewerbepolizei (erste Lesung)

Commission de l'économie et de l'énergie /

Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Präsident: Jacques-Roland Coudray / Rapporteur: Alexandre Caillet

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député (suppl.) Damien Luyet (PDCC):

Après avoir pris connaissance des travaux de la commission thématique de l'économie et de l'énergie au sujet du projet de loi sur la police du commerce, le groupe DC du Centre fait les constatations suivantes:

En ce qui concerne la location de DVD ou K7 réservés au plus de 18 ans dans des vidéo mats, nous constatons qu'il y a une inégalité de traitement par rapport aux mêmes possibilités données pour la location de ce matériel sur Internet qui comprend le téléchargement aussi, sans forcément avoir plus de contrôle sur la personne qui loue ce matériel.

Pour les horaires de fermeture des salons de jeux, nous nous posons la question de savoir s'il ne serait pas judicieux de donner la compétence aux communes comme pour les restaurants.

Par cette intervention, nous demandons à la deuxième commission d'étudier et de traiter ces différents points.

Toutefois, nous sommes satisfaits qu'il soit enfin donné la compétence aux communes d'accorder les autorisations nécessaires aux diverses organisations de jeux et de concours sur son territoire.

Par contre, nous avons constaté des lacunes en ce qui concerne le commerce itinérant. C'est pourquoi nous déposons deux amendements à l'article 1 et à l'article 6 allant dans le sens de la diminution des inégalités de traitement pour les commerçants établis qui paient des taxes et impôts, tout en respectant les horaires d'ouverture et la fixation des prix, alors qu'une personne exerçant une activité itinérante avec une autorisation de n'importe quel autre canton peut louer une salle d'hôtel, communale ou n'importe quel espace pendant plusieurs jours et vendre toutes sortes de marchandises sans respecter ni horaires ni prix.

Après ces quelques remarques, le groupe DC du Centre remercie la commission thématique de l'économie et de l'énergie pour le travail effectué et accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M. le député Bernard Rey (GRL):

Le projet de loi sur la police du commerce, rendu nécessaire par l'adoption de nouvelles dispositions fédérales et cantonales, a rencontré l'adhésion du groupe radical-libéral.

Notre groupe trouve, en effet, ce projet équilibré. Equilibre entre la liberté de commerce et la protection de la jeunesse, protection contre la pathologie du jeu, responsabilisation et responsabilités du commerçant, tels sont, en résumé, les points forts de ce projet.

Quand une analyse de loi peut être synthétisée par les mots "libre" et "responsable", nous ne savons pas s'il faut en attribuer le mérite au président de la commission thématique ou au conseiller d'Etat en charge du département..., mais cela convient parfaitement à la philosophie de notre groupe!

Quelques questions se posent malgré tout, qui nécessiteront un éclaircissement de la part de M. le conseiller d'Etat.

Pas de trace dans ce projet de loi des ventes-démonstrations. Par ces termes, j'entends la technique, assez courante dans le Valais central en tout cas, qui consiste à inviter des personnes à un souper gratuit pendant lequel on va tout faire pour tenter de leur vendre des casseroles, des matelas ou autres objets les plus divers. Est-ce que cette technique agressive de vente est apparentée au commerce itinérant? Est-elle régie par une loi fédérale? Ne nécessiterait-elle pas une mention dans ce projet de loi?

Autre zone d'ombre: pas de mention non plus du démarchage téléphonique. Est-ce que le Conseil d'Etat estime que la législation fédérale est suffisante? Comme pour la technique de vente précédemment citée, ne mériterait-elle pas une mention dans ce projet de loi?

Dans ses séances de préparation, notre groupe a eu une discussion nourrie sur l'alinéa 1 de l'article 4 concernant l'âge d'accès à des commerces spécialisés dans la vente de matériel à caractère sexuel et pornographique. Nous proposerons que cet âge d'accès ainsi que l'autorisation de vente d'un tel matériel soient relevés à 18 ans plutôt que les 16 ans actuellement mentionnés dans le projet de loi.

Un autre amendement sera déposé par notre groupe demandant que les appareils servant aux jeux de divertissement soient, comme les appareils servant à des activités sportives, exemptés d'autorisation.

Pour le reste, et vous l'aurez déjà certainement compris, le groupe radical-libéral, saluant le fait que ce projet n'aura pas d'incidences financières négatives importantes, accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG se rallie à la proposition de révision de cette loi qui s'impose du fait de la nouvelle législation fédérale et cantonale rendant certaines dispositions de la loi actuelle obsolètes.

A l'instar de la commission thématique de l'économie et de l'énergie, qui s'est particulièrement penchée sur les mesures de protection de la jeunesse, nous relevons la mise en évidence de la responsabilité directe des commerçants dans ce projet.

Le groupe PS/AdG estime également indispensable, tel que proposé par la commission thématique, de compléter l'aspect prévention dans la loi sur la jeunesse pour les points spécifiques, tels que la question de l'alcool qui, actuellement, il est vrai, est déjà réglementée dans la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la question du tabac ou la question de l'accès des jeunes de moins de 16 ans à des commerces spécialisés dans la vente de matériel pornographique. En effet, à quoi cela sert-il de préciser dans ce projet de loi des interdictions, telles que l'exploitation de distributeurs de boissons alcoolisées, la vente de produits et de tabac dans des distributeurs qui ne sont pas sous surveillance permanente ou de matériel à caractère sexuel ou pornographique si, comme vous l'avez peut-être entendu tout récemment au travers de notre radio locale, puis repris par la presse romande, ces produits sont en vente directe pour n'importe quel usager, très jeune ou moins jeune, par le biais des distributeurs SELECTA dans la plupart de nos gares, voire de stations-service?

Dans ce sens, le groupe PS/AdG attend une réponse précise du chef du département sur les démarches déjà entreprises ou les démarches futures auprès de SELECTA concernant la vente libre de ces produits et, spécifiquement, la vente de gadgets sexuels se trouvant dans ses distributeurs, dont même la responsable du magasin Erotikmarket de Villeneuve s'en étonne.

Enfin, le groupe PS/AdG se rallie également aux modifications de cette loi proposées par la commission, notamment celles ayant trait à l'organisation de certaines catégories de jeux et de concours qui devrait être soumise à l'autorité communale plutôt que cantonale.

Tenant compte de ces remarques et en remerciant le chef du département pour la concision de sa réponse, le groupe PS/AdG, à l'unanimité, accepte l'entrée en matière de ce projet de loi sur la police du commerce.

Merci.

M. le député (suppl.) Antoine Carraux (UDC/SVP):

La modification de la loi sur la police du commerce était nécessaire. En effet, cette loi n'a plus été modifiée depuis 1985. Depuis l'entrée en vigueur de nouvelles lois fédérales, elle était devenue obsolète sur de nombreux points.

Pour le groupe UDC/SVP, le plus important dans cette révision est la protection de la jeunesse. A ce sujet, nous remercions la commission thématique pour l'excellent travail qu'elle a fourni, notamment au vu des modifications qu'elle a apportées au projet du Conseil d'Etat.

En effet, il s'agissait en particulier de combler le vide qui existait par rapport à la pornographie, notamment l'accès trop facile que la jeunesse pouvait avoir à certaines marchandises. Dans notre société actuelle, nous voyons chaque jour les ravages que fait la pornographie dans l'esprit de nos jeunes qui ne savent plus mettre de barrières entre le virtuel et le réel.

Le monde évolue à une vitesse incroyable et il appartient aux politiciens de mettre des garde-fous contre les dérives de cette évolution. A ce titre, nous espérons que la nouvelle loi sera appliquée avec toute la rigueur qu'exige la protection de notre jeunesse. En tout cas, l'UDC y veillera dans toute la mesure de ses moyens.

Nous entrons donc en matière.

Merci de votre attention.

M. le député Xavier Bagnoud (PDCB):

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec satisfaction du projet de loi sur la police du commerce et accepte, à l'unanimité, l'entrée en matière. Nous avons particulièrement apprécié le travail de la commission thématique présidée par le député Jacques-Roland Coudray, dont votre serviteur était exceptionnellement absent.

Le groupe DC du Bas va, toutefois, déposer quelques propositions de modification concernant certains détails du projet de loi.

Tout d'abord, à l'article 4, nous souhaitons donner un signal significatif concernant la protection de la jeunesse vu les récentes affaires au niveau national.

Concernant l'âge autorisé pour consulter ou acquérir du matériel à caractère sexuel ou pornographique, nous déposerons une proposition d'augmenter l'âge de 16 à 18 ans.

A l'article 7, selon le libellé proposé, il apparaît que le football de table est un appareil de divertissement soumis à autorisation tandis que le billard est un appareil servant à des activités sportives non soumises à autorisation. Nous nous étonnons de cette différenciation et nous proposerons de réunir ces activités sous une seule et même appellation.

Toujours à l'article 7, nous demandons aussi et proposerons d'étudier le cas si les colonnes à essence ne devraient pas figurer à la lettre d, soit sous "distributeurs de marchandises" plutôt qu'avec les aspirateurs, appareils photos, photocopieurs, etc.

Nous demanderons également de sortir de l'article 8 les appareils servant aux jeux de divertissement et d'intituler l'article 9 "Appareils non soumis à autorisation" puis, enfin, de mentionner à la lettre a uniquement les appareils servant aux jeux de divertissement sans exemples puisque déjà donnés et proposés précédemment à l'article 7.

Quant à l'article 23, sans en demander la modification, nous aurions désiré qu'on prévoie le protocole à suivre en cas d'organisation exceptionnelle d'événements imprévus comme, par exemple, la réception de médaillés sportifs ou l'élection de hauts fonctionnaires.

A part ces points de détail portés à votre connaissance, nous réitérons notre satisfaction concernant ce projet de loi.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Sascha Jäger (CVPO):

Die CVPO ist der Auffassung, dass das Gesetz in die richtige Richtung zielt, indem nebst der Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden der verbesserte Jugendschutz angestrebt wird.

Allerdings wehrt sich die CVPO gegen die Aufhebung der Bewilligungspflicht für musikalische, kulturelle, sportliche und ähnliche Veranstaltungen. Dies würde den Gemeinden verunmöglichen, Veranstaltungen zu verhindern, die von der Öffentlichkeit nicht erwünscht sind. Auflagen allein lösen die diesbezügliche Problematik nicht.

Die CVPO wird entsprechende Abänderungsanträge einreichen.

Die CVPO ist für Eintreten.

Danke schön.

Hr. Grossrat Christoph Michlig (CSPO):

Aufgrund Inkrafttretens verschiedener eidgenössischer und kantonaler Erlasse, wie das Binnenmarktgesetz, das Bundesgesetz über das Gewerbe der Reisenden, das Bundesgesetz über Filmproduktion und Filmkultur sowie das kantonale Gesetz betreffend Ladenöffnung, drängt sich eine Revision des geltenden Gesetzes auf.

Die Entwicklung neuer Informationstechnologien, aber auch die Öffnung der Märkte unterstützt eine Revision des vorliegenden Gesetzes zusätzlich.

Um die Wirtschaftsaktivitäten nicht einzuschränken, ist es sehr wichtig, den administrativen Aufwand auf ein Minimum zu beschränken und trotzdem den Schutz der Jugend durch verschiedene Massnahmen zu gewährleisten. Den Einschränkungen zugunsten des Jugendschutzes und der Suchtprävention wird im vorliegenden Entwurf denn auch besondere Beachtung geschenkt. Und das ist gut so.

Es gilt natürlich zu bedenken, dass im Artikel 4 Jugendschutz, das Problem des Alkoholmissbrauchs von Jugendlichen im vorliegenden Gesetzesentwurf, nachdem die anderen "Gefahren" aufgelistet werden, ebenfalls beachtet werden muss.

Die CSPO wird diesbezüglich einen Abänderungsantrag stellen.

Die CSPO-Fraktion ist für Eintreten.

Danke schön.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Die FDPO hat den Gesetzesentwurf über die Gewerbepolizei zur Kenntnis genommen und unterstützt diesen.

Im Bereich des Jugendschutzes in Artikel 4 fehlt uns aber neben dem klassischen Verkauf über den Ladentisch auch der Bereich des Verleihs und Versandes von Artikeln mit sexuellem und pornographischem Charakter. Im weiteren dürfen in der heutigen Zeit gerade auch Einschränkungen beim Verkauf von Filmen und Spielen mit Altersbeschränkungen aufgrund ihrer inhaltlichen Brutalität nicht fehlen.

In diesem Sinne haben wir Abänderungsanträge bzw. Ergänzungen beim Artikel 4 Jugendschutz hinterlegt.

Die FDPO ist für Eintreten.

La discussion est close.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Le principe de la liberté de commerce est inscrit dans la Constitution. Si l'on souhaite poursuivre un développement économique harmonieux, il importe que la liberté de commerce et l'esprit d'entreprise ne soient pas découragés par des mesures administratives. Une multitude d'autorisations coûteuses en temps et en argent autant pour les commerçants que pour l'Administration est également une parafiscalité trop gourmande.

Ce projet de loi fait référence au principe de la loi fédérale sur le marché intérieur et est dicté par le profond changement des conditions cadres économiques observé sur les plans national et international. En dix ans, sous l'effet des progrès dans les télécommunications (fin de la guerre froide), la suppression des barrières administratives aux commerces, ces conditions cadres se sont modifiées fondamentalement. De nombreux experts pensent que la faiblesse de la croissance de l'économie suisse depuis plusieurs années est due au mauvais fonctionnement du marché intérieur, une réglementation trop sévère par rapport aux autres pays décourageant ainsi les investisseurs et freinant le dynamisme de notre place économique. L'environnement économique appelle donc à une déréglementation et une simplification des procédures administratives.

La loi actuelle sur la police du commerce, datant à l'origine de 1969, mérite donc un sérieux lifting et une mise en conformité avec la situation actuelle. Vous l'avez tous bien compris puisque aucun groupe parlementaire ne combat l'entrée en matière, et je vous en remercie.

Je laisserai le chef du département répondre dans le détail aux remarques émises par les porte-parole des groupes.

Je me bornerai, quant à moi, à des considérations générales suite à ces interventions.

Au chapitre de la protection de la jeunesse, la commission a voulu ancrer dans la loi les interventions qui avaient été acceptées sous forme de motions et de postulats en son temps par le Parlement. Mais, bien évidemment et plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, on ne résout pas le problème, notamment de la prévention de la jeunesse. Je crois qu'il faudra revoir ce problème dans son ensemble. Vous avez vu, lu ou entendu que Mme la conseillère nationale Viola Amherd a déposé sur le plan fédéral un train de mesures, dont le canton, peut-être, pourrait s'inspirer. Par contre, la commission analysera bien volontiers la proposition de passer l'âge de 16 à 18 ans, comme cela a été demandé, par deux, voire trois groupes parlementaires.

Commerces itinérants et concurrence avec les commerçants locaux: Le problème vient du fait que l'attribution des autorisations se fait par canton. Un commerçant itinérant qui a, par exemple, une autorisation du canton du Jura peut exercer librement dans le canton du Valais, sauf qu'il doit en tous les cas respecter la loi sur l'ouverture des magasins.

Les attributions des compétences d'autorisation au canton ou aux communes, comme vous l'avez remarqué, la commission a voulu jouer la proximité et je crois que cela était nécessaire.

Autres questions soulevées, celles du démarchage téléphonique, des ventes et démonstrations en privé, je constate que, là, nous arrivons un petit peu dans la sphère privée. Ce sont des éléments qui sont certainement difficilement maîtrisables et concrétisables dans cette loi. Aussi faudra-t-il que l'on analyse cette problématique, mais je crois que le travail devrait se faire également au niveau fédéral.

Voilà, je vous remercie, Mesdames et Messieurs, d'accepter d'entrer en matière.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Le projet de loi qui vous est soumis veut créer, comme ceci a été relevé à juste titre par le député Bernard Rey, les conditions cadres favorables au développement des activités commerciales réglementées et poursuit, en effet, l'adaptation de la législation cantonale à toutes les dispositions et conditions cadres, lesquelles ont sensiblement changé depuis la dernière modification de la loi sur la police du commerce, le 30 janvier 1985. Dans ce contexte, le projet de loi contient non seulement des dispositions d'application de la législation fédérale, mais aussi des dispositions propres au canton. Ce projet de loi prévoit également une simplification par rapport à la situation actuelle, laquelle se traduit par l'abolition des autorisations relatives aux ventes aux enchères, l'abolition de plusieurs autorisations existantes et leur remplacement par une simple annonce, la modification de la répartition des compétences entre le canton et les communes, en tenant compte de l'aspect de proximité des autorités communales, la simplification du mode de perception des émoluments liés aux autorisations afin de soulager les autorités communales compétentes.

Mis à part ces aspects de dérégularisation et de simplification, l'un des principaux objectifs est d'assurer la protection de la jeunesse – ce qui a été, à juste titre, relevé par le député (suppl.) Antoine Carraux – par des dispositions concernant notamment l'accès et la vente de matériel à caractère sexuel ou pornographique, la vente de produits à base de tabac, l'accès aux installations de loisir et de divertissement, le maintien d'une séparation stricte entre les installations de loisir et de divertissement et des locaux et emplacements d'hébergement et de restauration, dans la mesure où les âges d'accès sont différents.

Le projet de loi tient, en outre, également compte de l'aspect de prévention de la pathologie du jeu. Il prévoit, en effet, le maintien de l'interdiction de l'exploitation des appareils à sous servant aux jeux d'adresse sur le territoire cantonal ainsi que le maintien du régime d'autorisation pour la plupart des jeux de divertissement.

Je crois que ce sont justement ces éléments de cette loi qui vous ont convaincus d'accepter l'entrée en matière. Je remercie tous les groupes de soutenir ce projet de loi.

Je m'arrête sur quelques questions mises en avant.

Au député (suppl.) Damien Luyet, je peux répondre que toutes les questions concernant le commerce itinérant sont réglées par la législation fédérale. Le législateur cantonal n'a pas beaucoup de liberté de manœuvre pour agir ou pour les modifier.

Concernant les heures d'ouverture, je prendrai position lors du traitement de votre amendement, demain, dans le cadre des travaux de la commission.

Le député Bernard Rey a posé la question des ventes-démonstrations. Pour ma part, mais ceci est aussi à examiner entre aujourd'hui et demain, les ventes-démonstrations sont un commerce itinérant qui est réglé par la législation fédérale. Toutefois, je vais demander à mon juriste d'examiner cette question et je vous répondrai, demain, en séance de commission.

Concernant la vente par téléphone, celle-ci est régie par la législation fédérale. Je pense que nous n'avons pas les bases légales pour réglementer cela au niveau cantonal.

Concernant l'augmentation de l'âge, en passant de 16 à 18 ans, c'est une proposition que nous examinerons également demain. En ce qui concerne la vente de matériel sexuel et pornographique, nous avons pris l'âge de 16 ans parce que c'est aussi l'âge qui ressort de la loi pénale. En effet, dans la loi pénale, on parle de 16 ans. Je vous apporterai une réponse à ce sujet d'ici à demain.

Au sujet des jeux de divertissement et de la proposition de les exempter d'une autorisation ou d'un émolument, on s'est référé à la pratique de la TVA. C'est la TVA qui exempte quelques jeux et les considère comme des jeux sportifs. Nous avons repris la même nomenclature. C'est ce qui nous a amenés justement à exempter ces jeux. Je répète que nous nous sommes référés à la pratique de la TVA.

La députée Anne-Christine Bagnoud a parlé des appareils SELECTA et de la distribution de ce matériel sexuel ou, par exemple, la distribution des cigarettes et la distribution des boissons alcoolisées par ces appareils SELECTA. Pour moi, la loi apporte une réponse à cette problématique. A l'article 10 du projet de loi, il est précisé qu'il est interdit d'exploiter "les distributeurs de matériel à caractère sexuel ou pornographique, notamment des cassettes vidéo ou autres supports multimédias". Pour moi, un distributeur SELECTA tombe aussi dans le champ d'application de cet article. A ce même article, il est réglé que "les distributeurs de marchandises proposant des boissons alcoolisées" sont interdits. L'alinéa 2 précise également ceci: "Il est interdit de vendre des produits à base de tabac par le biais de distributeurs de marchandises qui ne sont pas sous surveillance permanente." Cela veut dire que, selon moi, les appareils SELECTA tomberont sous l'égide de cet article 10.

Concernant les remarques du député Xavier Bagnoud au sujet de l'exemption des jeux de divertissement, j'ai répondu dans ma réponse au député Bernard Rey.

Was die Anliegen der CVPO betrifft, den Gemeinden wiederum die Bewilligungsmöglichkeit zu geben, um Sportanlässe oder andere Veranstaltungen durchzuführen, waren die Überlegungen unsererseits eben einen Abbau administrativer Hindernisse zu machen und lediglich ein Meldeverfahren vorzusehen. Es ist natürlich so, dass auch bei einer Meldepflicht die Gemeinden, sobald zum Beispiel ein gesteigerter Gemeingebrauch stattfindet oder wenn zum Teil öffentliche Strassen oder Plätze benützt werden, um derartige Veranstaltungen durchzuführen, dass dort die Gemeinde die Bewilligungspflicht hat. Das Meldeverfahren sieht vor, dass man zumindest melden muss und dann muss die Gemeinde prüfen ob für die gemeldete Veranstaltung ein gesteigerter Gemeingebrauch stattfindet und deshalb eine zusätzliche Bewilligung der Gemeinde notwendig ist. Wir wollten eben nicht zwei oder drei verschiedene Bewilligungsverfahren

miteinander koppeln, sondern eben mit einem Meldeverfahren und dann wenn andere Aktivitäten, die einer Bewilligung bedürfen, die Gemeinde die Möglichkeit hat, dieses Bewilligungsverfahren durchzuführen. Also sobald gesteigerter Gemeindegebrauch stattfindet ist ohnehin eine Bewilligung der Gemeinde notwendig, sodass man unsererseits diese zusätzliche Anforderung nicht stellen müsste.

Was Herr Christoph Michlig gesagt hat im Zusammenhang mit dem Alkoholkonsum, da kann ich Sie daran erinnern, dass der Grosse Rat bereits einmal zu einem Vorschlag von Grossrätin Diserens diesbezüglich Stellung bezogen hat und wir ganz klar gesagt haben, wir müssen aufpassen, dass wir nicht an zwei Orten verschiedene Kompetenzen begründen und dann auch entsprechende Kontrollen so regeln, dass dann plötzlich sich niemand mehr richtig zuständig fühlt. Es ist so, dass bei der Kontrolle des Alkohols, diese Kontrollaufgabe, gestützt auf die Lebensmittelverordnung, in die Kompetenz des Kantonschemikers fällt und er die Verantwortung für diese Kontrolle hat. Wenn wir jetzt in diesem Gesetz neue Kompetenzen begründen, dann ist die Kompetenzregelung nicht mehr sauber geregelt und man weiss dann nicht mehr genau wer für die Einhaltung dieser Vorschriften zuständig ist. Aber wir werden sicher morgen auch noch die Möglichkeit haben das ausführlich zu diskutieren, wenn Sie einen entsprechenden Vorschlag machen.

In diesem Sinne danke ich für das Eintreten, danke auch dem Präsidenten für seine Ausführungen und seine gute Arbeit.

Le président:

L'entrée en matière n'est pas contestée; elle est réputée ainsi acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 14 décembre 2006.*)

Entrée en matière

**2. PROJET DE LOI D'ADHESION
à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une
compensation des charges
(première lecture)**

Eintretensdebatte

**GESETZESENTWURF ÜBER DEN BEITRITT
zur Rahmenvereinbarung für die interkantonale Zusammenarbeit mit
Lastenausgleich
(erste Lesung)**

Délégation aux affaires extérieures /

Delegation für auswärtige Angelegenheiten

Présidente: Margrit Picon-Furrer / Berichterstatterin: Angelica Brunner-Wyss, Suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat (Suppl.) Marcel Locher (CSPO):

Die interkantonale Rahmenvereinbarung soll die interkantonale Zusammenarbeit stärken und ergibt sich aus der Annahme der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung (NFA) zwischen Bund und Kantonen sowie dem Bundesgesetz über den Finanz- und Lastenausgleich durch Volk und Kantone. Als Rahmenvereinbarung soll sie vornehmlich in den neun in Artikel 48 der Bundesverfassung geregelten Bereichen dienen und die allgemeinen Verfahrensregeln der interkantonalen Zusammenarbeit regeln.

Der vorliegende Gesetzesentwurf vom 24. Juni 2005 ist unbestritten. Wir unterstützen ebenfalls die Grundsätze dieser Rahmenvereinbarung.

Problematisch erscheint der CSPO jedoch der Umstand, dass das Mitwirkungsrecht des Parlaments auf eine blosser Zustimmung en bloc reduziert wird. Dieses demokratische Defizit erachtet die CSPO als sehr stossend und wird deshalb von der Regierung mittels einer Motion eine umgehende Gesetzesänderung verlangen. Denn die Beziehungen zwischen Regierung und Parlament müssen in jedem Kanton je nach geltendem kantonalen und interkantonalen Recht einzeln geregelt werden.

Die CSPO unterstützt den Standpunkt der Delegation für auswärtige Angelegenheiten, verlangt jedoch umgehende Anpassung der bestehenden gesetzlichen Bestimmungen. Diese Angelegenheit ist zu dringend, als dass sie auf die lange Bank geschoben werden dürfte.

Die CSPO ist für Eintreten.

M^{me} la députée (suppl.) Marie-Anne Levrard (PDCC):

Le groupe DC du Centre a pris connaissance du projet de loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (ACI).

En novembre 2004, le peuple et les cantons acceptaient la nouvelle RPT et la loi fédérale sur la péréquation financière. A son tour, le 24 juin 2005, l'assemblée de la Conférence des Gouvernements cantonaux a adopté le projet ACI.

En novembre de cette année, il y a déjà 8 cantons qui ont adhéré et 7 Parlements qui ont approuvé cet accord, qui entrera en vigueur avec la 18^e adhésion.

Aujourd'hui, notre Parlement est appelé à se prononcer pour ou contre, sans aucune possibilité de modification. Nous nous trouvons ainsi devant un fait accompli, la commission parlementaire ayant, à juste titre, soulevé le problème du déficit démocratique engendré par ce mode de fonctionnement.

Nous souhaitons que la délégation aux affaires extérieures soit très attentive à la composition de la commission interparlementaire et veille à assurer une excellente collaboration avec le représentant du Gouvernement afin que notre Parlement puisse être informé des futures négociations et participer à la construction législative intercantonale.

Le groupe DC du Centre:

- appuie la proposition de modification de la LOCRP;
- entre en matière sur ce projet d'adhésion à l'ACI;
- accepte la demande de lecture unique.

Merci de votre attention.

M. le député André Vernay (GRL):

Ce projet de loi d'adhésion n'a soulevé aucune discussion quant à son contenu. Le groupe radical-libéral en accepte donc l'entrée en matière ainsi que le texte proposé en bloc, toute modification étant de toute façon impossible!

Cependant, nous tenons à accorder ici tout notre ferme soutien à la prise de position de la commission quant au problème du déficit démocratique. Il n'est pas normal ni souhaitable que le Parlement soit tenu à l'écart du contenu des accords. Dire oui ou non, ce n'est plus de la démocratie, mais de l'enfantillage; c'est réduire le Parlement à un rôle de faire-valoir, rôle peu intéressant et surtout source potentielle, à long terme, de graves conflits – conflits qui peuvent être évités en associant le Parlement à l'étude et à l'élaboration des textes découlant de l'ACI.

Nous soutenons donc la commission dans les voies envisagées pour corriger ce déficit et souhaitons également un positionnement clair du Conseil d'Etat sur cette question.

Dans le même ordre d'idée et sur un plan plus général, la résolution de la Présidence du Grand Conseil concernant la Conférence des Parlements cantonaux met le doigt sur le même problème, cela avec clairvoyance. Nous la soutiendrons donc avec fermeté.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais s'est penché sur l'opportunité d'adhérer à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges et s'est montré unanimement favorable à son égard.

Une fois de plus, nous sommes confrontés à un objet auquel il faut dire oui ou non, sachant que non seulement le non n'est pas souhaitable, mais qu'en plus il se transformera inmanquablement en oui dès que quelques cantons de plus auront franchi l'étape. Je ne repeindrai donc pas ici une fois de plus le décor et me contenterai de dire que dans le cadre de la révision de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, le groupe DC du Bas-Valais soutiendra le modèle "à la tessinoise", assurant ainsi que le Grand Conseil soit immédiatement informé de toute ouverture de négociations dans le cadre de l'ACI et qu'il puisse ainsi faire part de ses déterminations au Gouvernement suffisamment tôt pour que ce dernier puisse en tenir compte.

Dans le contexte des collaborations intercantionales, la force d'un canton faible comme le nôtre réside dans la qualité des informations à disposition des délégations ainsi que dans l'anticipation nécessaire à la conclusion d'alliances avec les autres cantons partageant nos

spécificités et nos besoins. C'est dans cet esprit qu'il faut voir notre exigence de partage d'informations et pas du tout dans une volonté de mettre le Gouvernement sous une tutelle qui briderait son action extérieure. La récente création par ce Parlement d'une délégation permanente aux affaires extérieures est un pas de plus dans cette direction. En sera-t-il de même au niveau du Gouvernement qui pourrait confier à l'un de ses membres la responsabilité supplémentaire de superviser et coordonner toutes les démarches intercantionales, ou continuera-t-il à laisser cette responsabilité uniquement dans les départements?

C'est donc assorti de cette question et de cette prise de position anticipée au sujet de la LOCRP que le groupe DC du Bas-Valais accepte, à l'unanimité, l'entrée en matière sur ce projet de loi d'adhésion et investit de sa confiance les diverses délégations, thématiques ou non, qui seront de plus en plus appelées à défendre les intérêts du canton en général et de ce Parlement en particulier dans des commissions interparlementaires.

Merci de votre attention.

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP s'est également penché avec attention sur le projet de loi qui nous est soumis.

Ce projet de loi, que nous ne combattons pas sur la forme, nous interpelle sur le fond et soulève des questions essentielles concernant le risque de création d'organismes supracantonaux qui échapperaient à tout contrôle par les représentants du peuple.

La question du déficit démocratique, soulevée d'ailleurs par les différents groupes ainsi que par le rapport de la commission, nous semble devoir faire l'objet d'un débat au Parlement. La demande faite d'une participation du Parlement dès la phase initiale des projets et lois soumis à approbation nous semble essentielle pour un contrôle démocratique et éviter ainsi la création d'organismes supracantonaux échappant à tout contrôle. Cette phase initiale éviterait également des affrontements programmés entre le législatif et l'exécutif sur des projets intangibles concoctés par une Administration devenue, hélas!, omnipotente.

Le groupe UDC/SVP sera très vigilant sur la mise en application des deux propositions contenues dans le rapport de la délégation aux affaires extérieures et attend du Conseil d'Etat un positionnement clair sur la manière dont le Parlement sera associé en aval à tout projet de loi ou de convention. Il partage également la prise de position de la délégation, telle que formulée au point 3.1.3 du rapport.

Le groupe UDC/SVP approuvera ce projet ainsi que la demande de lecture unique.

M. le député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito (PS/AdG):

Accepter une entrée en matière pour un projet de loi ayant été plébiscité unanimement par la délégation que nous-mêmes avons désignée ne devrait être qu'une formalité et, par conséquent, nous économiser un temps bien précieux.

Permettez-moi tout de même de révéler ici à qui l'ignorerait peut-être encore deux mots qui sont inscrits au point 3.1.2 du rapport de la délégation aux affaires extérieures. Je cite: "déficit démocratique". Or donc, un déficit démocratique qui, dans le cas qui nous

intéresse ici n'autorise aux législatifs cantonaux et au peuple que le droit d'accepter ou de refuser sans interférence sur le contenu, réussit à rallier l'unanimité des membres de la délégation aux affaires extérieures et, par la même occasion, tous les partis politiques représentés, oui tous. Quelle preuve de confiance en nos représentants! Bruxelles se rapprocherait-elle enfin?

Le groupe PS/AdG, dans sa cohérence, entre en matière et rejoint tous les membres de la délégation pour demander la lecture unique.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Der vorliegende Gesetzesentwurf zielt für die Fraktion der SPO in die richtige Richtung. Für uns ist klar, dass auch interkantonal die Zusammenarbeit umgesetzt und angestrebt werden muss. Umgekehrt stellen wir fest, dass in diesem Kanton offenbar die interkantonale Zusammenarbeit einfacher umzusetzen ist als die interkommunale Zusammenarbeit. Ich denke hierbei speziell an das Oberwallis. Das Unterwallis ist in dieser Beziehung weit fortschrittlicher als wir im Oberwallis. Ich denke ans Val d'Anniviers, das vor kurzer Zeit einer einzigen Gemeinde zugestimmt hat – also sämtliche Gemeinden haben ja gesagt und ich glaube, dieses Beispiel einer interkommunalen Zusammenarbeit müsste auch im Oberwallis Schule machen, sei es im Goms, im Lötschental oder im Saastal.

Wir sagen ja zur interkantonalen Zusammenarbeit, sagen aber umgekehrt, absolut erste Priorität in diesem Kanton hat nach wie vor die interkommunale Zusammenarbeit und die Gemeindefusionen.

Wir sind für Eintreten und auch für eine einzige Lesung.

Danke schön.

La discussion est close.

Le président:

Il n'y a plus de demande de parole.

Je la cède ainsi à M^{me} la présidente de la délégation des affaires extérieures, en précisant qu'il s'agit du premier travail sur lequel s'est penchée cette délégation.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la délégation aux affaires extérieures (AE):

En effet, la délégation, qui a été récemment formée et qui transmet la volonté de mettre son poids via le Parlement dans les affaires à décider au niveau intercantonal, s'est penchée sur le texte qui n'a nécessité bien sûr aucune modification.

C'est pour cette raison que la délégation a eu un plus grand débat sur le déficit démocratique que l'on voit arriver avec l'exclusion du Parlement en quelque sorte dans la plupart des décisions. Cela nous semblait extrêmement important et je suis heureuse que tous les groupes aient repris ce discours. Cela nous donnera aussi plus de poids dans l'avancement des travaux et des propositions au niveau de la LOCRP.

J'ai ainsi bien compris et j'ai pris note que ces travaux sont suivis avec intérêt par le Parlement.

J'attends aussi la déclaration de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina concernant la question lors de nos débats en commission. Nous n'avons pas pu obtenir une position claire sur la vision du Conseil d'Etat. Peut-être entre-deux pourra-t-il nous donner plus d'informations à ce sujet?

Je remercie tous les groupes qui entrent en matière et je vous propose bien sûr d'accepter sans hésiter cet accord-cadre intercantonal qui est nécessaire pour le traitement des affaires futures, mais avec toute l'attention portée au déroulement démocratique dans ce système.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Je ne vais pas vous présenter ce projet dans les détails puisque le débat ne tourne pas autour des questions de détail de ce projet, mais la question mise en avant par la délégation elle-même ainsi que par les groupes est celle de la participation parlementaire lors de l'élaboration des conventions intercantionales.

Cela dit, j'aimerais tout de même soulever l'élément qu'avec cet accord-cadre, on ne crée pas un organisme supracantonal, mais c'est bel et bien l'intention d'intensifier la collaboration intercantonale.

Pourquoi, en séance de commission, n'ai-je pas répondu à la question soulevée concernant la participation parlementaire? Il y a une bonne raison: je voulais, tout d'abord, avoir la position claire, comme souhaité par la délégation, et aussi une réponse consolidée par le Conseil d'Etat, ce qui m'a amené à présenter cette question de la délégation au Conseil d'Etat.

Cela dit, la participation des Parlements dans la politique extérieure est jugée légitime et nécessaire même par le Conseil d'Etat, mais cela doit se faire dans un dialogue constructif entre les institutions et entre les pouvoirs. Nous devons prévoir des structures et des procédures qui sont réalisables et qui, en même temps, laissent la marge de manœuvre opérationnelle à l'exécutif puisque, justement, l'exécutif doit aussi répondre à cette gestion opérationnelle.

S'il y a eu deux variantes à examiner pour augmenter la participation des Parlements dans l'élaboration des conventions intercantionales, la première de vouloir étendre le champ d'application de la convention des conventions à tous les autres cantons qui ne sont pas signataires de cette convention des conventions, pour nous, ce n'était pas une variante à

soutenir puisqu'il y a des cantons suisses alémaniques qui n'ont pas signé cette convention des conventions. Cette convention des conventions doit, de toute façon, être révisée; ce qui va se faire l'année prochaine. Concernant cette révision de la convention des conventions, je vous tiendrai, en tout cas la délégation des affaires extérieures, au courant.

L'autre proposition, c'est-à-dire de prévoir dans la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs une disposition qui donnerait plus de poids ou plus de participation à l'élaboration des conventions intercantionales, le Conseil d'Etat s'est penché sur cette question. Il ne s'oppose pas à ce qu'une seule consultation préalable, avant d'entamer les négociations de la délégation des affaires extérieures, puis une information sur la poursuite des négociations soient instaurées dans la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs. Alors, sur cette question, le Conseil d'Etat ne s'opposerait donc pas à ce que, justement dans cette loi, soit prévue une disposition qui instaurerait l'élément d'avoir, avant d'entamer des négociations avec d'autres exécutifs sur des collaborations intercantionales, une information à la délégation des affaires extérieures et de vous informer ensuite.

J'espère ainsi avoir répondu à cette question et avoir donné l'avis du Conseil d'Etat consolidé sur cette question.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 14 décembre 2006.*)

Entrée en matière

3. PROJET DE DECISION
concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour
l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées
(EMS) Englischruss à Brigue-Glis

Eintretensdebatte

BESCHLUSSENTWURF
betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons an
der Vergrößerung des Alters- und Pflegeheims (APH) Englischruss in
Brig-Glis

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /

Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Pascal Moulin / Berichterstatter: René Loretan, Suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Die Ausgangslage betreffend die Alters- und Pflegeheimvergrößerung in Brig ist eigentlich klar. Die Region Brig weist für alte und pflegebedürftige Menschen seit Jahren einen akuten Bettenmangel im Alters- und Pflegeheimbereich auf.

Die von öffentlicher und privater Seite in Brig-Glis unternommenen grossen Anstrengungen zur Beseitigung der unbefriedigenden Lage für viele alte und pflegebedürftige Menschen reichen dennoch nicht aus. Die Stadtgemeinde Brig-Glis und die Region Brig ist der demografischen Herausforderung einer zunehmend alternden Bevölkerung im gleichen Masse ausgesetzt wie die Region im Chablais und wie in der Region Martigny, der Region Sitten, Siders oder das Goms.

Zwei, drei Zahlen als Beleg: Die Gemeinde Brig-Glis zählt mit heutigem Datum (12.12.2006) 11'934 Einwohner. Gemäss Angaben der Einwohnerkontrolle von Brig-Glis sind mit heutigem Datum 1'979 Einwohner von Brig-Glis älter als 65 Jahre. Dies entspricht einem Anteil von 16,5 Prozent der Gesamtbevölkerung von Brig-Glis. Der Anteil der über 80-Jährigen in Brig-Glis beträgt heute 4,7 Prozent der Gesamtbevölkerung.

In absoluten Zahlen ausgedrückt sind das 560 ehrbare, alte Menschen. Und genau um diese Gruppe der heute und in Zukunft alten Menschen von Brig-Glis und der Region Brig geht es hier und heute. Ich meine, das sei wichtig genug.

So sehe ich die Situation – die Lage im Alters- und Pflegeheimbereich in Brig-Glis und der Region Brig ruft nach einer sofortigen Lösung und verträgt keinen Aufschub mehr. Wir müssen handeln. Das jetzige öffentliche Alters- und Pflegeheim Englischgruss mit seinen 51 Betten ist seit 1992 voll besetzt. Auch die privaten APH sind voll ausgelastet. Das Durchschnittsalter der Heimbewohnerinnen und Heimbewohner beträgt sage und schreibe 87,9 Jahre. Und es herrscht ein akuter Platzbedarf. Die Warteliste wird länger und länger und zählt heute mehr als 400 alte Leute.

Wie soll es werden, meine Damen und Herren?

Um den Bedürfnissen der Gemeinde Brig-Glis, Gondo/Zwischbergen und Simplon Dorf gerecht zu werden, hat das DGSE und der Gesamtstaatsrat den Vorschlag der Stiftung "Alters- und Pflegeheim Brig-Glis" zur Vergrößerung des APH Englischgruss bereits genehmigt. Die Vergrößerung beinhaltet den Bau eines neuen Gebäudes (angrenzend an das bestehende Gebäude) mit 40 neuen Betten. Gleichzeitig werden fünf Einheiten für Kurzaufenthalte erstellt. Diese zusätzlichen 45 Betten sind, meine Damen und Herren, dringend notwendig. Der Zeitplan für den Erweiterungsbau steht im Detail. Die Eröffnung ist für 2008 geplant. Die Zeit drängt.

Die Projektbeschreibung und der Projektablauf haben Sie, meine Damen und Herren Grossräte, der Botschaft auf den Seiten 3, 4 und 5 entnehmen können. Die finanziellen Auswirkungen des Projekts sind Ihnen in dem Sinne also klar. Die Gesamtkosten des Erweiterungsbaus belaufen sich auf 13'542'800 Franken. Die im Jahre 2003 festgelegte finanzielle Beteiligung des Kantons an den Baukosten von 230'000 Franken pro berücksichtigtes Bett ist gegeben. Die veranschlagten Baukosten je Bett betragen 238'765 Franken. Die zu berücksichtigenden Gesamtkosten betragen 13'075'425 Franken. Bei einer 30-prozentigen Beteiligung des Kantons ergibt das den Betrag von 3'922'628 Franken, über die wir heute und morgen zu entscheiden haben.

A propos, die Stadtgemeinde Brig-Glis hat bis anhin über sieben Millionen Franken in das jetzt bestehende APH Englischgruss investiert. Das sind mehr als 50 Prozent. Und auch für den vorgesehenen Erweiterungsbau hat sie neben der Abgabe des Terrains im Baurecht – das vermutlich zu Diskussionen Anlass geben soll – bereits drei Millionen Franken in das Stiftungskapital eingeschossen. Das heisst also, dass die Stadtgemeinde Brig-Glis ihren Beitrag schon längst geleistet hat.

Was ist jetzt entscheidend, meine Damen und Herren?

(ich fasse zusammen)

1. Der Bedarfsnachweis und die Notwendigkeit für die Vergrösserung des APH Englischgruss ist voll gegeben.

2. Die Dringlichkeit ist da: 560 über 80-Jährige zählen heute und morgen auf uns in diesem Saal.

3. Bis 2008 muss der AHP Ausbau realisiert sein. Der Bauablauf verträgt absolut keine Bauverzögerungen mehr.

4. Die Kosten von 600 Franken je m² für den Boden sind realistisch und entsprechen den kantonalen Vorgaben.

Meine Damen und Herren, ich schliesse ab.

Was brauchen wir? Ihr "ja" zur Vergrösserung des APH Englischgruss.

Die CVPO ist für Eintreten.

Und ich meine, in einem laufenden Verfahren, die Spielregeln, zum Beispiel betreffend Bodenpreis oder Baurechtsabgabe ändern zu wollen, finde ich als den falschen Zeitpunkt. Im übrigen, meine Damen und Herren, Sie wissen, eine reife Zivilgesellschaft wird darnach beurteilt wie sie mit ihren schwächsten Mitgliedern umgeht.

Ich bin überzeugt, dass dieser Rat die nötige Reife hat mit diesen alten Leuten in dem Sinne eben auch recht umzugehen und das Geschäft zu entscheiden.

Meine Damen und Herren, ich danke Ihnen im Namen der Region Brig und der Stadtgemeinde Brig-Glis für Ihr Wohlwollen. Danke schön.

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

Après avoir pris connaissance du message du Conseil d'Etat ainsi que du rapport de la commission concernant le projet de décision pour l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social Englischgruss à Brig-Glis, le groupe radical-libéral en accepte l'entrée en matière.

La construction de cet ensemble s'inscrit dans la planification prévue. Cependant, selon notre point de vue, quelques points méritent des remarques.

En premier lieu, la problématique du prix du terrain, prise en compte par la commission. Le groupe radical-libéral soutiendra la motion proposée concernant le subventionnement du prix du terrain uniformément dans l'ensemble du canton et cela pour les constructions à venir.

Suite à la réorganisation hospitalière et sachant que le nombre de jours d'hospitalisation est en baisse, nous avons pris quelques renseignements sur les disponibilités de l'hôpital de Viège. D'après les chiffres, quelque 6'000 nuitées annuelles en moyenne depuis 2004 sont disponibles. Cette considération pouvant être généralisée à l'ensemble du canton, je le précise, Monsieur le conseiller d'Etat, ne serait-il pas opportun d'étudier la possibilité de modifier certains bâtiments hospitaliers et d'offrir quelques lits EMS supplémentaires, cela à des coûts inférieurs en utilisant une partie des infrastructures existantes, mais surtout afin de précéder les besoins futurs en constante progression?

Une dernière remarque: elle concerne l'article 3, alinéa 1. La notion de versement d'acomptes est exprimée clairement. Quelques expériences malheureuses nous ont rendu attentifs à cette situation. Nous aurions préféré la formulation: "La subvention cantonale pourra faire l'objet de versement d'acomptes au fur et à mesure de l'avancement des travaux effectivement réalisés." Cette proposition lie le versement d'un acompte pour un travail fourni, mais dont le contrôle et l'acceptation définitive des métrés n'ont pas été effectués, CQFD.

Ces considérations étant exprimées, le groupe radical-libéral vous propose l'acceptation de ce projet de décision. Merci.

M. le député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC):

Le groupe DC du Centre, soucieux des vieux jours de ses membres, a accepté d'entrer en matière sur ce dossier, même si aucun d'entre nous n'envisage évidemment d'aller finir ses jours à Brigue!

Il a également décidé d'accepter ce projet qui répond à un besoin et à une planification.

Je pourrais donc m'arrêter là. Cependant, je me vois dans l'obligation de tempérer un petit peu l'enthousiasme du premier intervenant sur cet objet. Diverses voix se sont élevées, comme dans la commission d'ailleurs, pour relever le montant jugé exorbitant du prix du terrain. On a même relevé que les habitants de Brigue s'appellent les Brigands... De plus, on peut lire dans le rapport de la commission que, dans le Haut-Valais, le prix du terrain est élevé. Par contre, celui de la construction est plus bas que dans le Valais inférieur. A l'étude des chiffres présentés, cet axiome ne se vérifie pas nécessairement.

La commune de Brig-Glis, à qui profite directement la construction en termes de places pour ses aînés et en termes de places de travail, va bénéficier d'une manne généreuse.

La commune d'Orsières, par exemple, a mis gratuitement à disposition le terrain pour sa maison de retraite...

On relèvera, cependant positivement, que la mise à disposition pour 99 ans est sage parce que nul ne sait ce qu'il adviendra de notre canton dans les 100 ans qui viennent: existera-t-il encore dans sa forme actuelle? Et la commune sera bien heureuse de retrouver ses terres à ce moment-là.

En 2003, le groupe DC du Centre avait proposé de plafonner le montant par lit à 210'000 francs, les radicaux proposaient 190'000 francs pour maîtriser les coûts et le Grand Conseil avait finalement opté pour 230'000 francs. Aujourd'hui, le montant retenu est de 237'765 francs; où s'arrêtera-t-on?

Quelques questions concrètes:

Que comprennent les 244'000 francs d'aménagement du terrain qui est plat? Va-t-on y faire des collines, un golf, voire un biotope avec grenouilles, couleuvres que pourraient avaler ceux qui, aujourd'hui, ont ce projet en travers de la gorge ou nénuphars dont l'infusion pourrait calmer les plus irrités?

Autre question: tous les honoraires sont-ils compris dans le devis?

La mise en soumission étant à l'enquête parallèlement à nos débats, on avait envisagé de repousser la décision en attendant les offres qui auraient probablement pu apporter de bonnes surprises. Mais, on ne va pas reporter ni la décision ni les travaux, qui paraissent urgents, en espérant que les Brigands sauront confirmer dans les chiffres les surprises agréables qui pourraient se dégager des soumissions rentrées.

Nous acceptons l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M. le député Jérôme Buttet (PDCB):

A l'examen de ce projet d'agrandissement de l'EMS Englischgruss, le groupe DC du Bas constate, tout d'abord, avec satisfaction que celui-ci s'inscrit dans la planification établie et qu'il constituera la dernière étape permettant d'amener la capacité d'accueil dans le Haut-Valais au niveau projeté de 195 lits pour 1'000 habitants de 80 ans et plus en 2010.

Fondée sur un mode de calcul arrêté en 2003, la participation cantonale aux coûts de construction correspond à celle attribuée lors des dernières constructions d'EMS.

Mais, la commission thématique nous avertissant que "en cas de comparaison entre le Haut et le Bas-Valais, il faut tenir compte du fait que, dans le Haut-Valais, les prix du terrain ont tendance à être supérieurs; par contre, les coûts de construction s'avèrent moins élevés", nous nous pensions en droit d'attendre, comme déjà relevé par un collègue tout à l'heure, que les participations financières du canton aux coûts de construction soient plus faibles dans le Haut que dans le Bas. Or, le tableau de la page 6 du message ne confirme pas ces espérances puisque les montants comparatifs indexés par lit sans le terrain sont de 230'639 francs pour l'EMS de St-Maurice, 232'472 francs pour celui de Vétroz, 254'902 francs pour celui de Brig-Glis première étape, 254'495 francs pour celui de Kippel. Pour l'agrandissement de celui dont nous débattons aujourd'hui, ce montant est un peu plus bas, 237'765 francs.

Sans mettre en cause ni le concept d'agrandissement projeté ni la nécessité de le mener à bien dans les meilleurs délais, le principe même de l'octroi d'un droit de superficie plutôt qu'une vente du fonds par la commune de Brig-Glis et les conditions financières de ce droit nous ont fortement interpellés.

Avant de nous prononcer sur l'entrée en matière, nous aimerions avoir des réponses aux questions suivantes:

1. Hormis la première étape réalisée en 1992 de ce même EMS, d'autres établissements de ce type ont-ils été construits sur des parcelles non pas acquises, mais bénéficiant d'un droit de superficie?

2. La vente des parcelles à la fondation a-t-elle fait partie des négociations avec la commune de Brig-Glis et, si oui, à quelles conditions?
3. Sachant que, selon l'article 779c du code civil, "à l'expiration du droit de superficie, les constructions font retour au propriétaire du fonds et deviennent partie intégrante de ce fonds" et pour éviter que ni la fondation, ni les communes partenaires, ni, cas échéant, le canton ne soient en quelque sorte pris en otages à l'échéance de ce droit, des modalités d'indemnisation de la fondation pour les bâtiments qu'elle aura construits et régulièrement entretenus ont-elles été prévues et dûment inscrites?

Même si, à l'échéance de ce droit, nous serons nombreux à avoir pris notre retraite politique, il nous semble important de ne pas mettre aujourd'hui des entraves à la pérennité de la mission de la fondation, mission que nous sommes, par ailleurs, prêts à soutenir.

Je vous remercie de votre attention et reprendrai la parole après avoir entendu les réponses aux questions formulées. Je vous ferai part, à ce moment-là, de la position du groupe DC du Bas sur l'entrée en matière qui pourrait être aussi une des deux possibilités laissées par l'article 87 de notre règlement, soit l'ajournement de la décision d'entrée en matière à demain matin si les réponses pouvaient être fournies d'ici là, soit le renvoi de l'objet à la commission thématique. Merci.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Die SVP-Fraktion unterstützt die Gewährung eines Subventionsbeitrags des Kantons in Höhe von rund 3,9 Millionen Franken an die Vergrösserung des Alters- und Pflegeheims Englischruss in Brig-Glis.

Im Oberwallis und insbesondere in der Region Brig besteht immer noch ein grosser Mangel an Alters- und Pflegeheimbetten. Das Alters- und Pflegeheim Englischruss verfügt über eine Warteliste von über 400 Personen, von denen 45 dringend einen Platz bräuchten. Es sollen nun 40 neue Betten entstehen. Gleichzeitig sollen fünf Kurzaufenthalterbetten geschaffen werden, welche vor allem pflegende Angehörige entlasten sollen.

Der Bedarfsnachweis ist somit erbracht. Die SVP-Fraktion ist für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer (CSPO):

Die Menschen werden immer älter, die Plätze in den Alters- und Pflegeheimen sind belegt und die Warteliste ist immer noch sehr lang. Dies zur Situation im Oberwallis. Allein im Alters- und Pflegeheim Englischruss in Brig-Glis besteht eine dringliche Warteliste von 45 Personen. Dies zeigt, dass der Bedarf an zusätzlichen Betten in der betreffenden Region dringend notwendig ist.

Einige Unklarheiten bestehen jedoch bei der Definition des Begriffs Wartebetten und Wartelisten. Hier wäre eine Begriffsklärung nötig, damit alle Beteiligten vom gleichen sprechen.

Die CSPO unterstützt die kantonale Kostenbeteiligung von 3,9 Millionen Franken für die Vergrößerung des Alters- und Pflegeheims Englischruss in Brig-Glis und ist für Eintreten. Danke.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Mit dem Konzept über die Betreuung betagter Personen 2005 will die Gesundheitsplanung die Bedürfnisse der Betagten vollumfänglich abdecken. Bis ins Jahr 2013 verfügt der Kanton über 2'890 Altersheimbetten.

Im Oberwallis besteht ein grosser Bettenmangel zur Betreuung betagter Personen. Es ist unumgänglich hier Gegensteuer zu geben. In der Region Brig suchen zurzeit 45 Personen dringend einen Platz und rund 400 Personen sind auf der Warteliste. Und die Zahl der betagten Personen wird in den nächsten Jahren noch zunehmen.

Der Staatsrat hat im Rahmen des Konzepts den Bau von 132 neuen Betten im Oberwallis beschlossen. Nach der Realisierung der Alters- und Pflegeheime in Naters und Ried-Brig geht es nun darum, das Alters- und Pflegeheim Brig-Glis um die geplanten 40 Betten zu erweitern.

Der Erweiterungsbau erfüllt die MINERGIE Kriterien, gewährleistet die Sicherheit der Bewohner, wurde auf Erdbebensicherheit geprüft und wird mit einer Wärmepumpe beheizt.

Die SPO/Linke Allianz erachtet es als sinnvoll, dass der Boden von der Stadtgemeinde Brig-Glis im Baurecht abgegeben wird und damit im Besitz der öffentlichen Hand bleibt. Wir unterstützen auch den geplanten Vorstoss der thematischen Kommission, eine für den ganzen Kanton verbindliche Regelung bei der Subventionierung der Bodenpreise anzustreben.

Die SPO/Linke Allianz ist für Eintreten.

M. le député Jean-Marc Zufferey (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a analysé le projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à l'EMS Englischruss à Brig-Glis. Nous l'avons analysé avec la même saveur que si nous avions vu notre collègue Jean-Pierre Rouvinez sur un nénuphar...

A la lumière du concept de prise en charge des personnes âgées, nous constatons que les besoins de ces 40 lits dans la région sanitaire de Brigue ne se discutent pas ainsi que les 5 lits d'accueil temporaire.

Nous constatons aussi qu'avec ces nouveaux 40 lits à Brig-Glis en plus des lits déjà mis à disposition à Ried-Brig et à Naters, le Haut-Valais atteint la dotation fixée par le canton de 195 lits pour 1'000 habitants de 80 ans et plus.

Le prix du terrain nous a aussi interpellés, mais ce prix est bien en rapport avec les coûts pratiqués dans la région, comme en témoigne, en annexe du rapport de la commission, le courrier de l'architecte de la ville de Brig-Glis, courrier adressé au Service des bâtiments.

Enfin, et c'est sans doute un point fixe à retenir, le mode de calcul arrêté en 2003 pour la participation financière du canton aux coûts de construction correspond à un montant de 230'000 francs au maximum par lit. Tenant compte de l'indexation, pour l'objet soumis à notre étude, le prix de 237'765 francs ne nous pose pas de problème particulier.

Il n'est pas raisonnable, à nos yeux, de mettre en péril ce projet d'EMS en raison d'un coût du terrain ou d'un droit de superficie, d'autant plus que ce prix et ce mode de faire sont identiques à ce qui a été fait déjà en 1989.

Nous avons pris bonne note que la commission envisage l'élaboration d'une motion afin de réglementer le subventionnement du prix du terrain uniformément dans l'ensemble du canton. Toutefois, cette question ne touche sans doute pas que la construction d'EMS, mais aussi d'autres bâtiments, dont le canton est appelé au subventionnement.

Toujours concernant le prix des terrains dans le Haut-Valais, nous nous demandons s'il n'y a pas lieu de contrôler les rapports qui existent ou qui n'existent pas entre les valeurs cadastrales et les valeurs du marché, mais c'est là une question pour un autre département qui doit s'atteler à l'adaptation des valeurs fiscales.

Dans les annexes au rapport de la commission, nous apprenons aussi que l'isolation du bâtiment existant (l'ancien bâtiment) est mauvaise. Nous espérons que le conseil d'administration de la fondation se préoccupe de ce problème et y apporte des solutions.

Encore une remarque d'ordre général en rapport avec la construction des EMS. En matière de protection incendie, les normes sont importantes et justifiées, mais un danger plus important que le feu s'est révélé ces dernières années: les canicules. Nous pensons qu'une réflexion doit s'ouvrir entre le Service de la santé, le Service des bâtiments et les professionnels afin de déterminer s'il est judicieux de prévoir, dans les EMS, des locaux climatisés.

La construction d'un EMS n'est pas qu'un prix de construction.

Aussi le groupe PS/AdG a-t-il analysé ce dossier sous l'angle du programme cadre des locaux applicable aux EMS (programme cadre édicté anciennement par l'OFAS et tenu à jour par le Service de la santé). Nous avons aussi étudié ce dossier à la lueur de la charte des droits et libertés de la personne âgée. Nous arrivons à la conclusion que le projet répond à ces exigences.

Ce projet – et c'est une richesse supplémentaire – ne développe pas uniquement des lits d'EMS traditionnels. En effet, il prévoit 5 lits d'accueil temporaire. Ces lits sont des atouts importants pour favoriser le maintien à domicile. En effet, les placements temporaires permettent au conjoint et/ou à la famille des moments de récupération et de ressourcement. De plus, ce projet permettra de développer, dans le bâtiment existant, une unité de prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de diverses démences.

Pour assurer un accueil de qualité et pour favoriser le maintien à domicile, il est important d'offrir des services adaptés et non seulement des lits traditionnels d'EMS.

En prenant en compte tant ces nouveaux besoins que cette diversification, cette extension est, à nos yeux, un projet de valeur.

Vous l'avez compris, le groupe PS/AdG soutient ce projet autant financièrement que dans son concept. Nous vous invitons à faire de même. Merci.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Eines ist in diesem Saal wohl unbestritten. Es herrscht im Oberwallis und insbesondere in der Region Brig ein grosser Mangel an Alters- und Pflegeheimbetten. Mit dem geplanten Anbau an das bestehende Alters- und Pflegeheim Englischgruss in Brig, welches heute über rund 50 Betten verfügt, werden 45 neue Betten geschaffen. Von diesen 45 neuen Betten sind fünf als Kurzaufenthalterbetten vorgesehen. Sie sollen vor allem pflegenden Angehörigen zur Entlastung – zum Beispiel während der Ferien – dienen.

Heute sind rund 500 Personen auf der Warteliste des Alters- und Pflegeheims Englischgruss. Selbstverständlich melden sich viele ältere Personen zu einem Zeitpunkt an, wo sie noch nicht bereit sind ins Heim einzutreten. Sie tun dies, weil sie wissen, dass es lange Wartezeiten gibt. Insofern ist die Zahl der 500 Wartenden zu relativieren. Es gibt aber trotzdem viele ältere Personen, die auf einen Heimplatz warten; etwa 40 bis 45 sind dringend auf einen Heimplatz angewiesen. Damit ist die Notwendigkeit des Erweiterungsbaus unbestritten gegeben und es darf keine Verzögerungen geben.

Diskussionen bzw. Uneinigkeit gibt es in diesem Saal betreffend den Bodenpreis bzw. das Baurecht über 99 Jahre. Dazu möchte ich folgendes festhalten:

Der Preis von 600 Franken pro m² ist keinesfalls zu hoch. Der Standort ist sehr zentral und der Preis liegt unter dem Preis von vergleichbaren Parzellen in der Nähe des Alters- und Pflegeheims Englischgruss.

Bereits beim bestehenden Alters- und Pflegeheim wurde der Stiftung der Boden im Baurecht über 99 Jahre übergeben und zwar ebenfalls zum Preis von 600 Franken pro m². Dies war vor mehr als 15 Jahren. Im Zusammenhang mit dem Erweiterungsbau wird zudem das Baurecht des Bodens, auf welchem das jetzige Alters- und Pflegeheim steht, ebenfalls auf 99 Jahre verlängert.

Würde der Boden, auf welchem der Erweiterungsbau zu stehen kommen soll, an die Stiftung verkauft und nicht im Baurecht übergeben, so müsste die Parzelle geteilt werden, was zusätzliche Verträge zur Regelung von Grenz- und Überbaurechten erfordern würde. Damit wird die ganze Sache unnötig verkompliziert.

In Anbetracht der Tatsache, dass der Erweiterungsbau des Alters- und Pflegeheims Englischgruss absolut notwendig sowie dringlich und das Baurecht über 99 Jahre für den Boden sinnvoll ist, spricht sich die FDPO für Eintreten aus.

Hr. Grossrat Louis Ursprung (CVPO):

Als Vertreter der Stadtgemeinde Brig-Glis und als Finanzchef dieser Stadtgemeinde, auch als ehemaliger Präsident der Finanzkommission und jetziges Mitglied der Geschäftsprüfungskommission erlaube ich mir einige klärende Informationen aufgrund einiger kleineren Attacken an den Finanzchef der Stadtgemeinde Brig-Glis.

Vermutlich war 1989 das Vertrauen in diesem Saal gegenüber den Gemeinden grösser als das Misstrauen im Gegensatz zu heute. Aber ich versuche Vertrauen in diesen Saal zu bringen.

Zum ersten: Damals hat die Stadtgemeinde Brig-Glis ein Baurecht gegeben, weil grosse Unsicherheitsfaktoren gegenüber dem finanziellen Überleben des Altersheims da waren. Die Überlegung war, im Notfall, wenn die Stadtgemeinde dieses Altersheim übernehmen müsste, dass sie nicht den Boden noch ein zweites Mal kaufen respektive verschreiben sollte. Damals hat man den Preis, den man bekommen hat, zu 100 Prozent als Stiftungskapital in die Stiftung einbezahlt. Immerhin Kapitalien einer Gemeinde, die man am liebsten abschreibt, wenn man korrekte und verantwortungsbewusste Finanzpolitik betreiben will.

Zum zweiten: Bei den heutigen Überlegungen, war die Idee, wenn wir das gleiche tun wie damals, kann man eine Parzelle daraus machen und es löst uns viele komplizierte baurechtliche Probleme. Wir haben kein Näher-, kein Grenz-, kein Überbaurecht, es ist eine Parzelle auch im Zusammenhang mit der Ausnutzung.

Zum dritten: Der Preis von 600 Franken ist immerhin der gleiche Preis wie 1989 hier in diesem Saal gesprochen wurde. Keine Indexierung, keine Anpassung, nichts dergleichen. In der näheren Umgebung – und das ist im Bericht der Kommission belegt – sind die Bodenpreise zwischen 800 und 1'200 Franken. Wenn hier im Saal jemand ist, der mehr Subventionen bezahlen möchte, dann kaufen wir die gesamte Parzelle. Aber dann möchten wir den Kaufpreis haben. Und eines ist sicher, wir haben das erste Altersheim total von der Gemeinde mit über sieben Millionen Franken, das entspricht etwa 50 Prozent der Erstellungskosten, auf eigene finanzielle Beine gebracht. Und wir werden auch heute Grössenordnung 12 Millionen investieren und das kommunale Engagement der Gemeinde ist in der Grössenordnung von wiederum sechs Millionen Franken. Das heisst, dass die Gemeinde diesen Preis zu 100 Prozent als Stiftungskapital wieder einbezahlt.

Ich glaube, Probleme sollte man nicht kantonal reglementieren, wie man hier das Bodenpreisproblem reglementieren will, sondern Probleme sollten gelöst werden und zwar einzeln und individuell wie sie sich präsentieren. Schenken wir doch der Kommission, die zweimal einstimmig dem Werk zugestimmt hat, Vertrauen. Eine Kommission, die die Details kennt und nicht hier Politik macht. Schenken wir dieser Kommission Vertrauen.

Die Stadtgemeinde Brig-Glis, die Region Brig und das Oberwallis dankt Ihnen allen für dieses Vertrauen.

Le président:

Merci, Monsieur le député Louis Ursprung..., permettez que je me limite à cette qualité de député tant vos casquettes sont nombreuses aujourd'hui!

La discussion est close.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Si vous avez pris la peine de consulter le Bulletin Officiel du vendredi 8 décembre, vous aurez pu constater que le conseil de fondation des établissements médico-sociaux EMS de Brig-Glis a déjà mis en soumission les travaux de maçonnerie pour la construction d'un EMS d'un cube d'environ 13'260 m³ SIA et d'un coût CFC 1.9 de 11 millions. Le délai de réalisation est programmé comme suit:

Ouverture des offres: mercredi 24 janvier 2007 à 14 heures

Adjudication: février 2007

Début des travaux: avril 2007

Achèvement des travaux: automne 2008

Le conseil de fondation a, toutefois, pris la précaution de présenter cette mise en soumission sous réserve de la décision de subventionnement des instances cantonales compétentes, c'est-à-dire notre Parlement.

C'est vous dire, Chers collègues, si les responsables ont à cœur de mener à bien ce projet et de desservir rapidement la région sanitaire de Brigue d'un nouvel EMS ou plutôt de l'extension de l'EMS Englischgruss de Brig-Glis, d'une capacité de 40 lits nouveaux qui viendront s'ajouter aux 51 lits existants.

A l'unanimité, notre commission SAI est favorable au subventionnement de ce projet et je remercie, d'ores et déjà, les groupes qui acceptent l'entrée en matière.

Toutefois, notre commission n'est pas satisfaite de la manière dont le subventionnement est accordé à chaque cas présenté. Chaque fois, une longue discussion intervient sans pouvoir présenter "la" solution. En effet, lors de la construction d'un EMS, la subvention de 30% est octroyée sur un montant de 240'000 francs environ par lit, à laquelle s'ajoute celle de 30% pour l'acquisition du terrain. Or, les prix des terrains et la surface des parcelles acquises varient fortement d'un projet à l'autre; ce qui donne une différence considérable entre chaque investissement. Par exemple, pour l'EMS de Saas Grund (800 m² à Fr. 420.-/m²), la subvention est de 100'800 francs, à Zermatt pour l'extension (350 m² à Fr. 2'800.-/m²), la subvention est de 294'000 francs, à Naters (4'353 m² à Fr. 520.-/m²), la subvention de 30% est de 679'068 francs, à St. Niklaus (800 m² à Fr. 187.-/m²), la subvention est de 44'880 francs, à Vétroz (4'100 m² à Fr. 188.-/m²), la subvention est de 231'240 francs, à St-Maurice (2'228 m² à Fr. 88.-/m²), la subvention est de 58'820 francs et à Brig-Glis (3'960 m² à Fr. 600.-/m²), la subvention est de 712'800 francs.

Une autre particularité à Brig-Glis: on ne trouve pas, comme ailleurs, un acte d'achat de terrain. Afin de permettre la construction du nouveau bâtiment à proximité immédiate de l'ancien, la commune de Brigue, propriétaire, loue à la fondation cette parcelle de 3'960 m². Le droit de superficie de 99 ans de 600 francs le mètre carré étant payé en une seule fois, il faut noter que pour la construction du premier bâtiment, le montant de 600 francs avait déjà été retenu par décret du Grand Conseil du 17 novembre 1989 lors de l'inscription au registre foncier d'un même droit de superficie.

Il faut noter que la commune de Brigue ne gagne rien pour elle-même dans l'opération puisque le produit de la transaction est à porter dans son intégralité au capital de la fondation.

Enfin, les Brigands – pour reprendre le terme de notre collègue Jean-Pierre Rouvinez – ont décidé du droit de superficie ainsi que du montant de 600 francs le mètre carré lors d'une votation populaire. Il est, par conséquent, compliqué et inopportun de modifier aujourd'hui les termes de la transaction et de revenir en arrière, même si certains ont le sentiment d'être mis devant le fait accompli.

Quant à notre enquête sur la valeur des terrains à Brigue, nous avons remis, avec le rapport de la commission, plusieurs prix pratiqués récemment, variant entre 700, 850 et 1'271 francs le mètre carré. Le prix de 600 francs est donc correct.

Une motion sera déposée par notre commission aujourd'hui même concernant l'acquisition de terrains destinés à la construction d'EMS futurs afin que le Conseil d'Etat réglemente les normes de subventionnement de manière équitable.

Enfin, je souhaite que, comme à l'époque, vous accordiez votre confiance aux Brigands, à la commission qui s'est penchée sur cet objet ainsi qu'au Conseil d'Etat.

Merci de votre attention.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie und Präsident des Staatsrats:

Ich möchte zuerst allen Fraktionen danken, die für Eintreten auf dieses Geschäft sind.

J'ai constaté que plus ou moins tous les groupes acceptent d'entrer en matière sur ce projet, avec toutefois des réserves qui proviennent du groupe DC du Bas-Valais. Je vais essayer d'éclaircir la situation au sujet du prix du terrain et de donner des réponses aux questions posées.

Tout d'abord, je veux souligner que l'agrandissement de l'EMS Englischgruss à Brig-Glis s'inscrit dans la planification. Le Conseil d'Etat a pris, en 2001, une décision de planification d'augmenter le nombre de lits en tout pour 232 lits, dont 132 lits étaient accordés à la région de Brigue. Il est vrai que dans cette région, durant les dernières décennies, il a été fait moins qu'ailleurs en faveur de l'hébergement des personnes âgées. Ces 132 lits ont été répartis par une commission régionale, comme nous le faisons toujours, sur Naters, Ried-Brig et Brigue. A Naters, on a attribué 57 lits – ce qui a aussi été voté par le Grand Conseil –, à Ried-Brig, l'EMS Sta Rita est ouvert depuis quelque temps (35 lits et quelques lits UAT (unités d'accueil temporaire) et maintenant les 40 lits plus 5 lits UAT pour l'agrandissement de l'EMS de Brig-Glis.

Nous avons pris, l'année passée, une nouvelle décision concernant la planification des lits dans notre canton.

Herr Jean-Marie Schmid hat auf die Demografie hingewiesen, hat diese am Beispiel der Stadtgemeinde Brig-Glis sehr anschaulich dargestellt. Er hat aufgezeigt wie viele Leute über 80 Jahre alt sind. So wie sich die Situation in Brig präsentiert, präsentiert sie sich in anderen Bezirken und Gemeinden ganz ähnlich. In gewissen Bezirken, wie im Goms beispielsweise, ist die Überalterung noch stärker und wir haben eine Limite gesetzt, wonach

wir in Bezug auf 1'000 Personen, die über 80 Jahre alt sind, 205 Betten vorsehen. Das heisst, 20,5 Prozent der Leute über 80 Jahre sehen wir künftig in einem Altersheim und 80 Prozent zu Hause. Es ist effektiv so, dass viele Leute mit 80 und 90 Jahren physisch, psychisch und geistig noch gut in Form sind. Es gibt aber auch immer mehr Leute, die auf Spitex angewiesen sind und dann gibt es immer mehr Fälle bzw. Personen mit einer stark angeschlagenen Gesundheit, die auf einen Platz in einem Alters- und Pflegeheim angewiesen sind. In diesem Sinne kann ich bestätigen, was insbesondere seitens der Oberwalliser Fraktionen gesagt wurde, dass die Erstellung von zusätzlichen Betten absolut notwendig ist und ich bestreite auch nicht, dass 40 bis 50 Leute schon heute und nicht erst morgen einen Platz in einem Alters- und Pflegeheim bräuchten. Ich denke, dass der hier anwesende Direktor des Alters- und Pflegeheims von Ried-Brig, Herr Eyer, dies auch bestätigen kann.

En ce qui concerne le prix du terrain, j'ai demandé tout à l'heure à mon collègue Claude Roch combien coûte un bon terrain dans sa commune de Port-Valais. Il m'a dit entre 150 et 200 francs – je ne veux pas le coincer maintenant –, mais la présidente de la commune est également dans la salle et connaît certainement aussi les prix. Nous avons déjà vécu une telle situation dans la commune de Naters où le prix, pour un terrain au centre, se situait autour de 500 francs. Ici, le prix de 600 francs est effectivement élevé, mais si on le compare avec la situation réelle du marché dans la ville et surtout dans ce quartier-là, ce n'est pas un prix supérieur à ceux qui interviennent entre privés.

Il faut dire, et le député Louis Ursprung l'a dit, que déjà en 1989, le Grand Conseil débattait de ce projet le 17 novembre et cette question était aussi posée. A ce moment-là déjà, il a été dit et je cite le député Daniel Lambiel, qui était président de la commission: "En effet, des ventes ont été récemment faites dans le périmètre du futur home et pour les mêmes densités de construction à des prix de 785 à 900 francs le mètre carré, et cela en 1984 et en 1987." Vous voyez ainsi, qu'il y a 17 ans déjà, les prix se situaient à ce niveau-là. Aujourd'hui, si la commune cède ce terrain à ce home au même prix, je pense que c'est raisonnable. En tout cas, à l'époque, il a été répondu positivement à cette question.

En ce qui concerne la question de savoir s'il est mieux de céder ce terrain dans le cadre d'un achat ou dans le cadre d'un droit de superficie, bien sûr, il y a des avantages et des désavantages. L'avantage est qu'avec un droit de superficie, pour la commune de Brigue qui, elle, remet immédiatement le montant qu'elle touche pour le droit de superficie dans la fondation, après 99 ans, c'est de nouveau la collectivité publique qui est propriétaire du terrain. On ne prend ainsi pas le risque – mais c'est bien sûr un risque limité – que la fondation puisse théoriquement vendre après 30 ans, selon la loi sur les subventions, une partie du terrain et ainsi réaliser un bénéfice sur ce terrain-là. Toutefois, ce n'est bien sûr ni le but ni l'intention de la fondation.

Le député Jérôme Buttet demande s'il y a d'autres homes qui sont sur la base d'un droit de superficie. Par exemple, pour le home de Ried-Brig, c'est la paroisse de Ried-Brig qui a donné à la fondation Sta Rita ce terrain en droit de superficie. C'est à peu près 4 francs le mètre carré. Mais, à l'époque, la commune nous avait fait l'offre de mettre ce terrain à un franc. C'est aussi dans ce sens que nous avons accepté le décompte de ce projet parce que, autrement, on devrait revenir devant le Grand Conseil si on devait, par après, encore ajouter quelque chose sur le prix du terrain. Au Conseil d'Etat, nous avons pris cette décision, il y a peu de temps. Il y a aussi un autre home. En tout cas, là, je dois me baser sur le procès-verbal du Grand Conseil du 17 novembre 1989. A ce moment-là, le député Roger Pralong posait tout

à fait la même question: pourquoi un droit de superficie, y a-t-il d'autres homes qui sont situés sur un terrain d'une forme juridique de droit de superficie? Il lui a été répondu que le home de Kippel bénéficie aussi d'un droit de superficie. C'est le préfet du district, M. Jaggy – par hasard, il est sur la tribune – qui pourrait le confirmer depuis là-haut: s'agit-il vraiment d'un droit de superficie pour Kippel? Je pense que si M. Jaggy est ici, c'est aussi parce qu'il préside la commission régionale qui couvre tout le Haut-Valais pour la répartition des lits entre les différents EMS. Je le salue très cordialement, ainsi que la présidente de la fondation, l'ancienne députée Esther Waeber-Kalbermatten. Il y a donc déjà d'autres EMS situés sur un terrain sous forme juridique de droit de superficie.

Il a aussi été posé la question de savoir si l'achat fait partie des négociations. Il faut savoir que l'Etat est là pour la planification, pour le subventionnement, mais nous ne sommes pas les maîtres d'œuvre. C'est pourquoi il n'incombait pas au département de négocier directement ni avec la commune de Brig-Glis ni avec la fondation. C'est entre ces deux partenaires que les négociations ont eu lieu. Bien sûr que nous avons eu un œil critique sur ce dossier et nous avons demandé le projet du contrat de superficie. Nous avons pensé que si le même prix qu'il y a 17 ans est accordé, et sous la même forme, soit le droit de superficie, alors c'est acceptable pour le Conseil d'Etat et le département.

Quant aux modalités en cas de retour..., je voulais parler du retour des concessions parce que lorsque l'on est ministre de l'énergie, on a plutôt les concessions en tête, mais c'est, juridiquement, un peu le même principe. Après le délai de 99 ans, c'est le bâtiment qui entre en propriété du propriétaire du terrain qui est la commune de Ried-Brig. Dans le projet de contrat, il est précisé ceci: "Mit dem Erlöschen des Baurechts, falls dieses nicht erneuert wird, geht der Bau entschädigungslos in das Eigentum der Gemeinde über." Après, il distingue deux cas: Si, au moment du retour du droit de superficie – et, maintenant, je fais la traduction simultanée quelque part d'un texte allemand –, la fondation existe encore, si elle exerce encore son activité, à ce moment-là, les parties s'engagent moralement à renouveler ce droit de superficie dans le sens que la commune ne tire pas un bénéfice du bâtiment. Alors, à ce moment-là, cela veut dire clairement que la commune doit laisser le bâtiment à la fondation. La seconde variante est la suivante: Si, au moment du retour du droit de superficie, celui-ci n'est pas renouvelé, la commune s'engage à accorder le montant qu'elle touche de la fondation à une autre œuvre pour la prise en charge des personnes âgées. Voilà les conditions. Comme les responsables de la fondation se trouvent sur la tribune, je pense qu'ils devraient encore clarifier cette question quand l'acte authentique sera fait d'une manière plus claire et dans le sens des délibérations du Grand Conseil.

Vielleicht noch ein paar Ausführungen zu weiteren Bemerkungen, die gemacht wurden.

Le député Aldo Resenterra pour le groupe GRL parle de l'article 3 de la décision. Il veut éviter que l'on paie trop vite. Mais, le texte de la décision est clair. On paie selon l'avancement des travaux. De toute façon, ici, la subvention est limitée à 30% et avec un montant plafond définitif que l'on ne peut de toute façon pas dépasser, mais j'ai bien sûr compris votre allusion.

Herr Franz Ruppen hat darauf aufmerksam gemacht, dass effektiv eine... Notlage würde ich vielleicht nicht sagen..., aber eine schwierige Situation besteht und dass es dringend notwendig ist, dass dieser Entschluss, wenn immer möglich heute oder diese Woche

gefällt wird, so dass weitere Entscheide folgen können und der Bau baldmöglichst in Angriff genommen werden kann.

Frau Irmina Imesch-Studer hat auf die Wartelisten hingewiesen. Man muss zwischen jenen Personen, die dringend einen Platz in einem Heim brauchen und jenen, die sich einmal in drei oder vier Altersheimen angemeldet haben, unterscheiden. Letztere befinden sich überall auf irgend einer Liste und sind dann etwas verwundert, wenn ein Heimleiter oder eine Heimleiterin anruft und sagt, Frau Müller oder Meier jetzt können Sie kommen und dann sagt, ja was ist denn los, es geht mir gut. Solche Fälle gibt es natürlich auch, die auf den Wartelisten sind.

Frau Doris Schmidhalter-Näfen hat darauf hingewiesen, dass sie und ihre Fraktion, wie auch andere hier im Saal, die Motion, die von der Kommission eingereicht wird, unterstützt. Ich begrüße das, wenn seitens der thematischen Kommission eine Motion in diesem Sinne kommt. Bei den Schulgebäuden ist es so, dass die Gemeinden, die ein Schulgebäude subventioniert erhalten, den Boden gratis zur Verfügung stellen. Dies wäre eine Möglichkeit. Das wäre aber eine ungleiche Behandlung gegenüber jenen, die heute das Terrain noch subventioniert bekommen. Wir müssen dort Regeln finden, damit wir nicht bei jedem Alters- und Pflegeheim die Bodenpreisdiskussion hier in diesem Saal haben.

Le député Jean-Marc Zufferey s'est surtout arrêté sur l'aspect de la qualité de la prise en charge. Il a relevé également le problème des canicules. Cela est vrai. C'est pourquoi, dans le canton, on peut aussi favoriser l'emplacement de nouveaux EMS en altitude. En effet, tous ne doivent pas se situer en plaine. Je pense, pour ma part, que si des EMS se situent à Grimisuat, à Vex ou, comme prochainement, à Orsières, cette question est là aussi d'actualité, mais d'une manière un peu moins chaude. Il est vrai que nous ne devons pas seulement bien climatiser ou bien chauffer les bâtiments avec peu d'énergie (MINERGIE), mais aussi trouver des solutions pour avoir de bonnes conditions de séjour pour les personnes âgées.

Herr Matthias Eggel ist auch Stiftungsrat dieses Alters- und Pflegeheims. Er hat natürlich auch auf die Notwendigkeit hingewiesen und zu Recht darauf aufmerksam gemacht, dass die Preise, die in Bezug auf dieses Heim hier festgelegt wurden, korrekt sind.

J'ai oublié de répondre à une question du député Aldo Resenterra. Il a demandé si on ne pourrait pas utiliser des étages dans les hôpitaux qui sont en partie vides. Un exemple que nous avons donné pour mieux remplir les hôpitaux de Sierre et de Martigny: nous avons pris la décision de fermer l'hôpital de Gravelone, qui était un bon hôpital gériatrique. Nous avons donc fermé cet établissement comme hôpital et nous allons ouvrir prochainement, avec le RSV, un EMS. Voilà une réponse à votre question. Il faut aussi dire qu'il est difficile d'avoir un hôpital de soins aigus et, dans un demi-étage, un petit EMS parce que les personnes ne savent pas si elles se trouvent dans un EMS ou dans un hôpital. La prise en charge est également différente, au niveau des animations aussi. Je pense qu'il faut quand même le reconnaître.

Le député Jean-Pierre Rouvinez a demandé ce que va faire la fondation avec les terrains situés autour. Je pense que si vous construisez une maison pour des jeunes, s'il y a un peu de "Umschwung", un peu de gazon, etc., et aussi pour des personnes âgées, pour ceux qui sont encore mobiles, c'est bien s'il y a un peu de terrain autour. Mais, de toute façon, la fondation ne va sûrement pas faire un golf. Elle ne peut pas vendre une partie de la parcelle puisque c'est sous la forme de droit de superficie.

Alors, je ne sais pas si les réponses que j'ai données au député Jérôme Buttet lui suffisent pour éventuellement entrer en matière. Il n'a pas émis une opposition ferme, mais c'étaient quand même des interrogations.

Pour le reste, je veux vous remercier pour le soutien que vous apportez à ce projet. On en reparlera demain dans le cadre de la lecture de détail.

Je remercie aussi le président de la commission, le député Pascal Moulin, et tous les membres de la commission pour le travail effectué. Je veux aussi remercier pour leur bonne collaboration les instances responsables de la commune et de la fondation.

Merci

M. le député Jérôme Buttet (PDCB):

Tout d'abord, merci pour les réponses qui ont été fournies.

Si, effectivement, ce cas d'octroi du droit de superficie n'est pas un cas unique, il serait déraisonnable de pénaliser le projet que nous débattons aujourd'hui.

Il est clair que personne ne combat la nécessité et l'urgence de cette construction. Mais, malgré tout, le fait que cette procédure – M. le conseiller d'Etat vient de nous le rappeler – a déjà provoqué, dans des situations antérieures, des discussions du même type nous démontre qu'il est nécessaire de régler ces situations à l'avenir.

Dans ce but, le groupe DC du Bas fait confiance à la commission thématique dans la préparation de la motion qu'elle vient d'annoncer et accepte l'entrée en matière.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je constate que le groupe DC du Bas ne résiste pas à l'appel de l'Angélus puisque, si je suis bien informé, Angélus est la traduction française de "Englischgruss".

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du mercredi 13 décembre 2006.*)

Entrée en matière

4. CONSTITUTION CANTONALE (modification des articles 28 et 29 – droit de cité) (deuxième lecture sur le texte)

Eintretensdebatte

KANTONSVERFASSUNG (Änderung der Artikel 28 und 29 – Bürgerrecht) (zweite Lesung über den Text)

Präsident: Marcel Mangisch / Rapporteur: Viviane Zehnder

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Si, pour le groupe radical-libéral, la modification des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale ne pose pas de problèmes particuliers, même si, à quatre mois du centième anniversaire de celle-ci, notre groupe en aurait souhaité une révision plus globale, les incidences collatérales qui y sont liées mériteront, par contre, de la part du Conseil d'Etat et du Parlement une attention particulière.

Nous pensons en premier lieu aux nombreux dossiers en cours de naturalisation qui s'accumulent au Service de l'état civil et des étrangers de M^{me} Gianadda et cela dans l'attente de l'entrée en vigueur du nouveau processus d'octroi du droit de cité.

Nous pensons également à la désignation de l'autorité compétente au plan communal pour l'octroi de ce droit de cité. Il sera, en effet, très important pour la commission parlementaire chargée d'examiner le futur projet de révision des lois sur le droit de cité et sur les bourgeoisies d'analyser et surtout de définir quelle sera l'autorité communale la plus apte à gérer de manière objective tous les aspects émotionnels liés à une telle procédure.

Sont également liés à cette décision les critères définis dans le "Concept d'intégration des étrangers" de septembre 2003, de même que dans l'ordonnance sur l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme du 12 janvier 2005.

Ceux-ci devront être mis à exécution de manière impérative et concrète. Nous pensons-là notamment au respect par tous des règles fondamentales de notre système démocratique.

En effet, lors d'un récent débat télévisé à la TSR traitant du sujet, il a clairement été défini que les éléments essentiels à exiger et à respecter pour qu'une intégration soit réussie étaient, d'une part, qu'un contrat moral de confiance réciproque soit instauré et, d'autre part, que la culture locale ainsi que les valeurs intangibles du pays d'accueil soient acceptées et respectées par le migrant.

Fort de ces constats si la modification proprement dite des deux articles appelés à être modifiés aujourd'hui ne revêt pas à première vue une importance primordiale, si ce n'est peut-être l'avantage de pouvoir supprimer ce que l'on a pu appeler "le tourisme bourgeoisial", les effets indirects qui lui sont liés vont conditionner à l'avenir toute notre politique d'intégration et migratoire.

Afin d'apporter une réponse rapide et satisfaisante à ce dossier, le groupe radical-libéral soutiendra cette proposition de modification de la Constitution et souhaite que le scrutin populaire obligatoire ainsi que la révision de la loi sur le droit de cité et des bourgeoisies soient organisés dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Mit der Übertragung der Zuständigkeit der Verleihung des Bürgerrechts an die Einwohnergemeinde wird der heutigen Situation Rechnung getragen. Im besondern dürfen die Gemeinden in Zukunft dem Eingebürgerten nur noch die effektiv anfallenden administrativen Kosten in Rechnung stellen und nicht mehr wie bis anhin einen von der Burgergemeinde willkürlich angesetzten Geldbetrag einfordern. Damit löst sich das Problem des Einbürgerungstourismus, das heute vielmals praktiziert wird.

Das Bürgerrecht soll dort entstehen wo man wohnt und sein Lebenszentrum hat. Damit wird einer interessierten Person erspart, für das Erlangen des Bürgerrechts sich an eine Burgergemeinde zu wenden, ohne dass diese Person ein wirkliches Interesse an die traditionelle Burgergemeinde hat. Trotzdem aber hat die Person die Möglichkeit sich bei einem besonderem Interesse an die Burgergemeinde zu wenden um sich um die Einbürgerung zu bemühen.

Der Staatsrat ist nun gefordert die obligatorische Volksabstimmung baldmöglichst anzusetzen und anschliessend unverzüglich das dazugehörige Gesetz dem Parlament vorzulegen.

Die CVPO begrüsst die Übertragung der Einbürgerungen von der Burger- zur Munizipalgemeinde und ist für Eintreten. Danke.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marcel Locher (CSPO):

Am 1. Januar 2006 trat die Teilrevision des Bundesgesetzes über den Erwerb und Verlust des Schweizer Bürgerrechts in Kraft. Die vorliegende Revision betrifft lediglich die ordentliche Einbürgerung. Mit der vorliegenden Artikeländerung wird die Zuständigkeit zur Verleihung des Gemeindebürgerrechts auf die Einwohnergemeinde übertragen. Obwohl bis zur Volksabstimmung das bisherige Gesetz gültig bleibt, stellt man eine gewisse Zurückhaltung der Burgergemeinden und somit eine Anhäufung von Gesuchen fest. Die Einbürgerungswilligen stehen im luftleeren Raum.

Die CSPO fordert deshalb die Regierung auf, die Vorlage so schnell wie möglich zur Volksabstimmung zu bringen und dem Parlament gleichzeitig den erforderlichen Gesetzesentwurf zu unterbreiten. Die Frage, welche Behörde auf Gemeindeebene für zuständig erklärt werden soll, bleibt bis heute offen und muss nach Auffassung der CSPO

beim Urnengang über die Änderung der Kantonsverfassung entschieden sein. Zudem müssten im Gesetz nach Ansicht der Regierung auch präzise Integrationskriterien und Zielsetzungen festgelegt werden. Auch diese Fragen sind vor dem Urnengang zu klären. Dies um unliebsame Überraschungen zu vermeiden. Entsprechend sollten auch die Einwohnergemeinden und Burgergemeinden über den zukünftigen Verlauf informiert werden.

Die CSPO ist für Eintreten.

M^{me} la députée Patricia Casays (PDCB):

Le 1^{er} janvier 2006 est entrée en vigueur la révision partielle de la loi fédérale sur la nationalité.

En première lecture, soit lors de la session de mai 2006, vous avez admis, sans aucune opposition, l'opportunité de modifier les articles 28 et 29 de la Constitution cantonale et de transférer la compétence d'octroi du droit de cité au plan communal de la commune bourgeoise à la commune municipale.

Le transfert à la commune municipale correspond à la réalité d'aujourd'hui. C'est, en fait, le lieu où l'on réside qui crée la nationalité. Dans ce sens, aucune taxe d'agrégation ne pourra désormais plus être prélevée; seuls des émoluments n'excédant pas 1'000 francs et destinés à couvrir les frais de procédure pourront être perçus, ce qui n'empêchera aucunement les personnes naturalisées qui ont un intérêt particulier pour la bourgeoisie à demander d'en faire partie, selon les conditions fixées par le règlement bourgeois. Par contre, la question de la désignation de l'autorité compétente au plan communal demeure ouverte. Cette décision appartiendra à la commission parlementaire chargée ultérieurement d'examiner le projet, en précisant qu'il conviendra également de fixer dans la loi des critères d'intégration précis et objectifs.

Lors de la deuxième commission parlementaire, seules des modifications d'ordre rédactionnel ont été apportées, notamment: "La présente réforme est soumise à la votation populaire et entre en vigueur à la date fixée par le Conseil d'Etat" en lieu et place de: "est soumise au vote du peuple". La commission s'est prononcée à l'unanimité pour la révision constitutionnelle proposée.

En insistant sur le fait que, suite à la suppression des taxes, de très nombreuses demandes de naturalisation sont déposées au Service de l'état civil et des étrangers et qu'il est impératif que le Parlement accepte ce projet soumis en deuxième lecture, il serait également souhaitable que le scrutin populaire obligatoire soit organisé dans les plus brefs délais, cela afin d'éviter une accumulation de dossiers.

Le groupe PDCB accepte à l'unanimité l'entrée en matière, respectivement la modification des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale. Merci.

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Maret (PS/AdG):

Allons de l'avant!

Voilà ce que nous devons dire à la présentation de la modification des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale.

Il s'agit, en effet, de transférer la compétence d'octroi du droit de cité au plan communal de la commune bourgeoïsiiale à la commune municipale.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'évolution du droit de la nationalité et répond favorablement à diverses interventions parlementaires, en particulier celles déposées par le groupe socialiste, aux vœux de la Fédération des bourgeoisies valaisannes et aux conclusions de la commission extraparlamentaire chargée de présenter des propositions de réforme de la loi sur le régime communal, devenue loi sur les communes.

Elle répond à l'attente du Service de l'état civil et des étrangers qui a vu les demandes de naturalisation augmenter fortement dès l'entrée en vigueur de la révision partielle de la loi fédérale sur la nationalité en janvier 2006.

Elle répond surtout à l'attente des requérants qui voient leurs dossiers refusés par les communes bourgeoïsiiales et renvoyés vers les communes municipales qui ne peuvent rien faire, car elles sont en attente de la modification que nous allons voter aujourd'hui. Quelle magnifique situation ubuesque!

Mais surtout, cette correction des articles 28 et 29 de la Constitution n'est qu'une étape avant la révision de la loi sur le droit de cité. Le groupe PS/AdG s'engagera activement lors de cette révision afin que le canton soutienne clairement une véritable politique d'intégration et que l'organe chargé de statuer sur les demandes de naturalisation soit une commission ad hoc nommée par l'exécutif communal.

Comme la commission le demande dans son rapport, le groupe PS/AdG vous demande non seulement d'accepter cette modification, mais surtout que le Conseil d'Etat fixe le plus rapidement possible la votation populaire nécessaire à la modification de ces articles.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Diese Änderung der Kantonsverfassung ist ein wichtiger Schritt für die Anpassung der Einbürgerungspraxis. Schon immer konnten in der Schweiz die Gemeinden über die Einbürgerungen bestimmen. Erst als Mitte des 19. Jahrhunderts Geldgier manche Gemeinden dazu veranlasste, dieses Recht zu missbrauchen und Bürgerrechte im Ausland zu verschern, musste der Bund eingreifen.

Die Frage der Höhe der Kosten einer Einbürgerung ist auch heute noch offen. Diese Kosten werden wohl höher ausfallen als im Bericht der ersten Kommission erwähnt. In den meisten Kantonen sind sie nach Umsetzung der neuen Bundesregelung um die 1'500 Franken für Gesuche von Einzelpersonen.

Das Geschäft hinkt der Zeit hinterher und die Folge ist – wie man nachlesen kann – ein ganzer Haufen von unbearbeiteten Dossiers. Die anderen Schweizer Kantone hatten da bessere Voraussetzungen oder administrativ einfach schneller gearbeitet. Denn die meisten Kantone haben mit der Änderung des Bundesrechts auf den 1. Januar 2006 auch ihre Vorgaben bereits angepasst. Dazu liegen schon viele Broschüren und Merkblätter vor. Es heisst nun also einen Gang höher schalten, damit sich bald mehr Personen unserer staatlichen Gemeinschaft verpflichtet fühlen und von den Rechten eines Schweizer Staatsbürgers Gebrauch machen können.

Die SPO/Linke Allianz ist für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Christian Favre (PDCC):

Le groupe DC du Centre, comme tous les autres groupes, accepte bien évidemment d'entrer en matière.

Je serai fort bref. Je tiens, toutefois, à préciser que, pour les députés DC du Centre, il est important que le Conseil d'Etat agende le plus rapidement possible la votation populaire concernant cet objet. En effet, il est urgent, d'une part, pour désengorger les procédures en cours s'agissant des naturalisations et, d'autre part, pour lever ce climat d'incertitude qui règne dans ce domaine actuellement, de soumettre cet objet au peuple et, ensuite, de lancer le processus législatif afin qu'une loi soit mise sous toit le plus rapidement possible.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Le président:

Le président de la commission renonce à prendre la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, j'aimerais vous remercier de l'entrain que tous les groupes ont mis pour appuyer cette entrée en matière. Je rappellerai effectivement que, en première lecture déjà, le Parlement a accepté quasi à l'unanimité, par 116 voix, le projet issu de la première commission. Il s'agit maintenant d'aller de l'avant.

Il est vrai que la votation populaire doit avoir lieu le plus rapidement possible pour modifier ces articles constitutionnels de manière à permettre, ensuite, au Parlement de pouvoir traiter la modification des deux lois qui en découlent, soit la loi sur les bourgeoisies et la loi sur le droit de cité.

J'aimerais faire une remarque. C'est effectivement lorsqu'il s'agira de modifier la loi sur le droit de cité qu'il faudra porter une attention toute particulière aux critères d'intégration, tels que relevés ici dans cette salle par de nombreux intervenants. A écouter également la députée (suppl.) Véronique Maret, la solution préconisée par le parti socialiste suisse n'est pas inintéressante en parlant notamment de contrat d'intégration. Je pense qu'il faudra, lors de l'élaboration de ces critères, non seulement penser aux efforts indispensables que devront fournir l'Etat et les collectivités locales également dans la mise en place de cette politique d'intégration, mais aussi tenir compte avant tout de la volonté même des personnes concernées de bien vouloir s'intégrer et respecter les valeurs qui fondent notre démocratie et qui finalement, j'en suis persuadé, sont aussi chères à chacune et à chacun d'entre vous ici présents.

Le Gouvernement a l'intention de proposer à la votation populaire en mars 2007 cette modification de la Constitution à l'occasion de la prochaine votation fédérale, mais cela n'empêchera pas, dans l'intervalle, la préparation de la modification des textes légaux devant bien sûr suivre immédiatement et dans la foulée cette votation populaire.

Je vous remercie encore pour cette entrée en matière et me réjouis de débattre dans le détail. Vous savez que la commission parlementaire a fait un excellent travail et a ratifié les propositions de modification présentées par le Service parlementaire. Je ne pense ainsi pas qu'il y aura de gros problèmes dans cette salle pour accepter le texte définitif.

Merci beaucoup.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 14 décembre 2006.*)

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION sur le fonctionnement du Service cantonal des contributions

BERICHT DER GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION über die Funktionsweise der kantonalen Steuerverwaltung

Discussion générale:

M^{me} la députée Viviane Zehnder (PDCB):

Le rapport de la commission de gestion sur le fonctionnement du Service cantonal des contributions appelle les remarques suivantes de la part du groupe DC du Bas:

- Beaucoup de points sont soulevés: inertie dans le service, problèmes administratifs, de relations humaines, taux d'absence élevé entraînant le non-traitement de dossiers; tout cela sans proposition concrète malgré l'ampleur des investigations permettant d'inventorier ces sérieux problèmes.
- Mettre en évidence des difficultés, c'est bien, mais donner des solutions constructives, c'est mieux. Existe-t-il une sous-dotation du service ou pas? On ne le sait toujours pas.
- La répartition des tâches entre les communes et le canton nécessite une clarification détaillée.
- A l'heure actuelle, l'informatique devrait permettre de réaliser mieux et plus facilement le travail des taxateurs par la standardisation de certaines procédures.

- Il est urgent de couper court aux discussions et articles de presse discréditant un service aussi important de l'Etat.
- Qu'en est-il de l'application de l'ordonnance concernant le traitement des fonctionnaires s'agissant, par exemple, de la fixation des objectifs et mandats de prestations?
- Enfin, un élément mérite d'être rectifié, à savoir que le budget informatique du service ne doit pas être transféré intégralement dans le budget du Service de l'informatique, ce qui provoquerait des crédits sans contrôle. Seul le transfert de ce qui est commun est justifié, comme cela ressort de la demande de la commission de gestion pour le budget 2007, accepté par la commission des finances. En effet, il n'est pas concevable de déresponsabiliser les services; chacun doit présenter son budget et le respecter.

Nous restons persuadés que les mesures adéquates seront prises spontanément par les responsables de notre Administration et acceptons ce rapport, tout en soulignant qu'il devient urgent de réagir par des mesures concrètes pour remettre de l'ordre.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Die SVP-Fraktion hat vom Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Funktionsweise der kantonalen Steuerverwaltung und von den darin festgestellten Mängeln und Problemen Kenntnis genommen. Es müssen nun unbedingt Massnahmen – vor allem organisatorischer und personeller Art – getroffen werden. Die SVP-Fraktion unterstützt deshalb die Forderungen der GPK. Es besteht dringender Handlungsbedarf, so dass der Staatsrat die entsprechenden Verbesserungsvorschläge bis im März 2007 zu unterbreiten hat.

Die SVP-Fraktion hat bereits im Juni 2005 mit einer schriftlichen Anfrage auf das Problem der Schalteröffnungszeiten hingewiesen. Es geht nicht mehr an, dass die Steuerverwaltung nur noch am Nachmittag telefonisch erreichbar ist. Dies wird auch von den Treuhändern als problematisch angesehen. Im Sinne einer besseren Dienstleistung für die Öffentlichkeit sind die erweiterten Schalteröffnungszeiten so bald als möglich wieder einzuführen, so dass die Mitarbeiter der Steuerverwaltung während des ganzen Tages telefonisch erreichbar sind.

Ich danke Ihnen.

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp (PDCC):

Mauvaise ambiance, formation continue inexistante, cloisonnement, individualisme, locaux inadaptés.

Le groupe DC du Centre était, avant la parution de ce rapport, préoccupé par le fonctionnement du Service cantonal des contributions. Le moins que l'on puisse dire c'est que ce n'est pas sa lecture qui nous a rassurés.

Tout d'abord, nous pensons qu'il convient de remercier la commission de gestion de s'être contentée de faire un rapport purement factuel sans chercher de coupables. S'il fallait lui

chercher un défaut, ce serait peut-être de s'être contentée d'un taux de rotation global du personnel; il aurait, en effet, été très intéressant de connaître le taux de rotation pour le personnel de taxation, dont la formation est si lourde et si longue et dont le départ affecte directement le fonctionnement du service.

La commission de gestion, dans son rapport, a relevé des symptômes. Nous attendons maintenant du Conseil d'Etat qu'il nous montre les remèdes, que sans perdre du temps à chercher des coupables, il trouve les solutions.

Le groupe DC du Centre est persuadé qu'avec sa dotation actuelle en personnel, le Service cantonal des contributions peut faire face aux tâches qui lui sont confiées. Une comparaison qui s'étend un petit peu plus loin que nos frontières cantonales démontre que ce n'est pas la quantité en personnel qui fait l'efficacité d'un service. Non, les solutions doivent être cherchées et ne peuvent être trouvées que dans la formation continue du personnel, dans son encadrement, en bref dans sa mise en valeur, dans la mise en valeur de ce personnel qui, malgré les problèmes rencontrés, malgré son insatisfaction, a continué à faire fonctionner le service. Des solutions peuvent être trouvées dans l'utilisation adéquate d'Internet, d'Intranet pour la mise à disposition d'informations aussi bien à l'interne qu'à l'externe. En effet, des contribuables et des fiduciaires bien informés posent moins de questions, font moins d'erreurs, font moins de réclamations, causent moins de travail. Des solutions peuvent être également trouvées dans l'automatisation de la taxation et dans la réduction de la paperasse, cela permettant aux taxateurs de se concentrer sur les dossiers les plus importants.

Finalement, il conviendra de se pencher aussi bien sur les tâches que sur le fonctionnement des commissions d'impôts de district pour éviter les pertes de temps inutiles.

Avant de conclure, je pense qu'il est indispensable de rappeler un principe de base qui est celui que tout contribuable, jusqu'à preuve du contraire, est honnête. Ce rappel régulier de la présomption d'honnêteté, pour ne pas dire d'innocence, devrait aussi permettre d'éviter beaucoup de reprises petites et peu utiles et beaucoup de paperasse inutile.

C'est donc avec impatience que le groupe DC du Centre attend pour le mois de mars le rapport du Conseil d'Etat et c'est également dans cet ordre d'idée qu'il soutiendra la motion déposée par les commissions de haute surveillance sur l'adaptation de la LOCRP.

Je vous remercie.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Der Bericht der GPK weist deutlich auf Schwachstellen hin. Nach Ansicht der CSPO wäre es jedoch falsch, Schuldzuweisungen zu machen. Entscheidend ist, dass jetzt im Interesse des Personals und auch der Sache sofort gehandelt wird.

Bei der Durchsicht des Berichts wird man den Verdacht nicht los, dass der Bericht Aussagen Einzelner aufgreift und aufbauscht. Insgesamt arbeiten bei der kantonalen Steuerverwaltung nämlich 183 Personen, befragt wurden insgesamt 26, wobei auch Gespräche mit Aussenstehenden geführt wurden. Es geht der CSPO nicht darum, etwas schönreden zu wollen, sondern um die Feststellung, dass es auch Abteilungen gibt, die gut funktionieren.

Fakt ist nämlich auch, dass es keinen Benchmark zwischen verschiedenen Kantonen, beispielsweise zwischen den Westschweizer Kantonen gibt, um die Personaldotierung mit der Arbeitsbelastung zu vergleichen. Fakt ist ebenfalls, dass die Personalfluktuationsrate innerhalb der Steuerverwaltung nicht grösser ist als in der übrigen Verwaltung, sondern sogar tiefer.

Nichtsdestotrotz geht die CSPO mit den Forderungen der GPK einig und erachtet es als unausweichlich, dass die Strukturen der Steuerverwaltung unter die Lupe genommen werden, eine klare Strategie entwickelt wird, Rationalisierungsmassnahmen evaluiert, Vorschläge zur Vereinheitlichung und Vereinfachung von Arbeitsmethoden unterbreitet sowie ein Zeitplan für die Umsetzung der vorgeschlagenen Massnahmen erstellt wird. Insbesondere ist auch der Sicherstellung des Datenschutzes oberste Priorität einzuräumen.

Gestützt auf die Aussagen im Bericht und die Schlussfolgerungen der GPK fordert die CSPO, dass die Massnahmen, die sofort umgesetzt werden können auch sofort umgesetzt werden und nicht erst der Bericht des Staatsrats an den Grossen Rat im März 2007 abgewartet wird und die Mitwirkung des Personals gewährleistet bleibt. Aus dem Bericht geht nämlich auch hervor, dass bereits viele Berichte und Vorschläge erarbeitet worden sind, einzig an der Umsetzung hat es bisher gefehlt. Sofort umsetzbar sind unter anderem folgende Massnahmen:

- Verbesserung der unhaltbaren Arbeitsbedingungen für das Personal, vor allem im Sommer,
- bessere Begleitung von neuen Mitarbeitenden,
- erweiterte Öffnungszeiten, zum Beispiel alternierend vormittags und nachmittags,
- Verbesserung der internen Kommunikation,
- Verbesserung des Informationsflusses zwischen Steuerverwaltung und Treuhändern, insbesondere über Praxis- und Gesetzesänderungen oder Änderungen in der Rechtsauslegung,
- Hervorhebung der Abweichungen zwischen der Steuererklärung und der Veranlagungsverfügung nach Artikel 138, Absatz 2 Steuergesetz,
- Verbesserung der Verfahren und Arbeitsabläufe zwischen der Steuerverwaltung und den Gemeinden, insbesondere durch Erlass von klaren und einheitlichen Weisungen an die Gemeinden.

Neben diesen Sofortmassnahmen fordert die CSPO, dass weitere Massnahmen geprüft werden, nämlich:

- Neudefinierung der Aufgaben der Bezirkssteuerkommission, unter Umständen gar deren Abschaffung,
- Erhöhung der Personaldotation bei der Abteilung Pauschalsteuern,
- Aufteilung der Sektion natürliche Personen in die Abteilungen natürliche Personen und Selbständigerwerbende,
- Aufteilung der Sektion natürliche Personen in Oberwallis und Unterwallis unter gleichzeitiger Prüfung der Dezentralisierung dieser Sektionen.

Die CSPO ist überzeugt, dass mit kleinen Schritten eine grosse Wirkung erzielt wird, ohne dass es dazu grosser Berichte bedarf. Entscheidend ist, dass die erkannten Schwachstellen sofort ausgemerzt werden, denn dann wird sich das Arbeitsklima umgehend verbessern. Danke.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG souligne la clarté du rapport fourni par la commission de gestion et l'en remercie.

Comme chacun aura pu le lire dans ce rapport, il existe une kyrielle de difficultés concernant l'organisation interne et les conditions de travail au sein du Service cantonal des contributions.

Nous relevons en particulier l'ambiance de travail tendue, le manque de circulation de l'information, le cloisonnement des différents secteurs du service ainsi que les problèmes liés au personnel auxiliaire et aux collaborateurs permanents. Nous pensons notamment aux possibilités très limitées de formation interne et continue du personnel en place et aux mauvaises conditions d'accueil des nouveaux collaborateurs. Cependant, je ne vais pas énumérer ici la liste complète des difficultés existant au sein de ce service vu que celles-ci sont bien mises en lumière dans le rapport.

Toutefois, le groupe PS/AdG souhaite revenir sur certains points. Nous ne partageons pas tout à fait la conclusion du rapport en ce qui concerne la dotation en personnel. En effet, tout le monde s'accorde à dire que la charge de travail est importante au sein du service. Selon nous, cela a une influence directe sur la mauvaise ambiance qui y règne et la pression qui est ressentie par les collaborateurs. Même si le taux de rotation du personnel n'est pas plus élevé que dans d'autres services de l'Etat, le groupe PS/AdG attache une attention particulière à la santé au travail des collaborateurs du service et bien entendu à leurs conditions de travail en général. Ainsi, nous pensons qu'une augmentation du personnel, même si certains refusent de l'admettre, fait partie intégrante des mesures nécessaires à prendre pour l'amélioration des structures et du fonctionnement du Service cantonal des contributions. Il est vrai, toutefois, que cette mesure doit préalablement être assortie d'un réel réaménagement de l'organisation interne et des processus du service. J'entends par-là, par exemple, le regroupement de certaines sections, la modification du mode de traitement des dossiers ou encore l'amélioration de la collaboration avec les différentes communes; l'idée de la mise sur pied d'un registre central commun n'est peut-être pas mauvaise. Une partie de ce travail sera d'ailleurs facilitée par la prise en compte, voire l'application des nombreuses propositions émanant des communes, de groupes internes au service ou encore d'initiatives individuelles.

Un réaménagement est donc nécessaire également afin d'éviter le gaspillage d'énergie et de temps des différents acteurs en lien avec le Service cantonal des contributions. Comme je l'ai déjà mentionné plus avant, la charge de travail du personnel de ce service et de son chef est déjà importante; qui se chargera alors de ce travail de réaménagement, je vous le demande? C'est pourquoi le groupe PS/AdG se permet de vous rendre attentifs aux coûts humains et financiers qu'engendreront ces réaménagements plus que nécessaires.

Par ailleurs, nous pensons qu'une série de mesures ne doivent pas être prises aux calendes grecques, mais peuvent être mises en place rapidement. Je pense notamment à des aménagements pratiques comme l'ouverture des guichets le matin.

Si, jusqu'à présent, M. le conseiller d'Etat en charge du Département des finances, des institutions et de la sécurité a loupé le coche quant à prendre des mesures visant à un meilleur fonctionnement interne du Service cantonal des contributions, le groupe PS/AdG est certain qu'il y remédiera rapidement, et nous l'encourageons en ce sens.

Nous nous rallions ainsi aux demandes formulées par la commission de gestion à la fin de son rapport, tout en espérant qu'au sein du service l'accent soit mis non seulement sur des améliorations techniques, mais aussi sur des améliorations humaines.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Die wenig rühmlichen Zustände in der kantonalen Steuerverwaltung geben zu Besorgnis Anlass.

Laut Bericht der GPK ist es allerhöchste Zeit, dass der Staatsrat die Strukturen in verschiedenen Bereichen untersucht und Verbesserungen anstrebt.

Es ist nicht zeitgemäss, Angestellte in zu kleinen und stickigen Räumen zusammenzupferchen.

Es entspricht nicht dem heutigen Verständnis vom effizienten Arbeiten, wenn Abläufe nicht ständig überprüft und angepasst werden.

Zeitgefässe für den internen Austausch zur Verbesserung und der Absprache der Arbeitsabläufe sind ein Muss. Die SPO hat schon mehrmals darauf hingewiesen, dass die Abläufe und die Zusammenarbeit innerhalb gewisser Dienststellen verbessert werden müssen.

Es ist unüblich, wenn Erneuerungen zwar beschlossen werden – wie in diesem Fall beim Informatiksystem – diese aber nicht innert nützlicher Frist umgesetzt werden.

Und es geht nicht an, dass der Datenschutz, aufgrund der ständig wechselnden Hilfsangestellten, nicht gewährleistet ist.

Um Transparenz und Effizienz zu erreichen, braucht es an vorderster Front Führungskräfte, Profis, welche diesen Namen auch verdienen und welche von den zuständigen Staatsräten unterstützt werden.

Mitarbeiter, welche von ihrer Arbeitslast fast erdrückt werden, sind anfälliger auf Krankheiten und Burnout. Das schlechte Betriebsklima ist auch zurückzuführen auf den Personalmangel. Das drückt auf die Arbeitsmoral.

Mitschuldig am Personalmangel ist nicht zuletzt dieses Parlament, welches "auf Teufel komm raus" zu sparen versucht. Jedes Jahr gehen Voten ein, die vom Staatsrat verlangen, Stellen abzubauen. Der Notstand in der kantonalen Steuerverwaltung ist eine direkte Folge dieser Politik.

Es erscheint uns, werte Abgeordnete, wenig ehrlich, wenn Sie Ihre Hände nun werfen und in Unschuld waschen. Wir haben nämlich Weihnachten und nicht die Karwoche.

M. le député René Constantin (GRL):

On prend les mêmes... et l'on recommence, serions-nous tentés de dire, en guise de préambule, après la lecture du rapport de la commission de gestion.

Permettez-nous de le rappeler: en 2003 déjà, nous avons déposé une interpellation concernant le fonctionnement du Service cantonal des contributions, visant particulièrement la politique des ressources humaines mise en place par la direction du service.

Nous nous inquiétions alors du malaise ambiant, du manque de motivation de nombreux collaborateurs, de la politique de formation du personnel nouvellement engagé et, pour conclure, du taux de rotation qui nous apparaissait comme élevé en comparaison avec des services similaires dans d'autres cantons.

Nous avons, en son temps, souhaité provoquer un changement au niveau de l'état d'esprit et du fonctionnement général au sein du service en question.

Nous voici, trois ans plus tard, avec, hélas!, les mêmes interrogations, les mêmes suspicions, les mêmes dysfonctionnements, même si le taux de rotation, lui, apparaît comme tout à fait normal, mais, si vous menez l'enquête et en lien avec ce que vient de dire le député (suppl.) Laurent Tschopp, vous découvrirez qu'en fonction des secteurs, ce taux évolue de manière surprenante, négativement s'entend.

Bref, la situation s'est empirée. Les conclusions de la commission de gestion le disent haut et fort. Un service, ô combien important pour l'Etat, vital même, ne fonctionne pas correctement et cela depuis plusieurs années. Le malaise s'accroît, proportionnellement aux températures estivales qui affectent, hélas!, le bâtiment.

Aujourd'hui, tant les partenaires que les employés n'y trouvent pas leur compte:

- information entre le service et les fiduciaires qualifiée de très mauvaise;
- gaspillage d'énergie, travail à double entre les communes et le service;
- mauvaise ambiance de travail;
- formation déficiente pour les nouveaux collaborateurs;
- organisation interne peu efficace, cloisonnement, manque de collaboration;
- adaptation et transferts informatiques non effectués; directives du Conseil d'Etat non respectées.

Ces carences, pour la plupart, nous les avons dénoncées en son temps, et voilà que les mêmes constats apparaissent aujourd'hui.

"Cause toujours..., tu m'intéresses!" Voilà, brièvement résumé, le sentiment qui anime le groupe radical-libéral aujourd'hui, un groupe qui vous fait part de sa déception, une déception légitime, vous en conviendrez, puisque nos interrogations de 2003 n'ont en rien modifié les structures ou le fonctionnement du Service cantonal des contributions.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus les seuls à tirer la sonnette d'alarme, et c'est tant mieux. Les choses pourraient ainsi évoluer dans le bon sens, mais il vous faudra trancher dans le vif, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, faire preuve de détermination, agir – sans pour autant vous jeter dans la gueule du loup –, car les coups tirés ou non ont leur coût..., de surcroît avec ces fédérales qui approchent à grands pas.

Tirer ainsi sur un chef de service ou un adjoint, même si apparemment ils posent problème, n'est pas admissible dans les faits, et nous nous garderons de le faire, comme vous d'ailleurs. Mais, occuper ce même chef de service à d'autres tâches, à d'autres fonctions représentées, par contre, une solution tout à fait envisageable.

Le personnel du Service cantonal des contributions effectue un travail de qualité et ne rechigne pas à la tâche; cela, nous le savons. Les chiffres des dossiers traités, en comparaison avec les autres cantons, le prouvent aisément. Cependant, ce même personnel est en droit de bénéficier d'une direction à la hauteur, au niveau des relations humaines s'entend.

De deux choses l'une, et nous nous permettons de vous interpellé, Monsieur le conseiller d'Etat, afin que vous nous donniez votre avis sur les considérations suivantes:

Soit nos inquiétudes de 2003 et les conclusions de la commission de gestion, aujourd'hui, demeurent infondées, exagérées, voire fallacieuses et, dans ce cas, nous, radicaux-libéraux, présenterions, par écrit, nos excuses aux personnes incriminées, soit ce qui est reproché à la direction du service, depuis plusieurs années, est fondé, dans ce cas, nous sommes en droit de vous demander ce qui a été effectivement entrepris pour améliorer la gestion du Service cantonal des contributions. Et si, pour différentes raisons, rien n'avait été entrepris jusqu'à ce jour, le groupe radical-libéral vous suggérerait alors de prendre vos responsabilités afin que la direction dudit service passe en d'autres mains, et ce de manière adoucie puisque nous ne sommes pas, comme déjà dit dans un autre affaire, des coupeurs de têtes. Cependant, il faut, à tout prix, que la sérénité puisse à nouveau habiter l'immeuble 35 de l'Avenue de la gare et ce tant pour le bien des employés que celui de l'Etat.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Die CVPO ist – ich muss das zugeben – eigentlich überrascht von der Deutlichkeit, mit der die GPK die Verhältnisse in der Steuerverwaltung beschreibt. Dieses Bild ergibt sich aus einer breit angelegten Befragung der Kunden der Steuerverwaltung, nämlich der Treuhänder und der Gemeinden sowie der Mitarbeitenden dieser Steuerverwaltung. Deshalb scheint uns dieses Bild aussagekräftig und repräsentativ zu sein. Also man kann nicht behaupten, das sei irgendwie aus den Fingern gesogen.

Es ist nun ja keineswegs so, dass in dieser Steuerverwaltung nicht gearbeitet wird. Auch die GPK kommt zu dieser Erkenntnis. Es gibt allerdings – gemäss der GPK – noch ein Potential für Verbesserungen und für Rationalisierungsmassnahmen, das unbedingt ausgeschöpft werden sollte. Deshalb sind wir in dieser Hinsicht nicht einig mit den Sozialisten des Oberwallis, die mehr Personal fordern, um diese Missstände dann beseitigen zu können. Zuerst muss dieses Potential ausgeschöpft werden bevor man nach zusätzlichem Personal ruft. Offensichtlich handelt es sich hier, meine Damen und Herren, um Führungsprobleme bis in die obersten Etagen dieser Steuerverwaltung hinauf. Und wer ist zuständig für die Behebung von Führungsproblemen? Das ist der Staatsrat und in erster Linie der zuständige Departementchef. In diesem Sinne ist der Departementchef jetzt gefordert und wir sind gespannt auf diesen Bericht des Staatsrats im März 2007.

Die CVPO ist mit den Schlussfolgerungen der GPK einig, dass hier dringender Handlungsbedarf besteht.

Ich danke Ihnen.

La discussion est close.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:

Tout d'abord, merci de l'accueil réservé à ce rapport.

Certains groupes l'ont relevé, le mandat concernant l'étude de ce service avait été donné à la commission de gestion, car le taux de rotation semblait élevé. Eh bien!, non, celui-ci est sensiblement le même, voire inférieur – vous avez pu le voir dans le rapport – à la moyenne que l'on retrouve dans l'Administration.

Lorsque nous avons effectué notre travail, nous avons pu voir, dans ce service, d'autres dysfonctionnements, relevés ici et très bien compris par les groupes, notamment entre autres le problème de l'informatique. A ce titre, nous avons déposé une proposition d'amendement du budget, mais de cela nous en reparlerons ces prochains jours.

Je ne veux pas allonger, tout a été dit et la conclusion sera certainement donnée par le chef du département.

Mais, pour conclure, je constate que tous les groupes ont compris le fonctionnement de la commission de gestion et cela est important. Nous ne sommes pas là pour prendre la place de l'exécutif en proposant des solutions, car c'est là le rôle propre de l'exécutif. Donc, rendez-vous avec vous, Messieurs, en mars 2007.

Je veux aussi remercier le groupe DC du Centre d'avoir tiré un parallèle avec la motion qui sera traitée vendredi.

Pour finir, je voudrais remercier très chaleureusement les membres pour tout le travail qu'ils accomplissent dans cette commission.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, il est vrai, comme le demande la commission de gestion, que le Gouvernement donnera des réponses précises et écrites à chaque question posée par la commission de gestion, et partage, je peux le dire sans en avoir vraiment préalablement discuté avec mes collègues, mais on partage d'une façon générale les conclusions émises par la commission de gestion. Toutefois, nous faisons quand même une première appréciation qui est une appréciation plus personnelle peut-être que gouvernementale.

D'abord, il faut savoir que la commission de gestion porte son appréciation sur l'un des services les plus importants de l'Etat. Le Service cantonal des contributions, avec ses 183 collaborateurs, est le poumon financier du fonctionnement de l'Etat. Le travail de ces 183

collaborateurs permet d'encaisser plus d'un milliard dans les caisses de l'Etat et 800 millions dans les caisses des communes. On voit là toute l'importance et la dimension de ce service. Comme l'a relevé à juste titre la commission de gestion, si vous faites une comparaison intercantonale du nombre de dossiers traités par collaborateur, vous verrez que le canton du Valais bat pratiquement tous les records.

Alors, aujourd'hui, vous l'avez entendu, il y a ceux qui veulent améliorer la structure, nous y sommes aussi de ceux-là au Gouvernement, il y a ceux qui disent qu'il faut aussi améliorer la formation continue, nous y sommes aussi de ceux-là au Gouvernement, il y a ceux qui disent qu'il faut permettre des heures d'ouverture beaucoup plus larges dans la semaine, mais là nous avons déjà une hésitation, et, enfin, il y a ceux qui disent qu'il ne faut pas de personnel supplémentaire, mais par des mesures de réorganisation et d'informatique, on arrivera à trouver des solutions suffisantes pour donner à ce service non pas une crédibilité parce que cette crédibilité existe, ces collaborateurs font un travail exceptionnel dans des conditions bien souvent difficiles; par contre, il est vrai, il y a certainement des mesures de réorganisation et aussi de mise à disposition de personnel, là où le bât blesse, il faudra bien avoir le courage de prendre ces décisions, oui, Monsieur le député René Constantin, et le Gouvernement aura certainement, au mois de mars déjà, le courage de vous proposer des mesures qui vont dans le sens de l'amélioration des services non seulement aux contribuables, mais aussi de l'ambiance interne. Vous pouvez mandater n'importe quel consultant ou maison spécialisée en audit qui irait voir comment fonctionne dans le détail le Service cantonal des contributions et qui, consciente du travail accompli par chaque collaborateur ou collaboratrice, ne pourrait qu'arriver aux mêmes conclusions que la commission de gestion: que, parfois, bien sûr, l'ambiance de travail s'en ressent, mais aussi la pression quotidienne et le stress qu'engendrent ces situations.

Alors, oui, nous devons trouver des solutions pour le Service cantonal des contributions, mais je rappelle que ces solutions, lorsque l'on touchera à l'organisation, parce qu'il faudra le faire, à la réorganisation, etc., devront faire en sorte – et je le relève avec aussi de la vigueur – que jusqu'à aujourd'hui aucun dysfonctionnement grave n'a été relevé dans ce service ni par notre inspection cantonale ni par l'Inspection fédérale des contributions, et que l'équité et la justice fiscales dans notre canton sont garanties. Je n'accepterai, et le Gouvernement avec moi, aucune mesure d'organisation ou autres qui toucherait à l'équité fiscale ou qui toucherait au bon fonctionnement dans la matière du Service cantonal des contributions.

Vous avez raison de nous donner rendez-vous au mois de mars 2007. C'est à ce moment-là qu'il faudra non seulement constater encore une fois une situation et y apporter des remèdes, et puis avoir du courage les uns et les autres de regarder certaines vérités en face.

D'ici là, je me permets quand même, une fois encore, de remercier le personnel du Service cantonal des contributions et la hiérarchie pour le travail accompli quotidiennement.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

Entrée en matière

6. PROJET DE DECISION **concernant l'octroi d'une subvention pour l'agrandissement et la** **rénovation du centre scolaire du cycle d'orientation du Reposieux à** **Monthey**

Eintretensdebatte

BESCHLUSSENTWURF **betreffend die Gewährung einer Subvention zur Vergrösserung und** **Renovation des Schulzentrums der Orientierungsschule Reposieux in** **Monthey**

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /

Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Präsident: Hans Schwestermann / Rapporteur: Jean-Albert Ferrez

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée (suppl.) Rita Marty-Fontannaz (PDCC):

Le groupe DC du Centre a examiné avec attention le projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'agrandissement et la rénovation du centre scolaire du cycle d'orientation du Reposieux à Monthey.

Notre groupe relève que l'architecture de ce bâtiment est la plus importante du type CROCS bâti en Valais. C'est un témoin intéressant des constructions de métal et de verre, et mérite d'être conservé et rénové. Datant de 1972, le bâtiment doit, cependant, être adapté aux normes en vigueur en matière d'économie d'énergie, de sécurité, de protection incendie et de résistance aux séismes.

Le rapport de l'analyse détaillée des coûts n'étant pas joint au message du Conseil d'Etat, mais tenu à disposition des députés, notre groupe demande que, à l'avenir, les documents non distribués, mais indispensables à la bonne compréhension des sujets de la session soient systématiquement disponibles sur le site du Parlement.

Lors de l'analyse du rapport de la commission et du message du Conseil d'Etat, le groupe DC du Centre s'est posé les questions suivantes:

- Quelle est la nouvelle affectation de la place où se situait l'annexe?
- Le coût de la démolition de l'annexe est-il à la charge de la commune?
- Pourquoi le coût des aménagements extérieurs n'est-il pas prévu?
- Quelle est l'entité qui assumera la surveillance et la coordination des travaux?

Nous saluons le fait que le Sport Handicap du Chablais n'ait pas été oublié puisqu'un accès aux lieux d'aisance a été prévu dans la salle de gymnastique ainsi que deux autres dans le bâtiment.

Le groupe DC du Centre accepte d'entrer en matière sur cet objet.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Angesichts des Alters des Schulgebäudes in Monthey drängt sich eine Renovation auf. Der Renovation wurde der Vorzug gegeben, weil sie kostengünstiger ist und im Einklang mit den geltenden Normen steht. Im Rahmen der Renovation wird noch ein zusätzliches Stockwerk gebaut, welches das provisorische Nebengebäude ersetzt. Die Erdbebenschutzmassnahmen verteuern zwar das Projekt um rund zwei Millionen Franken, ermöglichen aber den Bau von zwei Nottreppen.

Die CSPO begrüsst den Entscheid, die dritte Turnstunde im bereits renovierten Hallenbad der Gemeinde durch Schwimmunterricht abzudecken und dabei auf den Bau der dritten Turnhalle zu verzichten.

Die Arbeitsplanung für dieses Projekt ist speziell, da ein Teil der Arbeiten während der Schulperiode, zwar ausserhalb der Unterrichtsstunden durchgeführt werden sollen. Obwohl die Bauhauptarbeiten in den Schulferien geplant sind, legt die CSPO Wert darauf, dass der Unterricht durch Lärmeinwirkungen nicht massiv gestört werden darf und die ausführende Baufirma zur Einhaltung dieser Versprechen angehalten werden muss. Wir sind uns bewusst, dass während der Bauphase Opfer von allen Seiten verlangt werden, aber der Schulunterricht darf nicht massiv gestört werden.

Die CSPO ist für Eintreten.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur (GRL):

Au vu du projet qui nous a été transmis concernant l'octroi d'une subvention pour l'agrandissement et la rénovation du centre scolaire du cycle d'orientation du Reposieux à Monthey, il est à constater ce qui suit:

Le cycle d'orientation de Monthey est actuellement non seulement obsolète, mais, de plus, la problématique du froid de l'hiver et de la chaleur de l'été pose de plus en plus de problèmes. Il y avait deux solutions: soit celle de raser le bâtiment, soit celle de le transformer. Après une étude approfondie, cette dernière a démontré que la transformation était la meilleure des solutions techniques et financières. Cette transformation permettra de mettre le bâtiment en conformité concernant les mesures de sécurité, de défense incendie, de protection sismique ainsi que des normes en matière d'électricité.

De plus, ce bâtiment, construit dans les années septante, est de type CROCS (centre de rationalisation et organisation des constructions scolaires). Ce système de construction scolaire de métal et de verre est un système efficace, d'usage fonctionnel et rapide à construire. Il est important de relever ici que ce bâtiment revêt des spécificités particulières et uniques en Valais que l'on ne retrouvera pas dans le futur. Il reste donc le témoin d'une époque. Raison

pour laquelle il a été fait appel au concepteur de l'objet du système CROCS qui a été utilisé pour la réalisation de cet immeuble.

Vu l'importance des travaux, nous espérons que les délais fixés pourront être tenus et ce sans trop perturber le fonctionnement ordinaire du cycle d'orientation.

Toutefois, lors des projets de rénovations futures qui seront présentés au Grand Conseil, le groupe radical-libéral demande au Conseil d'Etat d'ajouter un paragraphe concernant l'amiante du même ordre que le paragraphe concernant l'énergie.

En conclusion et au vu de ce qui précède, le groupe radical-libéral entre en matière et, de ce fait, soutient l'octroi de cette subvention cantonale.

Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):

Das Schulhausgebäude und die beiden Turnhallen der Orientierungsschule Reposieux in Monthey sind in die Jahre gekommen, nun ist eine Renovation und Erweiterung nötig geworden. Der spezielle Typ des Schulhauses, ein Bau aus Metall und Glas, wie er in den 60er Jahren in Lausanne entwickelt worden ist, muss nach 34 Jahren renoviert werden, die spezielle Bauweise erlaubt aber einen Aufbau eines weiteren Stockwerks.

Im zusätzlichen 4. Stock werden 14 neue Schulzimmer errichtet als Ersatz für die Klassenräume im Nebengebäude, einem Metallcontainer als Provisorium, welcher nach 26 Jahren abgebaut werden soll.

Mit dem Um- und Aufbau wird der Erdbebensicherheit sowie dem Feuerschutz und einer Sanierung der Isolation und der Heizanlage für den Minergie-Standard Rechnung getragen.

Bei der Berechnung der Subventionierung ist berücksichtigt worden, dass die Nutzung des provisorischen Nebengebäudes keine 30 Jahre gedauert hat und somit für die ausstehenden Jahre eine Rückerstattung erbracht werden muss.

Die CVPO unterstützt die Subventionierung für die Orientierungsschule Monthey und ist für Eintreten. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Didier Roch (PDCB):

Ce projet d'agrandissement et de rénovation intervient après plus de 30 ans de fonctionnement du bâtiment. Celui-ci doit aujourd'hui être modernisé. Construit selon le système CROCS, soit de métal et de verre, il permet une rénovation qui sera bien moins coûteuse qu'une reconstruction totale. Mieux, cette rénovation, qui supporte l'ajout d'un étage supplémentaire, contribuera au remplacement du pavillon provisoire devenu vétuste avec le temps.

Si la disposition des locaux n'est pas en soi modifiée, les travaux prévoiront, par contre, un assainissement de la thermie du bâtiment et la mise aux normes actuelles en matière de sécurité incendie avec l'adjonction de deux cages d'escaliers de secours et de rideau pare-feu. Les cages d'escaliers officieront comme éléments de renforcement pour être en conformité avec les récentes normes sismiques.

Conscient de l'importance de cette rénovation et de cet agrandissement pour la ville de Monthey et en particulier de ses élèves, le groupe DC du Bas entre en matière et tient à souligner les points suivants:

- Avec la rénovation du bâtiment en lieu et place d'une reconstruction, le projet permet des économies importantes, sans compter qu'il n'y aura pas augmentation de l'emprise au sol et d'aménagements extérieurs.
- Le coût de 2 millions pour la mise aux normes antisismiques, bien que paraissant élevé, est tout à fait justifié, ce d'autant plus pour un bâtiment public et de surcroît scolaire. Nous relevons que, dans ce dossier, l'Etat montre le bon exemple. Le choix judicieux de construire les escaliers de secours à l'intérieur des piliers permet également des économies financières.
- Par contre, même si nous pouvons imaginer que la grande partie des travaux se fera durant les vacances scolaires, nous demandons impérativement de limiter au strict minimum les interventions durant les heures d'enseignement parce que nous doutons de l'ambiance symbiotique entre les deux activités.

Merci de votre écoute.

M^{me} la députée Marie-Madeleine Bonvin (PS/AdG):

Le cycle d'orientation du Reposieux à Monthey scolarise actuellement plus de 500 élèves. Les bâtiments de ce centre sont au nombre de trois:

- le bâtiment principal comprenant 38 salles de classe;
- le complexe sportif abritant 2 salles de gymnastique et la piscine déjà rénovée;
- l'annexe provisoire, construite en 1980, formée de 18 salles de classe, servant à absorber l'augmentation des effectifs. Un centre scolaire pour le cycle d'orientation ayant été construit à Collombey, il y a quelques années, le nombre d'élèves a diminué au Reposieux. Cette annexe sera donc démolie lorsque les travaux de réfection seront terminés.

Le bâtiment principal ainsi que la partie sportive ont été construits et mis en service en 1972. Ces constructions de type CROCS sont en métal et en verre. Ce système de construction s'est développé à Lausanne dans les années soixante pour répondre à l'augmentation importante du nombre d'élèves de la ville. C'est un système efficace, fonctionnel et rapide à construire. Le bâtiment du Reposieux est le plus important de ce type construit en Valais. Il est le témoin des constructions de métal et de verre et des bâtiments scolaires des années soixante. Il mérite d'être conservé dans le respect de son architecture originale.

Le projet de rénovation n'apporte que peu de modifications à la répartition des classes dans le bâtiment existant. Un quatrième étage sera construit et reprendra la répartition des locaux des étages inférieurs. La façade rénovée sera flanquée de deux tours de béton servant à assurer la résistance aux séismes. Ces tours contiendront les escaliers de secours. Le bâtiment est déjà équipé d'un ascenseur; celui-ci doit être rendu conforme aux normes en vigueur. Les installations sanitaires doivent être adaptées aux handicapés. Le réseau électrique doit aussi

être mis au goût du jour. L'installation de chauffage sera partiellement remplacée par une pompe à chaleur qui agira comme régulateur thermique conjointement avec les stores extérieurs qui seront automatisés, cela dans le but d'atteindre le standard MINERGIE "assainissement".

Le groupe PS/AdG accepte d'entrer en matière sur ce projet de décision octroyant une subvention cantonale à ce projet de rénovation et d'agrandissement. Cet accord permettra de commencer les travaux en avril 2007.

Il est à noter que le déroulement des travaux est un défi. En effet, une partie des travaux sera réalisée durant la période scolaire, en dehors des heures d'enseignement; le gros œuvre est prévu durant les vacances scolaires, la rénovation devant être entièrement terminée pour la rentrée 2008.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Hans Schwestermann (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Eigentlich ist fast alles gesagt.

Ich möchte mich vorerst recht herzlich bedanken für die Unterstützung sämtlicher Fraktionen. Ich kann sagen, als wir unten mit der Kommission in Monthey waren, diese Architektur, die in den 60er Jahren in Lausanne entwickelt wurde, ist wirklich etwas fantastisches und es wäre schade, wenn man das nicht weiter gezogen hätte. Wie gesagt, ist dieses Schulgebäude aus dem Jahre 1972 und also bereits ein bisschen ins Alter gekommen und dass sich hier Sanierungen aufzwingen und nicht mehr im Zustand ist wie es den heutigen Gegebenheiten entspricht, ist auch ganz klar.

Im Bereich der Energie, Sicherheit, Brandschutz, Erdbebensicherheit usw. werden die nötigen Massnahmen ergriffen.

Zu den einzelnen Bemerkungen der Fraktionen wird Herr Staatsrat Roch sicher noch Informationen abgeben um nicht alles zweimal zu wiederholen. Vielleicht nur folgendes.

Von Seite der radikal-liberalen Fraktion wurde gesagt, dass mit der Hitze im Sommer der Schulunterricht auch schwierig ist abzuhalten. Wir waren dort in einem wirklich schönen Herbst, wo viel Sonne war und in diesem Zimmer war es wirklich sehr, sehr schwierig, wenn man sich vorstellt dort den ganzen Tag in der Schule sitzen zu müssen.

Ich bedanke mich also noch recht herzlich und werde dann beantragen, dass wir das in einer Lesung durchführen könnten.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung und Aufmerksamkeit.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais, tout d'abord, remercier tous les groupes parlementaires d'entrer en matière sur cet objet. Je crois que la clause du besoin n'est pas contestable ni contestée. Lors de la vision locale, nous avons pu examiner aussi combien il était nécessaire de maintenir le patrimoine. C'était le vœu de M. l'architecte cantonal en ce qui concerne l'architecture de ce bâtiment qui a été construit en 1982, je crois.

Quelques renseignements complémentaires, tout d'abord pour la députée (suppl.) Rita Marty-Fontannaz. La démolition des annexes, qui étaient des annexes provisoires, mais qui ont quand même duré une vingtaine d'années, fait partie des frais préliminaires et n'est pas subventionnée. Elle vient donc dans la différence qui est mise à charge du maître de l'œuvre. Les coûts de la démolition sont donc compris dans le devis global de 15 millions, mais pas dans le coût subventionné de 10 millions. L'utilisation future de cette place: celle-ci va s'intégrer dans l'aménagement extérieur puisqu'elle est marginale, ce sont une centaine de mètres carrés qui seront à disposition pour les aménagements extérieurs qui existent d'ailleurs; raison pour laquelle la ville de Monthey ne les a pas mis dans le budget. En effet, le bâtiment, la cour, la piscine et les lieux extérieurs existent déjà et sont aménagés. La commune n'a prévu que la réfection et l'aménagement du bâtiment. C'est donc le système classique qui est mis en place pour le subventionnement avec des forfaits par nombre d'unités, y compris le quatrième étage qui va remplacer les annexes qui seront démolies à la fin des travaux.

En ce qui concerne votre demande, Madame la députée, je regarderai avec le Service parlementaire de mettre l'ensemble des documents sur le site du Parlement, de façon à ce que vous ayez une information complète, mais, aujourd'hui, celle-ci est déjà à disposition si vous la souhaitez.

Pour l'ensemble des intervenants, il est évident que nous allons examiner avec les inspecteurs, la direction de l'école et la ville de Monthey une solution pour que les nuisances scolaires soient minimales. Celles-ci vont exister, il ne faut pas se faire d'illusions, mais je répète qu'elles seront minimales. C'est à nous et surtout au maître de l'œuvre d'examiner avec les artisans la façon de régler le problème scolaire qui sera important puisque les travaux vont durer entre 12 et 18 mois.

En ce qui concerne l'amiante, j'ai noté que, pour les prochains projets de décision nous aurons un paragraphe à ce sujet, mais, dans les bâtiments scolaires, ce problème est peu présent. Nous aurons malgré tout un paragraphe sécurisant pour le futur.

Merci d'entrer en matière.

Je saisis l'occasion pour remercier le député Hans Schwestermann et l'ensemble de sa commission pour le travail fait pour ce projet de décision et pour l'ensemble de l'activité durant l'année 2006.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 14 décembre 2006.*)

Le président:

Cet objet me permet de faire la promotion d'une manifestation sportive qui sera organisée le 11 janvier prochain dans cette salle du Reposieux, manifestation qui verra l'équipe de football du Grand Conseil, le FC Grand Conseil, rencontrer une équipe de handicapés valaisans dans le cadre d'une confrontation rafroball qui est un sport destiné aux personnes handicapées.

Je vous invite naturellement à y assister dans la mesure du possible.

**Développements / Entwicklungen:
Grand Conseil / Grosser Rat**

**7. RESOLUTION
de la Présidence du Grand Conseil concernant la Conférence des
Parlements cantonaux (07.11.2006) (7.002)
RESOLUTION
des Präsidiums des Grossen Rates betreffend Konferenz der
Kantonsparlamente (07.11.2006) (7.002)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Ceci n'étant pas habituel, je vais développer cette résolution de la Présidence du Grand Conseil.

Depuis une dizaine d'années, les collaborations intercantionales ont pris beaucoup d'importance et ces collaborations vont encore s'amplifier suite à la mise en œuvre de la nouvelle péréquation financière et répartition des charges entre la Confédération et les cantons (RPT).

Nous l'avons entendu à maintes reprises ce matin, les Parlements cantonaux perdent progressivement de leur pouvoir et de leur influence au profit d'une zone de droit et d'accords intercantonaux voués aux négoes des seuls exécutifs cantonaux. C'est ainsi tout un pan de l'activité politique cantonale qui échappe au Grand Conseil.

Les cantons doivent prévoir des procédures visant à mieux impliquer les Parlements cantonaux dans l'élaboration des conventions intercantionales. Les cantons romands ont mis sur pied la convention des conventions. Le canton du Valais, par notre Parlement, a par ailleurs institué cette année la délégation des affaires extérieures.

Ces mesures ne sont, cependant, pas suffisantes. Ce souci d'éviter un déficit démocratique croissant a conduit les présidents des Parlements cantonaux à se réunir et à étudier des pistes afin de freiner ce glissement de compétence et de décisions.

Vous l'aurez compris à la lecture de la résolution qui vous est soumise aujourd'hui, les Parlements cantonaux souhaitent renforcer la coopération afin de ne pas perdre leurs prérogatives. Pour ce faire, ils envisagent de fonder une Conférence des Parlements cantonaux, telle que définie dans le texte que vous avez reçu.

Ce projet de convention est soumis à tous les Bureaux des Parlements cantonaux qui doivent se prononcer sur le principe de la création de cette conférence jusqu'au 15 décembre prochain.

Si les deux tiers des Parlements acceptent ce concept, nous aurons alors à nous prononcer sur une solution concrète et définitive dans quelques mois.

Par souci de vouloir garantir la continuité, la Présidence et le Bureau du Grand Conseil valaisan ont amendé le projet présenté en élargissant le cadre des participants à cette conférence aux responsables des Services parlementaires. Il est, en effet, à relever le caractère éphémère de la fonction de président, et celui qui s'exprime actuellement en prend gentiment conscience.

Il est à relever que le Bureau est unanimement favorable au principe de la mise sur pied d'une Conférence des Parlements cantonaux. Il aurait pu donner son aval directement, mais, par souci démocratique et de transparence, mais aussi pour mettre en lumière l'importance de cette problématique, il a décidé de vous soumettre cette résolution.

Les optimistes – dont je suis – considèrent que le pouvoir appartient à ceux qui veulent bien l'exercer.

Je vous recommande donc de soutenir cette résolution.

Au niveau formel, et pour le respecter, l'article 142 de notre règlement prévoit qu'une discussion n'est ouverte uniquement qu'à la demande du Grand Conseil.

Y a-t-il une demande de parole?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer directement au vote.

Par 101 voix, les membres de la Haute Assemblée soutiennent la résolution 7.002 présentée par la Présidence et le Bureau du Grand Conseil.

Nous vous remercions de votre soutien. Nous informerons le groupe de travail et vous tiendrons au courant du suivi de ce dossier.

8. RESOLUTION

du député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) et cosignataires concernant le droit à l'information pour tous avec téléparlement (12.09.2006) (7.003)

RESOLUTION

von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Recht auf Information für alle mit Teleparlament (12.09.2006) (7.003)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):

Après discussion, ce matin, avec d'autres parlementaires, la présente résolution est transformée en **postulat**.

En effet, dans le but de respecter la forme de mon intervention et d'éviter un débat sur la forme, j'ai effectivement préféré transformer cette résolution en postulat.

Ainsi, attachons-nous plutôt au fond. Le fond en est simple. Téléparlement a pour volonté de permettre aux citoyens de suivre aisément et facilement les activités du Parlement et des élus aussi bien en direct qu'en différé. C'est un projet évidemment excellent que personne ne remet en cause, mais qui exclut malheureusement les personnes sourdes et malentendantes.

Aussi, en se basant sur le droit à l'information pour les citoyennes et les citoyens de ce canton et en se basant également sur le procès-verbal des séances du Conseil d'Etat du 22 mars 2006 qui précise que lors de rendez-vous avec l'administration cantonale ou communale, un interprète pour les personnes malentendante sera engagé par l'Etat, je pense que l'on peut considérer téléparlement comme étant un rendez-vous avec les citoyens de ce canton.

Et, évidemment, inutile de parler de la défense des minorités et de l'égalité des chances des citoyens.

Je ne vais pas être beaucoup plus long – on est à la fin de l'ordre du jour –, dans le but de permettre à toutes les habitantes et à tous les habitants de ce canton de suivre la politique valaisanne et de s'y engager, je vous remercie de bien vouloir soutenir ce postulat.

Le président:

Merci, Monsieur le député-suppléant.

Nous prenons note de la transformation de votre résolution en **postulat**, même si cela n'est pas règlementaire, n'existe pas dans notre règlement, mais nous en prenons note.

Ce postulat n'est pas combattu; le Bureau du Grand Conseil va donc le traiter.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de cette première matinée de la session de décembre.

Noël approche..., et c'est même Noël avant l'heure.

Je souhaiterais ainsi adresser, en votre nom et au nom du Parlement valaisan, des remerciements: des remerciements d'abord à la créatrice ou au créateur – je l'ignore – de ce magnifique ensemble floral qui nous transporte déjà vers les fêtes; des remerciements ensuite à la Fondation Gianadda qui nous remet le catalogue "Le pavillon Szafran", ce catalogue qui se trouve sur la table dans la salle des pas perdus et pavillon que vous pouvez admirer dans les jardins de la fondation. A cet effet, vous avez reçu, il y a quelques jours, un billet d'entrée gratuit offert par la Fondation Gianadda. Je pense que ces deux cadeaux qui nous sont faits avant Noël peuvent être salués par nos applaudissements.

(Applaudissements)

Avant de vous libérer, encore une petite communication. Je vous serais reconnaissants de bien vouloir libérer vos pupitres puisque la salle du Grand Conseil sera occupée ce soir par la ville de Sion.

Je vous en remercie et vous donne rendez-vous demain à 9 heures précises pour la lecture et l'examen de détail du budget 2007.

Entre-temps, je vous souhaite un excellent appétit et de fructueux travaux de groupe cet après-midi.

Merci.

La séance est levée à 12 h 10.

Séance du mercredi 13 décembre 2006

Présidence: M. le député Albert Bétrisey.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

1. **Projet de budget 2007**
Global, Pouvoir législatif, Pouvoir judiciaire, Présidence

Entwurf des Voranschlages 2007
Allgemein, Legislative, Judikative, Präsidium
2. **Projet de budget 2007**
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwurf des Voranschlages 2007
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Développements / Entwicklungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)
3. Postulat du groupe GRL, par la députée Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, concernant les dégâts liés aux avalanches dans la Vallée de la Morge, région de Visse/La Gourra (12.09.2006) (5.040)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, betreffend Lawinenschäden im Vallée de la Morge, Region Visse/La Gourra (12.09.2006) (5.040)
4. Interpellation de la députée Liliane **BRIGGER** (CSPO) et cosignataires concernant la réception TV pour tous (12.09.2006) (5.041) (*en collaboration avec le DFIS*)
Interpellation von Grossrätin Liliane **BRIGGER** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Fernsehempfang für alle (12.09.2006) (5.041) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
5. Motion du groupe PDCC, par le député Jean-Pierre **ROUVINEZ**, concernant la nappe phréatique (12.09.2006) (5.042)
Motion der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Pierre **ROUVINEZ**, betreffend Grundwasser (12.09.2006) (5.042)
6. Interpellation du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, concernant la STEP naturelle de Wiler (12.09.2006) (5.047)
Interpellation der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, betreffend die natürliche ARA von Wiler (12.09.2006) (5.047)

7. Interpellation du groupe PDCC, par le député (suppl.) Sébastien **ROH**, concernant: station de récupération des bouillies de traitements (12.09.2006) (5.048)
Interpellation der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Sébastien **ROH**, betreffend Behandlungsanlagen für landwirtschaftliche Abwässer (12.09.2006) (5.048)
8. Interpellation du député Franz **RUPPEN** (UDC/SVP) concernant l'aménagement des seconds tubes du tunnel de base du Lötschberg (13.09.2006) (5.049)
Interpellation von Grossrat Franz **RUPPEN** (UDC/SVP) betreffend Ausbau der zweiten Tunnelröhre des Lötschberg-Basistunnels (13.09.2006) (5.049)
9. Interpellation du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant les crues, sécurité et responsabilité (13.09.2006) (5.050) (*en collaboration avec le DFIS*)
Interpellation der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Hochwasser, Sicherheit und Verantwortung (13.09.2006) (5.050) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
10. Rapport d'orientation **II** sur la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le canton du Valais
Orientierungsbericht **II** über die Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA) im Kanton Wallis
11. **Projet de budget 2007**
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE)

Entwurf des Voranschlages 2007

Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

Lecture

12. Projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) Englischgruss à Brigue-Glis

Lesung

Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons an der Vergrösserung des Alters- und Pflegeheims (APH) Englischgruss in Brig-Glis

Le président:

J'ai le plaisir de vous accueillir ce matin pour la première demi-journée consacrée à l'examen de détail du projet de budget 2007.

Au préalable, j'ai l'honneur de saluer l'accession de deux Valaisans aux plus hautes fonctions de notre pays.

En effet, ce matin, M^{me} la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey et M. le conseiller fédéral Pascal Couchepin ont été élus à la présidence, respectivement à la vice-présidence du Gouvernement fédéral. Nous les félicitons et leur adressons nos meilleurs vœux pour l'exercice de ces importantes fonctions.

(Applaudissements)

1. PROJET DE BUDGET 2007 ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2007

Le président:

Avant de procéder à l'analyse d'une petite centaine de propositions d'amendement du projet de budget 2007, vous constaterez que le Parlement a été productif et cela est le signe de sa bonne santé, je souhaiterais apporter les précisions suivantes:

C'est la troisième année consécutive que nous traitons le budget sur deux sessions: l'entrée en matière en novembre et la lecture de détail en décembre.

Cette manière de faire a permis à la commission des finances ainsi qu'aux commissions thématiques d'appréhender avec tout le sérieux et le recul nécessaire les propositions d'amendement déposées durant l'entrée en matière.

Je crois pouvoir affirmer que le processus de traitement du budget donne maintenant satisfaction, même s'il est encore perfectible.

J'aimerais ainsi saluer le travail qui a été effectué par la commission des finances et les commissions thématiques ces dernières semaines.

Si vous le permettez, deux mots encore sur la procédure de traitement. Durant ces deux prochains jours, nous analyserons les propositions de modification du budget comme nous le ferions pour un projet de loi. Vous avez sur vos pupitres le tableau des amendements présentant, pour chacun d'eux, la décision de la commission des finances ainsi qu'une proposition de traitement.

Je profite de l'instant pour souligner ici la qualité et la précision du travail du Service parlementaire et l'en remercie, tout comme je vous remercie d'ores et déjà, Mesdames et Messieurs les députés, pour la concision de vos interventions.

PROJET DE BUDGET 2007 Global, Pouvoir législatif, Pouvoir judiciaire, Présidence ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2007 Allgemein, Legislative, Judikative, Präsidium

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Budget global	Voranschlag allgemein
<i>Cofī par Philippe Es-Borrat et Pascal Gaillard</i>	<i>Fiko durch Philippe Es-Borrat und Pascal Gaillard</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Réduction proportionnelle du renchérissement complémentaire de 0.5% si le renchérissement ordinaire au 31 décembre devait être supérieur au 1% pris en compte pour l'établissement du budget	Proportionale Kürzung des nachträglichen Teuerungsausgleichs von 0.5%, sofern die ordentliche Teuerung per 31.12. über der im Voranschlag berücksichtigten Teuerung von 1% liegen sollte
-	-
Retiré	Zurückgezogen

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Budget global

Cette proposition de la commission des finances a été retirée étant donné qu'elle est devenue sans objet.

Budget global	Voranschlag allgemein
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Supprimer le renchérissement complémentaire (0,5%)	Streichung des nachträglichen Teuerungsausgleichs (0.5%)
- 2'200'000.-	- 2'200'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Budget global

Cette proposition du groupe UDC/SVP a été refusée par la commission des finances par 10 voix contre une et zéro abstention.

Ce refus est lié au fait que cette proposition allait beaucoup plus loin que celle de la commission des finances qui a été retirée.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Au moment de la discussion d'entrée en matière du budget, nous avons eu l'occasion de dire à plusieurs reprises que ce budget qui est globalement, en apparence, assez bon puisqu'il se solde par un excédent de recettes n'est finalement encore une fois qu'une apparence. Nous avons vu que si ces projections sont bonnes, c'est dû plus à la situation économique qu'à de réels efforts d'économies de la part de l'Etat. Cette situation a été dénoncée ou en tout cas relevée assez clairement par la commission des finances dans son rapport. L'esprit de la proposition que nous faisons n'est pas différent de l'esprit dans lequel, je crois, la commission des finances a travaillé.

Le problème, c'est de se situer sur le long terme. Ce n'est pas parce que, temporairement, la situation est bonne qu'il faut croire que tout va bien et commencer à faire des cadeaux à tout-va.

C'est la raison pour laquelle et surtout aussi parce que ces cadeaux seront plus attribués avec la bonne vieille technique de l'arrosoir, c'est-à-dire sans même que les fonctionnaires particulièrement méritants ou efficaces soient récompensés pour leur travail, et en considérant que, finalement, l'inflation ne justifie pas une telle dépense que nous proposons, sur ce poste notamment ainsi que sur quelques autres, une réduction sur l'un des postes dont l'augmentation fait le plus souci et que nous pouvons le mieux maîtriser, à savoir les augmentations des frais de personnel.

Le président:

Monsieur le président de la commission des finances, voulez-vous intervenir?

Ce n'est pas le cas.

Je cède la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Relativement brièvement puisque, effectivement, je me suis également exprimé à l'entrée en matière du budget sur ce 0,5% en disant que c'était la responsabilité de l'employeur, lorsqu'il demande à la fonction publique de faire un effort lorsque les finances de l'Etat le demandent, un effort aussi fait selon le principe de l'arrosoir puisque lorsque l'on demande de ne pas compenser le plein renchérissement, Monsieur le député Jean-Luc Addor, on demande à toute la fonction publique de faire l'effort. L'alinéa suivant du même article de loi dit que la

possibilité est également laissée au Conseil d'Etat de proposer au Parlement la récupération partielle ou échelonnée de l'effort qui a été consenti sur la non-compensation du renchérissement. Je pense que là c'est faire preuve de responsabilité tout simplement, d'abord de responsabilité vis-à-vis de la fonction publique, mais aussi de responsabilité par rapport à la gestion de la politique salariale dans notre canton puisque le temps des vaches maigres, comme on l'a entendu souvent à l'entrée en matière, bien sûr va certainement une fois aussi revenir et que, à ce moment-là, quelle serait notre position, vous Parlement et nous Gouvernement, si on se tournait à nouveau vers la fonction publique en lui demandant un effort de non-compensation du renchérissement si on n'avait jamais donné l'occasion, en période dite de vaches grasses, de compenser les inconvénients et les efforts que nous lui avons demandés en période de vaches maigres.

Je crois que c'est une question de responsabilité. Le Parlement, j'en suis persuadé, dans sa large majorité, comprendra la politique salariale du Conseil d'Etat et partagera ses options. Merci.

Par 104 voix contre 7 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe UDC/SVP.

Budget global	Voranschlag allgemein
<i>Cofî par Philippe Es-Borrat et Pascal Gaillard</i>	<i>Fiko durch Philippe Es-Borrat und Pascal Gaillard</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Suppression de Fr. 1 mio. du budget 2007 concernant les nouveaux postes	Streichung von Fr. 1 Mio. im Voranschlag 2007 betreffend die Schaffung neuer Stellen
- 1'000'000.-	- 1'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

La commission des finances a accepté cette proposition déposée par les députés Philippe Es-Borrat et Pascal Gaillard par 8 voix contre une et une abstention.

Le Conseil d'Etat estime pouvoir économiser 250'000 francs pour les nouveaux postes liés à la RPT.

La commission des finances maintient sa position et demande de trouver les économies sans toucher aux stagiaires ni aux postes autofinancés.

Le président:

Il y a également une proposition du groupe UDC/SVP sous cette même rubrique.

Budget global	Voranschlag allgemein
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Supprimer le montant correspondant aux postes nouveaux	Streichung des Betrags für neue Stellen
- 2'000'000.-	- 2'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe UDC/SVP est refusée par la commission des finances par 10 voix contre zéro et une abstention.

La commission des finances estime que l'effort qu'elle demande au Conseil d'Etat dans sa proposition est suffisant et, dès lors, vous demande de refuser cette proposition.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Puisque, sur ce point, la commission des finances n'a pas eu le "petit bras" comme sur le point précédent, nous considérons que si le Parlement est décidé à réaliser une économie d'un million, ce sera déjà un effort important.

C'est la raison pour laquelle **nous retirons notre proposition** pour soutenir celle de la commission des finances.

M. le député Pascal Rey (PDCC):

La proposition de la commission des finances de supprimer un million sur les deux prévus concernant les nouveaux postes suscite certaines interrogations au sein du groupe DC du Centre.

La roue de la fortune du Conseil d'Etat, car c'est ainsi que je l'imagine, devrait s'arrêter sur des postes tout autant indispensables que ceux qu'elle pourrai épargner. Expériences faites des exercices budgétaires précédents, un choix cornélien devrait être fait par l'exécutif, car telle est sa responsabilité.

Je ne vous cacherai pas que si notre groupe soutenait dans sa grande majorité cette proposition de la commission des finances à l'entrée en matière, nous nous interrogeons également quant à la nature des postes visés par ces coupes budgétaires.

En ce qui concerne ces nouveaux postes, nous savons que ceux-ci ne se créent pas au petit bonheur la chance, mais qu'ils découlent bien de missions nouvelles et de mandats que les diverses lois d'application que nous votons dans ce Parlement entraînent.

Ainsi pourrait-il en être des divers postes que les commissions thématiques ont acceptés, notamment en ce qui concerne la mise en place de la RPT. Ces travaux de mise en place de la RPT, exercice qui verra l'adoption par notre Parlement d'un acte modificateur unique en 2007, nécessiteront la collaboration de toutes les instances, qu'elles soient cantonales ou communales, mais ces travaux nécessiteront aussi des ressources humaines.

Il serait, à notre avis, regrettable de constater au compte 2007 que des mandats externes qui émargeraient dès lors à d'autres rubriques budgétaires permettraient de réaliser ces tâches prévues, indispensables, et prévues par ces nouveaux postes à des coûts probablement supérieurs. Faut-il, dès lors, assurer ce financement des postes nouveaux de ces nouveaux mandats? Nous le pensons.

Ces interrogations quant aux tâches qui devraient, qui pourraient être sacrifiées sur l'autel de la rigueur budgétaire et même si nous sommes certains aussi que cette rigueur budgétaire a permis et permettra à notre canton de renforcer et de conserver la santé financière qui est la sienne, ces considérations amènent notre groupe à nous opposer à la proposition de la commission des finances de supprimer un million en matière de nouveaux postes.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Marc Zufferey (PS/AdG):

La RPT dans son expression totale signifie réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, répartition des tâches et des ressources financières. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait de la linguistique ou La Sorbonne pour comprendre que la Confédération confie aux cantons un travail et un montant pour l'accomplir.

Il semble qu'il faille sortir de la très libérale université de St-Gall, celle qui dispense une formation scientifique de base à des généralistes en économie, pour ne retenir que les tâches et de demander aux fonctionnaires de les accomplir sans ressources supplémentaires.

Ce million que la commission des finances veut barrer du budget: 100'000 francs au détriment de l'enseignement spécialisé, 100'000 francs au détriment de l'action sociale et où encore? À d'autres postes liés à la RPT, aux apprentis, aux stagiaires? Quels sont les postes touchés? Priver l'Administration des moyens de faire face à ses tâches est politiquement une aberration. Si la fonction de l'Etat devait se résumer à une fonction de paiement, sans ressources en personnel pour assurer le contrôle et le suivi du développement des institutions dans le cadre de l'action sociale, ce serait économiquement une aberration.

Hans-Rudolf Merz à Genève s'exprimait ainsi: "Les objectifs de la RPT ne sont donc pas essentiellement d'ordre financier. La RPT n'est ni un programme d'économies, ni un train de mesures fiscales, ni un pur exercice de redistribution. Le fait d'attribuer aux cantons davantage de compétences permet à l'Etat de se rapprocher des citoyens et d'enrayer le processus de centralisation. La RPT renforcera la solidarité au sein de notre Etat."

J'insiste: pas essentiellement un programme d'économies, mais un rapprochement des citoyens, un renforcement de la solidarité.

Le groupe PS/AdG attend les renseignements et éclaircissements du président de la commission des finances. Nous tenons à connaître dans le détail les postes touchés et s'il pense, par ces mesures, répondre à la philosophie exprimée par le conseiller fédéral que je viens de citer.

De plus, tout au long du budget, nous allons devoir prendre position face à des propositions du groupe UDC/SVP. Je ne pense pas, malgré mon envie, demander chaque fois la parole pour combattre ces propositions alors, en un coup, je vous fais part de mon sentiment. Comme au Conseil national, c'est l'UDC qui économise au détriment des plus nécessaires en réduisant les montants liés à la formation, à la culture, aux subventions. Si l'on allait au bout des propositions de réduction budgétaire de l'UDC, on pourrait aboutir à un Conseil d'Etat sans personnel et sans ressources: en gros 20 millions en moins, dont 13,4 millions de charges de personnel, 7,25 millions de Biens, services et marchandises, 8,171 millions de subventions accordées. Le Conseil d'Etat ne serait, cependant, pas au chômage. Il lui resterait des policiers, même un million supplémentaire, pour assurer la sécurité et l'emprisonnement. Il lui resterait des traqueurs pour 200'000 francs supplémentaires de possibles étrangers travaillant illégalement en Suisse. Il lui resterait aussi des juges pour un million supplémentaire pour que justice soit faite ainsi que la volonté de je ne sais qui. La mienne, c'est que Dieu me garde de devoir passer ma vie dans la société que ce parti veut dessiner.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Sans aller aussi loin que mon prédécesseur, je tiens à fustiger un petit peu l'attitude et l'ensemble des propositions telles qu'elles ont été déposées par le groupe UDC/SVP. S'il suffit de reprendre les positions de la commission des finances et d'en doubler le chiffre, je crois que l'exercice est inutile, et on s'en aperçoit puisque les propositions doivent, ensuite, être retirées.

Mais, pour revenir à celle-ci, lors de l'entrée en matière, en session de novembre, le groupe DC du Bas a annoncé qu'il soutiendrait cette suppression d'un million pour les nouveaux postes. Dans l'intervalle, nous avons eu les informations nécessaires, et je pense que

la commission des finances les a eues aussi, à savoir que, dans les nouveaux postes, ce n'était tout simplement pas possible.

La commission des finances demande donc que cette suppression du million intervienne sur l'ensemble de la masse salariale. Je dois vous informer que le groupe DC du Bas ne fera pas, en tout cas dans sa grande majorité, ce pas-là.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Comme vous avez pu le constater dans notre rapport qui a été présenté au mois de novembre, la commission des finances avait fait quatre propositions d'amendement à ce budget qui ont, ensuite, été formalisées avec toutes les autres propositions. Vous avez aussi pu constater, avec les propositions de la commission des finances concernant justement tous ces amendements, que, entre-deux, la commission des finances a retiré deux de ses propositions. Nous avons donc déjà fait un certain pas dans la direction du Gouvernement et vous verrez – on en discutera tout à l'heure – pour la troisième proposition.

Maintenant, il est question de notre proposition de suppression d'un million sur les deux millions prévus pour l'augmentation des postes.

Il faut savoir que, concernant ce montant d'un million ainsi que les 4,4 millions dans les Biens, services et marchandises dont on parlera tout à l'heure, la commission des finances se réfère ou essaie en tout cas d'influencer le Parlement ou de le rendre attentif au décret concernant les mesures structurelles qui a été voté, il n'y a pas si longtemps que cela, par le Grand Conseil. C'est donc dans cet esprit-là que la commission des finances constate que l'on ne peut pas suivre les mesures du décret dans leur totalité vu qu'il y a certaines dispositions légales qui vont à l'encontre.

Toutefois, la commission des finances a estimé que cette suppression d'un million sur les 2 millions pour les augmentations de postes – je rappelle que ce sont bien des augmentations dans les postes au niveau du personnel –, donc d'en supprimer la moitié était tout à fait faisable.

Mes préopinants ont surtout parlé des postes concernant la RPT (plusieurs postes pour 250'000 francs). C'était effectivement sans que nous donnions le détail des postes à couper ou le détail d'où il fallait prendre des mesures. La commission était dans cette idée-là et elle a été rapidement rejointe par le Gouvernement. Sur ce montant de 250'000 francs, il y a vraiment concordance de vues entre la commission des finances et le Gouvernement.

Il reste le montant de 1'750'000 francs. Sur ce montant, 850'000 francs sont en fait des postes autofinancés par la Confédération ou des tiers, c'est-à-dire que si on coupe cette charge-là, on coupe la recette correspondante dans les produits. L'effet est donc nul. Ce n'est bien évidemment pas dans ce sens-là que la commission des finances veut aller.

Par conséquent, si l'on enlève ces 850'000 francs sur les 2 millions, il reste 1'150'000 francs. On enlève encore les 250'000 francs et il reste 900'000 francs, sur lesquels on demandait de trouver 750'000 francs d'économies. Nous avons rencontré à deux reprises le chef du Département des finances qui nous a expliqué que 715'000 francs étaient en fait pour

des stagiaires. Alors, sensible aux arguments du chef du département, la commission des finances a dit: OK, on peut éventuellement aller dans cette direction-là, mais, à ce moment-là, on vous laisse ouvrir les 750'000 francs à trouver sur la totalité de la masse salariale, c'est-à-dire sur 560 millions.

Alors, je crois que trouver 750'000 francs sur 560 millions de masse salariale totale, c'est un exercice qui ne doit pas être très compliqué, sans procéder à des licenciements, mais simplement en analysant, chaque fois qu'il y a des départs naturels, s'il n'y a pas possibilité de rationaliser ou d'organiser différemment pour que ces postes ne soient pas repourvus jusqu'à hauteur de 750'000 francs.

C'est pour cela que la commission des finances propose et encourage le Parlement à la suivre pour vraiment donner un signe clair en disant: nous ne voulons pas laisser exploser tous ces coûts; restons le plus possible dans la ligne de ce qui a été voté dans le décret sur les mesures structurelles et acceptons cette réduction d'un million dans l'augmentation des charges de personnel.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Si chacun d'entre vous prend la peine de lire d'une façon claire la proposition de la commission des finances, telle qu'elle a été déposée sur le bureau du Grand Conseil, c'est de supprimer un million sur les 2 millions pour les postes nouveaux.

Le président de la commission des finances a bien expliqué que sur ces 2 millions bruts, il y a 850'000 francs de recettes qui sont des salaires payés par des tiers (Confédération ou autres tiers intervenants), qu'ensuite le Conseil d'Etat a été d'accord de ne pas entrer en matière sur le fait de ne pas porter au bilan de l'année prochaine des collaborateurs RPT pour 250'000 francs. Le problème, pour nous, demeure. On devra de toute façon trouver une solution pour que quelqu'un remplisse cette mission de l'intégration de la RPT dans les services de l'Etat et de pouvoir maîtriser l'affaire. Cette affaire est beaucoup trop importante pour qu'on la traite comme cela simplement sur un simple vote du Parlement. Des problèmes existent et il faudra trouver des solutions. Mais là, le Conseil d'Etat est entré en matière, comme l'a dit le président de la commission des finances, et ensuite la commission des finances, comme l'a dit le président, sur le montant qui reste, il y a 700'000 francs pour les stagiaires. Vous connaissez la politique que nous engageons au niveau du Conseil d'Etat: pouvoir offrir à nos jeunes qui sortent des écoles des possibilités de stage avant d'entrer dans la vie pratique en tant que telle puisque bien souvent on leur reproche de ne pas avoir l'expérience pratique dans l'économie privée. Alors, la commission des finances s'est aussi rangée aux arguments du Gouvernement en disant: non, il ne faudra pas toucher à ces postes de stagiaires. Alors, si on ne touche pas aux stagiaires, si on ne touche pas aux postes qui sont compensés financièrement, il n'y a plus le moyen de trouver dans ces 2 millions le million nécessaire. Par conséquent, la commission des finances fait maintenant la proposition de prendre sur la masse salariale. D'abord, c'est une proposition qui n'a pas été déposée formellement au Parlement (on pourrait donc discuter déjà sur la forme) et, ensuite, j'aimerais simplement vous dire que, évidemment, si l'on considère la masse salariale globale, il paraît extrêmement facile de dire: 750'000 francs sur la masse salariale globale, mais il faut savoir que la masse salariale globale est calculée à l'unité près, avec des salaires déterminés, des

charges sociales que l'on calcule à deux chiffres après la virgule. Ce n'est pas un montant comme ça, global, que l'on met au budget! Il n'en demeure pas moins que sur la masse des salaires versés et sur le mouvement du personnel de l'Etat en une année, vous vous apercevrez très vite, en comparant ces dernières années, le budget de la masse salariale et les comptes effectifs, que les variations, compte tenu de la masse, sont toujours en général supérieures au million. Pour vous donner une idée, en 2005, les comptes ont bouclé avec une masse salariale de 4 millions inférieurs à ce qui avait été prévu au budget parce qu'il y a eu des départs, etc. Dans la masse de rotation, 4 millions sur plus de 500 millions, forcément, ce sont des choses auxquelles on peut s'attendre.

Alors, bien sûr que le Gouvernement pourrait dire qu'on prend l'engagement aujourd'hui d'avoir une masse salariale qui devrait être inférieure dans les comptes..., mais ce serait vraiment un exercice de dupes! C'est un exercice de dupes et je vous donne un autre exemple: admettons que l'entrée en vigueur de la loi sur les caisses de pension prenne du retard, vous avez automatiquement l'intérêt couru sur les montants non versés aux caisses de pension qui reste finalement au profit de l'Etat et, forcément, cela fait des différences nettement plus grandes que ces 750'000 francs.

Alors, ou bien (c'est l'avis du Gouvernement) dans ces 2 millions, on constate que l'on ne peut faire d'économies réelles et ne pas créer de postes nouveaux pour 250'000 francs et, pour le reste, on est d'accord, on partage l'avis du Conseil d'Etat, on a besoin de ces stagiaires et on peut leur donner l'occasion de travailler et d'avoir une expérience pratique et, de l'autre côté, on ne veut pas se couper des postes financés par des tiers, qui sont nécessaires et que vous avez votés dans des législations ici dans le Parlement très récemment, notamment les contrôleurs du travail au noir, alors là on a une politique cohérente et vous suivez l'avis du Gouvernement qui, lui, dit: OK pour 250'000 francs et puis le reste, ma foi, puisque les opinions sont partagées avec la commission des finances sur la nécessité de garder ces postes, gardons-les et puis gérons la masse salariale comme on le fait, c'est-à-dire avec le maximum de rigueur possible de manière à ce que nous n'ayons pas de surprises budgétaires à la fin de l'exercice et que presque comme à l'accoutumée, nous ayons des comptes qui sont légèrement meilleurs que le budget. C'est la proposition du Gouvernement.

Le président:

Je vais résumer la situation.

Deux propositions ont été déposées: celle du groupe UDC/SVP qui a été retirée au profit de celle de la commission des finances, commission des finances qui propose une réduction d'un million.

Nous avons maintenant cette proposition qui est contestée et on demande en définitive de revenir au budget initial du Conseil d'Etat, avec une solution peut-être intermédiaire du Conseil d'Etat, mais, formellement, nous avons deux propositions: celle de la commission des finances et celle de revenir au budget initial.

Je ne sais pas si le président de la commission des finances veut faire une déclaration; autrement, je devrai faire voter formellement ces deux possibilités.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Il est clair qu'il faudra passer au vote.

La position de la commission des finances est assez claire. Le rapporteur l'a donnée. Elle a été prise à une très large majorité (je crois par 9 contre un et une abstention). Il est donc clair que nous n'allons pas retirer notre proposition d'amendement. D'ailleurs, comme nous n'en avons pas discuté, je ne pourrai pas me permettre de le faire.

Maintenant, j'ai compris que les 250'000 francs étaient acquis par la proposition du Conseil d'Etat.

Il reste ainsi à voter ces 250'000 francs contre le million proposé par la commission des finances.

Je rappelle encore une fois, comme l'a dit le chef du département, que, formellement, la proposition de la commission des finances portait sur un million sur les deux millions pour ces augmentations de postes et pas d'ouvrir à toute la masse salariale. Maintenant, la position de la commission des finances est de dire: OK, si vraiment vous ne voulez pas toucher aux 715'000 francs pour les stagiaires, on accepte que vous les trouviez ailleurs, mais notre proposition d'amendement d'un million reste à soumettre au vote.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Il faut être clair. Si la proposition du million passe, tel que le veut la commission des finances, on sera obligé de toucher aux postes de stagiaires et aux postes qui sont quasi autofinancés aussi parce que l'on restera dans le cadre de la proposition d'augmentation du personnel de 2 millions.

Mais, pour les 250'000 francs, c'est clair qu'on accepte.

M. le député Jean-Marc Zufferey (PS/AdG):

Il semble que les choses soient claires entre le chef du département et le président de la commission des finances..., mais elles ne le sont pas pour moi.

Nous votons contre la proposition de la commission des finances de supprimer ce million. Un point c'est tout! Après au Conseil d'Etat de l'utiliser judicieusement.

Le président:

Monsieur le député Jean-Marc Zufferey, nous avons deux propositions: formellement, celle de la commission des finances et celle du groupe DC du Centre qui la combat et qui demande de revenir au budget initial.

Nous allons donc voter sur ces deux propositions.

Par 77 voix contre 42 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition de la commission des finances.

Nous sommes ainsi revenus au texte initial du budget.

Budget global	Voranschlag allgemein
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Supprimer le montant correspondant aux « autres »	Streichung des Betrags für „Verschiedenes“
- 900'000.-	- 900'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

La commission des finances a refusé cette proposition du groupe UDC/SVP par 10 voix contre une, car elle a estimé que sa demande de réduction était suffisante.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je vous rassure tout de suite, tout comme mon collègue socialiste Jean-Marc Zufferey, je n'ai pas l'intention d'intervenir sur chacune des propositions que nous avons déposées. Mais j'aimerais dire aussi que je serai moins lyrique et un peu plus prosaïque que mon collègue socialiste. Même si toutes nos propositions étaient retenues par le Parlement (nous savons déjà que ce ne sera pas le cas), eh bien!, cela ne représenterait jamais qu'environ 1% du budget de l'Etat. Donc, je crois que le spectre du chômage du Conseil d'Etat est quand même relativement éloigné, tout comme les fantasmes socialistes sur la société dont, pensent-ils, nous rêvons. Nous rêvons simplement d'une société dans laquelle on ne pense pas que l'Etat travaille avec l'argent des autres, mais dans laquelle on est conscient, tout simplement, que l'argent avec lequel l'Etat travaille n'est rien d'autre que notre argent. Raison pour laquelle nous essayons de faire en sorte qu'il travaille de la manière la plus économique possible.

D'une manière générale, contrairement à nos collègues du groupe DC du Centre, nous ne pensons pas que le budget et qu'en particulier les augmentations de la masse salariale doivent être subis comme une sorte de fatalité.

J'aimerais dire aussi à l'attention de mon collègue du groupe DC du Bas que je trouve assez pittoresque qu'il relève le retrait de certaines propositions simplement par réalisme politique alors qu'il vient de nous expliquer droit derrière que le groupe DC du Bas ou en tout

cas sa majorité fait machine arrière par rapport à ce qu'il a lui-même annoncé à l'entrée en matière du budget. Je pense à ce que nous avons discuté et voté à l'instant.

Ce que nous pensons simplement sur ce poste comme sur le suivant, c'est que la rigueur budgétaire ne doit pas être simplement un discours, mais doit être suivie d'actes concrets; c'est cela l'esprit des propositions que nous faisons.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons, en tout cas tous ceux qui croient à une vraie rigueur budgétaire, à nous suivre.

Le président:

Ni le président de la commission des finances ni le chef du département ne désirent s'exprimer.

Nous procédons donc au vote.

Par 114 voix contre 8, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe UDC/SVP.

Budget global	Voranschlag allgemein
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Réduire l'augmentation de la masse salariale pour l'enseignement secondaire du 2 ^{ème} degré, la formation tertiaire et les remplaçants	Reduzierung der Erhöhung der Lohnsumme für das Schulwesen der Sekundarstufe II, im tertiären Bereich und bei den Stellvertretungen
- 2'000'000.-	- 2'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe UDC/SVP a été refusée par 10 voix et une abstention pour les mêmes raisons qu'expliquées précédemment.

Le président:

Monsieur le député Jean-Luc Addor, désirez-vous vous exprimer?

Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons donc procéder au vote.

Par 115 voix contre 6, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe UDC/SVP.

Budget global	Voranschlag allgemein
<i><u>Cofi par Philippe Es-Borrat et Pascal Gaillard</u></i>	<i><u>Fiko durch Philippe Es-Borrat und Pascal Gaillard</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
Suppression de Fr. 4.4 mio du budget 2007 des rubriques biens, services et marchandises	Streichung von Fr. 4.4 Mio. im Voranschlag 2007 betreffend den Sachaufwand
- 4'400'000.-	- 4'400'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Budget global	Voranschlag allgemein
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
Réduire drastiquement l'augmentation de ce poste	Drastische Eindämmung der Zunahme in dieser Rubrik
- 7'000'000.-	- 7'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Nous avons deux propositions concernant la rubrique Biens, services et marchandises, dont celle de la commission des finances, déposée par les députés Philippe Es-Borrat et Pascal Gaillard, qui a été acceptée par la commission des finances par 9 voix contre une. Lors de l'étude des propositions, le Conseil d'Etat a mentionné à la commission des finances qu'il pouvait réduire ce poste de 2,4 millions, mais que pour économiser un montant supérieur, il devait réduire sur les frais d'entretien d'immeubles. La commission des finances maintient sa position en rappelant qu'à l'entrée en matière, elle avait mentionné qu'elle ne voulait pas de réduction des frais d'entretien d'immeubles. Elle est d'accord que le Conseil d'Etat trouve ces économies sur l'ensemble de la rubrique 3.

L'autre proposition, celle du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été refusée à l'unanimité par la commission des finances étant donné sa propre proposition.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Pour faire plaisir à mon collègue Nicolas Voide, j'aimerais relever ici, et pour faire un petit clin d'œil supplémentaire à mon collègue socialiste Jean-Marc Zufferey, que, finalement, le monde dont rêve l'UDC n'est pas très différent de celui dont rêve la commission des finances. Raison pour laquelle si, comme je l'ai dit tout à l'heure, le Parlement est disposé à faire sur ce point de réels efforts d'économies, tels que proposés par la commission des finances, de notre côté, nous retirerons notre proposition.

M. le député Jean-Marc Zufferey (PS/AdG):

Au nom du groupe PS/AdG, nous tenons à vous faire savoir que nous refusons cette réduction budgétaire proposée par la commission des finances.

Réduire de 4,4 millions ce poste, ce sera rendre indigente toute la rubrique 3 et, par différents artifices comptables d'imputations internes, le Conseil d'Etat devra non seulement limer dans les Biens, services et marchandises, mais aussi dans les contributions sans affectation. Cela passera peut-être par des retards dans les paiements aux subventions aux communes.

Monsieur le président de la commission des finances, vous savez très bien dans votre for intérieur que vous demandez au Conseil d'Etat de faire des exercices de dupes. Le Conseil d'Etat vaut bien mieux que ce qualificatif.

Notre groupe refuse cette économie de 4,4 millions.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Si j'écoutais le représentant du groupe PS/AdG, le député Jean-Marc Zufferey, je devrais en déduire que la commission des finances, plutôt que de siéger trois jours pour faire son rapport sur le budget 2007 de l'Etat du Valais, aurait mieux fait de faire cette économie, pour elle, pour son temps, pour ses membres ainsi que pour les frais occasionnés à la caisse de l'Etat.

En fait, on se rend compte que quatre propositions, qui semblaient très raisonnables, qui étaient pratiquement toutes suivies à l'entrée en matière, tout d'un coup ne le sont plus ou sont violemment combattues. Sur ces quatre, nous en avons retiré deux, une que nous venons de perdre et il reste maintenant la quatrième.

Alors, je pose la question encore une fois: qu'en est-il de ce fameux décret sur les mesures structurelles? Ici, je ne comprends plus le Parlement, je dois le dire. Un jour, on vote des mesures un peu contraignantes en essayant d'enrayer l'augmentation des dépenses de l'Etat et, le lendemain, on oublie ce que l'on a voté et allons-y gaillardement.

Je rappelle que, pour ce poste, l'augmentation est de 7,3 millions. La commission des finances a estimé que l'on pouvait en économiser 4,4 millions. Nous en avons débattu lors de deux séances avec le chef du département. Lors de la dernière séance, la commission des finances a voté – le rapporteur a précisé le vote – pratiquement à l'unanimité moins une voix pour le maintien de cette demande.

Entre-deux est venue une proposition du Conseil d'Etat disant: OK, on vous a déjà dit que l'on avait trouvé 2,4 millions et on peut encore trouver un million supplémentaire dans le chapitre 3 des dépenses générales.

Suite à cela, j'ai procédé à une consultation par e-mail des membres de la commission des finances. La commission des finances peut tout à fait se ranger derrière cette proposition, mais à la condition expresse que l'on ne touche pas au un million attribué en plus pour l'entretien des immeubles sachant que, depuis de nombreuses années, la commission des finances relève qu'il y a un manque de moyens à ce poste.

Voilà où en est la commission des finances. Elle est donc d'accord d'accepter les 3,4 millions proposés par le Conseil d'Etat à la condition que l'on ne touche pas, je le répète, au un million pour l'entretien des immeubles.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

Mais, j'ai quand même une question à vous poser. Dans le tableau des amendements, la proposition acceptée par la commission des finances, c'est 4,4 millions d'économies.

Alors, si j'ai bien compris, maintenant, la proposition de la commission des finances est de 3,4 millions d'économies. C'est la nouvelle proposition de la commission des finances.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Monsieur le président du Grand Conseil, en fait, c'est une proposition du Conseil d'Etat qui est arrivée après la dernière séance de la commission des finances.

J'ai consulté tous les membres de la commission des finances par e-mail et j'ai eu le retour de tout le monde sauf un, soit 12 membres se sont prononcés et, à une très grande majorité, en disant: OK, on peut accepter cette proposition du Conseil d'Etat. Comme je viens de le dire tout à l'heure.

Maintenant, se pose la question formelle: cette proposition est-elle acceptable ou pas?

Je laisserai le soin au président du Grand Conseil de décider comment traiter ce cas.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Effectivement, le Conseil d'Etat, sur la demande de la commission des finances de trouver ces 4,4 millions – je rappelle que ces 4,4 millions, c'est le montant qui dépasse la croissance admise par la commission des finances du poste Biens, services et marchandises; je crois que le taux accepté était de 1,5% et, sur tout ce qui dépasse ce taux, la commission des finances nous demande de faire des économies – a pris l'option cette année, et la commission des finances le sait, de mettre un million supplémentaire dans l'entretien des immeubles compte tenu de la situation financière du canton et pour entretenir notre patrimoine qui en a bien besoin. Et bien sûr, la commission des finances nous a dit: dans cette progression, ce million est compris.

Alors, on s'est entendu pour que non seulement en faisant les fonds de tiroir, on trouve ces 2,4 millions, mais, en élargissant à l'ensemble de la rubrique 3, on trouve encore un million supplémentaire et on monte à 3,4 millions, tout en sortant l'exercice spécial pour les immeubles, si l'on veut l'effort principal que l'on fait sur l'entretien des immeubles pour l'année prochaine, tel que prévu par le Gouvernement, d'un million pour l'entretien des immeubles de l'Etat et de manière à ce que l'on retrouve ces 4,4 millions constitués d'un million d'investissements dans notre patrimoine et de 3,4 millions d'économies réelles trouvées dans la rubrique 3 en général.

Tel est l'arrangement que l'on a trouvé avec la commission des finances.
Le Gouvernement a fait le maximum et, je crois, la commission des finances aussi.
C'est la proposition que le Parlement devrait aussi, avec sagesse, décider.
Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je disais, tout à l'heure, que le processus d'analyse du budget était bon, mais ce processus est bon pour autant qu'on le respecte.

Nous sommes ici en présence d'une situation qui n'est pas conforme à notre règlement; je crois que nous en sommes tous conscients.

Alors, la première décision que j'aimerais vous soumettre, c'est de savoir si le Parlement accepte cette décision de la commission des finances ou reconnaît cette proposition de la commission des finances de 3,4 millions. C'est la première décision que le Parlement doit prendre.

Ensuite, je demanderai au groupe UDC/SVP s'il se rallie à cette nouvelle proposition puisqu'il avait retiré la sienne.

Je vous pose ainsi formellement la question suivante: est-ce que vous acceptez la modification ou la réduction d'un million de la proposition de la commission des finances, sachant que cette décision a été prise par voie de consultation?

(...)

Par 97 voix contre 23 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent cette nouvelle proposition de la commission des finances (réduction de 3,4 millions).

Je m'adresse maintenant au député Jean-Luc Addor: est-ce que vous acceptez, est-ce que vous vous ralliez à cette nouvelle proposition de la commission des finances?

C'est le cas.

Cette proposition est ainsi acceptée..., non, elle est contestée par le groupe PS/AdG. Je dois aller jusqu'au bout de mon raisonnement et nous allons donc devoir voter encore une fois.

Par 99 voix contre 23, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PS/AdG.

Vous avez ainsi suivi la commission des finances et la réduction de 3,4 millions est acceptée.

Budget	Voranschlag
<p><u>Groupe SPO par German Eyer</u></p> <p>Selon l'article 9 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton, cinq millions de l'excédent de financement du budget 2007 sont affectés au fonds spécial "investissements anticycliques"</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p><u>SPO-Fraktion durch German Eyer</u></p> <p>Gestützt auf Artikel 9 des Gesetzes über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle werden 5 Millionen des Finanzierungsüberschuss des Voranschlags 2007 in den Spezialfonds „Antizyklische Investitionen“ gelegt</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement :</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag :</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe SPO, déposée par le député German Eyer, a été refusée par la commission des finances à l'unanimité.

La commission des finances estime que la politique anticyclique est réalisée par l'amortissement de la dette. En effet, elle estime que cela permettra d'avoir des finances saines et donc de pouvoir investir lorsque le besoin se fera sentir.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Ja es ist schon richtig, eigentlich sollte man schon Schulden abbauen in guten Zeiten – wie es der Rapporteur gesagt hat und dann in wirtschaftlich schwachen Zeiten, schwierigen Zeiten neue Schulden machen, damit die Wirtschaft angekurbelt wird. Aber das geht im Kanton Wallis leider nicht mehr. Wir haben – wie Sie alle wissen – die doppelte Schuldenbremse, d.h. wir können uns auch in wirtschaftlich schwierigen Zeiten nicht neu verschulden, weil wir immer eine ausgeglichene Rechnung haben müssen, auch auf der Investitionsseite. Und damit eine antizyklische Wirtschaftspolitik umgesetzt werden kann, braucht es einen Fonds, der geäufnet wird, damit eben dann in diesen Zeiten neu investiert werden kann. Deshalb beantragen wir diesen Fonds.

Eigentlich bräuchten wir ihn ja nicht, wenn wir die doppelte Schuldenbremse nicht hätten, aber die haben wir jetzt nun einmal und darum brauchen wir diesen Fonds.

Danke schön.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

La commission des finances a refusé cette proposition à l'unanimité. Même si elle a parlé de politique anticyclique dans son rapport, c'est clair qu'elle la voit dans la manière de cibler les investissements plutôt que de créer un fonds spécial.

Je pense que si, en termes financiers, on veut faire du bon boulot pour l'avenir et les générations futures, plutôt que de mettre des moyens dans un fonds spécial, il faut amortir la dette et la réduire.

C'est pour cela que la commission des finances vous propose, à l'unanimité, de refuser cette proposition.

Par 96 voix contre 20 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe SPO.

Le président:

Nous avons ainsi terminé l'examen des propositions concernant la partie budget global et nous passons maintenant au **Pouvoir législatif**.

Grand Conseil	Grosser Rat (Parlamentsdienst)
<i>Groupe SPO par Marc Kalbermatter</i>	<i>SPO-Fraktion durch Marc Kalbermatter</i>
Prestations	Leistungen
Mesure prioritaire n° 2	Prioritäre Massnahme 2
Indicateur de performance n° 7 (nouveau)	Leistungsindikator 7 (neu)
Pourcentage d'interventions parlementaires traitées dans le délai de traitement de 12 mois : 100 %	Prozentsatz der behandelten parlamentarischen Vorstösse innerhalb der Behandlungsfrist von 12 Monaten: 100%
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe SPO, déposée par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, est acceptée à l'unanimité par la commission des finances qui rappelle que cette proposition relève de la compétence du Bureau du Grand Conseil.

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Cette proposition est ainsi tacitement acceptée.

Nous passons au **Pouvoir judiciaire**, Monsieur le rapporteur.

Tribunaux	Kantonsgerichte
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Augmentation d'effectif de la Justice de 1 ^{ère} instance (Tribunal des mineurs, instruction pénale, application des peines et mesures)	Personalaufstockung für die erstinstanzliche Justiz (Jugendgericht, Strafuntersuchung, Straf- und Massnahmenvollzug)
+ 1'000'000.-	+ 1'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, est refusée par la commission des finances par 10 voix et 2 abstentions.

La commission des finances relève que la nouvelle organisation judiciaire, qui prévoit les cercles de greffiers juristes, doit donner la liberté d'engager les moyens là où il y a du travail.

Dès lors, elle estime qu'il faut laisser un délai pour en faire l'expérience et vous demande ainsi de refuser cette proposition.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

D'un côté, le groupe UDC/SVP est convaincu qu'il faut avoir le courage de faire de réelles économies dans un certain nombre de domaines. Mais, d'un autre côté, il y a des domaines qui correspondent à des activités essentielles de l'Etat, comme précisément la justice, des domaines dans lesquels on sait que les moyens à vue humaine sont déjà et seront

encore plus insuffisants à l'avenir. Dans ces domaines-là, nous pensons qu'il faut avoir le courage, au contraire, de donner à l'Etat, en l'occurrence à la justice, les moyens d'assumer pleinement ses tâches.

Nous venons de voter à la dernière session une révision du droit judiciaire. Ce qu'on peut en attendre, c'est avant tout qu'elle permette à la justice valaisanne d'encaisser le choc constitué par l'introduction des juges d'application des peines et des mesures. Des mesures, c'est le cas de dire, dans le domaine de l'organisation du personnel ont déjà été décidées par le Tribunal cantonal. Mais quand j'entends que la commission des finances pense qu'il faut encore s'accorder un délai, j'aimerais dire qu'il y a des domaines essentiels qui sont en première ligne (je pense tout d'abord et surtout à la justice des mineurs, mais aussi à l'instruction pénale), ce sont des domaines dans lesquels les délais ont été déjà extrêmement longs, je pense qu'ils sont déjà dépassés et je crois que ceux qui pensent que ces domaines-là, très importants encore une fois, doivent pouvoir fonctionner mieux et plus rapidement qu'aujourd'hui doivent leur donner les moyens d'assumer pleinement leurs tâches.

C'est ce signal politique que nous voulons donner en faveur d'une justice efficace, c'est-à-dire surtout d'une justice capable de traiter les affaires dont elle a la charge rapidement ou en tout cas dans des délais raisonnables. C'est donc ce signal-là que nous vous invitons à donner en soutenant notre proposition.

Le président:

Ni le président de la commission des finances ni le chef du département ne désirent s'exprimer.

Nous procédons au vote.

Par 105 voix contre 15 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe UDC/SVP.

Nous terminons la première partie de l'examen du projet de budget avec la **Présidence**.

Chancellerie d'Etat	Staatskanzlei
<i>Cofî par Philippe Es-Borrat et Pascal Gaillard</i>	<i>Fiko durch Philippe Es-Borrat und Pascal Gaillard</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
Suppression de Fr. 250'000.- du budget 2007 concernant le délégué aux affaires fédérales	Streichung der Fr. 250'000.- im Budget 2007 für den Delegierten für Bundesangelegenheiten
- 250'000.-	- 250'000.-
Retiré	Zurückgezogen

Chancellerie d'Etat	Staatskanzlei
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
Supprimer le montant correspondant au délégué aux affaires fédérales	Streichung des Betrags für den Delegierten für Bundesangelegenheiten
- 250'000.-	- 250'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Sous Présidence, nous avons deux propositions identiques: celle déposée par la commission des finances et celle déposée par le groupe UDC/SVP.

Cette proposition a été retirée par la commission des finances par 7 voix contre une et 2 abstentions.

La commission a retiré cette proposition, mais demande qu'avec le compte 2007, le Conseil d'Etat présente au Parlement un rapport détaillé comprenant les noms des mandataires, les missions confiées, les honoraires versés ainsi que, dans la mesure du possible, les résultats obtenus.

La proposition identique déposée par le groupe UDC/SVP a été refusée par 8 voix contre une et 2 abstentions. Ce vote a été fait par rapport à la proposition de la commission des finances.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Es kann festgestellt werden, dass im Budgetentwurf 2007 erneut die Rubrik "Förderung der kantonalen Interessen auf Bundesebene" aufgenommen und hierfür ein Betrag von 250'000 Franken berücksichtigt wurde.

Es handelt sich hierbei um die bereits im Budget 2006 vorgesehene Stelle eines Bundesdelegierten. In der Abstimmung über das Budget 2006 wurde dieser Budgetkredit jedoch abgelehnt.

Die SVP-Fraktion ist gegen die Schaffung einer neuen Funktion eines Bundesdelegierten des Kantons Wallis. Es geht nicht an, hier eine gut bezahlte Stelle mit Gesamtkosten von rund 250'000 Franken zu schaffen, zumal diese Funktion sachlich nicht gerechtfertigt ist. Die Interessen des Kantons Wallis, auch im Zusammenhang mit den absehbaren finanzpolitischen Auseinandersetzungen mit der Eidgenossenschaft, sind in Bern von unseren sieben Nationalräten sowie den beiden Ständeräten wahrzunehmen.

Ausserdem hat der Staatsrat die Interessen unseres Kantons über die eidgenössischen Parlamentarier im Bund einzubringen sowie in den jeweiligen Konferenzen der kantonalen Departementsvorsteher geltend zu machen. Die Interessen unseres Kantons sind also von den gewählten Volksvertretern wahrzunehmen.

Die neuen Ausgaben betreffend den Bundesdelegierten sind unnötig und deshalb abzulehnen.

Ich danke Ihnen.

Hr. Grossrat Louis Ursprung (CVPO):

Die CVPO setzte und setzt sich verantwortungsbewusst für eine vernünftige Sparpolitik ein. Die CVPO setzte und setzt sich gleichzeitig weitsichtig für gezielte Investitionen ein, Investitionen, die Mehrwerte schaffen. Das Einsetzen eines Delegierten für Bundesangelegenheiten könnte solche Mehrwerte schaffen.

Die CVPO denkt einerseits an die Lobbyarbeiten, welche für eine Randregion je länger umso wichtiger werden und andererseits an die dringend notwendigen Problemlösungen. Lösungsarbeiten an anstehenden Problemen wie zum Beispiel die Einführung der NFA, des neuen Finanzausgleichs und der Aufgabenaufteilung.

Aus diesen Gründen ist die CVPO für diese sinnvolle Investition, eine Investition in die Zukunft.

Die CVPO zieht die Anstellung der richtigen Person einer Mandatslösung vor. Verantwortung muss getragen werden und kann nicht mittels Mandaten abgetreten, respektiv delegiert werden.

Ich danke Ihnen.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Juste pour préciser un point quand même important au groupe UDC/SVP: on ne parle plus de poste supplémentaire de délégué aux affaires fédérales, mais d'un ou de plusieurs mandats qui pourraient être attribués, préciser en fait ce changement de rubrique et pour dire que cela a amené une réflexion complémentaire de la commission des finances.

Je vous rappelle que, dans le budget 2006, la commission des finances s'était opposée, et avait obtenu gain de cause devant Parlement, à la création d'un nouveau poste, toujours dans la perspective de la maîtrise des dépenses, du Personalstopp, etc.

Cette fois-ci, le Conseil d'Etat vient avec un ou plusieurs mandats remplissant le même but. Je rappelle aussi que, en 2006, nous avons dit que, par rapport au but de ce poste, nous n'étions pas du tout opposés, mais plutôt sur le fait de créer un nouveau poste et la charge supplémentaire occasionnée dans les charges salariales.

Lors de l'établissement de notre rapport, nous avons été peut-être un petit peu échaudés par ce que l'on peut peut-être appeler la "manœuvre", enfin on l'avait pris un petit peu comme cela, pour détourner la volonté du Parlement de l'année passée de la part du Gouvernement.

Mais, réflexion faite et approfondie au sein de la commission des finances et une discussion, parce qu'il y a une très bonne collaboration et beaucoup de discussions avec le Conseil d'Etat, mais principalement le chef du département, nous sommes arrivés à cette proposition de retirer notre demande d'amendement, à la condition – comme vient de le relever le rapporteur – qu'un rapport soit déposé en même temps que le compte 2007, cela veut dire en 2008. Cela veut dire aussi que, implicitement, la commission des finances admet qu'au budget 2007 et certainement aussi au budget 2008, puisque celui-ci sera voté l'année prochaine avant ce fameux rapport, ce mandat peut être accepté pour un temps d'essai, si l'on peut dire.

Il est clair que devant les doutes ou les incertitudes de certains, aussi exprimés ici au Parlement, je pense que ce rapport détaillé, désignant le ou les mandataires, avec leurs missions précises (s'il y a une mission, s'il y en a différentes), les coûts occasionnés et, si possible, les résultats et là on sait bien sûr que c'est très difficile à chiffrer et à quantifier, car c'est comme en termes de publicité, vous savez combien vous investissez, mais quant à quantifier exactement le retour sur investissement, c'est très difficile, et, comme diront certains, c'est très difficile dans un laps de temps aussi court puisque, en fait, un poste comme celui-là ou des mandats de ce genre devraient être donnés à long terme.

Voilà pourquoi la commission des finances revient un petit peu sur sa position en disant: OK, allons-y pour un temps d'essai de deux ans – puisque, implicitement, c'est cela qui est accepté, même si on va en rediscuter au budget 2008 –, faisons le point et, à ce moment-là, on pourra savoir si on continue avec des mandats, si on stoppe, si on crée un nouveau poste. Nous aurons alors plus d'éléments en main pour que le Parlement puisse prendre une bonne décision pour l'avenir.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Es gibt in Bern eine Partei, die regelmässig gegen die Interessen des Berggebietes stimmt – das ist die SVP. Und solange das Wallis ebenfalls in der SVP-Fraktion in Bern vertreten ist, braucht es dringend diese Lobbystelle. Sobald die SVP den Nationalrat verlieren wird, können wir darüber diskutieren, ob dieser Posten aufgehoben werden kann.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Le Gouvernement prend acte de la position de la commission des finances qui ne s'oppose plus, mais sous certaines conditions, à ce montant pour le délégué aux affaires fédérales.

Il est important de souligner l'importance d'une présence plus ou moins permanente à Berne pour voir comment les différents dossiers se développent.

Il y a, par exemple, toute la question de la RPT. On a déjà parlé aujourd'hui de cette nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons parce que, dans les années à venir, il s'agira aussi d'alimenter les différents pots. Monsieur le député Ruppen, wir haben diese enge Zusammenarbeit mit den eidgenössischen Parlamentariern. Wir treffen uns – wie letzte Woche beispielsweise – immer am Dienstag der ersten Sessionswoche, also viermal im Jahr, mit den sieben Vertreterinnen und Vertretern im Nationalrat und den beiden Ständeräten. Die Sitzungen sind immer sehr gut besucht und alle aktuellen Themen, die in der laufenden Session oder auch in den kommenden Sessionen behandelt werden, werden eingehend besprochen. Es geht aber insbesondere darum, auch jemanden vor Ort zu haben, der fast das Gras wachsen hört und zwar nicht nur im Zeitpunkt wo Vorlagen bereits vor einer parlamentarischen Kommission oder gar erst im Plenum sind, sondern wenn Vorlagen in den Departementen auf eidgenössischer Ebene vorbereitet werden. Für das braucht es regelmässige Kontakte mit den Amtsdirektoren, aber auch mit irgendwelchen Angestellten auf Bundesebene, die erste Projekte am aushirnen sind, vielleicht aufgrund eines parlamentarischen Vorstosses, dass man schaut schon zu Beginn die verschiedenen Dossiers auf die richtige Bahn zu bringen.

Si je pense, par exemple, à toutes les questions que nous avons à défendre à Berne et pas pour rendre mon département plus important que les autres, mais vous vous souvenez, à l'époque, quand il y avait M. le Dr Alfred Rey à Berne, en concordance avec les cantons alpins, mais aussi en faisant des alliances avec d'autres groupes qui ne représentent pas forcément les cantons de montagne, nous avons réussi à augmenter les redevances hydroélectriques de 54 à 80 francs. Cela fait un montant annuel d'augmentation pour le canton du Valais se situant entre 35 millions et 40 millions de francs. Bien sûr, ce n'était pas le mérite d'une seule personne, mais c'est lui qui avait coordonné l'action justement entre les parlementaires, pas seulement les parlementaires valaisans parce que, eux seuls, ils ne peuvent pas faire une majorité au Parlement fédéral. Cela nécessite aussi des contacts avec les différents groupes politiques, avec les parlementaires des cantons alpins, tous partis et tous groupes confondus. Il y a aussi, si je prends le département de notre vice-président, M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, le budget annuel pour les transports publics. C'est une lutte permanente. Bien sûr, les décisions formelles sont prises au Parlement fédéral, mais c'est déjà dans la commission des finances, dans la commission des transports, etc. que toutes ces questions se préparent. Et cela ne concerne pas seulement le budget pour les transports publics, mais aussi les forêts et les routes. Si je pense également au financement des hautes écoles spécialisées, il y a là aussi une bataille importante entre la Confédération et les cantons. Au niveau de la HES-S2 et de la HES-SO de la Suisse romande, il s'agit aussi de défendre les intérêts de notre canton. Pour le financement des hôpitaux, dans le cadre de la LAMal, c'est

aussi un chantier important; là aussi, nous risquons qu'il y ait des avalanches de millions qui pourraient tomber sur le canton si on commençait, par exemple, à financer aussi les hôpitaux privés. Les autres départements sont également concernés, par exemple pour toute la question de la vente des immeubles aux étrangers, etc. Dans ce secteur également, si on veut changer les choses au niveau fédéral, il faut être présent.

Nun Herr Louis Ursprung, ich bin froh über Ihre Intervention. Sie sagen, dass Sie diesen Betrag unterstützen, dass das eine zukunftsgerichtete Investition sei. Sie sagen – ich muss sagen nicht zu Unrecht – es wäre besser wenn man eine Person anstellen könnte, die dann auch die Verantwortung übernimmt, die quasi die Interessen des Wallis mit einer Visitenkarte des Kantons dort verteidigen kann. Ich muss Ihnen aber sagen, Herr Ursprung, dass das genau der Vorschlag war, den wir von der Regierung hier letztes Jahr gemacht haben und Irrtum vorbehalten – ich müsste es nachschauen – möglicherweise auch von Ihrer Fraktion damals bekämpft wurde. Ich bin mir nicht ganz sicher, ich will Sie nicht fälschlich irgendwie hier beschuldigen. Auf alle Fälle war es eine Abstimmung 80:30, wenn ich das noch in richtiger Erinnerung habe. Wir müssen jetzt schauen wenn diese Position im Budget aufgenommen wird wie wir da vorgehen. Wir haben ja jetzt vorgesehen, das auf Mandatsbasis zu machen, aber ich denke, dass die mittelfristige Lösung effektiv die bessere ist, wenn wir dort quasi diese Aufgabe personifizieren. Aber wir werden dann nach der Budgetberatung in der Regierung schauen, wie wir da vorgehen wollen und wie wir diesen Entscheid des Parlaments natürlich auch möglichst authentisch umsetzen werden.

Vielen Dank.

Par 108 voix contre 11 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe UDC/SVP.

Chancellerie d'Etat	Staatskanzlei
<i><u>Groupe SPO par Marc Kalbermatter</u></i>	<i><u>SPO-Fraktion durch Marc Kalbermatter</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Engagement d'une traductrice à temps partiel	Anstellung einer Übersetzerin Teilzeit
+ 50'000.-	+ 50'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe SPO, déposée par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, a été refusée par la commission des finances par 11 voix et une abstention.

Cette proposition a également été refusée par la commission thématique.

La commission des finances suit donc la commission thématique étant donné que cette proposition engendre des dépenses supplémentaires.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Wir leben in einem zweisprachigen Kanton, was seine Reize hat, aber auch eine Barriere für die Kommunikation bedeutet. Übersetzer und Übersetzerinnen sind oftmals unsere Brückenbauer für den Zugang zu Informationen. Damit die Bürgerinnen und Bürger problemlos zu diesen Informationen kommen und Übersetzungsarbeiten nicht vermehrt durch wissenschaftliche oder wirtschaftliche Mitarbeiter der Dienststellen ausserhalb ihres Pflichtenheftes gemacht werden müssen, beantragen wir, diesen Teilzeitposten auszuschreiben und zu besetzen.

Ich danke für die Unterstützung.

Par 74 voix contre 37 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe SPO.

Chancellerie d'Etat	Staatskanzlei
<i>Commission IF par Felix Zurbriggen</i>	<i>Kommission IF durch Felix Zurbriggen</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 2	Leistungsindikator 2
Degré de liquidation des recours (recours liquidés / recours déposés): 90% 100%	Prozentsatz der erledigten Beschwerden (erledigte Beschwerden / hinterlegte Beschwerden): 90% 100%
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition de la commission IF, déposée par le député Felix Zurbriggen, est acceptée à l'unanimité par la commission des finances.

C'est une proposition qui provient de la commission thématique et qui n'a pas d'incidences financières.

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Cette proposition est ainsi tacitement acceptée.

Information	Information
<i>Commission IF par Felix Zurbriggen</i>	<i>Kommission IF durch Felix Zurbriggen</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire n° 4 (nouveau)	Prioritäre Massnahme 4 (neu)
Elargissement du calendrier des manifestations à d'autres manifestations de portée cantonale.	Erweiterung des Veranstaltungskalenders auf weitere Veranstaltungen von kantonaler Bedeutung.
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Ici aussi, cette proposition de la commission IF, déposée par le député Felix Zurbriggen, est acceptée à l'unanimité par la commission des finances étant donné qu'elle provient de la commission thématique et qu'elle n'a pas d'incidences financières.

Le président:

Ici, à nouveau, pas de demande de parole.

Cette proposition est ainsi tacitement acceptée.

2. ROJET DE BUDGET 2007
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
(DTEE)

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2007
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Service administratif et juridique du DTEE	Verwaltungs- und Rechtsdienst des DVBU
<i>PS/AdG par Prisca Vythelingum</i>	<i>PS/AdG-Fraktion durch Prisca Vythelingum</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 2	Politisches Ziel 2
Indicateur de performance n° 3 (nouveau, ad1)	Leistungsindikator 3 (neu, ad1)
Nombre de nouvelles constructions hors zone à bâtir	Anzahl Neubauten ausserhalb der Bauzone
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe PS/AdG, déposée par la députée (suppl.) Prisca Vythelingum, a été refusée par la commission des finances par 8 voix contre une.

Cette proposition, sans incidence financière, a été refusée par la commission thématique. Dès lors, la commission des finances partage l'avis de cette dernière.

M. le député Patrice Bigler (PS/AdG):

Je ne prendrai la parole qu'une seule fois concernant les quatre amendements déposés par Prisca Vythelingum au nom du groupe PS/AdG au budget du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.

A notre avis, un budget doit présenter les sommes prévues afin d'atteindre certains objectifs clairs et, si possible, chiffrés dans le but que, l'année suivante, l'on puisse mesurer concrètement les progrès réalisés afin de construire le budget en toute objectivité.

Aussi, lorsque nous lisons qu'une des mesures prioritaires du Service administratif du DTEE est de renforcer le contrôle des constructions hors zone à bâtir, notre cœur verdoyant se réchauffe et nous proposons d'ajouter un indicateur chargé de compter le nombre de constructions réalisées hors zone à bâtir. La commission refuse. Ainsi, Monsieur le conseiller d'Etat, vous demandez à votre service de réduire le nombre de constructions hors zone à bâtir de toute urgence (on parle ici de mesures prioritaires), mais sans connaître ni le nombre de constructions érigées hors zone à bâtir ni la réduction réalisée. Bravo pour la cohérence.

Dans le même registre, l'objectif politique n° 2 du Service de l'environnement est clairement de protéger l'environnement en Valais. Aussi, lorsque l'on propose d'ajouter des indicateurs chargés de mesurer l'amélioration de la qualité effective de l'air en Valais au travers du nombre de jours en dépassement des normes ozone et PM10, nous ne voyons pas là une exagération verte. En effet, il s'agit de se rendre compte du nombre de jours où la qualité de l'air en Valais ne respecte pas une loi fédérale d'application cantonale. Les effets météo pourraient être corrigés par un système de pondération, mais la commission refuse, alors même que les données existent et sont désormais publiques sur le site de l'Etat du Valais. L'information est une très bonne chose et nous remercions les personnes responsables de nous offrir ce service, mais l'information n'a de sens qu'associée à des mesures ayant pour objectif l'amélioration objective des mesures effectuées, à moins, bien sûr, que l'on ne se complaise dans une certaine médiocrité en se fixant des objectifs que l'on ne veut pas vraiment réaliser. On ne veut pas rendre compte de l'effet réel des mesures mises en place pour ne pas avoir à en introduire d'autres si celles instaurées ne s'avéraient que cosmétiques.

S'il est clair que si la spécificité valaisanne doit être prise en compte dans le plan des mesures, celle-ci était connue par tous les élus de ce canton avant leur élection et, de ce fait, cela ne nous épargne pas le respect de la loi fédérale.

Le quatrième amendement proposait 50'000 francs au budget du Service des forêts et du paysage pour mettre en œuvre les conseils donnés par l'Office fédéral de l'environnement dans sa brochure sur la pollution lumineuse. Si les gains financiers ne concernent sans doute pas le département de M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, le mandat avait été confié à son Service des forêts et du paysage. Aussi sommes-nous un peu déçus que vous renvoyiez la balle à votre collègue, Monsieur le conseiller d'Etat, sous prétexte que les gains financiers ne se feraient pas dans votre département. Le Service des forêts et du paysage se sent concerné par cette mission qui lui avait été confiée par la Confédération, mais n'a ni le temps ni les moyens de s'y atteler. Nous profitons de l'occasion pour conseiller aux nombreux élus communaux de télécharger la brochure disponible gratuitement sur le site de l'Office fédéral de l'environnement. Cela permettra à leur commune de réaliser, sans gros investissements, un bien pour l'environnement et pour le porte-monnaie du contribuable.

En conclusion, **nous retirons les quatre amendements déposés par Prisca Vythelingum au nom du groupe PS/AdG** dans le budget 2007 du DTEE et nous déposerons des postulats s'y référant.

Je vous remercie.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous avons pris bonne note du retrait de ces quatre propositions. Par contre, je laisserai le soin à M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet de prendre position sur ces quatre propositions au fur et à mesure de l'avancement de la lecture de détail.

Monsieur le conseiller d'Etat, je vous cède la parole pour vous exprimer sur cette première proposition.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Il est évident que l'on ne peut pas laisser passer dans cette salle n'importe quoi.

Si la commission thématique a refusé ces quatre propositions, c'est avec de bonnes justifications. Nous ne pouvons pas simplement admettre que, dans cette salle, l'auteur de ces propositions ou son remplaçant s'en tire en disant que l'on ne veut rien faire. Cela n'est pas admissible.

Alors, je vais répondre, même si ces propositions ont été refusées par la commission thématique et par la commission des finances, et même si le groupe PS/AdG les retire, puisque vous vous êtes fendu d'une justification, Monsieur le député.

Lisons la proposition que vous faites en ce qui concerne plus particulièrement le nombre de constructions hors zone à bâtir. Est-ce que c'est un critère? Réponse: non. Si vous aviez dit: nombre de constructions illicites hors de la zone à bâtir, alors peut-être que l'on aurait pu en discuter. Mais même les constructions illicites hors de la zone à bâtir ne sont faites ni par la CCC ni par mon service administratif et juridique. Si vous fixiez un chiffre et que ce chiffre des constructions illicites était dépassé, que faudrait-il en conclure? Il faudrait en conclure qu'il y a trop de gens qui font des constructions illicites, mais on pourrait aussi en conclure que mon service ou la CCC font très bien leur travail puisqu'ils ont détecté un nombre supérieur de constructions illicites à ce qui était prévu dans le contrat. Vous voyez ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, que l'on ne peut pas simplement dire n'importe quoi sous prétexte qu'ici peu de gens connaissent comment se manient les contrats politiques.

Alors, très clairement, cette proposition n'a pas sa place dans un contrat politique. Elle ne définit en rien l'efficacité ou non du service.

Je rappelle aussi en ce qui concerne les constructions hors zone à bâtir que ces constructions ne sont pas nécessairement illicites. En effet, les constructions hors zone à bâtir peuvent être autorisées. S'il y a, une année, 500 constructions hors zone à bâtir qui sont demandées et qu'elles correspondent aux critères de la loi, ce sera une obligation pour la CCC d'octroyer l'autorisation de construire.

Vous voyez ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, que cette proposition ne tenait pas du tout la route et que, par conséquent, non pas pour les explications qu'il vient de donner, mais pour des explications beaucoup plus fondamentales, le groupe PS/AdG a eu raison de la retirer.

Service des transports	Dienststelle für Verkehrsfragen
<i>Groupe GRL par Brigitte Diserens</i>	<i>GRL-Fraktion durch Brigitte Diserens</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Sous-objectif politique 1.3	Politisches Teilziel 1.3
... et de transit et réactiver les négociations déjà amorcées au sujet de la ligne de train Genève-Brigue via St-Gingolph.	... zu verbessern und Wiederaufnahme der Verhandlungen im Zusammenhang mit der Eisenbahnlinie Genf-Brig via St. Gingolph.
(L'engagement avait déjà été pris par le CE en 2003, il s'agit donc là d'un sous-objectif concret.)	(Der Staatsrat hat sich bereits im Jahr 2003 dazu verpflichtet, es handelt sich also um ein konkretes Teilziel.)
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe GRL, déposée par la députée Brigitte Diserens, est refusée à l'unanimité par la commission des finances.

La commission des finances suit la position de la commission thématique.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL):

En fait, ajouter cette phrase dans les objectifs politiques au sujet de la ligne Genève – Brigue, via St-Gingolph, est pour démontrer ici quelle serait la volonté et quelle est la volonté du Conseil d'Etat.

En effet, je vous le rappelle, en automne 2003, lorsque la commission tourisme du Grand Conseil, présidée alors par mon collègue Enrique Caballero ici présent, avait déposé une résolution urgente pour les mesures d'accompagnement liées aux travaux du tunnel de Glion, le Conseil d'Etat, qui avait reformulé son contenu d'entente avec le dépositaire, avait admis et même confirmé la priorité de privilégier et d'accélérer les relations avec la France voisine et les cantons de Vaud et de Genève, en vue justement de réactiver urgemment le dossier de la réaffectation de la ligne sud-lémanique tant ferroviaire que routière.

Par conséquent, le Conseil d'Etat avait déjà confirmé le caractère prioritaire de cette fameuse ligne du Tonkin. Nous sommes donc étonnés que celle-ci ne figure pas encore dans les objectifs politiques.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Je suis forcément un peu emprunté par rapport à cette proposition parce que je dois la refuser et je suis surtout emprunté parce que je ne connais pas les intentions réelles de la députée Brigitte Diserens: veut-elle par-là souligner le travail qui a été fait par mon département et me forcer à dire ce que j'ai obtenu et ce qui est en route, ou bien veut-elle faire rentrer dans ce contrat politique une spécificité chablaisienne?

Alors, dans les deux cas, j'ai presque envie de lui dire qu'elle a raison..., non disons les choses comme cela: d'abord, elle a tort. En effet, il n'y a pas à réactiver ces négociations, tout simplement parce que ces négociations sont toujours en cours. Elles sont en cours de manière extrêmement dynamique. Pour dire le travail que nous faisons dans ce domaine, je vous rappelle le communiqué du Conseil d'Etat du 14 novembre 2006 concernant cette ligne. Je peux éventuellement citer à ceux qui ne lisent pas la presse étrangère, et pour avoir la confirmation de ce que vous avez pu lire dans les journaux valaisans, le "Dauphiné Libéré" qui fait la même annonce dans notre pays voisin et français. A titre documentaire, je peux montrer à la députée Brigitte Diserens les photos des travaux qui sont actuellement entrepris sur cette ligne à la suite de la décision récente que nous avons prise avec la région Rhône-Alpes et le canton de Genève. Effectivement, Madame la députée, ces négociations se poursuivent sur une base qui est, à mon avis, extrêmement intéressante en trois étapes:

1. faire ces travaux de maintenance de la ligne à travers les travaux urgents de débroussaillage et d'entretien. C'est pour cela que nous investissons – entre guillemets – "hors sol" puisque nous investissons sur sol français 40% de ces travaux;
2. remise en activité de la ligne pour des transports touristiques. C'est une opération qui coûtera entre 3 millions et 9 millions. Vous voyez que l'on est encore dans une certaine incertitude;
3. remise en exploitation de la ligne.

Mesdames et Messieurs les députés, nous suivons expressément cette matière et vous ne ferez pas l'injure à un Chablaisien de penser qu'il ne s'occupe pas d'une ligne qui lui est particulièrement chère.

Toutefois, Mesdames et Messieurs les députés, je ne peux malheureusement pas inscrire cela dans le contrat politique parce que ce contrat politique dit déjà précisément que nous voulons le faire pour les transports intercantonaux et internationaux. Alors, si nous incluons dans ce contrat la ligne du Tonkin, chère à mon cœur, nous devrions aussi expressément mentionner la ligne de la Furka, la ligne du Grand-St-Bernard, peut-être encore celle du Sanetsch, et je ne sais quelles autres. Vous voyez ainsi, Mesdames et Messieurs les

députés, nous sommes dans le cadre d'un contrat politique et nous en restons aux définitions générales. Mais, évidemment, en ce qui concerne la ligne du Tonkin, vous savez ce que nous faisons pour elle.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL):

Après les explications complètes de M. le chef du département, je retire notre proposition, mais nous resterons tout de même attentifs à l'avancement des travaux.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Cette proposition est ainsi retirée.

Service des routes et des cours d'eau	Dienststelle für Strassen- und Flussbau
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 3	Politisches Ziel 3
Sous-objectif politique n° 1bis (nouveau)	Politisches Teilziel 1bis (neu)
Sauf urgence, ne rien entreprendre, dans le cadre du projet R3, qui puisse remettre en cause le projet Aqueduc avant que l'étude de faisabilité de ce dernier ne soit terminée	Ausser im Dringlichkeitsfall im Rahmen des Projekts R3 nichts unternehmen, was das Projekt „Aquädukt“ gefährden könnte, bevor die entsprechende Machbarkeitsstudie vorliegt.
Retiré	Zurückgezogen

<p align="center">Service des routes et des cours d'eau</p> <p align="center"><i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i></p>	<p align="center">Dienststelle für Strassen- und Flussbau</p> <p align="center"><i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i></p>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 3	Politisches Ziel 3
Sous-objectif politique n° 3bis (nouveau)	Politisches Teilziel 3bis (neu)
Démarrage immédiat de l'étude de faisabilité du projet Aqueduc	Unverzögliche Inangriffnahme der Machbarkeitsstudie „Aquädukt“
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Au Service des routes et des cours d'eau, la première proposition déposée par le groupe UDC/SVP a été **retirée**.

La seconde a été refusée à l'unanimité par la commission des finances étant donné que le projet Aqueduc est géré par le DET; elle la renvoie dès lors à la commission thématique économie.

La commission thématique est du même avis.

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Vous avez peut-être raison, mais ce n'est un secret pour personne que les opposants au projet Aqueduc sont la troisième correction du Rhône du DTEE.

C'est la raison pour laquelle j'ai posé cette question ici, d'autant plus que, dans le cas présent, cela ne représente aucun risque pour l'Etat du Valais puisque l'ensemble des frais d'étude est assumé par les promoteurs du projet. Je répète qu'il n'y a aucun risque pour l'Etat du Valais au niveau financier, ni au niveau juridique puisque la faisabilité de l'ouvrage devra se conformer notamment à la législation environnementale et juridique en vigueur. On ne peut pas construire un ouvrage de 6 milliards de francs, avec les incidences que cela aura, sans tenir compte de tous ces éléments.

Je ne vois donc pas pourquoi le DTEE s'oppose formellement à ce projet, d'autant plus que les arguments ne résistent pas à analyse, notamment le fait que, du point de vue technique, on ne saurait réaliser cet ouvrage alors que nous avons un rapport de l'EPFZ qui atteste du parfait fonctionnement de l'ouvrage.

Voilà les raisons.

Je vous remercie.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Je ne devrais pas répondre à cette remarque dans la mesure où elle concerne le département de mon collègue Jean-Michel Cina qui est en charge de la poursuite de l'examen de l'opportunité de cette étude, mais, enfin, comme on a dit ici dans cette salle que la troisième correction du Rhône est opposée au projet d'aqueduc, j'aimerais tout simplement dire que la troisième correction du Rhône n'est pas opposée à ce projet. Elle a seulement constaté que ce projet d'aqueduc remplissait des buts différents de celui de la sécurisation de la plaine et n'apportait pas d'effets significatifs sur la sécurité. Ce n'est pas seulement mon équipe du projet de la troisième correction du Rhône qui le dit, mais ce sont tous les spécialistes dans cette matière.

Alors, cessons, Mesdames et Messieurs les députés, dans cette salle ou ailleurs, d'opposer deux projets, dont l'un est indispensable, celui de la sécurisation de la plaine du Rhône, et l'autre est peut-être intelligent et il faut encore le prouver.

Mais, encore une fois, ces deux projets sont complètement séparés, mis à part le fait que, forcément, nous faisons en sorte, dans le cadre du projet de troisième correction du Rhône, de rendre possible ou en tout cas de ne pas compliquer la situation pour d'autres projets que ceux qui concernent plus strictement la sécurité, et c'est probablement le cas de celui-ci ou d'autres projets hydroélectriques par exemple.

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Tout récemment, vous avez eu une rencontre avec les promoteurs en présence d'un ingénieur, M. Marc Etter, qui est venu avec une attestation de l'EPFZ du Dr Ortmanns comme quoi il était possible d'évacuer 600 m³/s en toute sécurité lors de crues exceptionnelles et 600 m³/s représentent 40% supplémentaire de la crue maximale actuelle du Rhône.

Je tiens à préciser ceci: Trois objectifs ont été définis par le Grand Conseil lors de l'entrée en matière concernant la troisième correction du Rhône: les aspects sécuritaire, environnemental et socio-économique. L'aqueduc permet d'évacuer la crue millénaire par 600 m³/s selon le rapport du Dr Ortmanns de l'EPFZ sur toute la longueur; objectif inatteignable par la troisième correction du Rhône. L'aspect environnemental: suppression intégrale du marnage, absorption intégrale du marnage: objectif inatteignable par la troisième correction du Rhône. Le troisième aspect socio-économique: retour sur investissements, comme l'ont dit les promoteurs, c'est-à-dire revenus de 300 millions par année selon les propositions qu'ils vous ont faites, amortissement de l'ouvrage sur 30 ans et perspectives, selon les propositions faites,

d'un bénéfice net de 30 milliards sur 99 ans d'exploitation. Ils vous ont soumis ces chiffres. Ces gens-là savent encore compter apparemment, ils n'ont jamais fait faillite, ils savent compter, ils savent investir. C'est la première fois depuis la construction des barrages que l'on a des offres de gens qui viennent de l'extérieur et qui nous offrent la possibilité d'étudier gratuitement un projet hydraulique; ce qui n'avait pas été le cas d'Hydro-Rhône, par exemple, où l'on n'a rien obtenu.

Alors, vous voyez, Messieurs, les trois objectifs définis par l'autorité politique sont nettement supérieurs à la troisième correction du Rhône. Vous n'échapperez pas à cette confrontation. J'ai présenté le projet à Simon Epiney, conseiller aux Etats, qui l'a étudié en présence de deux ingénieurs et il m'a dit ceci: il a un seul défaut ton projet, il casse le jouet de la troisième correction du Rhône. Voilà. Je vous remercie.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Simplement pour une dernière remarque.

Vous aurez remarqué que le député Albert Pitteloud profite de toutes les occasions pour essayer de faire une confrontation ou un affrontement entre un projet que ce Parlement a décidé à l'unanimité et une idée qui est encore à développer.

Alors, je ne vais pas rentrer dans son jeu. Je vais simplement lui dire que, en ce qui concerne ces études, le Département de l'économie est en charge de la poursuite de l'examen de ces différentes propositions.

Pour le reste et pour ce qui concerne la proposition qui est ici déposée, elle est refusée par la commission thématique et non par la troisième correction du Rhône, et elle est refusée également par la commission des finances.

Par 82 voix contre 15 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe UDC/SVP.

Service des routes et des cours d'eau	Dienststelle für Strassen- und Flussbau
<u>Députés Christoph Michlig et Hans Schvestermann</u>	<u>Grossräte Christoph Michlig und Hans Schwestermann</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
50 Investissements propres	50 Eigene Investitionen
Etude de projet de mesures de sécurité	Projektierung für Sicherheitsmassnahmen
+ 200'000.-	+ 200'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Sous-objectif politique n° 2 (ad 2)	Politisches Teilziel 2 (ad 2)
Amélioration et extension des possibilités de parcage et de dépassement sur les routes de cols	Verbessern und Ausbau der Park- und Überholmöglichkeiten auf der Passstrasse
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Au service des routes et des cours d'eau, les députés Christoph Michlig et Hans Schwestermann ont déposé des propositions concernant les ressources financières et les prestations.

Ces deux propositions ont été refusées à l'unanimité par la commission des finances étant donné qu'elles engendrent une augmentation des dépenses d'investissements et qu'elles ont également été refusées par la commission thématique.

Hr. Grossrat Christoph Michlig (CSPO):

Durch das erhöhte Verkehrsaufkommen und die zeitweilige Phase rot am Gotthard wird die A9 und somit auch die Simplonstrasse sehr stark vom Schwerverkehr frequentiert.

Der etappenweise Ausbau der Strasse auf der italienischen Seite führt zudem dazu, dass der Verkehrsfluss durch Nutzfahrzeuge, welche sich über den 2'000 m/ü.M. hohen Pass kämpfen, stetig zunimmt.

Hauptsächlich während den Sommermonaten herrschen chaotische Zustände, welche dem Anspruch auf Sicherheit in keinsten Weise mehr entsprechen. Die Unfallgefahr steigt enorm, da es zu wenig Ausweichstellen, zu wenig Überholmöglichkeiten und keine Notfallspuren, welche die Lastwagen bei Bremsversagen benützen können, gibt.

Es bilden sich berg- und talwärts Konvois, welche die Verkehrsteilnehmer dazu verleiten an allen möglichen und unmöglichen Orten gefährliche Überholmanöver durchzuführen und somit sich und andere gefährden.

Dazu kommt, dass Fahrzeuge mit gefährlichen Gütern in grosser Zahl die Passstrasse befahren und die Sicherheitskräfte schon mehrfach im Rettungseinsatz standen.

Wir glauben, dass die Verkehrssicherheit auf der A9 nicht nur für die Region, sondern für den Kanton als eine wichtige Aufgabe angesehen werden muss.

Darum bitten wir die Kolleginnen und Kollegen Grossräte um Unterstützung und Annahme unseres Antrags. Besten Dank.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Ces propositions ne sont pas refusées sur le fond, mais elles sont refusées dans la mesure où ces propositions sont en quelque sorte le détail du libellé qui figure dans ce contrat politique.

Je rappelle que, en ce qui concerne ce sous-objectif politique 2, il s'agit de dire: exploiter la A9 et le Simplon afin de garantir une aptitude au service sûre et un trafic fluide. Vous remarquerez que les propositions faites ici concernent les parages en bordure de cette route nationale et cela entre forcément dans l'aptitude au service sûre et au trafic fluide. Cela n'apporte rien de plus et, pour dire clairement les choses, nous n'avons pas nécessairement besoin non plus de 200'000 francs supplémentaires puisque nous pouvons procéder à ces études sur la base du budget qui est alloué aux routes nationales, en précisant encore de manière plus simple que tous ces travaux sur les routes nationales doivent obtenir l'approbation de l'Office fédéral des routes. Nous pouvons donc mener ce type d'études sans faire figurer cela à l'intérieur du contrat politique qui, encore une fois, doit rester général et sans moyens financiers supplémentaires puisque des disponibilités financières suffisantes existent au niveau des routes nationales.

Mais, nous avons pris bonne note du souhait des auteurs de ces propositions. Je crois qu'il est inutile de faire figurer cela expressis verbis dans ce projet de contrat.

Par 70 voix contre 30 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions des députés Christoph Michlig et Hans Schwestermann.

Service des routes et des cours d'eau	Dienststelle für Strassen- und Flussbau
<u>Députés Christoph Michlig et Hans Schwestermann</u>	<u>Grossräte Christoph Michlig und Hans Schwestermann</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
50 Investissements propres	50 Eigene Investitionen
Mesures de protection contre les nuisances sonores A9 Brigue-Simplon	Lärmschutzmassnahmen A9 Brig-Simplon
+ 300'000.-	+ 300'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Sous-objectif politique n° 3 (ad 3)	Politisches Teilziel 3 (ad 3)
Montage de protections anti-bruit le long des zones d'habitation	Montage von Lärmschutzwänden entlang der bewohnten Gebiete
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Au service des routes et des cours d'eau, les députés Christoph Michlig et Hans Schwestermann ont déposé deux autres propositions concernant les ressources financières et les prestations.

Ces deux propositions sont refusées à l'unanimité par la commission des finances étant donné que la commission thématique les a refusées et que celles-ci engendrent des dépenses supplémentaires.

Hr. Grossrat Hans Schwestermann (CSPO):

Seit Jahren schon sind verschiedentlich Eingaben über die Parteigrenzen hinaus gemacht worden, um auf die verschlechterte Wohnqualität entlang der Simplonstrasse aufmerksam zu machen. Das erhöhte Verkehrsaufkommen – die aktuellen Verkehrszahlen klingen nicht sehr positiv – beeinträchtigt die Lebensqualität in zu hohem Masse auf dem Gebiet Brig, Ried-Brig und Termen. Schutzmassnahmen entlang der Bauzonen sind schlichtweg inexistent. Die Strassenanrainer fühlen sich im Stich gelassen.

Der Staatsrat wird aufgefordert sich der Sache anzunehmen und wir bitten die Kolleginnen und Kollegen Grossräte um Annahme unseres Abänderungsantrags.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Messieurs les auteurs de ces propositions, vous me rendez la vie très difficile en les maintenant et sans écouter les explications pour lesquelles nous ne pouvons pas les prendre telles quelles. En effet, vous faites voter le Parlement qui refuse, par exemple, la proposition précédente par 70 voix contre 30 et cela peut être interprété comme la volonté de ne pas faire ce que vous demandez.

Alors, j'aimerais vous prier d'écouter plutôt ma réponse et, dans ce sens-là, de retirer vos propositions.

En ce qui concerne ce sous-objectif politique 3, il explique expressément ceci: adapter l'infrastructure à l'évolution des besoins de l'utilisateur et des partenaires. Ici, je me tourne vers cette partie de la salle: vous savez très bien, Mesdames et Messieurs les députés, que des études sont en cours par rapport à la protection antibruit dans ce secteur. Vous le savez et il n'est pas nécessaire de le mettre expressément parce que si vous parlez de ces protections antibruit là, je pourrai vous parler de celles qu'il faudra mentionner aussi concernant St-Maurice, Evionnaz, Vernayaz, Sion et ailleurs dans le canton par rapport à une autoroute en service. Toutes ces nécessaires protections contre le bruit font partie de ce sous-objectif politique 3.

En maintenant votre proposition, qui sera certainement refusée comme la précédente, vous laissez entendre que, dans cette salle, on ne veut pas faire cela. Alors, s'il vous plaît, retirez votre proposition après avoir entendu mon explication qui consiste à dire que ce que vous demandez est expressément compris dans le sous-objectif politique 3, que j'ai entendu cette demande, comme je l'ai entendue depuis longtemps puisque vous savez que les communes ont déjà déposé ces demandes, et après avoir entendu finalement que nous ne pouvons faire sur des routes nationales que des aménagements qui sont autorisés par l'Office fédéral des routes.

Maintenant, je me tourne vers l'autre partie de la salle, qui est très demanderesse en matière de protection antibruit dans une région qui est plus proche de chez moi, mais le traitement est identique des deux côtés: si l'Office fédéral des routes ne nous autorise pas à faire ces protections antibruit, je ne peux pas les mettre en place, même si j'en ai les moyens financiers.

Alors, après ces explications, j'espère que vous pourrez retirer vos propositions, non pas dans le sens de retirer votre demande, mais dans le sens formel de ne pas les faire figurer expressément ici.

Le président:

Le député Hans Schwestermann retire les deux propositions d'amendement.

<p align="center">Service des forêts et du paysage</p> <p><i>PS/AdG par Prisca Vythelingum</i></p>	<p align="center">Dienststelle für Wald und Landschaft</p> <p><i>PS/AdG-Fraktion durch Prisca Vythelingum</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>56 Subventions accordées</p> <p>Mandat pour réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse de l'éclairage public cantonal et communal</p> <p>+ 50'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>56 Eigene Beiträge</p> <p>Mandat zur Reduzierung des Energiekonsums und der Lichtverschmutzung durch öffentliche kantonale und kommunale Beleuchtungen</p> <p>+ 50'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Objectif politique n° 2</p> <p>Sous-objectif n° 5 (nouveau) / Indicateur de performance n° 3 (ad5, nouveau)</p> <p>Sous-objectif n° 5:</p> <p>Réduire la consommation énergétique et la pollution lumineuse de l'éclairage public cantonal et communal</p> <p>Indicateur de performance n° 3:</p> <p>consommation énergétique annuelle de l'éclairage public</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Politisches Ziel 2</p> <p>Politisches Teilziel 5 (neu) / Leistungsindikator 3 (ad5, neu)</p> <p>Politisches Teilziel 5:</p> <p>Reduzierung des Energiekonsums und der Lichtverschmutzung durch öffentliche kantonale und kommunale Beleuchtungen.</p> <p>Leistungsindikator 3:</p> <p>Jährlicher Energiekonsum der öffentlichen Beleuchtung</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement :</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag :</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Au Service des forêts et du paysage, les deux propositions déposées par la députée (suppl.) Prisca Vythelingum au nom du groupe PS/AdG ont été retirées.

Service des forêts et du paysage	Dienststelle für Wald und Landschaft
<u>COGEST par Brigitte Diserens</u>	<u>GPK durch Brigitte Diserens</u>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateurs de performance n° 3 et 4	Leistungsindikatoren 3 und 4
Supprimer.	Streichen.
Car ce sont en fait des projets communaux largement subsidiés par la confédération, ces indicateurs ne donnent donc pas une vision du fonctionnement du service.	Es handelt sich um Gemeindeprojekte, die zu einem grossen Teil vom Bund subventioniert werden. Die Leistungsindikatoren sind also in Bezug auf die Dienststelle nicht aussagekräftig.
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté partiellement	Teilweise angenommen
Nouvelle proposition de la COFI:	Neuer Vorschlag der FIKO:
Maintien indicateur 3	Beibehaltung Leistungsindikator 3
Suppression indicateur 4	Streichung Leistungsindikator 4
Proposition de traitement : tacite	Behandlungsvorschlag : stillschweigend
Discussion et vote si demandé	Diskussion und Abstimmung falls verlangt

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition de la commission de gestion, déposée par la députée Brigitte Diserens, a été acceptée partiellement, à l'unanimité, par la commission des finances.

Nouvelle proposition de la commission des finances: maintenir l'indicateur 3 et supprimer l'indicateur 4.

La commission des finances a suivi l'avis de la commission thématique étant donné que cette proposition n'a pas d'incidences financières.

Le président:

Je m'adresse à la présidente de la commission de gestion: acceptez-vous la nouvelle proposition de la commission des finances?

C'est le cas! Merci.

Cette proposition est ainsi acceptée.

Monsieur le chef du département, vous demandez la parole?

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, nous avons convenu que les propositions du groupe PS/AdG qui avaient été retirées feraient l'objet d'une réponse en ce qui me concerne au fur et à mesure qu'elles arriveraient dans l'avancement de l'examen de mon département.

Je reviens ainsi sur les deux propositions précédentes.

En ce qui concerne cette demande de mandat pour réduire la consommation d'énergie en relation avec la pollution lumineuse, j'aimerais dire qu'il s'agit d'une matière nouvelle qui a été développée par l'Office fédéral de l'environnement très récemment et qui ne figure même pas encore dans les missions – contrairement à ce qui a été déclaré ici – attribuées spécifiquement à tel ou tel département.

Pour quelles raisons? Cette pollution lumineuse excessive – il faut toujours ajouter le mot "excessive" parce que l'éclairage public n'est pas nécessairement excessif, comme certains événements récents l'ont montré – peut ressortir de nombreux acteurs. D'abord, il faut dire qu'elle concerne les zones à bâtir, ce qui signifie que les premiers responsables en sont les communes qui autorisent des projets de construction, y compris les éclairages. Mais bien sûr qu'en dehors des zones à bâtir, cette question concerne aussi la CCC qui consulte les services. A ce niveau-là, de nombreux services peuvent être touchés, non seulement le Service des forêts et du paysage pour la partie que l'on pourrait appeler paysage. Si vous éclairez la face nord du Cervin, cela va probablement faire l'objet d'une enquête publique et d'une prise de position de mon Service des forêts et du paysage. Cependant, l'essentiel de ces projets concernerait, par exemple, le Service de la protection de l'environnement et surtout le service en charge de l'énergie. Vous pourrez faire toutes les interdictions que vous voulez, le meilleur argument pour éviter la pollution lumineuse excessive, c'est quand même l'argument économique. Et c'est à travers le Service de l'énergie de mon collègue Thomas Burgener que l'essentiel de ces mesures d'incitation doit être pris.

Nous ne refusons pas de nous impliquer dans cette matière, mais cette dernière n'est pas suffisamment avancée de la part de la Confédération pour que nous jouions en Valais le rôle de pionnier. Je vous rappelle que ces pollutions lumineuses sont essentiellement d'origine urbaine et que nous n'avons pas ce type de concentration en Valais. Toutefois, nous suivrons évidemment cela, mais avec l'ensemble des services concernés et pas spécifiquement avec le Service des forêts et du paysage qui est tout de même la toute petite partie de l'iceberg...

Le président:

Les deux propositions suivantes du groupe PS/AdG sont également retirées; je vous laisserai également le soin de prendre position, Monsieur le chef du département.

Service de la protection de l'environnement	Dienststelle für Umweltschutz
<i>Groupe PS/AdG par Prisca Vythelingum</i>	<i>PS/AdG-Fraktion durch Prisca Vythelingum</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 3 (nouveau, ad1)	Leistungsindikator 3 (neu, ad1)
Nombre de journées avec un dépassement des normes Ozone	Anzahl Tage mit Überschreitung der Ozonnormen
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Il s'agit d'un indicateur de performance que voulait introduire le groupe PS/AdG: nombre de journées avec un dépassement de normes ozone.

Mesdames et Messieurs les députés, et notamment vous, membres du groupe PS/AdG, vous me faites un très grand honneur: celui de penser que je peux faire la pluie et le beau temps dans ce canton..., au sens météorologique du terme. Vous savez bien que l'on peut fixer ici un nombre de journées idéal, qui est celui des normes fédérales, mais quand le dépassement est là et qu'il est dû à des conditions météorologiques, vous ferez ce que vous voudrez avec l'indicateur, vous ne pourrez pas, avec des mesures coercitives empêcher ce phénomène du dépassement des normes.

Par contre, nous pouvons essayer d'en diminuer le dépassement. C'est le but de l'ensemble des mesures que nous envisageons de prendre avec les autres Gouvernements de Suisse et notamment les Gouvernements de Suisse occidentale. Nous publierons très prochainement les mesures que nous entendons prendre.

Mais, encore une fois, ce n'est pas un indicateur de performance; autrement, il serait à chaque fois raté. Nous ne faisons pas la pluie et le beau temps au sens météorologique. Le nombre de journées avec un dépassement des normes ozone est sans relation directe avec l'intervention de l'Etat et les interdictions auxquelles vous pensez.

L'examen d'un autre critère de performance n'est pas absolument exclu, qui consisterait à dire: dans les cas de dépassement, dans combien de ces cas avons-nous déclenché ce que l'on appelle le plan de mesures. C'est cela une mesure d'efficacité du service, mais pas, bien évidemment, le nombre de jours de dépassement: je répète encore une fois que les conditions météorologiques sont plus fortes que les hommes... et que les femmes!

Service de la protection de l'environnement	Dienststelle für Umweltschutz
<i>Groupe PS/AdG par Prisca Vythelingum</i>	<i>PS/AdG-Fraktion durch Prisca Vythelingum</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 4 (nouveau, ad1)	Leistungsindikator 4 (neu, ad1)
Nombre de journées avec un dépassement des normes PM10	Anzahl Tage mit Überschreitung der PM10-Normen
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

La justification est identique à la précédente.

Je répète encore une fois que le Conseil d'Etat a décidé de prendre des mesures coordonnées avec les cantons romands dans cette matière. Nous allons les publier très prochainement.

Je redis que nous ne pouvons pas intégrer ce genre de critères puisque nous n'en sommes pas les maîtres.

Laboratoire cantonal et affaires vétérinaires	Kantonslaboratorium und Veterinärwesen
<i>Groupe SPO par Susanne Hugo-Lötscher</i>	<i>SPO-Fraktion durch Susanne Hugo-Lötscher</i>
Prestations	Leistungen
GP 13 Santé animale et protection des animaux pour garantir les sous-objectifs politiques n° 1.5 et 1.6 Un poste à temps partiel supplémentaire pour les affaires vétérinaires, pour le contrôle et le suivi Condition : bilingue et engagé en fixe, pas sur appel comme actuellement	PG 13 Überwachung der Tiergesundheit + des Tierschutzes zum Gewährleisten der politischen Teilziele 1.5 und 1.6 Eine zusätzliche Teilzeit-Stelle für das Veterinärwesen für die Kontrolle und die Betreuung Bedingung: zweisprachig und als fix Angestellte und nicht wie jetzt auf Abruf
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe SPO, déposée par la députée Susanne Hugo-Lötscher, est refusée à l'unanimité par la commission des finances.

La commission des finances relève que cette proposition n'engage pas de dépense supplémentaire; dès lors, elle se rallie à la position de la commission thématique.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Mit diesem Antrag beantragen wir eine zusätzliche Teilzeitstelle in fixer Anstellung für die Bekämpfung von Tierseuchen und von den auf Menschen übertragbaren Krankheiten, aber auch um die Kontrolle zur Tierhaltung und die Betreuung der Tierhalter besser gewährleisten zu können.

Die Zweisprachigkeit sollte hier in unserem Kanton sowieso eine Selbstverständlichkeit sein, vor allem dann, wenn es sich um ein Arbeitsfeld handelt, das sich im ganzen Kanton abspielt. Im Moment ist die Art und Weise der Anstellung für die Kontrolle und Betreuung dieser Anliegen ungenügend. Sie entsprechen der Arbeit auf Abruf.

Sicher ist es nicht einfach, den Arbeitsaufwand im Bereich Seuchen abschätzen zu können, aber hier wie vielerorts ist Prävention besser als Bekämpfung.

Die Vogelgrippe und andere Seuchen haben gezeigt, dass innert wenigen Tagen ein enormer Arbeitsaufwand und Sicherheitsmassnahmen erforderlich sein können. Beispiele wie das Verhungern lassen von Schafen auf Alpweiden zeigen, dass auch in Sachen Tierhaltung zusätzliche Kontrollen nötig sind.

Aus all diesen Gründen:

- zeitgemässe und korrekte Anstellungsverhältnisse,
- zusätzliche Kapazität für Kontrollen und
- Betreuung und Seuchenprävention,

bitte ich Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, diesem Antrag zuzustimmen.

Alles andere könnte den Staat längerfristig viel teurer zu stehen kommen als die paar zusätzlichen Tausender, die es für diesen Antrag braucht.

Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

C'est la mort dans l'âme que je dois redire que les besoins dans tous les services de l'Etat sont suffisamment nombreux pour occuper plusieurs commissions des finances et pendant plusieurs siècles! Il faut effectivement reconnaître avec la députée Susanne Hugo-Lötscher qu'il serait souhaitable d'augmenter cette dotation en personnel, mais, vous le savez, il y a ici des exigences et des priorités qui ont été fixées. Vous le savez après le long débat de ce matin, où le Conseil d'Etat a mis ses priorités, notamment d'ailleurs dans un de mes services pour un poste.

Ici, le Conseil d'Etat n'a pas pu suivre cette proposition, et la commission thématique et la commission des finances non plus.

J'aimerais encore dire, en ce qui concerne une certaine précarité de certains de ces postes, qu'effectivement dans les 105 postes qui sont titularisés à l'Etat cette année, il y a notamment 0,4 poste qui était au Laboratoire cantonal et affaires vétérinaires.

Nous allons ainsi dans le sens d'une meilleure assise de ces postes existants, mais nous ne sommes pas en mesure d'aller dans la direction de la création de ce poste à temps partiel supplémentaire pour les raisons que vous connaissez vous-mêmes.

Par 84 voix contre 18 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe SPO.

Laboratoire cantonal et affaires vétérinaires <i>Groupe SPO par Susanne Hugo-Lötscher</i>	Kantonslaboratorium und Veterinärwesen <i>SPO-Fraktion durch Susanne Hugo-Lötscher</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Sous-objectif politique n° 7 (nouveau)	Teilziel 7 (neu)
Elaboration d'un plan de mise en œuvre (y compris indication des délais et budgets) pour l'équipement de véhicules diesel des transports publics et du propre parc de machines de l'Etat de filtres à particules	Erarbeitung eines Umsetzungsplanes (inklusive Termin- und Budgetangabe) zum Ausrüsten von Dieselfahrzeugen des öffentlichen Verkehrs und des staatseigenen Maschinenparks mit Russpartikelfiltern
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe SPO, déposée par la députée Susanne Hugo-Lötscher, est refusée par la commission des finances par 8 voix contre une.

La commission des finances a suivi la position de la commission thématique.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Im Grunde genommen müssten wir gar nicht darüber abstimmen, aber ich erlaube mir hier das Wort zu ergreifen, weil es mir wichtig ist. Früher oder später ist der Kanton Wallis sowieso gezwungen dies umzusetzen.

Das Buwal sagt, dass über drei Millionen Menschen in der Schweiz zuviel Feinstaub einatmen. Auch die Messwerte im Wallis zeigen, dass die erlaubten Höchstwerte hierzulande oft überschritten werden. Deshalb sind Massnahmen, wie zum Beispiel "kein Diesel ohne Filter" von Nöten.

Was die SP und verschiedene Umweltverbände seit Jahren fordern ist nun auch im Massnahmenplan vom Bund aufgenommen worden. Wer nicht mit Partikelfilter nachrüstet, wird finanziell bestraft. Das haben zum Beispiel die Gemeinden Brig-Glis, Naters erkannt.

Noch vor zwei, drei Jahren als die SP dort verlangte, dass die Ortsbusse mit Partikelfilter nachgerüstet werden, hat man das mehrheitlich abgelehnt. Mittlerweile sind die Verantwortlichen soweit, dass sie sagen, wir rüsten nach. Denn unter dem Strich kommt uns das finanziell quasi gleich teuer oder auf alle Fälle nicht teurer. Wenn wir sie nicht nachrüsten würden erhalten wir vom Bund weniger Geld. Also, wer nicht Geld verlieren will, geht hier im Parlament in die Richtung, dass auch vom Kanton aus geplant wird, dass im öffentlichen Verkehr die Dieselbusse oder auch die Maschinen mit Partikelfiltern nachgerüstet werden. Weniger Dieseleruss bedeutet bessere Luft, mehr Lebens- und Wohnqualität für alle. Auch deswegen – nicht nur wegen der Verpflichtung durch den Bund – lohnt es sich, diesen Antrag anzunehmen und ich danke allen, die das unterstützen.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Vous savez que la députée Susanne Hugo-Lötscher surfe sur une vague qui, forcément, va finir par lui donner raison.

Le tout est une question de rythme. Je pense, tout d'abord, à la question du parc des véhicules de l'Etat du Valais. Si vous voulez remplacer ce parc, il faut mettre les moyens à disposition (rubrique 31 du budget, cela dit à l'attention du président de la commission des finances).

En clair, nous ne pouvons pratiquer cet équipement en filtre à particules qu'à travers le renouvellement de nos véhicules. A titre documentaire et seulement pour parler de ce cas, la dernière voiture achetée par le Conseil d'Etat pour ses besoins de transport a été une voiture équipée d'un filtre à particules.

Nous ne pouvons pas, pour des raisons budgétaires, décider de remplacer tous les véhicules de l'Etat du Valais, comme ça du jour au lendemain, avec une dotation budgétaire correspondante. Vous savez ce qui se passe maintenant avec la rubrique 31... Voilà pour la partie des véhicules de l'Etat.

Maintenant, parlons des transports publics. Les transports publics, vous le savez, sont tous déficitaires et leurs prestations sont en quelque sorte payées par des contributions publiques. Il est tout à fait clair que si vous exigez que des sociétés de transports publics remplacent leurs véhicules alors que le besoin de remplacement naturel n'est pas avéré, alors vous devez les payer. Et comment devez-vous les payer? En augmentant l'indemnité annuelle qui est accordée à ces transports publics. Ce sont donc la Confédération et les cantons qui vont devoir payer les entreprises de transports publics. Alors, si la Confédération voulait imposer (mais elle y a déjà renoncé) ce renouvellement ou cet équipement spécial en filtres à particules, elle devrait elle-même voter un budget particulier pour équiper les véhicules des transports publics. Vous savez que la Confédération, finalement, a pris la voie de la recommandation. C'est aussi dans ce sens qu'effectivement nous insistons auprès de toutes les sociétés de transports valaisannes, au moment du renouvellement de leur parc, de bien vouloir équiper leurs véhicules de filtres à particules.

Cela se fait déjà, mais ne peut pas se faire comme vous le souhaitez, Madame la députée Susanne Hugo-Lötscher, du jour au lendemain, sans argent.

Alors, il faut aussi savoir patienter dans l'amélioration de ces équipements.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Wo ein Wille – da ein Weg und wenn Sie behaupten, das sei nicht möglich... Das haben die Verantwortlichen in Brig-Glis und Naters vor zwei Jahren auch noch gesagt. Vielleicht lohnt es sich bei ihnen nachzufragen wie man es umsetzen kann.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Il y a deux solutions: ou bien la commune de Brig-Glis est extrêmement riche, ce qui est possible, ou bien, dans son délai de réflexion, le renouvellement ou les équipements qui ont été mis en place sont devenus nécessaires, et c'est forcément ce que nous ferons aussi.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Mettons les gaz et votons!

Par 80 voix contre 27 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe SPO.

Nous sommes ainsi arrivés au terme de la lecture de détail relative au budget du DTEE.

J'aimerais juste apporter une petite précision: vous avez, sur vos pupitres, reçu la version allemande corrigée concernant le budget du DTEE.

Développements / Entwicklungen:

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

3. POSTULAT

**du groupe GRL, par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, concernant
les dégâts liés aux avalanches dans la Vallée de la Morge, région de
Visse/La Gourra (12.09.2006) (5.040)**

POSTULAT

**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet,
betreffend Lawinenschäden im Vallée de la Morge, Region Visse/La
Gourra (12.09.2006) (5.040)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL):

Depuis l'hiver 1998/1999, l'antenne ENA Valais, filiale de l'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage, procède à des essais de déclenchements artificiels d'avalanches dans la région du vallon d'Arbaz.

Les informations recueillies sont précieuses pour notre canton, surtout dans le domaine de la prévention, et font référence dans l'arc alpin.

Cependant, toute médaille a son revers et, depuis la même époque, des coulées régulières viennent mettre à mal la forêt protectrice des mayens de Visse et la Gourra, c'est-à-dire sur le versant opposé, dans la vallée de la Morge, en direction du Sanetsch. Il s'agit d'une zone sensible, au patrimoine riche en constructions de mayens typiques, habités jadis lors de la transhumance des villageois avec le bétail. La plupart de ces chalets ont été transformés, conformément aux normes en vigueur dans la zone, et ont conservé tout leur cachet typique du Valais de nos grands-parents.

Le secteur situé le long de la Nétage, donc à l'échelon alpin supérieur, est un site privilégié des randonneurs qui constatent, année après année, des déprédations sur le terrain mettant en péril l'écosystème local.

Pour le surplus, le texte de ce postulat nous paraît suffisamment explicite et nous demandons au Conseil d'Etat, en collaboration avec l'ENA, d'analyser les répercussions engendrées dans le vallon de la Morge par les essais entrepris dans le vallon d'Arbaz, cela dans un souci de préservation du patrimoine et de sécurité. Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi réputé accepté et transmis pour traitement au Conseil d'Etat.

4. INTERPELLATION
de la députée Liliane Brigger (CSPO) et cosignataires concernant la
réception TV pour tous (12.09.2006) (5.041)
(en collaboration avec le DFIS)

INTERPELLATION
von Grossrätin Liliane Brigger (CSPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Fernsehempfang für alle (12.09.2006) (5.041)
(in Zusammenarbeit mit dem DFIS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):

Im Oberwallis können die Fernsehsender Télé Suisse Romande und Tele Svizzera Italiana nicht empfangen werden ohne zusätzliche Gebühren und technische Umtriebe.

Umgekehrt können die Unterwalliser und andere Romands die deutschsprachigen Fernsehsender SF nicht empfangen. Dafür sind dutzende andere – teils exotische – Sender verfügbar, die die meisten Empfänger nicht interessieren, da sie nicht verstanden werden.

Der Bund schwächt die Berggegenden mit verschiedenen Sparübungen und verlangt dafür in diesem Fall noch mehr Gebühren und Umtriebe für das Fernsehen der anderen Landessender. Ab 1. April 2007 steigen bekanntlich die Radio- und TV-Gebühren um einen Franken pro Monat.

Wenn schon vorgegeben wird, man wolle vermehrt die Landessprachen pflegen und wenn man bestrebt ist die Zweisprachigkeit im Wallis wie auch in anderen Kantonen zu fördern, dann sollte man die Bevölkerung nicht absichtlich mit Kommunikations- und Sprachbarrieren schikanieren.

Anstatt der kostspieligen Namensänderung des Fernsehsenders SF und anstatt der laufenden Revisionen der Innenausstattung der Studios in Millionenhöhe, sollte wohl der Service public, also der Empfang der schweizerischen Sender in allen Landesteilen gesichert werden.

Die Schweizer Industrie ist sicher in der Lage, rasch, zuverlässig und kostengünstig diese Forderung zu erfüllen.

Ich frage den Staatsrat an ob er in dieser Angelegenheit zu intervenieren bereit ist.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Il faut d'abord préciser que la loi fédérale toute récente du 24 mars 2006 précise expressément à son article 24 le mandat constitutionnel qui est donné à la SSR: elle doit fournir à l'ensemble de la population des programmes de radio et de télévision complets et de même valeur dans les trois langues officielles.

L'application concrète de ce mandat, c'est de diffuser dans chaque région linguistique les deux programmes dans la langue de la région, plus le premier programme des autres régions linguistiques. Cela signifie, pour le Haut-Valais, DRS 1 et DRS 2 + TSR 1 et TSI 1 et, pour le Valais romand, l'inverse si l'on peut dire qui est TSR 1 et TSR 2 + DRS 1 et TSI 1.

Les ménages du canton qui reçoivent aujourd'hui la télévision par câble, à savoir à peu près le 80% des ménages, sont desservis selon ce principe.

Le 20% restant se répartit entre ceux qui reçoivent la télévision par antenne parabolique (ils ont également cette possibilité) et les ménages qui reçoivent aujourd'hui la télévision par une antenne d'appartement et d'immeuble (9% de la population).

Avec l'introduction de la télévision numérique terrestre (TNT), ce principe devra également être respecté et appliqué, mais il y aura effectivement un investissement à consentir par le 9% des ménages aujourd'hui connectés par une antenne d'appartement.

Le Conseil d'Etat veillera à ce qu'une solution proportionnée soit trouvée afin que les citoyens valaisans puissent disposer des mêmes possibilités technologiques que celles qui sont offertes à nos voisins confédérés. Le Conseil d'Etat veillera en particulier à ce que les organes fédéraux n'évoquent pas toujours l'argument de la topographie de notre canton pour reporter des investissements qui sont nécessaires au respect du mandat constitutionnel.

Le président:

Madame la députée Liliane Brigger, êtes-vous satisfaite de la réponse?

C'est le cas.

Je vous remercie.

5. MOTION
du groupe PDCC, par le député Jean-Pierre Rouvinez, concernant la
nappe phréatique (12.09.2006) (5.042)
MOTION
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Pierre Rouvinez, betreffend
Grundwasser (12.09.2006) (5.042)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC):

Le cycle de l'eau est complexe et trop long à développer ici; je me bornerai donc à vous entretenir de la nappe phréatique.

Même dans une petite vallée fluviale, il y a une réserve d'eau très importante. Une exploitation durable de l'eau, c'est d'utiliser une quantité inférieure au débit et de restituer les eaux usées dans l'aquifère, et de la restituer aussi propre que possible, ce qui n'est pas toujours évident malgré les stations d'épuration.

En réalité, les choses se compliquent à souhait à cause de la structure géologique et complexe du sous-sol. Différentes couches ont des perméabilités différentes. L'écoulement est rapide dans les couches perméables, mais lent dans les couches imperméables. Les écoulements dans les différentes couches s'influencent mutuellement. Le remplissage alluvionnaire de la vallée du Rhône comprend, au moins dans sa partie la plus superficielle, des graviers et des sables; de l'eau remplit les vides présents entre ces matériaux. Cette eau ne stagne pas; elle s'écoule comme un grand fleuve tranquille. Lorsqu'il pleut ou à la fonte des neiges, la nappe a tendance à monter et, en période de sécheresse, elle a tendance à s'abaisser. Une partie de la végétation y puise son eau qu'elle transmet dans l'atmosphère par évaporation; ce qui a pour effet d'humidifier l'air et de réguler la température. Le soutirage a également un effet sur le niveau de la nappe. Il y a quelques années, le lac de Géronde était à moitié vide suite à d'excessifs soutirages.

Dans les siècles passés, la vallée du Rhône était un vaste marécage parce que la nappe arrivait pratiquement au niveau de la surface topographique. L'endiguement du fleuve, les travaux de drainage ont eu pour résultat d'abaisser de quelques décimètres le niveau de la nappe, laissant à sec un terrain sablonneux et fertile.

Mais la nappe n'est pas bien loin. Regardez les lacs installés dans les anciennes gravières. C'est la nappe que l'exploitation a mise à nu.

Or, en modifiant le cours du fleuve, en prélevant des quantités d'eau importantes ou en implantant des ouvrages bétonnés de grande importance (par exemple, si on imaginait de creuser le sol pour y implanter un tube de grand volume), on va certainement perturber cette nappe si proche. La loi fédérale précise d'ailleurs que les constructions ne doivent pas avoir pour effet de réduire de façon notable et permanente la capacité du réservoir, ni l'écoulement des nappes souterraines exploitables.

Comme on connaît encore mal cette nappe et ses mécanismes, il est difficile de faire des prévisions crédibles.

Ce qu'on peut constater, c'est que si on abaisse la nappe de quelques décimètres supplémentaires, on risque de transformer le Valais en désert. Les racines des plantes se trouvant à sec, il n'y aura plus grand-chose qui pousse. Si la plaine redevenait un marécage, on deviendrait le canton d'Uri (du riz)..., mais il existe déjà.

Certes, des mesures existent, mais notre motion demande d'édicter des mesures concrètes pour assurer un avenir hydrologique à notre canton et ne pas assister, assoiffés, au départ de notre eau dans des contrées lointaines, laissant une plaine désertique.

Nous comptons donc, Monsieur le conseiller d'Etat, sur votre vigilance pour que, longtemps encore, les nénuphars s'épanouissent à Pouta Fontanna et que la plaine garde sa générosité en matière de fruits et légumes pour que vive encore longtemps notre beau Valais.

Merci de votre attention.

Le président:

Cette motion semble combattue.

M^{me} la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre (GRL):

Après la lecture du texte quelque peu succinct de notre collègue Jean-Pierre Rouvinez, le groupe GRL a vainement tenté de trouver quelle base légale il voulait modifier.

Si, sur la forme, une interpellation aurait été plus adéquate, c'est sur le fond que cela se gâte.

En effet, il semble que notre collègue confonde Dieu et le Conseil d'Etat..., car si le premier fait la pluie et le beau temps, l'autre, malgré son immense volonté de bien faire, n'aura jamais une quelconque influence sur la nappe phréatique!

On sait pertinemment que cette dite nappe est régulée exclusivement par les conditions climatiques. Comme l'a dit notre collègue Jean-Pierre Rouvinez, tantôt élevée après une période de précipitations ou de fonte des neiges, tantôt basse après une période de sécheresse, et cela sans se soucier des éventuelles mesures que l'on pourrait prendre à son égard.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues, je vous demande de rejeter cette motion concrètement irréalisable!

Merci de votre écoute et de votre soutien.

M. le député (suppl.) François Bressoud (PDCB):

Trois lignes et demie, c'est un peu bref pour nous rendre compte de ce que cette motion implique. Par contre, c'est suffisant pour constater que celle-ci est irréaliste, tout simplement en rapport avec notre territoire. Qu'est-ce qui permet de définir le niveau de la nappe: la situation géographique, les cultures? Que voulons-nous? Un Sahara ou une rizière?

Il est impossible de fixer des minima ou des maxima.

Il existe actuellement un relevé régulier du niveau de la nappe phréatique qui permet de contrôler sa fluctuation et ainsi de prévenir tout problème qui pourrait surgir. Toute intervention qui a une influence sur la nappe est précédée d'une étude d'impact et j'imagine aisément que cette problématique est étudiée dans le cadre de la troisième correction du Rhône.

Si le dépositaire de cette motion la transforme en postulat, le groupe PDCB pourra s'en accommoder; sinon, nous combattons cette motion.

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Les Valaisans et le monde agricole en particulier n'ont pas attendu la motion du député Jean-Pierre Rouvinez pour prendre des mesures concrètes afin de stabiliser le niveau de la nappe phréatique. Les nombreux canaux et drainages qui sillonnent la plaine du Rhône attestent cette réalité, ainsi que les installations d'arrosage.

Les dispositions légales existantes sont suffisantes; il suffit de les appliquer.

Je demande ainsi le rejet de cette motion.

Je vous remercie.

Le président:

Cette motion étant combattue, nous allons procéder au vote.

Par 71 voix contre 24 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 5.042 du député Jean-Pierre Rouvinez.

Cette motion est ainsi classée... et donc "Dieu" n'aura pas le dernier mot dans ce dossier!

6. INTERPELLATION

**du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz,
concernant la STEP naturelle de Wiler (12.09.2006) (5.047)**

INTERPELLATION

der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz, betreffend die natürliche ARA von Wiler (12.09.2006) (5.047)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz (PDCC):

Mon interpellation concerne l'octroi d'une subvention à la commune de Wiler pour la construction d'une STEP naturelle et biologique.

Le texte déposé étant suffisamment clair et la matinée suffisamment longue, je vous fais grâce d'un développement inutile.

Le président:

Monsieur le chef du département, une réponse tout aussi concise?

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Désolé, mais la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz peut très bien faire l'économie d'une parole puisqu'elle a écrit le texte de cette interpellation alors que, en ce qui me concerne, je dois lui apporter une réponse, d'autant plus que ses questions sont extrêmement précises.

Je le fais volontiers.

On a beaucoup discuté de nénuphar, de rizière et d'autres choses ce matin, nous allons ici parler des roseaux puisque, comme vous le savez, cette STEP fonctionne avec des roseaux.

Cette STEP a été mise en service en septembre 2003. Cette STEP dite naturelle a été construite pour 2'400 équivalents-habitants. Elle a nécessité une surface plane de 7'000 mètres carrés. Les roseaux ont besoin de place pour épurer l'eau des hommes. Cela signifie donc environ 3 mètres carrés par équivalent-habitant.

Par comparaison, la surface qui est requise pour une STEP classique, artificielle diront certains, de même capacité, est d'environ 300 mètres carrés, c'est-à-dire 0,12 mètre carré par équivalent-habitant. Je vous laisse faire le calcul: la surface au sol nécessaire pour une STEP dite naturelle est 25 fois plus grande.

Les coûts de réalisation des STEP naturelles varient entre 1'200 et 1'600 francs par équivalent-habitant, à condition que le terrain nécessaire soit très bon marché – c'est une question qui se pose aussi chaque fois dans cette salle. Le prix d'une STEP classique est d'environ 1'000 à 1'500 francs par équivalent-habitant. Ce sont donc des coûts de construction assez similaires.

Les frais d'exploitation de l'année 2005 de la STEP de Wiler (c'est la question supplémentaire posée dans cette interpellation) se sont élevés à 9'500 francs, ce qui est clairement en dessous des prévisions qui étaient de 45'000 francs. Cependant, il faut noter que ces coûts pour 2005 ne tiennent compte ni du suivi de l'installation, assuré pour l'instant par le fournisseur de cette installation, ni des coûts d'élimination des boues, qui sont actuellement stockées sur place. Les boues du décanteur primaire sont à éliminer tous les 3 à 5 ans. Les boues qui s'accumulent dans la roselière doivent être éliminées au moment du renouvellement des zones de roseaux. Vous voyez, Madame la députée, que, dans les coûts d'exploitation annuels, il n'y a vraiment qu'une toute petite part des coûts réels d'exploitation.

Actuellement, il n'est pas possible de tirer un bilan définitif sur les rendements d'épuration, puisque c'est encore une de vos questions. Les STEP dites naturelles ont une période de mise en route qui est relativement longue pour permettre la croissance des roseaux. Le rendement d'épuration est réduit par l'arrivée trop importante encore d'eaux claires qui sont parasites (environ 60% des eaux qui sont amenées par le réseau). Il faudrait donc encore éliminer ces eaux pour améliorer la qualité d'épuration.

Il faut dire aussi que ce n'est pas une particularité de la STEP de Wiler. Beaucoup de STEP dans ce canton sont dans une situation assez identique.

Il y a des problèmes d'odeurs qui ont été rencontrés en 2004, mais ils semblent être aujourd'hui résolus. Un contrôle qui a été réalisé en février 2006 avait aussi révélé un dysfonctionnement des installations suite au bouchage d'un déversoir d'orage dans l'entrée en STEP. Les contrôles ont été renforcés depuis la deuxième moitié de cette année. Les résultats intermédiaires montrent des rendements d'épuration globalement satisfaisants. Toutefois, ces résultats doivent encore être confirmés par de nouvelles analyses, notamment en hiver, parce que je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les députés, qu'en hiver, nous devons faire face à des périodes touristiques avec une augmentation des productions d'eau à épurer.

Il est donc encore trop tôt pour tirer un bilan définitif de ces STEP dites naturelles.

Mon Service de la protection de l'environnement reste à la disposition des communes et aussi à votre disposition pour vous fournir des renseignements à ce sujet.

Le président:

Est-ce que l'auteure de l'interpellation est satisfaite de la réponse?

C'est le cas. Merci.

7. INTERPELLATION

**du groupe PDCC, par le député (suppl.) Sébastien Roh, concernant:
station de récupération des bouillies de traitements (12.09.2006) (5.048)**

INTERPELLATION

**der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Sébastien Roh, betreffend
Behandlungsanlagen für landwirtschaftliche Abwässer (12.09.2006)
(5.048)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Sébastien Roh (PDCC):

Les agriculteurs de ce canton sont sensibilisés par les diverses associations de productions intégrées à l'utilisation correcte des appareils de traitements. Un contrôle régulier de ces appareils et leur utilisation correcte ont permis de réduire considérablement les rejets de bouillies dans la nature et les canalisations.

Le canton du Valais a été un bon élève en promouvant l'implantation de ces stations de lavage.

Nous aimerions donc connaître leur emplacement, le nombre de ces équipements ainsi que la contribution financière de l'Etat.

Dans le même temps, nous invitons le Conseil d'Etat à réfléchir sur la politique à suivre afin de limiter ces rejets de bouillies dans la nature et les réseaux d'eaux usées.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Il est utile de rappeler de quoi il s'agit plus précisément.

La loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution précise que les communes doivent planifier et exploiter des installations de traitement des eaux usées.

Pour concrétiser ces exigences-là dans le domaine des communes à vocation agricole, mon Service de la protection de l'environnement a édicté, déjà en 1990, une directive qui précise que les communes qui ont plus de 100 ha de terres agricoles doivent s'équiper d'installations de récupération et de traitement des eaux résiduaires chargées en produits phytosanitaires. C'est cela la base. La construction de ces installations – il faut le dire parce qu'il n'y a pas seulement une obligation, mais il y a une aide – est subventionnée à hauteur de 25 à 45% par le canton en fonction de la force financière de la commune concernée.

Vous posez la question de savoir combien d'installations ont été réalisées. A ce jour, il y en a 13. Je vous en communiquerai la liste et la ferai figurer dans le bulletin des séances du Grand Conseil (*cf. Annexes/Beilagen p.*) avec la localisation de ces 13 places de récupération, les surfaces agricoles correspondantes, etc.

Le total des investissements s'élève à 3,1 millions et le montant des subventions versées aux communes à 1,05 million.

Il reste – c'est votre deuxième question – un certain nombre de communes à vocation agricole qui doivent être encore équipées. Ce sont 18 communes qui comptent, chacune, plus de 100 ha de terres agricoles. La liste figurera aussi dans le document que je vais vous fournir.

Vous demandez que le Conseil d'Etat réfléchisse à cette question. Je peux vous dire, Monsieur le député, que nous y avons réfléchi depuis longtemps puisque nous avons mis en place toute une série de mesures. La politique du Conseil d'Etat en matière de protection des eaux contre les produits phytosanitaires ne date donc pas d'hier. Nous avons, pour éviter ces concentrations excessives, mis en place toute une série de mesures. Je les rappelle:

- le subventionnement des installations de récupération,
- des interventions des Services de l'agriculture, de la protection de l'environnement, etc.,
- des bandes tampons et
- toute une série de mesures concrètes.

Nous avons aussi fait des rappels à d'autres services de l'Etat, qui n'étaient pas totalement innocents par rapport à ces pollutions, y compris ma section de l'entretien des routes, des particuliers aussi, car il n'y a pas que l'agriculture qui pollue avec des produits phytosanitaires qui sont souvent, et même très souvent, indispensables.

Cette liste de mesures figure également dans ma réponse, mais, pour raccourcir, je vous la communiquerai.

En ce qui nous concerne, pour vérifier le succès de ces mesures, des échantillons des eaux du Rhône à la Porte-du-Scex sont prélevés et analysés toutes les deux semaines. Des campagnes d'analyses des eaux de cours d'eau sont aussi organisées périodiquement.

Vous constatez ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, que nous nous inquiétons beaucoup de la qualité des eaux, non seulement de celles que nous sommes amenés à consommer, mais aussi de celles que l'on envoie très généreusement pour alimenter à 70% le lac Léman, dans lequel plus de 600'000 personnes prélèvent leur eau de boisson.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Est-ce que l'auteur est satisfait de la réponse?

C'est le cas. Merci.

8. INTERPELLATION

du député Franz Ruppen (UDC/SVP) concernant l'aménagement des seconds tubes du tunnel de base du Lötschberg (13.09.2006) (5.049)

INTERPELLATION

von Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP) betreffend Ausbau der zweiten Tunnelröhre des Lötschberg-Basistunnels (13.09.2006) (5.049)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Auch ich kann mich kurz fassen. Der Text meiner Interpellation ist hinterlegt. Es geht um Beschränkungen im Betrieb des Lötschberg Basistunnels aufgrund von Unterhaltsarbeiten, da keine durchgehende Doppelspur vorhanden ist und ich möchte wissen wie sich der Staatsrat zu dieser Problematik stellt.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Je n'ai plus compté les interventions dans cette salle au sujet du Lötschberg. C'est une course poursuite entre les uns et les autres, pour savoir quel sera le dernier groupe qui aura prononcé la dernière parole avant l'achèvement des deux tubes du Lötschberg..., vous avez donc encore du temps, Mesdames et Messieurs les députés, pour en parler et continuer à poser des questions!

Je rappelle que le Conseil d'Etat est favorable à l'aménagement des deux tubes du tunnel de base du Lötschberg.

Je rappelle que cela ne peut pas se faire en une étape, mais en trois étapes successives.

Le texte de ma réponse pourrait déjà être lu dans les bulletins des séances des cinq dernières années au moins, mais je déposerai également ce texte de réponse ici.

En effet, effectivement, il y a un petit fait nouveau dans cette affaire: c'est l'augmentation des coûts assez extraordinaire au Gothard qui met en péril l'équipement du reste du réseau des transports publics dans l'ensemble de la Suisse. Si l'on essaie de payer les dépassements du Gothard avec les 6 milliards qui sont prévus pour l'équipement ferroviaire de l'ensemble de la Suisse et pourquoi pas aussi l'achèvement du Lötschberg, alors on ne fait plus rien d'autre en Suisse. Il faudra bien trouver une solution pour le financement particulier de ces dépassements des coûts au Gothard. Nous avons, là aussi, une stratégie avec les cantons de Suisse occidentale.

Nous cherchons effectivement, à travers le projet que l'on a appelé ZEB (Zukünftige Entwicklung der Eisenbahngrossprojekte), de faire en sorte que l'on puisse, sur la ligne du Lötschberg, introduire une cadence à la demi-heure, ce qui forcément va nécessiter l'équipement du deuxième tube déjà creusé. C'est la première étape des trois étapes que j'ai déjà souvent expliquées ici pour que le Lötschberg soit complet.

Nous continuons donc le combat dans cette direction.

Et, Monsieur le député Franz Ruppen, j'aurais pu commencer par la fin: l'avis du Conseil d'Etat n'a pas changé; nous continuons à intervenir à chaque fois que nous en avons l'occasion, à temps et parfois même à contretemps, pour obtenir progressivement cet achèvement.

Le président:

Le député Franz Ruppen m'a fait signe qu'il était satisfait de la réponse.

Je l'en remercie.

9. INTERPELLATION
du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant les crues,
sécurité et responsabilité (13.09.2006) (5.050)
(en collaboration avec le DFIS)
INTERPELLATION
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Bridy, betreffend
Hochwasser, Sicherheit und Verantwortung (13.09.2006) (5.050)
(in Zusammenarbeit mit dem DFIS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

La question qui est posée ici ne demande qu'un bref développement.

Est-il juste que la collectivité soit tenue responsable quand elle a été empêchée de sécuriser un cours d'eau?

Si le curage ou la correction d'un cours d'eau sont empêchés parce qu'un riverain ou une association les retardent, ceux-ci ne doivent-ils pas, eux aussi, endosser une part de la responsabilité en cas de dégâts?

On a vu des chargés de sécurité subir l'opprobre, même quand les mesures qu'ils ont proposées ont été refusées.

Ainsi, Monsieur le conseiller d'Etat, une réponse simple et claire, c'est tout ce dont les instances communales ont besoin pour savoir, pour être rassurées, pour espérer pouvoir trouver encore des chargés de sécurité ou pour corriger le tir.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Il y a des questions que les tribunaux s'ingénient parfois à compliquer, dont celle de la responsabilité de la sécurisation.

Je rappelle que cette responsabilité contre les crues des cours d'eau incombe prioritairement, principalement, aux collectivités publiques qui sont propriétaires de ces cours d'eau, c'est-à-dire au canton pour le Rhône et aux communes pour ce qui concerne les cours d'eau latéraux. On ne peut pas changer ce régime de base. Cette responsabilité revêt l'aspect de la responsabilité civile, d'une part, mais aussi celui de la responsabilité pénale, d'autre part.

La problématique que vous soulevez, Monsieur le député, rejoint celle qui a déjà fait l'objet d'une intervention pour les situations de dangers importants ou extraordinaires. C'était un postulat urgent des députés André Quinodoz et Jean Rossier, d'ailleurs de votre groupe, déposé le 13 septembre 2006. Vous voyez que cela ne fait pas très longtemps que nous en avons discuté sous l'angle général de la problématique des dangers naturels importants et extraordinaires.

En ce qui concerne les cours d'eau, la problématique est rigoureusement la même, après l'explication que je vous ai donnée sur la responsabilité primaire. Pour le reste, il faut trouver une manière cohérente de permettre à chacune de ces collectivités d'exercer cette responsabilité dans de bonnes conditions.

Dans la prolongation de la réponse que nous avons déjà donnée le 11 octobre 2006 au postulat urgent, une commission tripartite a été mise sur pied, qui regroupe non seulement des représentants des services de l'Administration cantonale, mais également des représentants des communes, ainsi que des assureurs qui sont désignés par la Chambre valaisanne des agents généraux.

Nous allons ainsi transmettre cette problématique à cette commission tripartite, dont elle devait en soi déjà traiter d'une façon plus générale.

C'est à travers cette commission que nous essayerons d'apporter des réponses à cette question très difficile de l'exercice des responsabilités publiques.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Monsieur le député Pascal Bridy, êtes-vous satisfait de la réponse?

C'est le cas. Merci.

10. RAPPORT D'ORIENTATION II
sur la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la
répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le
canton du Valais
ORIENTIERUNGSBERICHT II
über die Umsetzung der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der
Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA) im Kanton Wallis

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Permettez-moi une déclaration brève en ce qui concerne la présentation de ce document qui vous a été remis. Il s'agit du rapport d'orientation II sur la mise en œuvre de la nouvelle péréquation financière fédérale dans le canton du Valais.

Je vous rappelle que le rapport d'orientation I vous a été présenté en session de mai 2006 et que, au préalable, en session de décembre 2005 déjà, le plenum avait eu l'occasion d'entendre les membres et les responsables de ce que l'on appelle le comité de pilotage lui présenter la dimension de ce projet et les implications pour le canton du Valais notamment pour nos finances.

Je vous rappelle aussi que vous avez un de vos éminents ressortissants, le député Nicolas Voide, qui est membre du COPIL et qui suit les travaux du comité de pilotage RPT avec beaucoup d'assiduité.

Je vous rappelle également que l'avancement des travaux a été présenté d'une façon relativement détaillée au Bureau du Grand Conseil et aux deux commissions permanentes des finances et de gestion le 19 septembre dernier.

Comme le Gouvernement s'était engagé à vous présenter un rapport d'orientation deuxième mouture, à l'occasion du traitement par le Parlement du message qui accompagne le projet d'accord-cadre intercantonal, c'est chose faite aujourd'hui.

J'aimerais dire ici que le rapport d'information que vous avez en main, qui a été adressé non seulement à la députation, mais qui a aussi été adressé à tous les présidents de commune du canton, précède un certain nombre de décisions très importantes que le Conseil d'Etat devra prendre ces prochaines semaines.

Vous êtes en droit de savoir qu'un rapport complet de plusieurs dizaines de pages a été remis à fin novembre par le comité de pilotage au Conseil d'Etat et que ce rapport contient notamment un avant-projet de toutes les modifications législatives induites par la RPT et aussi une première projection des incidences financières pour 2008 pour le canton du Valais. Cet important document est actuellement en discussion auprès du Gouvernement. Il sera certainement mis en consultation dès le début de la nouvelle année 2007.

Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce rapport d'orientation, la mise en œuvre est prévue en deux phases, car il apparaît d'ores et déjà assez clairement que l'application exhaustive des principes introduits par la nouvelle réforme RPT à l'ensemble des politiques sectorielles du canton ne pourra se faire d'un seul coup. Dans une première phase, le Conseil d'Etat examine en priorité les modifications législatives et organisationnelles rendues nécessaires pour la transposition à court terme de la RPT fédérale au plan cantonal et la transposition exhaustive des principes mêmes qui président à la réforme RPT, soit lorsque l'on parle essentiellement de péréquation intercommunale et de désenchevêtrement des tâches. Cela devra intervenir dans une deuxième phase, mais comme vous le verrez tout à l'heure, cela n'empêche pas que des travaux préparatoires importants se déroulent déjà aujourd'hui.

Dans une première phase, pour permettre, dès le 1^{er} janvier 2008, l'application de la RPT fédérale dans le canton, cela nécessitera la modification d'une quinzaine de lois cantonales. Ces révisions, souvent formelles ou bien souvent aussi destinées à neutraliser les effets financiers de cette RPT sur les communes, devront être traitées par le Grand Conseil au plus tard en session de septembre 2007 puisque l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil d'Etat, comme vous le savez déjà, s'est engagé à neutraliser l'effet financier de la RPT pour les communes. Grâce à une collaboration active et constructive avec le comité de la Fédération des communes valaisannes, une solution satisfaisante pour l'ensemble des partenaires a pu être élaborée à ce jour. Cette solution fera encore l'objet d'une large discussion et d'une large présentation à l'ensemble des communes valaisannes, à l'occasion d'une séance qui sera organisée très prochainement par la Fédération des communes valaisannes.

Le Conseil d'Etat devra, ensuite, donner son feu vert à la mise en consultation des avant-projets de modification pour le début de l'année à venir.

La RPT n'a d'ailleurs pas que des incidences sur la législation cantonale; elle engendre également d'importantes conséquences en ce qui concerne l'organisation même de certains services et la modification de certaines procédures. D'importants travaux sont ainsi menés en interne à l'Etat, par exemple en ce qui concerne la redéfinition des procédures de subventionnement suite à l'introduction notamment de cette fameuse convention programme (ce sont des mandats de prestations entre la Confédération et les cantons qui induisent automatiquement une modification de nos pratiques de subventionnement internes). D'autres mesures de réorganisation seront nécessaires, notamment lorsque l'on parle du domaine des routes nationales.

Vous savez aussi que les perspectives financières que l'on nous annonçait, il y a cinq ou six ans, excellentes dans le cadre de la péréquation pour le canton du Valais, se sont au fur et à mesure péjorées pour la simple et bonne raison, en grande partie, que la situation financière des cantons qui contribuent à verser dans les fonds "péréquatifs" s'est péjorée et que

notre situation financière et économique, à nous, s'est nettement améliorée. Bien sûr, lorsque l'on regarde comment fonctionne la péréquation, forcément, nos attentes par rapport à cette nouvelle péréquation financière diminuent aussi en résultats financiers d'exercice en exercice. On prévoit maintenant pour 2008 tout au plus un exercice neutre pour le canton du Valais compte tenu de l'évolution de la situation.

Parlons maintenant aussi de la deuxième phase. Il serait absolument faux, mais également totalement impossible, de vouloir régler, d'ici au 1^{er} janvier 2008, la mise en place de la RPT avec tous ses principes jusqu'à la dernière politique sectorielle dans le canton du Valais, ce n'est absolument pas possible. Vous savez que pour la Confédération, c'est un exercice qui dure depuis 8 ans. Nous avons, nous, d'abord la mission d'introduire au 1^{er} janvier 2008, sans effets sur les communes, la péréquation en tant que telle, en modifiant les dispositions légales. Ensuite, nous devons, parallèlement, faire en sorte que les principes qui ont présidé à la répartition des tâches au niveau fédéral agissent aussi au niveau du canton. Nous devons modifier notre méthode de subventionnement, notre façon de regarder nos relations canton-communes, pour ensuite passer vraiment à l'étape ultime qui est celle de la nouvelle péréquation financière intercommunale, mais aussi une nouvelle répartition des tâches.

Il y a d'autres secteurs qui sont très touchés, par exemple le secteur du handicap. Ici aussi, nous menons d'ores et déjà aujourd'hui les travaux préparatoires qui ont pour objectif d'élaborer une nouvelle planification stratégique dans le domaine du handicap. Nous avons aussi mené des travaux qui arrivent maintenant à terme concernant les relations canton-communes relatifs à l'inventaire exhaustif de tous les flux financiers entre le canton et les communes, qui maintenant touche à sa fin et qui sera, dans quelques mois, à disposition de l'Administration pour discuter de la nouvelle répartition des tâches canton-communes et de la nouvelle péréquation financière nécessaire.

Vous voyez que c'est un grand chantier, qui va nous occuper dès le début de l'année prochaine, notamment à l'occasion de l'examen du message qui accompagnera l'acte modificateur unique qui va modifier ces 15 textes légaux nous permettant, dans une première phase, d'appliquer la RPT dès le 1^{er} janvier 2008.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour ce rapport informatif à l'intention du Parlement.

Le Bureau du Grand Conseil, comme vous l'avez dit, suit ce grand chantier au travers de son représentant au sein du comité de pilotage, le député Nicolas Voide.

Le Bureau anticipera déjà la semaine prochaine en discutant l'attribution de cet objet à une commission.

Le Parlement sera prêt lorsque vous serez prêt, Monsieur le conseiller d'Etat.

11. PROJET DE BUDGET 2007
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE)
ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2007
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Réduction dans la mesure partielle de l'augmentation planifiée des charges de personnel du RSV	Teilweise Reduktion der geplanten Erhöhung des Personalaufwands des GNW
- 2'000'000.-	- 2'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été refusée par la commission thématique qui estime que les subventions étaient réduites.

La commission des finances suit la commission thématique par 4 voix contre 3 et 4 abstentions.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Le point de départ de cette proposition est un constat qui ressort du rapport de la commission des finances: l'augmentation planifiée des charges de personnel du RSV en 2007 par rapport au budget 2006 (augmentation planifiée de 7,2 millions). A ce sujet, la commission des finances constatait que "les charges de personnel augmentent encore au budget 2007 malgré la diminution du nombre de cas et des effectifs prévus".

Je pense ainsi que nous ne pouvons pas rester les bras croisés face à une telle évolution. Malheureusement, la seule manière que nous avons ici au Parlement d'essayer d'avoir une influence sur le RSV, compte tenu de la structure que nous avons voulu lui donner et qui lui permet d'échapper en grande partie à notre contrôle, en tout cas sous l'angle budgétaire, c'est précisément d'agir sur le montant de la subvention.

Je viens de rappeler que l'augmentation prévue des charges de personnel du RSV, c'est 7,2 millions pour l'année prochaine. Je pense qu'avec une proposition de réduire cette augmentation de 2 millions, nous restons tout à fait raisonnables. Nous vous proposons de nous suivre sur cette voie des économies.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je me tourne vers le président de la commission des finances. Veut-il s'exprimer?

Non, ce n'est pas le cas.

Monsieur le chef du département, je vous cède la parole.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Le groupe UDC/SVP demande une réduction du budget de 2 millions concernant le RSV.

Bien sûr, si on regarde les autres propositions que le groupe UDC/SVP fait, c'est quelque part partout dirigé contre le personnel de l'Etat. Ici, il touche le personnel des hôpitaux. En effet, comme vous le savez, environ 75 à 80% des dépenses sont liées au personnel.

Si on regarde de plus près l'évolution des chiffres, nous avons constaté qu'en 2005, nous avons eu, par rapport à l'année précédente, une augmentation des coûts en général pour les hôpitaux valaisans de 2,7%, en 2006 de 2,3% et, en 2007, c'est 2,9% qui est budgétisé.

Si on regarde la subvention cantonale – c'est la partie qui nous concerne parce que, comme vous le savez, les hôpitaux sont aussi financés par les caisses maladie, c'est-à-dire par ceux qui paient les primes –, il y avait une augmentation de 0,5% en 2005, de 2,5% en 2006 et de 2,98% en 2007. C'est une évolution qui, d'après moi, est tout à fait raisonnable si on regarde les augmentations que nous avons connues avant la réforme hospitalière où nous avions, chaque année, des augmentations entre 6 et 7%.

Il est vrai que nous avons en partie, pour certaines disciplines, moins de cas, c'est ce qui était voulu, mais, en contrepartie, nous avons aussi de nouvelles prestations, par exemple nous avons créé des lits pour des soins palliatifs à Martigny, à Sierre et à Brigue. Alors, nous avons toujours dit que cette réforme ne devait pas seulement casser la courbe, mais aussi donner la possibilité d'offrir de nouvelles prestations qui répondent à une demande et à un besoin réels. Par exemple, dans le cadre des soins palliatifs, il était nécessaire de faire quelque chose.

Je ne peux que vous inviter à rejeter cette proposition.

Je veux encore ajouter qu'en juillet-août, nous avons fait un exercice avec le RSV. Nous avons encore une fois analysé de près la situation sur la base des chiffres connus jusqu'à la fin juillet. A ce moment-là, nous avons réduit de plusieurs millions encore le budget. Alors, maintenant, c'est un budget qui est très étroit. Il faut aussi savoir que les syndicats sont assez gourmands cette année pour 2007. Ils doivent au moins avoir un budget qui peut répondre en partie aux besoins du personnel. Il est clair aussi que le personnel dans les hôpitaux qui sont sous la couverture du RSV ne doit pas bénéficier d'autres prestations que, par exemple, les fonctionnaires de l'Etat du Valais.

M. le député René Constantin (GRL):

Au débat d'entrée en matière, Monsieur le conseiller d'Etat, je vous avais interpellé pour connaître le bien-fondé de la rubrique Subvention urgence de 4 millions. Est-ce que cette rubrique était englobée dans le budget 2006 dans la subvention ordinaire? Pourquoi apparaît-elle de manière dissociée maintenant?

Si ça ne vous dérange pas de répondre concernant cette manière de faire parce que, dans notre groupe, nous avons une position assez diamétralement opposée entre les partisans de suivre le groupe UDC/SVP dans cette proposition et les esprits aussi qui aimeraient aller dans le bon sens, mais je suis incapable de pouvoir trancher dans le vif parce que je ne comprends pas, il y a une augmentation, pourquoi cette volonté, pourquoi cette subvention urgence apparaît de manière dissociée par rapport à l'année passée.

Après, je vais pouvoir dire un petit peu ce qu'il faut faire au sein du groupe. Merci.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

La réponse est assez simple.

Nous aurions, si le referendum n'est pas utilisé et si la loi que le Grand Conseil a votée au mois d'octobre dernier à une très grande majorité entre en vigueur au mois de février 2007, la possibilité, pour par exemple maintenir des urgences, mais aussi pour maintenir d'autres services de proximité dans les régions, comme par exemple l'hôpital de Sierre, celui de Martigny ou celui de Brigue, d'ajouter au financement – entre guillemets – "normal" des montants directs au RSV pour ses prestations quelque part de service public ou de proximité. Il est bien clair que si ces montants devaient tomber à l'intérieur du budget du RSV, à ce moment-là, on devrait aussi tirer les conséquences en fermant des prestations dans des régions.

Par 91 voix contre 18 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe UDC/SVP.

Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<i>Groupe GRL par Jean-Pierre Penon</i>	<i>GRL-Fraktion durch Jean-Pierre Penon</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
56 Subventions accordées	56 Eigene Beiträge
Gel des montants prévus pour le développement informatique des EMS et des CMS	Einfrierung der Beträge für die Informatikentwicklung der APH und SMZ
- 900'000.-	- 900'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe GRL, déposée par le député Jean-Pierre Penon, a été acceptée par la commission des finances par 6 voix contre 5 et aucune abstention.

La commission thématique a refusé cet objet. La commission des finances l'accepte, en demandant qu'une analyse détaillée soit réalisée avant de reprendre le développement.

La commission des finances a accepté cette proposition pour les raisons suivantes:

- les utilisateurs ne sont pas satisfaits;
- les coûts planifiés ont été largement dépassés lors de l'entrée des offres pour ces développements;
- puis, des prestations ont été abandonnées afin de revenir dans le budget initial;
- en outre, il semble que d'autres possibilités n'aient pas été analysées, notamment l'utilisation du programme utilisé dans le Haut-Valais.

La commission des finances accepte donc cette proposition.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Juste un petit complément d'information.

Comme vient de le dire le rapporteur, c'était assez serré au vote: 6 contre 5.

C'est vraiment le souci de la commission des finances que ce crédit, voté en 2005, soit respecté.

Il semble qu'il y ait quand même une petite analyse entre deux qui doit être faite pour savoir s'il faut continuer dans cette direction-là.

La marge de manœuvre entre les deux est assez courte. Le fait de supprimer 900'000 francs au budget a le risque aussi de pénaliser ou d'arrêter définitivement le projet.

C'est pour cela que, d'après mes dernières informations, le député Jean-Pierre Penon, membre du groupe GRL et également membre de la commission des finances, aurait, semble-t-il, des assurances reçues du chef du département.

J'attends donc des informations de sa part à ce niveau-là et le Parlement aussi.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

A fin 2004, le Parlement a voté un crédit de 2 millions sur un investissement total de 4 millions assuré par les 2 millions des EMS valaisans qui ont pris un engagement solidaire sur ces 2 millions restants.

Un gel du projet d'informatisation n'est pas envisageable.

Si le Parlement accepte cette proposition, il mettra clairement en péril ce projet. L'informatisation des EMS et des CMS est aujourd'hui lancée. Le retard sur le planning initial provient des offres transmises par les soumissionnaires qui ont dû être clairement analysées afin de respecter les exigences financières arrêtées par notre Parlement.

Il est impossible de geler le projet sans mettre en péril sa réussite ainsi que les engagements pris vis-à-vis de tous les partenaires, c'est-à-dire les EMS, les CMS, les fournisseurs de prestations.

Pour mémoire, le projet d'informatisation des EMS et des CMS fait partie d'un projet global de système d'information sanitaire, décidé déjà en juillet 2000 par le Conseil d'Etat. Ce système d'information sanitaire, centré sur le patient, a pour but de relier la prise en charge de façon transversale entre les hôpitaux, les CMS et les EMS et les médecins de cabinet. Il prévoit, pour cela, des outils informatiques communs. Aujourd'hui, les EMS et les CMS ne disposent que de systèmes informatiques partiels, qui ne répondent qu'à une partie de leurs besoins. Par ailleurs, chacun de ces 40 systèmes, donc 40 EMS, même s'ils portent parfois le même nom sont paramétrés de façon différente, ce qui rend très difficile toute comparaison ou échange de données à l'intérieur du système sanitaire. Finalement, ces systèmes engendrent des coûts cachés importants, dans la mesure où chaque institution, chaque EMS et chaque CMS doit acquérir ses outils informatiques, ses licences, ses serveurs et doit payer individuellement la location, la maintenance et le soutien technique pour chacun de ces systèmes.

Le projet d'information sanitaire a été initié en 2000 avec l'informatisation des hôpitaux qui disposent aujourd'hui d'un dossier administratif unique et d'un dossier de soins unique et informatisé. Il se poursuit depuis une année avec l'informatisation des EMS et des CMS qui doit, pour des raisons d'économies, pouvoir profiter des infrastructures déjà en place.

Avant d'être approuvé par le Grand Conseil, ce projet a fait l'objet, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, d'une décision unanime des établissements concernés.

Dans la mesure où des dépenses très importantes ont déjà été engagées sur ce projet et où des personnes y travaillent tous les jours, un gel de ce projet ne paraît pas raisonnable.

Je vous demanderais instamment, si cette proposition ne devait pas être retirée, de la refuser.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Pierre Penon (GRL):

Pour écourter mon intervention, je ne reprendrai pas le vote de 2004 et les objectifs de ce vote.

Je rappellerai que, au fil du temps et de l'avancement du projet, le scepticisme se développa chez les administrateurs et les directions de la plupart des EMS et des CMS de notre canton.

Ce projet semble, à ce jour, prendre l'ascenseur des coûts, confirmé par une séance de présentation à l'AVALEMS, l'Association valaisanne des EMS, à la quelle j'ai participé, et des CMS, à laquelle je n'ai pas participé, l'automne dernier.

A l'évidence, lors de cette présentation, ce projet ne semble pas respecter le crédit de 4 millions voté en 2004. Il a pris l'allure d'un véritable bolide informatique, genre Ferrari, dont les utilisateurs doutent de leurs compétences à piloter même s'ils ont participé à l'élaboration du cahier des charges.

La séance de présentation à l'AVALEMS et aux CMS a soulevé les questions suivantes:

- Quel sera le coût d'exploitation?
- Quel sera le coût de maintenance?
- Faudra-t-il engager du personnel supplémentaire au sein de ces institutions?
- Qui va supporter les coûts de formation?

Autant de questions qui ont motivé cet amendement du groupe radical-libéral qui veut tout simplement respecter le montant voté par le Parlement, maintenir un coût de fonctionnement raisonnable pour les EMS et les CMS, autrement dit les prix de pension pour les utilisateurs.

Les attentes de pouvoir disposer d'un outil informatique compatible, coordonné pour l'ensemble des secteurs de la santé, restent indéniables et ne sont pas contestées. Cependant, celui-ci doit être raisonnable. Sans réinventer la roue, il existe un système fort intéressant, notamment dans les établissements du Haut-Valais, qui pourrait être repris en grande partie.

Le chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie a déclaré dans un message adressé à la commission des finances, dont j'ai reçu copie: avoir pris connaissance des difficultés que rencontre ce projet, de la nécessité d'utiliser ce qui existe déjà et de la nécessité de fournir ce qui convient le mieux aux institutions utilisatrices.

Compte tenu de ce qui précède et moyennant l'engagement du Conseil d'Etat, qui pourrait nous garantir que ce projet soit réexaminé dans son ensemble, que la garantie de coûts d'exploitation raisonnables soit donnée et que les avis des EMS et des CMS, même s'ils doivent être encore redéfinis par ces institutions, soient sérieusement pris en considération, dans ce cas, cet amendement pourrait être retiré. En effet, en définitive, ce que veulent le groupe radical-libéral et la commission des finances, c'est simplement respecter le crédit d'engagement voté par le Parlement, un outil suffisant de style plutôt utilitaire que "Ferrari" et un coût d'exploitation raisonnable. En quelques mots, ce que nous voulons, c'est que le personnel soignant des institutions EMS et CMS ne passe pas plus de temps devant l'écran de l'ordinateur à traiter le dossier du patient qu'au chevet de celui-ci à lui prodiguer des soins.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Nur kurz. Was der Präsident der thematischen Kommission gesagt hat, kann ich vollumfänglich unterstützen. Das Projekt kann jetzt nicht gestoppt werden, weil alle Altersheime und auch die SMZ wirklich auf eine Informatisierung, auf ein gescheites Projekt warten. Aber – und da gebe ich dem Intervenienten Recht – es gibt wirklich Sachen, die gelaufen sind, die nicht gut waren und ich bitte den Herrn Staatsrat, dass er einmal klar darlegt was in dem Projekt schief gelaufen ist und wie es weiter geht. Dann, glaube ich, kann man hier weitergehen und man muss das nicht stoppen, die 900'000 Franken können belassen werden. Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

En ce qui concerne cette proposition d'amendement pour une réduction de 900'000 francs présentée par le député Jean-Pierre Penon au nom du groupe radical-libéral, je peux faire une déclaration.

En effet, même si je dois refuser cette proposition, je dois remercier le député Jean-Pierre Penon d'avoir, par le biais de cette proposition, thématiqué l'état de ce projet. Je dois avouer en toute clarté que tout ne fonctionne pas bien jusqu'à maintenant.

Il faut, tout d'abord, dire que c'est un projet qui n'est pas que de l'Etat. Le Grand Conseil a accordé 2 millions sur un budget total de 4 millions. Alors, 2 millions proviennent des moyens financiers directs de l'Etat et les 2 autres millions proviennent de l'AVALEMS, des EMS, d'une part, et des CMS, d'autre part. Vous savez que les porteurs de ces institutions sont les communes. C'est donc un projet en commun. Il y a un comité de direction qui est présidé par l'adjoint du Service de la santé publique, mais dans lequel sont inclus aussi les responsables de l'AVALEMS et du groupement des CMS.

Jusqu'à maintenant, si je suis bien informé, toutes les décisions qui ont été prises à ce niveau-là dans ce comité l'ont été à l'unanimité. Ainsi, si des choses ne vont pas, cela signifie que les représentants des EMS et des CMS dans ce comité de direction ne représentent pas toujours la volonté ou les besoins réels des utilisateurs futurs.

Alors, si on devait geler ce projet, c'est-à-dire biffer ce montant de 900'000 francs, on ne pourrait plus rien faire pendant une année. Le risque serait dès lors que 42 EMS et 6 CMS régionaux partent avec leur propre système, ce qui n'est évidemment pas souhaitable puisque l'on n'aurait aucune harmonisation au niveau de l'informatisation des données dans ce secteur.

Il semble, et ceci a été dit, que les cahiers des charges pour ces programmes informatiques aient été élaborés d'une manière très détaillée, aussi sur la base des travaux effectués par le groupe de travail composé de représentants des EMS et des CMS, et il semble que ces cahiers des charges aient été beaucoup trop détaillés. Cela a eu pour conséquence que des entreprises qui offrent des systèmes informatiques qui tournent aujourd'hui et qui fonctionnent à la satisfaction des établissements n'ont pas pu les remplir et ont dû être écartées. Cela a créé quelque part aussi une grande frustration auprès des directeurs et des responsables des EMS et des CMS.

Es gibt beispielsweise im Oberwallis in den Alters- und Pflegeheimen ein Informatiksystem für den administrativen Teil, der zur Zufriedenheit plus/minus aller gut funktioniert. Und weil das Pflichtenheft zu detailliert erstellt worden war, konnte die Firma, die dieses Informatiksystem offeriert und betreibt, nicht offerieren. Das löste natürlich dann eine Frustration aus.

Deshalb haben wir beschlossen – et j'en arrive aux conclusions: Bien sûr, ce n'est pas moi qui prends les décisions dans ce comité de direction, mais je pense que celui-ci va prendre en considération la volonté du Grand Conseil. Voilà ce que je veux, c'est qu'on fasse une interruption des procédures qui sont actuellement en cours en ce qui concerne l'acquisition de nouvelles applications informatiques destinées à tous les établissements. En effet, il faut stopper cela; il ne faut pas maintenant adjuger ces mandats.

Après, il faut adapter les cahiers des charges permettant d'ouvrir le marché aussi aux fournisseurs des solutions qui sont actuellement en fonction. Je pense que cela correspond aussi à un réel besoin de ces institutions.

Puis, ce comité devrait remettre en soumission ouverte des solutions informatiques sur la base des cahiers des charges redéfinis. Il faut donc rouvrir les cahiers des charges, redéfinir les besoins réels.

Enfin, il faudra faire le choix des logiciels en tenant compte des impératifs budgétaires décidés par le Grand Conseil. Le budget global est de 4 millions. Je répète que le Grand Conseil a attribué 2 millions. On devrait trouver des solutions qui respectent ce cadre financier et aussi pour la formation du personnel parce qu'il semble qu'on commençait à réduire des frais pour la formation seulement pour rester dans le budget, mais, à ce moment-là, ce serait seulement un report des charges sur une future étape.

Alors, il ne faut effectivement pas acheter une "Ferrari"... et je vous conseillerai aussi de ne pas acheter maintenant une VW Lupo, n'est-ce pas!..., parce qu'on prend des risques avec une telle voiture, non, il faut avoir un outil qui est performant parce que le but est aussi, si une personne quitte l'hôpital, rentre chez elle et est soignée par les infirmières d'un CMS, d'avoir un accès au dossier médical. Et, si cette même personne arrive plus tard dans un EMS, il faut aussi qu'il y ait un accès au même dossier médical. Bien sûr, la protection des

données est quelque chose de très très important, mais on peut avoir des clés d'accès pour les médecins, pour les infirmières selon les responsabilités au niveau légal pour avoir accès à de telles données.

Il est extrêmement important de ne pas bloquer le dossier maintenant, car pendant une année plus rien ne se ferait et on prendrait alors le risque de voir chaque établissement chercher sa propre solution.

Toutefois, nous prenons très au sérieux les critiques que vous avez faites à juste titre. Je pense qu'il faut aussi améliorer l'information de la base des EMS et des CMS en direction de leurs représentants au comité de direction, de sorte que, là aussi, la volonté et les besoins réels de ces établissements entrent en considération.

J'espère, Monsieur le député Jean-Pierre Penon, que, sur la base de ces déclarations, vous pourrez retirer votre proposition.

M. le député Jean-Pierre Penon (GRL):

Après ce qui a été déclaré non seulement par le chef du département, mais par le président du Conseil d'Etat – ce qui donne encore une valeur supérieure à cet engagement –, je crois que, en retirant cet amendement, je ne trahirai ni la commission des finances ni le groupe GRL qui ont appuyé cet amendement.

Je retire donc cette proposition.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Au niveau formel, je me tourne quand même vers la commission des finances puisqu'elle avait accepté et fait sienne cette proposition.

Est-ce que la commission des finances est d'accord, elle aussi, de la retirer?

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

C'était l'issue que j'espérais aussi puisque l'on était au courant de ces démarches entre l'auteur de l'amendement et le chef du département.

Donc, ce retrait est tout à fait acceptable pour la commission des finances.

Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<i>Groupe SPO par Doris Schmidhalter-Näfen</i>	<i>SPO-Fraktion durch Doris Schmidhalter-Näfen</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
P1101 Prévention et promotion de la santé	P1101 Gesundheitsförderung und Prevention
Renforcer la prévention en matière de suicide, surcharge pondérale, drogue, cancer	Prävention verstärken; hinsichtlich Suizid, Übergewicht, Sucht, Krebs
+ 500'000.-	+ 500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Proposition de traitement :	Behandlungsvorschlag :
Discussion et vote	Diskussion und Abstimmung

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe SPO, déposée par la députée Doris Schmidhalter-Näfen, a été refusée par la commission des finances par 10 voix et une abstention.

Cette proposition a été refusée par la commission thématique étant donné que le budget 2007 contient déjà des montants importants dans ce but.

La commission des finances partage cet avis.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Als nächstes werden wir den Antrag der Gesundheitskommission behandeln. Prioritäre Massnahme II neu, Präventionsprojekt zur Bekämpfung des Alkoholmissbrauchs bei Jugendlichen und Minderjährigen. Um solche Projekte durchführen zu können braucht es Geld und es scheint mir widersinnig den Massnahmenkatalog immer zu vergrössern und nicht mehr Geld einfliessen zu lassen. Eine gute Aufklärung und Sensibilisierung der Bevölkerung ist sinnvoll und das in verschiedenen Bereichen. Jeder Suizid ist einer zu viel, die Folgekosten bei Suchterkrankungen sind enorm, Vorsorge bei der Krebserkrankung ist unerlässlich und Programme gegen die Fettleibigkeit müssen in Zukunft verstärkt werden.

Natürlich ist im aktuellen Budget ein Posten für die Prävention vorgesehen. Er erscheint uns aber angesichts der mannigfaltigen Probleme zu knapp bemessen.

Wenn die Bevölkerung sensibilisiert wird auf die Gefährdungen kann viel Geld gespart werden. Und in dem Sinne ist Investieren in die Prävention eine Sparmassnahme.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie und Präsident des Staatsrats:

Man kann mit mehr Geld auch mehr machen, aber ich muss trotzdem darauf hinweisen, dass wir sowohl bei der Tabakprävention und auch beim Alkohol in Zusammenarbeit mit der Polizei doch relativ viel – in Zusammenarbeit auch mit den entsprechenden Suchtlichen – auf die Beine gestellt haben und auch künftig auf die Beine stellen. In Bezug auf die Suizidgefährdung haben wir einen neuen Posten – irgendwo bei 250'000 Franken – ins Budget 2005 aufgenommen. In Bezug auf die anderen Vorschläge, die dort gemacht werden, beispielsweise Krebs, haben wir ein gutes Programm, das Brustkrebs-Screening, für die Frauen zwischen 50 und 70 Jahren, das schweizweit auch grosse Beachtung findet. Wie gesagt, mit mehr Geld könnte man noch mehr machen, aber ich denke, dass man diesen Antrag zurückweisen muss und ich unterstütze auch die Position der Finanzkommission in diesem Punkt.

Par 83 voix contre 21 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe SPO.

Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<i>Commission SAI par Pascal Moulin</i>	<i>Kommission GSI durch Pascal Moulin</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire n° 2 (nouvelle)	Prioritäre Massnahme 2 (neu)
Projets de prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes et les mineurs	Präventionsprojekte zur Bekämpfung des Alkoholmissbrauchs bei Jugendlichen und Minderjährigen
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par la commission des finances étant donné que c'est une proposition de la commission thématique SAI sans incidences financières.

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Cette proposition est ainsi donc acceptée tacitement.

Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<i>Groupe GRL par Brigitte Diserens</i>	<i>GRL-Fraktion durch Brigitte Diserens</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire n° 14	Prioritäre Massnahme 14
Déplacer le point 14 des mesures prioritaires du service de la santé publique dans le service de la sécurité civile et militaire.	Verschiebung der prioritären Massnahme 14 der Dienststelle für Gesundheitswesen zur Dienststelle für zivile Sicherheit und Militär.
En effet, le « module » gestion des catastrophes est en réalité assuré par le SSCM.	Das Modul „Katastrophenmanagement“ wird denn auch von der DZSM verwaltet.
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe GRL, déposée par la députée Brigitte Diserens, a été acceptée à l'unanimité par la commission des finances, étant donné que les commissions SAP et SP l'ont acceptée. Cela revient simplement à entériner un état de fait.

Le président:

Cette proposition est acceptée tacitement.

Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<i>Commission SAI par Pascal Moulin</i>	<i>Kommission GSI durch Pascal Moulin</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n ° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 4 (nouveau)	Leistungsindikator 4 (neu)
Nombre de manifestations ayant obtenu le label FIESTA (valeur cible 2007): 35	Anzahl Anlässe, die das Label FIESTA erhalten haben (Ziel für 2007): 35
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition de la commission SAI est acceptée à l'unanimité par la commission des finances. Elle n'a pas d'incidences financières.

Le président:

Egalement une proposition acceptée tacitement.

Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<i><u>Commission SAI par Pascal Moulin</u></i>	<i><u>Kommission GSI durch Pascal Moulin</u></i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 12	Leistungsindikator 12
Taux de couverture à charge des assureurs pour les dépenses hospitalières : (valeur cible 2007) 47.5% 49%	Deckungsgrad zu Lasten der Versicherer für Spitalausgaben: (Ziel für 2007) 47.5% 49%
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition de la commission SAI a été acceptée par la commission des finances par 10 voix contre une; elle n'a pas d'incidences financières.

Le président:

Proposition acceptée tacitement.

Service de l'action sociale	Dienststelle für Sozialwesen
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Gel partiel des subventions	Teilweise Einfrierung der Subventionen
- 4'000'000.-	- 4'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été refusée à l'unanimité par la commission des finances, étant donné que la commission thématique l'a refusée aussi et que le budget doit correspondre à la réalité des coûts. Une modification du budget ne modifiera pas la réalité.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Il y a une autre réalité qui est la suivante: dans les différents postes de l'augmentation qui est prévue une fois de plus pour les dépenses de l'Etat, les subventions représentent plus de la moitié avec plus de 53 millions. Si nous ne voulons pas, encore une fois, subir simplement ces augmentations, mais essayer d'avoir un minimum d'influence, je pense que c'est quand même aujourd'hui et notamment sur ce genre de poste que nous avons la possibilité de le faire.

La proposition ne revient pas à couper les subventions; elle consiste simplement à en limiter, pour l'essentiel, l'augmentation, tout cela, encore une fois, dans l'intérêt des contribuables de ce canton, c'est-à-dire dans notre intérêt aussi.

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):

Dans cette période où les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres, il est triste de voir qu'un parti politique, l'UDC, s'attaque encore à la couche de population la plus défavorisée en voulant diminuer de 4 millions le montant prévu au budget pour les subventions accordées par le Service de l'action sociale. Il est surprenant pour un parti qui, paraît-il, défend les valeurs chrétiennes de ce pays de proposer d'enlever aux plus pauvres de ce canton l'argent qui leur revient de par la loi.

Pour le groupe PS/AdG, après le durcissement voulu par l'UDC des lois fédérales de l'AI et du chômage, il était clair que des besoins supplémentaires allaient être nécessaires dans les différents Services de l'action sociale des cantons.

Assumons nos responsabilités en refusant la proposition défendue par le député Jean-Luc Addor pour autant qu'il la maintienne.

Merci de votre attention.

Le président:

Le président de la commission des finances ne désire pas s'exprimer.

Je cède la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

En ce qui concerne cette proposition, le député Jean-Luc Addor vise en particulier l'aide sociale.

Il est vrai que, ces dernières années, nous avons dû constater une augmentation assez importante dans ce secteur, mais il faut aussi dire que pour l'Etat du Valais, le canton, ce sont des frais liés puisque toutes les décisions concernant l'aide sociale sont prises au niveau des communes. Ce sont en effet les communes qui sont, selon la législation, responsables de prendre les décisions. Bien sûr, elles peuvent aussi les déléguer en direction des CMS; ce que font d'ailleurs en partie les communes de notre canton.

Je suis sûr, pour ma part, que les communes appliquent bien la loi, qu'elles sont responsables. Nous avons assez peu de recours contre les décisions des communes. Cela démontre aussi que les personnes concernées par ces décisions sont, en toute grande partie, satisfaites des décisions qui tombent au niveau des communes.

Une fois les décisions prises, il y a un engagement qui est financier. Selon la législation cantonale, c'est 61% de ces montants qui sont payés par le canton et 39% par les communes, selon une répartition définie entre les communes du canton.

Raison pour laquelle si l'argent n'est pas dans le budget, nous devons de toute façon payer et nous devons demander des crédits supplémentaires.

C'est pourquoi je vous demande de refuser cette proposition.

Par 101 voix contre 7 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe UDC/SVP.

Service de l'action sociale	Dienststelle für Sozialwesen
<i>Groupe SPO par Mark Kalbermatter</i>	<i>SPO-Fraktion durch Marc Kalbermatter</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
P 1201 / 318 Développement informatique pour la gestion des institutions	P1201 / 318 Entwicklung eines Informatiksystems für die Verwaltung der Institutionen
A transférer au Service de l'informatique	Übertragen an die Dienststelle für Informatik
- 600'000.-	- 600'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe SPO est acceptée à l'unanimité par la commission des finances.

La commission des finances accepte cette proposition étant donné que celle-ci va dans le sens de ce qu'elle a déjà demandé à plusieurs reprises, soit le regroupement de l'informatique dans ce service.

Il est précisé que la commission thématique a refusé ce transfert.

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Cette proposition est ainsi donc acceptée tacitement..., non!

Je vous cède la parole, Monsieur le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Malheureusement, je dois refuser cette proposition et je dois demander le vote.

C'est encore plus malheureux parce que cette proposition vient du petit groupe socialiste du Haut-Valais!... Mais c'est comme ça, n'est-ce pas?

Ich muss vielleicht hier darlegen um was es geht, parce que ce n'est pas pour réduire le budget de l'Etat de ces 600'000 francs, le même montant étant accordé au département de M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, et lui, ou en tout cas son chef de service, M. Philippe Hatt, ne veut pas de cet argent. C'est la problématique dans laquelle nous nous trouvons.

En effet, il y a là un concept informatique aussi, en vue surtout de la péréquation financière, parce que pour toute la partie des institutions qui s'occupent des personnes avec un handicap, soit physique, soit mental, ce sera le canton qui aura la responsabilité et qui devra aussi piloter tout ce système. Pour cela, nous sommes en train de mettre sur pied un projet d'informatisation. Cela sera fait en collaboration avec le département de mon collègue Claude Roch, aussi en ce qui concerne les institutions pour la petite enfance ou pour les enfants, soit des institutions comme Notre-Dame-de-Lourdes ou d'autres institutions de ce type.

Dans le comité stratégique de ce projet siège M. Philippe Hatt. Alors, la coordination avec le Service informatique est faite. En ce qui concerne le comité qui travaille au niveau opérationnel, il y a M. August Volken du Service informatique qui est aussi fortement impliqué dans ce dossier.

Pour ma part, je pense qu'en ce qui concerne l'application métier (das Fachgebiet), cela devrait rester dans les services parce que ceux-ci connaissent la problématique et doivent avoir une collaboration étroite avec le Service informatique. M. Hatt est excellent et très compétent au niveau informatique, mais les besoins des institutions pour les personnes handicapées, ce n'est pas son métier, ce n'est pas sa spécialité.

C'est pourquoi je vous demande de laisser ce montant en ce qui concerne la partie santé-social dans mon département et en ce qui concerne la partie de M. Roch aussi dans son département, et on continuera à collaborer étroitement avec le Service informatique.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Der Autor dieses Antrags, Marc Kalbermatter, ist irgendwo im asiatischen Raum auf einer Weltreise und wir können ihn natürlich nicht kontaktieren was er jetzt für eine Position hat. Aber aufgrund der Erklärungen des Departementvorstehers nehmen wir uns die Freiheit, **diesen Antrag zurückzuziehen.**

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

La commission des finances, contre l'avis de la commission thématique, avait pris la décision d'accepter cet amendement puisque, je le rappelle, comme nous l'avons relevé dans plusieurs de nos rapports, nous demandons qu'il y ait vraiment un regroupement de toutes ces activités, de tous ces développements informatiques.

Mis à part quelques applications, que l'on appelle métier, qui sont vraiment très spécifiques à des services, soit à celui de l'action sociale, soit à d'autres, pour notre part, ça doit vraiment rester des exceptions. En tout cas, le chef du Service de l'informatique doit avoir une vue d'ensemble là-dessus et un contrôle sur tous ces développements qui ont eu tendance, ces dernières années, à partir tous azimuts dans un peu tous les services.

C'est pour cela que la commission des finances a accepté cet amendement et ce transfert de crédit au Service de l'informatique.

Nous demandons le vote.

Par 55 voix contre 53 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe SPO acceptée par la commission des finances.

Service de protection des travailleurs et des relations du travail	Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Augmentation de l'effectif de l'Inspection de l'emploi	Personelle Aufstockung der Beschäftigungsinspektion
+ 200'000.-	+ 200'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été refusée à l'unanimité par la commission des finances étant donné que la commission thématique l'a refusée aussi en estimant que le nombre des inspecteurs de l'emploi est déjà supérieur à celui des autres cantons.

La commission des finances partage l'avis de la commission thématique.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Ici, on est dans le domaine (on en avait déjà parlé une fois) du service après-vente de la libre circulation.

Une majorité du peuple suisse, dont nous ne faisons pas partie, a accepté, il n'y a pas très longtemps, l'extension à l'Est de cette libre circulation. On nous a fait différentes

promesses. Maintenant, ça commence gentiment à être l'heure d'honorer les promesses qui ont été faites, et tout cela pourquoi? Parce que les conséquences de l'extension toujours plus grande de la libre circulation, on les connaît: c'est l'augmentation du travail au noir et surtout du dumping social et salarial.

La proposition que nous présentons est, nous le croyons, dans l'intérêt des travailleurs, mais aussi parfois des entreprises de ce pays.

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG soutient toute mesure visant à supprimer le travail au noir. L'augmentation du nombre d'inspecteurs au Service de protection des travailleurs va dans ce sens.

C'est pourquoi notre groupe a décidé de soutenir cette proposition.

J'aimerais aussi encourager le collègue Jean-Luc Addor à s'engager plus souvent à la défense des milieux moins favorisés, en particulier du milieu ouvrier.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Cette discussion, nous l'avons menée en première lecture de la loi cantonale concernant la lutte contre le travail au noir. Se posait la question de savoir s'il fallait 6 ou 8 inspecteurs. Ma déclaration, il y a quelque temps, ici dans le Parlement était la suivante: on va analyser la situation, durant l'année 2007, et voir si, avec ces 6 inspecteurs, on peut faire le travail qui est nécessaire, et ici je suis d'accord avec les deux intervenants, c'est un travail nécessaire. Est-ce qu'on va arriver à le faire avec ces 6 inspecteurs? Dès que ceux-ci seront intégrés dans le Service de la protection des travailleurs, ils bénéficieront aussi du soutien logistique et juridique de ce service.

Si, vers la fin 2007, on devait constater que nous n'avons pas assez de moyens, à ce moment-là on intégrerait de nouveaux postes, sous réserve d'un avis positif du Parlement bien sûr, dans le budget 2008.

Mais, pour 2007, je pense qu'avec ces 6 inspecteurs, nous pourrions correctement faire le travail.

Par 87 contre 25 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe UDC/SVP.

<p align="center">Service de l'énergie et des forces hydrauliques</p> <p><i>Groupe PS/AdG par Georges Darbellay</i></p>	<p align="center">Dienststelle für Energie und Wasserkraft</p> <p><i>PS/AdG-Fraktion durch Georges Darbellay</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>56 Subventions accordées</p> <p>Doublement des subventions aux énergies renouvelables pour les communes, les institutions privées et les privés (voir p. 80)</p> <p>+ 550'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>56 Eigene Beiträge</p> <p>Verdoppelung der Beiträge an Gemeinden, private Institutionen und Private für erneuerbare Energien (siehe S. 82)</p> <p>+ 550'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement :</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag :</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Dienststelle für Energie und Wasserkraft
<u>Groupe SPO par Doris Schmidhalter-Näfen</u>	<u>SPO-Fraktion durch Doris Schmidhalter-Näfen</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
56 Subventions accordées GP12 – P1201 – 562 Subvention énergies renouvelables pour les communes Promotion durable des énergies renouvelables pour les communes + 500'000.- Décision de la commission: Refusé	56 Eigene Beiträge PG12 – P1201 – 562 Beiträge erneuerbare Energien für Gemeinden Nachhaltige Förderung der erneuerbaren Energien für Gemeinden + 500'000.- Beschluss der Kommission: Abgelehnt
Proposition de traitement : Discussion et vote	Behandlungsvorschlag : Diskussion und Abstimmung

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Au Service de l'énergie et des forces hydrauliques, deux propositions allant dans le même sens, une du groupe PS/AdG par le député Georges Darbellay et l'autre du groupe SPO par la députée Doris Schmidhalter-Näfen, ont été refusées par la commission des finances par 10 voix contre une.

Il est précisé que la commission thématique a également refusé ces propositions.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Ich ziehe meinen Antrag zugunsten des Antrags von Herrn Georges Darbellay zurück.

M. le député Georges Darbellay (PS/AdG):

En matière d'énergies renouvelables, le Valais comme le reste de la Suisse sont loin d'atteindre les objectifs du programme fédéral Suisse Energie.

Si nous voulons atteindre ces objectifs, il faut donner un sérieux coup de reins. Il s'agit notamment de renforcer les mesures d'encouragement aux communes, aux privés et aux entreprises, par exemple pour la mini-hydraulique, pour les capteurs solaires thermiques ou encore pour le biogaz.

Le Valais doit devenir le pays des énergies renouvelables. C'est bon pour notre économie, c'est bon pour notre population et c'est bon pour le tourisme, et pour notre image bien sûr.

Je vous remercie de considérer cet amendement avec bienveillance.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Il faut, tout d'abord, dire que, dans les énergies renouvelables, c'est en tout premier lieu les forces hydrauliques. Monsieur le député Georges Darbellay, vous le savez très bien, dans ce domaine, le canton du Valais est de loin le canton le plus important au niveau de la production.

En ce qui concerne les nouvelles énergies renouvelables, nous avons aussi fait des efforts importants, par exemple concernant l'application du standard MINERGIE. En comparaison avec les autres cantons suisses, nous occupons la troisième place au niveau des constructions MINERGIE. C'est donc quelque chose qui marche très bien et que nous voulons encore accélérer les années à venir.

Nous avons aussi incité d'autres programmes, par exemple pour l'utilisation du bois. Pour le solaire, nous accordons également des subventions.

Dans ce domaine aussi, comme pour la prévention de la santé, avec plus d'argent, on pourrait plus faire. Toutefois, il faut quand même dire qu'avec la nouvelle loi sur l'énergie, qui est actuellement encore en discussion aux Chambres fédérales, il y a pas mal de mesures d'incitation, mais aussi des montants financiers importants pour soutenir ces nouvelles énergies renouvelables.

Il est clair que le canton devra tout de suite s'impliquer, dès que cette loi sera en vigueur, encore plus pour favoriser ces énergies propres et renouvelables.

Mais, pour le moment, je dois vous inviter à rejoindre la position de la commission des finances.

Le président:

Nous allons procéder au vote en ayant pris note du retrait de la proposition du groupe SPO en faveur de celle du groupe PS/AdG.

Par 87 voix contre 24, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe PS/AdG.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous avons terminé la lecture de détail du projet de budget du DSSE.

(Suite de l'examen du projet de budget 2007, *séance du jeudi matin 14 décembre 2006.*)

Nous enchaînons directement avec le dernier point de l'ordre du jour.

Lecture

12. PROJET DE DECISION
concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour
l'agrandissement de l'établissement médico-social pour personnes âgées
(EMS) Englischgruss à Brigue-Glis

Lesung

BESCHLUSSENTWURF
betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons an
der Vergrößerung des Alters- und Pflegeheims (APH) Englischgruss in
Brig-Glis

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration /

Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Pascal Moulin / Berichterstatter: René Loretan, Suppl.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Soyez rassurés, moi aussi j'ai faim!

Simplement, je voudrais remercier tous les groupes d'être entrés en matière et d'accepter ce projet de décision.

Comme vous le savez, nous avons déposé, hier, une motion demandant au Conseil d'Etat de fixer des normes pour le subventionnement des terrains pour les EMS.

Cela dit, je vous remercie.

Je ne veux pas allonger, car le président du Gouvernement va certainement s'exprimer à ce sujet.

Hr. Grossrat Hans Schwestermann (CSPO):

Als Vizepräsident der Stadtgemeinde Brig-Glis, aber auch im Namen meiner Gemeinderatskollegen Louis Ursprung und Matthias Eggel sowie im Namen der Grossräte des Bezirkes Brig, möchte ich Ihnen recht herzlich danken für die positive Haltung gegenüber dem Projekt Ausbau Altersheim Englischgruss.

Nach kleinen Nebengeräuschen, aber wichtigen Klarstellungen, war Eintreten nicht bestritten. Die Stadtgemeinde Brig-Glis war immer ein äusserst fairer Partner der Stiftung Altersheim gegenüber und hat sich natürlich in keiner Art und Weise irgendwie bereichert.

Ich danke im Namen der älteren Menschen, die eine angenehme Lebenssituation im Alter verdient haben.

Vielen herzlichen Dank an alle.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie und Präsident des Staatsrats:

Die Diskussion wurde ja eigentlich gestern geführt. Die Notwendigkeit zusätzliche Betten im Kanton und insbesondere auch in der Region Brig zu bauen war unbestritten im Saal. Zu diskutieren gab insbesondere die Frage des Baurechts und dort werde ich ein Auge darauf halten, dass man – und es ist gut, dass der Direktor noch hier auf der Tribüne sitzt und das dem Stiftungsrat mitteilen kann – in Bezug auf den Heimfall saubere Lösungen finden und die mit dem Departement auch absprechen wird.

Im übrigen danke ich für die Unterstützung für dieses Projekt, selbst wenn die Abstimmung noch nicht stattgefunden hat. Ich möchte auch der thematischen Kommission, unter dem Präsidium von Pascal Moulin und auch dem Rapporteur für seine Arbeit bestens danken.

Ainsi adopté 77 voix et 8 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 décembre 2006.

Le président:

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent appétit..., il est vrai que l'Angélus a sonné depuis quelques minutes déjà.

Nous nous retrouverons, demain, ici à 9 heures pour la suite de nos débats.

Bon après-midi.

La séance est levée à 12 h 45.

Séance du jeudi 14 décembre 2006

Présidence: M. le député Albert Bétrisey.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

1. Rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2

Bericht der interparlamentarischen Aufsichtskommission für die FH-Westschweiz und die FH-GS

2. **Projet de budget 2007**
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwurf des Voranschlages 2007
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

Lecture

3. Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'agrandissement et la rénovation du centre scolaire du cycle d'orientation du Reposieux à Monthey

Lesung

Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer Subvention zur Vergrößerung und Renovation des Schulzentrums der Orientierungsschule Reposieux in Monthey

Traitements / Behandlungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

4. Postulat de la députée Michelle **GRANDJEAN** (PS/AdG) et cosignataires concernant l'introduction d'un "chèqe formation" pour les Valaisannes et les Valaisans (10.05.2006) (3.052)

Postulat von Grossrätin Michelle **GRANDJEAN** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Einführung eines "Ausbildungsschecks" für die Walliserinnen und Walliser (10.05.2006) (3.052)

5. Postulat de la députée Franziska **LUTZ-MARTI** (CVPO) et cosignataires concernant un appui pratique et pédagogique pour le personnel enseignant du CO ne possédant pas le diplôme approprié (08.06.2006) (3.057)

Postulat von Grossrätin Franziska **LUTZ-MARTI** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend fachliche und pädagogische Unterstützung für OS-Lehrpersonen ohne stufengerechtes Diplom (08.06.2006) (3.057)

6. Postulat du député (suppl.) René **LORETAN** (CVPO) concernant l'équivalence des diplômes au degré primaire (09.06.2006) (3.058)
Postulat von Grossrat (Suppl.) René **LORETAN** (CVPO) betreffend Gleichwertigkeit der Diplome auf Primarschulstufe (09.06.2006) (3.058)

Développements / Entwicklungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

7. Postulat du groupe GRL, par la députée Sonia **METRAILLER**, concernant la HEP: pour un avenir radieux (12.09.2006) (3.062)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Sonia **METRAILLER**, betreffend PH: für eine goldene Zukunft (12.09.2006) (3.062)
8. Postulat des députés Marie-Noëlle **MASSY MITTAZ** (PDCC) et Jérémie **REY** (suppl.) (PDCC) concernant: Les jeunes Valaisans skient, surfent! (14.09.2006) (3.064)
Postulat von Grossrätin Marie-Noëlle **MASSY MITTAZ** (PDCC) und Grossrat (Suppl.) Jérémie **REY** (PDCC) betreffend Wintersport für die Walliser Jugend (14.09.2006) (3.064)
9. Postulat des députés Narcisse **CRETENAND** (GRL), Jean-Pierre **PENON** (GRL), Patrick **SCHMALTZRIED** (PDCC), Margrit **PICON-FURRER** (PDCB), Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) et cosignataires concernant la protection de l'enfant (14.09.2006) (3.065)
Postulat der Grossräte Narcisse **CRETENAND** (GRL), Jean-Pierre **PENON** (GRL), Patrick **SCHMALTZRIED** (PDCC), der Grossrätinnen Margrit **PICON-FURRER** (PDCB), Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Kinderschutz (14.09.2006) (3.065)
10. Motion de la députée (suppl.) Jacqueline **BOVIER** (UDC/SVP) concernant le bilinguisme à l'école primaire (14.09.2006) (3.068)
Motion von Grossrätin (Suppl.) Jacqueline **BOVIER** (UDC/SVP) betreffend Zweisprachigkeit in der Primarschule (14.09.2006) (3.068)
11. **Projet de budget 2007**
Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS)

Entwurf des Voranschlages 2007

Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

Deuxième lecture sur le texte

12. Constitution cantonale (modification des articles 28 et 29 – droit de cité)

Zweite Lesung über den Text

Kantonsverfassung (Änderung der Artikel 28 und 29 – Bürgerrecht)

Le président:

Je vous salue cordialement à l'ouverture de cette troisième journée de session de décembre consacrée à l'examen du projet de budget 2007.

Le programme étant copieux, nous empoignons avec conviction et détermination l'ordre du jour par son premier point.

1. RAPPORT
de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2
BERICHT
der interparlamentarischen Aufsichtskommission für die FH-
Westschweiz und die FH-GS

Rapport d'activité 2006 de la délégation valaisanne

Tätigkeitsbericht 2006 der Walliser Delegation

Le président:

Avant d'ouvrir la discussion sur ce rapport, je souhaiterais saluer l'élection de notre collègue Jean-Albert Ferrez à la présidence de cette commission interparlementaire pour l'année 2007, un Valaisan de plus qui se distingue.

Nous vous remercions de votre engagement, Monsieur le député, et vous souhaitons plein succès et satisfaction à la tête de cette commission intercantonale.

Discussion générale:

M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise le rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2; il vous fait part des observations et constatations suivantes:

- L'heureuse initiative du chef de délégation et de ses membres d'établir un rapport sur le rapport à l'intention du Parlement et d'organiser des rencontres régulières avec les responsables concernés, soit le chef du département, le chef du service et le directeur de la HES-SO.
- La filière infirmières a été fermée à Monthey; peut-on donc s'attendre qu'il en soit de même avec celle de Viège prochainement?
- Contrairement au Haut-Valais, le Bas-Valais n'a désormais plus de site HES. Cela ne fait pas toujours plaisir, mais, à ce niveau-là, la concentration est indispensable.
- Il faudra être très attentif aux enjeux liés aux futures conditions cadres décidées par Berne pour le financement et soutenir le combat pour éviter au canton de devoir passer encore plus à la caisse.
- Il faut aussi saluer la reconnaissance HES de la filière tourisme.

Le groupe DC du Bas-Valais félicite et remercie le chef de la délégation valaisanne et ses membres pour leur engagement à défendre les intérêts de notre canton dans le domaine des HES. Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Unser Kanton ist in dem Westschweizerverbund der Fachhochschulen eine Minderheit und wird es in Zukunft noch viel schwerer haben sich einen Platz zu erarbeiten. Nicht nur bei mir, nein auch bei anderen Mitgliedern der interparlamentarischen Kommission kommt immer wieder das Gefühl auf, dass wir sehr wenig zu sagen haben und meistens nur informiert werden. Wir müssen uns mit dem unvermeidbaren abfinden, sei es bei den Diskussionen ums Budget oder der Rechnung.

Die gesamte Fachhochschule unterliegt in vielen Bereichen der eidgenössischen Gesetzgebung oder eben der interkantonalen Gesetzgebung der Westschweiz. Der Kanton selber hat da wenig zu sagen. Das Gebilde "Fachhochschule" ist sehr komplex und schwierig zu verstehen.

Unser Kanton ist eine Minderheit in diesem Verbund und das Oberwallis eine Minderheit in der Minderheit. Jetzt denkt man laut darüber nach, die deutschsprachige Hochschule Gesundheit und Soziales von Visp nach Siders oder Sitten zu verlegen. Oder ist das sogar beschlossene Sache?

Gleichzeitig will man die Ausbildung der Physiotherapeuten von Leukerbad nach Sitten verlegen mit der Begründung es hätte nicht genug Studierende im Oberwallis. Von Ihnen Herr Staatsrat und der Direktion der Fachhochschule wird uns ein deutschsprachiger Studiengang versprochen. Die Oberwalliser Politiker werden mit Argusaugen die Entwicklung verfolgen und Sie an dieses Versprechen immer wieder erinnern.

Meine Damen und Herren, wenn in Zukunft die deutsche Sprache in den Studiengängen verschwindet, dann werden die Oberwalliser sich in Richtung Bern wenden. Durch die neue NEAT ist diese Entwicklung sehr wahrscheinlich. Die Konsequenz dadurch ist eventuell, dass die "masse critique" auch über kurz oder lang für einige Studierende auch im Unterwallis fehlt. Vielleicht ist dann das Unterwallis auf die Oberwalliser Studenten angewiesen. Vielleicht müssen dann viele Studierende den Kanton verlassen und ihre Ausbildungen auswärts absolvieren. Wenn das das Unterwallis so will und das so weiter geht, sind wir auf dem besten Weg dazu. Herzlichen Dank.

La discussion est close.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB), président de la délégation valaisanne:

Permettez au chef de la délégation valaisanne quelques considérations sur les différents rapports qui vous ont été soumis, sur la HES-SO et sur sa composante valaisanne.

La délégation, qui avait été réorganisée en 2005, a dans l'intervalle trouvé ses marques et son rythme de fonctionnement, notamment en rencontrant régulièrement les responsables, MM. Claude Roch, chef du département, Stefan Bumann, chef du Service de la formation tertiaire, et Dominik Albrecht, directeur général de la haute école valaisanne.

Ces discussions nous ont, en particulier, poussés à déposer à votre intention un rapport sur le rapport sur le rapport, seul endroit où des informations spécifiques à la situation valaisanne peuvent vous être transmises.

En effet, si l'acceptation formelle des budgets, comptes et rapports d'activité de la HES-SO est du ressort des comités stratégiques qui, bien que composés de membres des exécutifs, jouent d'une certaine manière le rôle du législatif, le rôle de la commission interparlementaire de contrôle, comme son nom l'indique, est de contrôler tout ça, mais également d'assurer la transmission des informations vers les Parlements cantonaux. Par souci de transparence, les rapports des comités stratégiques, le budget 2007 et les 359 pages du compte 2005 étaient à votre disposition sur le site Internet du Parlement.

Suite à diverses discussions avec la commission des finances, la commission de gestion et la commission thématique, mais aussi suite à la décision surprenante de la part du Conseil d'Etat de ne plus considérer la haute école valaisanne comme une entité administrative indépendante, mais de la noyer dans le mandat de prestations politiques du Service de la formation tertiaire, il est apparu que les flux financiers entourant la HES-SO et la HEVs, qu'ils soient liés à la convention ou non, qu'ils quittent les caisses de l'Etat ou qu'ils entrent dans celles de la haute école, ne sont pas clairs du tout. La documentation fournie par le siège de la HES-SO est, certes, complète, mais un peu dense pour en extraire facilement les principes généraux. C'est dans ce but que figure dans le rapport de la délégation un schéma simplifié et restreint au Valais. Retrouver les chiffres clés, suivre les évolutions année après année et identifier les principaux leviers où une action est possible et souhaitable redeviendra ainsi possible. La délégation invite le département, le service et l'école à fournir, à l'occasion du compte 2006, les chiffres correspondant aux flux indiqués sur notre schéma.

La délégation valaisanne a été particulièrement active au sein de la commission intercantonale puisque les deux résolutions que la commission a adressées à la Berne fédérale sont issues de nos rangs. Que ce soit sur la question du financement des étudiants étrangers ou sur celle de la couverture de la part fédérale de 30% durant la période 2008-2011, nos deux propositions ont été soutenues à la quasi-unanimité de la commission, par M^{me} la conseillère d'Etat et présidente des comités stratégiques Anne-Catherine Lyon, et acceptées, du moins sur le principe, par les autorités fédérales.

La HES-SO, bien qu'en constante mutation au travers de l'évolution des sites, des filières et des domaines, atteint un stade de maturité. Après une période de forte croissance, +40% d'étudiants uniquement dans les domaines SO entre 2000 et 2005, on s'attend désormais à une certaine stabilisation des effectifs dans les filières en place. Le nombre total d'étudiants à la HES-SO continuera de croître encore sous l'effet de nouvelles filières et de l'introduction des Masters.

Plus intéressant pour nous, l'évolution du coût moyen par étudiant, toujours entre 2000 et 2005: baisse de plus de 4% en francs et de près de 8% en tenant compte de l'inflation.

Pour ce qui est de la partie valaisanne qui nous intéresse plus, on peut se targuer de plusieurs succès, tels que, et ceci a été dit, la reconnaissance fédérale de la nouvelle filière tourisme, la seule en langue française dans le pays, ou encore le centre Cyberlearn qui pilote, depuis Sierre, tout l'effort de e-learning et de web-learning de la HES-SO.

Plus intéressant pour ce Parlement encore une fois, c'est la baisse de la charge nette des études principales HES qui passe de près de 3 millions en 2000 à 250'000 francs en 2005, preuve des efforts d'économies réalisées, preuve aussi que les sites de Sion et Sierre, même avec des effectifs réduits, parviennent à maîtriser des coûts par étudiant tout à fait dans la moyenne de la HES-SO et la moyenne nationale.

Il reste, cependant, des enjeux importants pour l'avenir, autour notamment de la filière musique en attente de reconnaissance ou du regroupement des sites dans le domaine santé-social. Cela a été abordé. Si ce dernier a déjà commencé avec la fermeture du site de Monthey, il ne saurait en rester là.

A noter également que si l'on admettait volontiers, il y a quelques années, que la haute école valaisanne avait une certaine avance sur ses consœurs en termes de recherche appliquée et de développement, ces dernières ont gentiment rattrapé leur retard.

L'année 2007 sera pour la HES-SO une année de transition en attendant 2008 et les nouvelles conditions cadres décidées par le Conseil fédéral qui transmettra son message sur la formation, la recherche et l'innovation au Parlement en janvier. L'augmentation de l'enveloppe FRI, réclamée à au moins 6%, semble désormais acquise, mais reste cependant insuffisante pour accueillir au niveau HES l'entier des filières santé-social et arts. Il y aura donc des choix politiques à faire: augmenter la contribution des cantons, les taxes d'écolage ou les revenus annexes ou limiter les prestations.

Dans l'intervalle, la commission interparlementaire de contrôle consacrera ses trois séances de 2007, en janvier, aux collaborations avec les universités et les EPF, en avril, au pré-budget 2008 et, en septembre, aux comptes 2006.

Je remercie l'ensemble des personnes des groupes qui se sont exprimées. Je laisserai le soin au chef du département d'apporter éventuellement quelques compléments à mes propos.

Le fonctionnement de cette commission est assez lourd. La présidence tournante, que j'aurai le plaisir et l'honneur d'assurer l'année prochaine, n'est possible dans les faits uniquement grâce au soutien du Service parlementaire du canton de Vaud, par son chef, M. Olivier Rapin, qui assure le secrétariat de la commission et que je remercie pour son travail remarquable.

Je voudrais aussi ici saluer et remercier M. Thierry Bregnard, responsable financier de la HES-SO, qui a été appelé par le Gouvernement jurassien à diriger le centre d'enseignement et de formation qui chapeaute tout le secondaire et le tertiaire non HES de ce canton. La HES-SO perd ainsi un de ses fidèles serviteurs, présent dès la première heure, qui n'a jamais économisé une explication pour faire comprendre aux membres de la commission les mécanismes financiers complexes de la HES-SO.

Un grand merci finalement aux membres et suppléants composant la délégation valaisanne pour leur engagement passé, mais surtout futur.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais m'associer aux propos du président du Grand Conseil pour féliciter et surtout remercier le député Jean-Albert Ferrez d'avoir accepté cette charge de président de la commission. Je crois qu'il est important que le canton du Valais soit présent, et non seulement présent, mais qu'il soit actif dans les délibérations des différentes commissions. Merci, Monsieur le député. Je suis évidemment à disposition pour compléter ce team dans l'information et dans le dynamisme que nous connaissons en Valais.

Quelques informations complémentaires pour vous montrer combien la HES-SO doit suivre les règles qui sont mises en place par la Confédération, combien aussi il est important que nous soyons actifs dans ce mouvement et que nous puissions prévoir ce qui se passera dans la décennie qui vient en ce qui concerne notamment les HES.

Le problème principal soulevé ce matin est celui du regroupement des sites. Je crois que l'on ne peut pas faire de promesses aujourd'hui – ce n'est pas mon habitude, d'ailleurs, d'en faire. Par contre, j'ai accepté que l'on ferme le site de Monthey, sur le territoire de mon district. C'était une décision difficile à prendre, mais qui se justifie, je crois, par cette concentration obligatoire.

Actuellement, nous examinons quelles sont les possibilités pour Viège. Nous aurons, au mois de janvier, plusieurs séances à Viège avec les responsables du Réseau Santé Valais, avec des responsables politiques, pour voir quel accord nous pouvons trouver parce qu'il n'est pas possible, je crois, de laisser, au niveau de la formation de base, plusieurs sites ouverts. Par contre, il y a des hypothèses de travail, que nous analyserons avec les différents responsables régionaux, sur place au mois de janvier et au début 2007.

En ce qui concerne Loèche-les-Bains, nous nous battons pour garder cette entité; je crois l'avoir déjà dit. Par contre, Loèche-les-Bains doit avoir plus de partenariat, notamment avec la Suva au niveau de la recherche, au niveau de l'application. Tout le monde est d'accord de se battre pour le maintien du site de Loèche-les-Bains avec un partenariat plus important sur les domaines avec ceux qui ont l'expérience.

Peut-être avez-vous entendu ce matin le reportage de la Radio Romande sur Ark et les décisions que devront prendre les trois conseillers d'Etat neuchâtelois, jurassien et bernois durant le mois de décembre sur le regroupement de l'ensemble des sites, 7 sites je crois pour la région Ark et pour en faire un seul, suite aux exigences – je crois que c'est là-dessus qu'il faut insister – de la Confédération. Si, entre nous, nous ne trouvons pas un accord, nous aurons l'obligation de suivre les règles imposées par la Confédération.

Je répète ainsi que la suite de ces explications et la documentation viendront dans le courant du mois de janvier ou durant l'année 2007.

En ce qui concerne les arts, et le président Jean-Albert Ferrez a parlé de la musique, il faut voir que les arts s'intègrent maintenant dans le domaine suisse HES. Ce que nous souhaitons, c'est maintenir des sites sur le territoire de chaque canton, de façon à inciter la population entière à la culture. Nous avons eu une séance, la semaine passée, à Berne et une séance, il y a dix jours, à Lausanne avec les différents représentants. Je suis heureux de constater que les cinq conservatoires concernés se sont unis pour faire une approche similaire et pour faire une proposition maintenant dans chaque site une formation de qualité, mais probablement pas avec tous les domaines qui sont réservés à la musique.

Nous sommes persuadés aujourd'hui que le site valaisan restera et aura une connotation HES. C'est important que cette école reste HES, mais qu'elle reste aussi sur le site de notre canton.

Avec vous, les députés, les commissions, le Conseil d'Etat, comme l'a dit le président de la délégation valaisanne, nous aurons également des choix politiques à discuter durant les années 2007 et 2008 en fonction de ceux qui seront faits par les différents services de la Confédération, mais je m'engage à défendre une HES valaisanne très forte.

2. PROJET DE BUDGET 2007

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2007

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Tous les services du DECS	Alle Dienststellen des DEKS
<i>Commission EFCS par Hans Schwestermann</i>	<i>Kommission EBKS durch Hans Schwestermann</i>
Prestations	Leistungen
<p>Indicateurs de performance</p> <p>Les tendances ("flèches"), associées à une base/année référence, doivent être remplacées par des valeurs.</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté</p>	<p>Leistungsindikatoren</p> <p>Die Tendenzen ("Pfeile"), die sich auf einen Referenzwert oder ein Bezugsjahr stützen, müssen durch Werte ersetzt werden.</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par la commission des finances, étant donné que c'est une proposition de la commission thématique qui n'a pas d'incidences financières.

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Cette proposition est ainsi donc tacitement acceptée.

<p align="center">Service administratif et juridique du DECS</p> <p><i>Groupe PS/AdG par Virginie Crettenand</i></p>	<p align="center">Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS</p> <p><i>PS/AdG-Fraktion durch Virginie Crettenand</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>36 Subventions accordées</p> <p>Crédit supplémentaire pour les bourses d'études</p> <p>+ 1 mio.</p>	<p>36 Eigene Beiträge</p> <p>Zusätzlicher Kredit für Stipendien</p> <p>+ 1 Mio.</p>
<p>Décision de la commission:</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p>
<p>Refusé</p>	<p>Abgelehnt</p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Objectif politique n° 1</p> <p>Sous-objectif n° 2</p> <p>...par l'octroi d'avantage de bourses d'études et de prêts d'honneur, tout en maintenant l'octroi actuel des prêts d'honneur.</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Politisches Ziel 1</p> <p>Politisches Teilziel 2</p> <p>...durch die Gewährung von mehr Stipendien und Ausbildungsdarlehen, wobei die gegenwärtige Gewährung von Ausbildungsdarlehen beibehalten wird.</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement :</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag :</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Ces deux propositions du groupe PS/AdG, déposées par la députée (suppl.) Virginie Crettenand, sont liées et sont refusées par la commission des finances par 10 voix contre une.

Ces propositions ont été refusées par la commission thématique également.

Elles sont à analyser après l'entrée en vigueur de la RPT.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

Ce lundi 11 décembre 2006, l'émission de radio "Mordicus" de la Radio Suisse Romande – qui passe juste avant les "Dicodeurs" avec pour invité cette semaine notre très médiatisé président du Grand Conseil – abordait les difficultés pécuniaires des étudiants de niveau universitaire de Suisse romande. Il ressort que 30% de ces étudiants doivent trouver un petit job pour joindre les deux bouts alors que ces formations sont considérées comme emploi à 100%.

Dites-moi ici quel député ou conseiller d'Etat travaillerait de nombreuses heures en plus de son emploi à temps plein pour une rémunération moindre?

C'est pourquoi le canton du Valais se doit de mettre à disposition de plus amples moyens pour les bourses d'études, non seulement pour les universitaires, mais pour tous les étudiants de quelque niveau d'études qu'ils soient. En effet, le Valais se situe en queue de peloton au niveau suisse en matière d'attribution des bourses d'études.

C'est pourquoi le groupe PS/AdG espère que les montants octroyés aux bourses d'études seront réellement augmentés dans la mise en œuvre de la RPT et non seulement pris en compte.

Ainsi, le groupe PS/AdG accepte la proposition de la commission thématique de traiter ce sujet avec la future RPT. Nous faisons confiance à M. le chef du département pour qu'il mette l'accent là-dessus.

Nous ne demandons donc pas le vote. Merci.

Le président:

Ces propositions sont ainsi retirées.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Im Namen der CSPO und als Mitglied der kantonalen Stipendienkommission äussere ich mich zum vorliegenden Abänderungsantrag – trotzdem, obwohl er zurückgezogen wird, ich weiss nicht, ob die Abstimmung dann trotzdem stattfindet... keine. Okay, dann lass ich das sein.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Juste une précision pour vous dire que nous avons déjà augmenté d'un demi-million le budget 2007 en dehors de cette proposition.

La RPT va nous faire perdre 5 millions à 6 millions dans les bourses; évidemment, nous devons traiter le dossier.

Je précise, Madame la députée, que comme conseiller d'Etat, je n'ai pas le temps d'avoir une activité supplémentaire; par contre, comme étudiant, j'ai toujours travaillé.

Service administratif et juridique du DECS	Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS
<i><u>Commission EFCS par Hans Schwestermann</u></i>	<i><u>Kommission EBKS durch Hans Schwestermann</u></i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 1	Leistungsindikator 1
Montant moyen par bénéficiaire des prêts accordés (Moyenne suisse en 2003: 5'057 francs)	Durchschnitt der ausbezahlten Beträge an die Empfänger (Durchschnitt CH 2003: 5'057 Franken)
Montants moyens versés par boursier (Moyenne suisse en 2004: 5'433 francs)	Durchschnitt der gewährten Stipendien (Durchschnitt CH 2004: 5'433 Franken)
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition de la commission thématique est acceptée à l'unanimité par la commission des finances, étant donné qu'il s'agit simplement d'une mise à jour des indicateurs.

Le président:

Cette proposition est ainsi acceptée tacitement.

Service administratif et juridique du DECS	Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS
<i><u>Commission EFCS par Hans Schwestermann</u></i>	<i><u>Kommission EBKS durch Hans Schwestermann</u></i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 2	Leistungsindikator 2
(...) Base 2003-2004: 5'761 6'103 francs	Durchschnitt der gewährten Stipendien Darlehen (Durchschnitt CH 2003 2004: 5'761 6'103)
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition de la commission thématique est acceptée à l'unanimité par la commission des finances. Il s'agit d'une mise à jour de l'indicateur.

Le président:

Proposition également acceptée tacitement.

Service administratif et juridique du DECS	Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS
<i>Commission EFCS par Hans Schwestermann</i>	<i>Kommission EBKS durch Hans Schwestermann</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n°3	Leistungsindikator 3
Base 2003 2004 : 29 31 millions de francs	Basis 2003 2004 : 29 31 Millionen Franken
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition de la commission thématique est également acceptée à l'unanimité par la commission des finances. C'est une mise à jour de l'indicateur.

Le président:

Proposition tacitement acceptée.

Service administratif et juridique du DECS	Verwaltungs- und Rechtsdienst des DEKS
<u>Commission EFCS par Hans Schwestermann</u>	<u>Kommission EBKS durch Hans Schwestermann</u>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 2	Politisches Ziel 2
Indicateur de performance n° 3	Leistungsindikator 3
Pourcentage de la population qui pratique du sport Nombre de personnes affiliées à une association sportive	Prozentsatz der Bevölkerung, die Sport betreibt Anzahl Personen, die einem Sportverein angehören
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i> <i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Behandlungsvorschlag</i> : <i>stillschweigend</i> <i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition de la commission thématique est acceptée à l'unanimité par la commission des finances, étant donné qu'il n'y a pas d'incidences financières.

Le président:

Cette proposition est également acceptée tacitement.

<p align="center">Service cantonal de la jeunesse</p> <p align="center"><i>Groupe GRL par Jean-Pierre Penon</i></p>	<p align="center">Kantonale Dienststelle für die Jugend</p> <p align="center"><i>GRL-Fraktion durch Jean-Pierre Penon</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>30 Charges de personnel</p> <p>Attribution de 6 postes supplémentaires à l'office pour la protection de l'enfant</p> <p>+ 600'000.-</p>	<p>30 Personalaufwand</p> <p>6 zusätzliche Stellen für das Amt für Kinderschutz</p> <p>+ 600'000.-</p>
<p>Décision de la commission:</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p>
<p>Refusé</p>	<p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement :</i></p>	
<p><i>Discussion et vote</i></p>	

<p align="center">Service cantonal de la jeunesse</p> <p align="center"><i>Groupe PS/AdG par Michelle Grandjean</i></p>	<p align="center">Kantonale Dienststelle für die Jugend</p> <p align="center"><i>PS/AdG-Fraktion durch Michelle Grandjean</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>30 Charges de personnel</p> <p>Augmentation de 6 postes pour l'office pour la protection de l'enfant</p> <p>+ 600'000.-</p>	<p>30 Personalaufwand</p> <p>6 zusätzliche Stellen für das Amt für Kinderschutz</p> <p>+ 600'000.-</p>
<p>Décision de la commission:</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p>
<p>Refusé</p>	<p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement :</i></p>	
<p><i>Discussion et vote</i></p>	

Service cantonal de la jeunesse	Kantonale Dienststelle für die Jugend
<i>Gruppe CSPO par Hans Schwestermann</i>	<i>CSPO-Fraktion durch Hans Schwestermann</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
GP14 Protection de l'enfant 6 nouveaux postes + 600'000.-	PG 14 Kinderschutz 6 neue Stellen + 600'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Trois propositions identiques: une du groupe GRL, déposée par le député Jean-Pierre Penon, une du groupe PS/AdG, déposée par la députée Michelle Grandjean, et une du groupe CSPO, déposée par le député Hans Schwestermann.

Ces propositions sont refusées par la commission des finances par 4 voix contre 3 et 4 abstentions.

La proposition avait été acceptée par la commission thématique; la commission des finances la refuse.

La commission des finances reconnaît le problème et estime que des solutions doivent être trouvées. Actuellement, un projet est en cours afin de régler la répartition des charges entre le canton et les communes.

Dès lors, la commission des finances propose de refuser ce montant au budget et demande au Conseil d'Etat de venir avec un crédit supplémentaire dès que la répartition des charges entre le canton et les communes sera établie.

M. le député Jean-Pierre Penon (GRL):

Chercher à faire des économies, à maîtriser les dépenses de fonctionnement, lorsque cela est possible, reste un objectif du groupe radical-libéral et des membres de la commission des finances.

Toutefois, cela ne doit pas empêcher de proposer des dépenses lorsqu'il s'agit de besoins bien identifiés, touchant au domaine de la prévention, touchant à notre jeunesse et la frange de notre jeunesse souvent en situation de risques.

La position de la commission des finances 4-3-4 est un signal qui va sans doute aider le Parlement à accepter cet amendement déposé pour l'Office de protection de l'enfance par le groupe radical-libéral et par d'autres groupes.

L'Office de protection de l'enfance exécute des mesures ordonnées par l'autorité judiciaire ou tutélaire, respectivement des mandats de surveillance éducative qui consistent à prendre les mesures nécessaires pour protéger l'enfant, si son développement est menacé et que les père et mère n'y remédient pas ou sont hors d'état de le faire. Egalement des mesures de curatelle au sens de l'article 308, alinéa 1, du code civil suisse, liées à des causes aussi diverses que l'inexpérience, la maladie, l'infirmité, l'absence ou l'indifférence des parents.

La croissance des situations nécessitant ces mesures a très fortement évolué (170 cas en 1998 contre 560 cas en 2006); ce qui rend, à l'évidence, la dotation du personnel de l'Office de protection de l'enfance nettement insuffisante.

Un postulat a été déposé le 14 septembre dernier par le député Narcisse Crettenand et un groupe de députés émanant des différents groupes politiques. En début d'automne, l'Office de protection de l'enfance, par son chef d'office, a tenté une action auprès des communes, appelant celles-ci à financer des postes qui seraient engagés par le canton. Cette démarche n'a pas trouvé un écho favorable auprès des communes, même si celles-ci sont parfaitement conscientes de la gravité de la situation et de la nécessité de ne pas négliger cet aspect de la prévention auprès de notre jeunesse.

Les communes, à juste titre, ne voulaient pas créer une situation mixte, de surcroît floue, estimant que si une mission est confiée à un service de l'Etat, celui-ci doit s'en donner les moyens et trouver avec les communes un mode de répartition des tâches et des coûts si nécessaire.

Dès lors, par cet amendement, nous demandons des moyens financiers pour des postes supplémentaires rattachés à l'Office de protection de l'enfance (600'000 francs) ou laissant simplement le soin au Conseil d'Etat de définir les réels besoins à partir de janvier 2007.

Les communes, conscientes du rôle qui leur incombe par les chambres pupillaires à veiller à la protection de notre jeunesse, ne chercheront pas à se défiler de leurs responsabilités; responsabilités qui devraient prendre en considération le fait que l'explosion des cas et la complexité de ceux-ci sont des phénomènes de société actuels et qu'il est, de nos jours, difficile de donner des mandats de curatelle éducative à des personnes non formées. En effet, le nombre de lois émanant de ce Parlement n'incite pas la prise de responsabilités individuelle, le service de proximité consistant à ce que de simples citoyens s'occupent de son voisin, de son filleul ou de son neveu en cas de difficultés. Dès lors, l'Etat doit payer le prix de ses ambitions, sans écarter les communes de leur rôle.

Je ne doute pas qu'une solution sera trouvée, selon l'avis du président de la Fédération des communes valaisannes et de son comité, entre le canton et les communes qui, généralement, entretiennent de bonnes relations, solution visant à maîtriser les coûts d'un tel service.

Pour l'heure, il est impératif que le Conseil d'Etat puisse octroyer au Service de protection de l'enfance les moyens nécessaires pour assumer ses mandats à partir de janvier 2007.

Ainsi, je demande au Parlement, au nom du groupe radical-libéral, d'accepter cet amendement.

M^{me} la députée Michelle Grandjean (PS/AdG):

Tout d'abord, je m'associe aux propos de mon collègue du groupe radical-libéral.

Quelle est la question la plus urgente: savoir qui doit payer la facture ou être capable de venir en aide aux familles qui en ont urgemment besoin?

Le fait est que, actuellement l'Office pour la protection de l'enfance ne peut assumer les mandats confiés par le Tribunal cantonal, par les juges lors de procédures de divorce, par les chambres pupillaires.

Ici, il ne s'agit pas de construire des routes, mais d'aider des enfants et des jeunes en difficultés à se construire. Malheureusement, ces dernières années, les cas ont augmenté. Il est important que tous les jeunes et leur famille puissent être suivis et traités de manière équitable par un service cantonal.

Puisque, aujourd'hui, nous nous occupons d'aspects financiers, on peut se livrer à un rapide calcul: le placement d'un jeune à St-Raphaël coûte 400 francs par jour, multipliés par 250 jours, vous obtenez 100'000 francs, soit le coût d'un poste à l'Office de la protection de l'enfance.

En votant ce budget supplémentaire pour 6 postes, Chers collègues, vous affichez clairement votre souci des finances publiques, mais surtout vous aiderez des familles en difficultés et permettrez d'éviter un certain nombre de placements en institution, placements coûteux.

Quant à la clé de répartition des tâches financières: faut-il un accord entre l'Etat et les communes ou uniquement l'Etat? Cette question est à l'étude, mais elle ne doit pas paralyser le fonctionnement d'un office dont les besoins sont évidents et urgents.

Merci de votre attention et de votre vote.

Hr. Grossrat Hans Schwestermann (CSPO):

Im Vollzug von Kinderschutzmassnahmen haben wir im Kanton Wallis ein erhebliches Problem. Waisenämter haben in den vergangenen Jahren immer mehr zivilrechtliche Kinderschutzmassnahmen beschlossen und die Vollzugsorgane sind überfordert. Handlungsbedarf ist dringend notwendig. Der Vorstand des Dachverbands der Walliser Gemeinden und der Vorsteher des Departements für Erziehung, Kultur und Sport

haben über eine gemischte Arbeitsgruppe das Problem des Vollzugs von Kinderschutzmassnahmen, welche von den kommunalen Vormundschaftsämtern beschlossen werden, studieren lassen. Die Arbeitsgruppe stellte fest, dass in den vergangenen Jahren diese zivile Behörde eine erhebliche Zunahme von solchen Massnahmen beschlossen hat.

Wenn Waisenämter Kinderschutzmassnahmen beschliessen, sei dies als Erziehungsbeistandschaften oder als Erziehungshilfen, so handelt es sich durchwegs um schwierige und sehr sensible Fälle. Diese Massnahmen sind jedoch aus präventiver Sicht von grosser Bedeutung und können bei einem wirksamen Vollzug dazu beitragen, dass Eltern wieder ihre Erziehungsverantwortung wahrnehmen können und in vielen Fällen kann Platzierungen in Erziehungsheimen vorgebeugt werden.

Die Präfekten und die Gemeindepräsidenten wurden über diesen Sachverhalt eingehend von Vertretern der Arbeitsgruppe informiert. Seitens der Gemeinden und seitens der Vormundschaftsbehörden ist man sich bewusst, dass ein sofortiger Handlungsbedarf besteht. Vertreter des Grossen Rates haben sich bereits besorgt an den Vorsteher des zuständigen Departements gewandt und in einem Postulat forderten Vertreter verschiedener Parteien, dass das Departement über die erforderlichen Ressourcen verfügt um den Vollzug zu gewährleisten.

Offensichtlich ist das Departement der Meinung, dass der Vollzug von zivilrechtlichen Massnahmen Aufgabe der Gemeinden ist und die Gemeinden vertreten die Meinung, dass der Kanton über die erforderlichen Ressourcen verfügen soll, damit der Vollzug sichergestellt werden kann.

Gerade im Oberwallis sind solche Vollzugsmassnahmen oft dezentral zu erbringen und erfordern daher einen hohen zeitlichen Einsatz.

In den kommenden Monaten wird sich das Parlament mit der Aufgabenteilung zwischen dem Kanton und den Gemeinden zu befassen haben. Es ist daher nicht angebracht, dass in diesem Bereich neue Verflechtungen geschaffen werden und der Entflechtung entgegen gewirkt wird. Bis 2007 erwarten wir ein Konzept seitens des Kantons betreffend die Aufgabenteilung.

Namens der CSPO beantrage ich im Sinne des erwähnten Postulats, dass die Dienststelle für die Jugend in der Rubrik 301 über einen zusätzlichen Betrag von 600'000 Franken verfügt. Dieser Betrag ist so aufzuteilen, dass im Unterwallis, im Mittelwallis und im Oberwallis jeweils zwei zusätzliche Stellen geschaffen werden können. Die geforderten 600'000 Franken sollen so aufgeteilt werden, dass zusätzlich zu den sechs Vollzeitstellen im Kinderschutz auch die Kosten für Reisespesen, Büromaterialien und falls erforderlich zusätzliche Lokalitäten gedeckt werden. Dieser Betrag ist dann im Rahmen der Entflechtung zwischen den Gemeinden und dem Kanton zu berücksichtigen.

Herzlichen Dank für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Tout d'abord et très rapidement quelques chiffres. L'Office pour la protection de l'enfance dispose actuellement à son organigramme de 12,85 postes pour répondre à l'ensemble des mesures de protection de l'enfance, conformément à la disposition de l'article 21 de la loi en faveur de la jeunesse. Pour l'exercice 2005/2006, les différentes interventions

confiées par les instances judiciaires, tutélaires ou administratives représentaient un total de plus de 1'580 situations. Lorsque l'on sait que, selon la moyenne établie sur le plan romand, un collaborateur à plein temps peut traiter 75 dossiers, il apparaît à l'évidence que l'Office de la protection de l'enfance n'est plus à même actuellement non seulement de prendre en charge de nouveaux mandats, mais aussi d'assumer correctement la prise en charge des mandats déjà confiés.

La demande d'une dotation complémentaire de 6 collaborateurs semble donc légitime à la majorité des membres des deux groupes DC du Valais romand qui se demandent simplement pour quelles bonnes raisons une dépense à l'évidence indispensable n'a pas été portée au budget.

En fait, la situation n'est pas aussi simple et renseignements pris, le Conseil d'Etat attendait la ratification d'une convention, dont le projet est en cours d'élaboration et a fait l'objet de différentes séances entre la Fédération des communes valaisannes et le DECS. Cette convention a pour but de régler les modalités de prise en charge des mesures de surveillance éducative et de curatelle éducative, au sens des articles 307 et 308 du code civil suisse. Ces modalités fixent bien sûr les responsabilités financières, mais aussi, et je dirai surtout, le partage des responsabilités entre canton et communes, répartition indispensable posant les exigences d'un encadrement de proximité, tout en établissant clairement les limites et les règles d'intervention de chaque partie.

Cette convention, dont la dernière mouture qu'il m'a été donné de consulter date du mois d'août 2006, devrait être sur la table du chef du département concerné au mieux vers la fin du premier semestre 2007.

Le danger est donc réel pour l'Etat du Valais de se retrouver, l'an prochain, avec 6 fonctionnaires supplémentaires à sa charge et peu de moyens de pression pour remettre les partenaires autour de la table. La rigueur budgétaire et la logique voudraient donc que l'on renvoie l'engagement de ces assistants à la signature de la convention et que l'on procède, en suite, par voie de crédit supplémentaire. Mais, si les négociations avec la Fédération des communes devaient durer, voire s'enliser, la situation deviendrait rapidement intenable.

En pleine conscience de ces réalités, la majorité des membres des deux groupes DC du Valais romand ont donc très logiquement considéré que l'intérêt de la jeunesse primait sur toute forme d'arguties budgétaires et autres propos rigoristes.

Nous vous proposons donc de soutenir la modification budgétaire prévoyant l'engagement de 6 assistants supplémentaires au Service de la jeunesse.

Mais, nous demandons aussi au chef du département concerné de reprendre sans délai et de mener à terme les négociations avec la Fédération des communes valaisannes. La clause d'exception et d'urgence que nous acceptons aujourd'hui ne sera en aucun cas admise lors du prochain budget.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Effectivement, la commission des finances s'est trouvée devant un grand cas de conscience par ce besoin de postes qui était avéré, semble-t-il, et reconnu par tout le monde. Dans son souci de la rigueur budgétaire et du bien des finances cantonales, elle s'était prononcée, comment dire d'une manière pas très penché d'un côté ou de l'autre, puisqu'elle a refusé cette proposition d'amendement, donc ce montant de 600'000 francs, par 4 voix contre 3 et 4 abstentions.

Mon grand souci au moment de ce vote était: que se serait-il passé s'il y avait eu 12 députés et que le président de la commission des finances aurait dû trancher en étant également président de commune? Mais, je n'ai pas eu ce souci-là, heureusement.

Je constate, aujourd'hui, que tous les groupes vont dans le sens d'accepter cette dépense supplémentaire qui semble avérée, avec, semble-t-il, encore des modalités à négocier entre le département et les communes.

Par conséquent, la commission des finances, vu qu'elle était très partagée – pour ne pas dire plus – se rangera évidemment à la décision du Parlement.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Il est bon de rappeler que, en 2006, nous avons pris des mesures préventives exceptionnelles dans le cadre de nos possibilités pour mettre des moyens supplémentaires au Service de la jeunesse. Dans le courant de novembre-décembre, j'ai visité tous les responsables des offices de protection de l'enfance, dans trois séances qui ont eu lieu à Viège, à Sion et à Monthey. Tous les préfets étaient invités à ces séances. Les représentants des communes étaient également présents à ces trois séances.

Lors de ces trois séances, nous avons pu arriver à un certain nombre de conclusions.

La première, et je crois que tout le monde le reconnaît aujourd'hui, est que la clause du besoin est évidente. Il est indéniable que nous devons trouver une formule entre les communes et l'Etat pour résoudre ce problème. Cette clause du besoin est d'autant plus évidente que tous les partenaires (communes, Office de la protection de l'enfance et préfectures) nous ont confirmé que les mesures prises en 2006 avaient été essentielles et efficaces, et que, à la fois, les dossiers en 2006 avaient diminué et les temps d'attente s'étaient considérablement raccourcis. C'est donc la clause du besoin qui a été prouvée lors de l'exercice 2006 et surtout lors de ces séances avec nos partenaires.

Il s'est aussi confirmé que nous avons la nécessité d'un partenariat. En effet, si nous examinons un peu plus dans le détail les fonctions qui sont données à travers les lois, les tutelles ont la responsabilité de prendre des mesures et de les surveiller, et les offices tutélaires sont sous la responsabilité, sous l'égide des communes. Celles-ci ont donc la responsabilité finale de tous les dossiers.

Par contre, nous avons aussi constaté que les problèmes devenaient de plus en plus graves, qu'il faut de la professionnalisation, et l'Etat doit donner cette professionnalisation. Je crois que cela est avéré.

Il a été constaté aussi que les cas donnés par les tutelles étaient des cas graves et que ces derniers se résolvait en deux étapes:

- La première étape est une étape d'analyse des dossiers. Les tutelles reprennent le dossier et prennent une décision.
- La seconde étape est le suivi des dossiers.

Ce sont deux étapes qui doivent être séparées et qui doivent être gérées de façon indépendante par des gens qui ont des connaissances professionnelles, notamment dans le secteur de l'enfance qui est un domaine essentiellement délicat.

Il s'ensuit donc que nous avons déjà commencé avec les associations de communes, avec les préfets. M. Fournier m'a invité, au mois de novembre, à l'assemblée de l'association des préfets pour présenter les solutions possibles.

Nous allons élaborer une nouvelle convention de partenariat, en définissant les cahiers des charges de chaque partenaire et en définissant les modalités administratives et financières avec une certaine rigueur. En effet, aujourd'hui, les cahiers des charges sont peu précis. Le député Jean-Pierre Penon a dit tout à l'heure que la situation mixte était relativement floue et qu'il fallait la corriger.

C'est la raison pour laquelle je crois qu'il est indispensable que vous acceptiez ce montant qui est en brut, je vous le rappelle. Ce qui concerne le partenariat avec les communes viendra dans une autre rubrique, qui sera éventuellement dans les recettes. Mais, le brut ne sera pas modifié par la décision que vous prendrez puisque je propose, et je crois que tous les groupes s'associent à cette proposition, d'accorder 600'000 francs pour trouver une formule efficace, immédiate, avec l'obligation d'avoir une convention.

D'ailleurs, nous avons déjà discuté avec M. Eric Roux, le président de la fédération. Je le verrai encore en décembre ou en janvier, et nous allons essayer d'avoir une première mouture pour l'assemblée de la Fédération des communes, qui aura lieu en janvier 2007. J'espère que nous irons bien plus vite que la proposition du député Jacques Melly pour le mois de juin, le premier semestre 2007, mais nous devrions rapidement avoir une solution sur un partenariat indispensable entre les communes et le canton. Je crois que le canton a cette responsabilité de traiter tous les cas lourds. C'est le cas aujourd'hui. Les mesures que nous avons mises en place de façon provisoire en 2006 doivent être aujourd'hui officialisées par l'acceptation de ce montant de 600'000 francs, sous la réserve qu'une convention soit rapidement conclue avec les communes.

Par 117 voix contre 5 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent les propositions identiques du groupe GRL, du groupe PS/AdG et du groupe CSPO.

Service cantonal de la jeunesse	Kantonale Dienststelle für die Jugend
<i><u>Sonia Z'graggen</u></i>	<i><u>Sonia Z'graggen</u></i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Sous-objectif politique n° 2	Politisches Teilziel 2
Augmentation de budget pour la prévention: éducation à la parentalité	Erhöhung des Budgets für Prävention: Kurse für Eltern
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition de la députée Sonia Z'graggen a été refusée par la commission des finances par 8 voix contre une.

La commission thématique a également refusé cette proposition.

Elle propose de la transmettre à la commission de la famille afin de l'intégrer dans un concept global.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):

En général, le monde politique se prononce en faveur de la famille, reconnaissant par-là même que c'est la cellule de base de notre société.

Pourtant, lorsqu'il s'agit de voter et de mettre en application des mesures favorisant la famille, par des projets de prévention par exemple, le politique devient extrêmement frileux et prône des économies pour le budget de l'Etat, sans mesurer leur portée sur le long terme.

Dans le cas présent, le DECS, par le Service cantonal de la jeunesse, et le DFIS, par le Secrétariat de l'égalité et de la famille, se renvoient la balle, de peur de grever leur budget respectif. Actuellement, aucun budget n'est alloué pour la prévention des enfants d'âge préscolaire, à savoir pour des ateliers de soutien à la parentalité, des espaces de rencontre parents-enfants.

La petite enfance est décidément un sujet qui n'interpelle pas assez. Qu'attendons-nous pour dépasser cette incohérence puisque, ces dernières années, les dossiers concernant la famille ont été délaissés au profit de la refonte des institutions? Dans une société où l'évolution est permanente et les manifestations de violence en augmentation, faut-il assister de manière passive à la déresponsabilité de la société et de son esprit civique ou réaliser que c'est aussi l'affaire des professionnels de la petite enfance et des pouvoirs publics que de soutenir les parents dans leurs tâches?

De par la loi, quel autre service que le Service cantonal de la jeunesse est habilité et compétent pour réaliser des tâches à caractère préventif? C'est donc évidemment au Parlement de lui donner les moyens de les réaliser. Il y va de l'avenir de notre jeunesse et de notre pays de voir loin et plus grand pour les petits. L'enfant n'est-il pas précisément le citoyen de demain?

En cas de décision négative concernant ce point, le groupe PS/AdG se réserve la possibilité de proposer à nouveau un financement adéquat, car la prévention est un objectif trop important pour ne pas s'en préoccuper.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

A travers le Service de la jeunesse, nous avons des activités qui sont très près des familles et de la jeunesse et, à travers le budget actuel, à travers les crèches, les UAP, à travers le délégué à la jeunesse qui est très présent sur le terrain, nous sommes prêts à écouter les propos que vous avez tenus, mais dans le cadre du budget que nous avons actuellement.

Je crois que nous avons la volonté de faire l'apprentissage de la parentalité.

Par 90 voix contre 28 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition défendue par la députée Sonia Z'graggen.

Service cantonal de la jeunesse	Kantonale Dienststelle für die Jugend
<u>Commission EFCS par Hans Schwestermann</u>	<u>Kommission EBKS durch Hans Schwestermann</u>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire n° 4	Prioritäre Massnahme 4
Développer un concept de politique extra-scolaire à l'attention des communes.	Erarbeiten eines Konzeptes für die ausserschulische Jugendarbeit zu Handen der Gemeinden
Collaboration à la mise en place du concept de politique extra-scolaire dans les communes valaisannes	Erstellung und Umsetzung des Konzeptes für die ausserschulische Jugendarbeit in den Walliser Gemeinden
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par la commission des finances, étant donné qu'elle émane de la commission thématique et qu'elle n'a pas d'incidences financières.

Le président:

Proposition acceptée tacitement.

Service de la formation tertiaire	Dienststelle für tertiäre Bildung
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Gel partiel du budget personnel	Teilweise Einfrierung des Personalbudgets
- 2'000'000.-	- 2'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été refusée à l'unanimité par la commission des finances qui suit en cela la commission thématique qui a refusé cette proposition étant donné que l'augmentation des charges de personnel est autofinancée en grande partie par des recettes provenant de prestations dans la recherche notamment.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Quand c'est nécessaire, et nous l'avons encore montré tout à l'heure en ce qui concerne la protection de la jeunesse, et quand ça correspond à un besoin qui, en l'espèce, était unanimement reconnu par tous les praticiens qui travaillent sur le terrain, nous sommes d'accord de donner à l'Etat les moyens d'assumer pleinement ses tâches.

Par contre, il y a d'autres domaines dans lesquels les augmentations budgétaires suscitent des inquiétudes, à notre avis, légitimes. C'est dans ces domaines-là qu'il faut savoir faire preuve de rigueur budgétaire.

L'argument de l'autofinancement par des montants provenant de la recherche ne doit pas faire oublier que nous avons affaire là à toute cette structure des hautes écoles, à une structure qui est probablement surdimensionnée, dont les débouchés sont parfois problématiques. Je pense ici tout particulièrement à la HEVs santé-social. Je pense aussi à la HEP qui, elle aussi, soulève un certain nombre de questions, légitimes elles aussi et qui font d'ailleurs l'objet de la part du groupe radical-libéral d'un postulat dont nous discuterons tout à l'heure.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que, dans ce domaine, il convient de ne pas se laisser entraîner dans la spirale de l'augmentation des coûts.

La proposition que nous présentons n'est quand même pas exagérée à notre avis puisque l'on ne parle que de l'augmentation du budget qui était quand même en 2006 de plus de 46 millions. Ce que nous proposons, ce n'est pas de couper l'augmentation de ce budget, mais de réduire de 2 millions les plus de 3,8 millions qui sont prévus.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG ne peut partager les solutions simplistes du groupe UDC/SVP. Sabrer sans discernement dans les charges du personnel alors que notre seule richesse est notre matière grise et que les hautes écoles apportent une plus-value indiscutable aux offres de formation dans notre canton.

Couper 2 millions dans les charges de personnel de la formation tertiaire alors que l'augmentation de la masse salariale est consécutive à l'augmentation du nombre de classes et à l'augmentation des dépenses pour les remplacements, les honoraires et les charges sociales n'est pas très responsable.

Voir le nombre d'étudiants qui fréquentent nos hautes écoles augmenter devrait nous réjouir, même si cela a un coût pour notre canton. Il ne faut, cependant, pas oublier qu'une partie de ces coûts est financée par la Confédération via la HES-SO et que l'augmentation de la rubrique 31 est compensée en grande partie par les rubriques 46 Subventions acquises et 47 Subventions à redistribuer.

Pour ne pas reprendre la parole, je combats maintenant aussi les deux propositions suivantes: la première de couper 3 millions dans les charges de personnel au Service de l'enseignement. Là encore, la réflexion n'a pas été très approfondie. Si on analyse l'augmentation des coûts des salaires, on constate que 14,5 millions vont à la recapitalisation des caisses de retraite. Si on enlève le coût de l'augmentation des postes au niveau du secondaire II résultant d'une réjouissante augmentation des élèves poursuivant leur cursus jusqu'à la maturité et les 4 millions que les communes paient en moins, car la capacité financière des communes avait été surévaluée, on constate qu'il ne reste plus que la naturelle adaptation des salaires résultant de l'application de la loi. Il n'est donc pas possible, à moins de geler les salaires ou de licencier des enseignants, de trouver 3 millions d'économies sous la rubrique 30 Charges du personnel. Quant à la seconde proposition, celle de diminuer de 2 millions les subventions accordées aux communes pour payer principalement la masse salariale, elle n'est pas réaliste si on refuse de couper 3 millions dans les salaires. Je ne crois pas d'ailleurs que les communes accepteraient cette baisse de recettes de gaieté de cœur.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Il faut voir le système des HES notamment, puisque le député Jean-Luc Addor a parlé des HES, nous payons un montant global sur la HES-SO et, ensuite, pour la formation de base, pour la recherche et pour la formation continue, c'est la HES-SO qui donne un montant par étudiant dans les écoles, et ces dernières doivent se contenter de ce montant-là. Le montant est donc dépendant de l'ensemble des cantons de Suisse romande et d'un budget global.

En ce qui concerne les montants supplémentaires qui sont prévus, ceux-ci sont partiellement aléatoires parce qu'ils dépendront essentiellement des montants de recettes que nous aurons. Eliminer des dépenses signifiera en parallèle ne pas faire de la recherche, ce qui est contraire à notre volonté.

Je vous propose ainsi de ne pas entrer en matière sur cette proposition.

Par 115 voix contre 6, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe UDC/SVP.

Service de l'enseignement	Dienststelle für Unterrichtswesen
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Réduction de l'augmentation du budget personnel	Reduktion der Erhöhung des Personalbudgets
- 3'000'000.-	- 3'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été refusée à l'unanimité par la commission des finances et également par la commission thématique, étant donné que cette proposition signifierait une réduction du personnel enseignant.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Brièvement, si vous le permettez, je traiterai ensemble cette proposition et la suivante (*tableau des amendements du projet de budget 2007*). Celle-ci concerne les charges de personnel et la suivante les subventions.

Nous avons un souci général qui est celui de l'augmentation des dépenses de l'Etat, l'Etat qui dépense, je le répète, non pas l'argent des autres, mais notre argent, celui des contribuables. Et nous pensons qu'il convient d'agir là où c'est possible et surtout là où l'on constate les augmentations les plus marquées, c'est-à-dire dans le domaine du personnel et dans celui des subventions.

Ce qui est proposé ici pour ce qui concerne le personnel, c'est la réduction même pas de moitié de l'augmentation qui est prévue des charges de personnel sur un montant qui s'élève à plus de 90 millions. Ensuite, en ce qui concerne les subventions, par rapport à la proposition suivante, je rappelle que les subventions s'élèvent à plus de 200 millions et ce que nous proposons, c'est de retrancher 2 millions sur les plus 22 millions d'augmentation des subventions qui est prévue.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Concernant le personnel enseignant, les 6 millions d'augmentation se rapportent à trois éléments:

1. l'augmentation comme l'ensemble des fonctionnaires pour un peu moins de 2 millions;
2. le poste très important de près de 2 millions, c'est le changement de système: le passage de la caisse de prévoyance qui était jusqu'ici comptabilisée dans le Département des finances, des institutions et de la sécurité et qui est transférée dans chaque département; ces 2 millions concernent donc un changement d'écriture comptable; il faut donc les éliminer des 6 millions d'augmentation;
3. les 2 autres millions, c'est une augmentation de personnel. Dans le secondaire I, nous avons une forte augmentation, entre les collèges et les écoles de commerce, du nombre de jeunes, ce qui nous a valu l'augmentation, je crois, d'une vingtaine de postes de travail qui sont donc dépendants du nombre de jeunes qui sont dans ces écoles. Dans l'école obligatoire, nous avons une stabilité puisque le nombre de jeunes est à peu près stable pour l'ensemble du canton.

La logique veut donc que nous ayons cette augmentation. Si le Grand Conseil nous demandait de diminuer ce montant-là, cela voudrait dire que nous devrions revoir, par exemple, le nombre de jeunes que nous mettons dans chaque classe; ce que nous ne souhaitons pas.

En ce qui concerne la proposition sur les subventions, je peux entrer en matière, mais l'exercice est déjà fait puisque la commission des finances a demandé au Grand Conseil, et vous avez voté avant-hier cette décision, de diminuer de 3,4 millions. Le département a donné 1,4 million de réduction du poste des subventions. Donc, l'effort est déjà réalisé à concurrence de 1,4 million.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Ce n'est pas que je sois sur le chemin de Damas, mais compte tenu des explications qui ont été données par le chef du département et puis pour éviter de vous faire voter trop souvent, **je retire ces deux propositions**, en prenant acte tout de même du fait que l'un des objectifs que nous poursuivons, et nous en étions satisfaits hier en ce qui concerne l'augmentation globale qui ne concernait pas que ce département et qui vient d'être évoquée par le chef du département, nous prenons donc acte de la volonté qui a été manifestée, en l'occurrence par le DECS, d'économiser un peu sur les subventions. C'est donc dans cet esprit que nous retirons également la deuxième proposition.

Le président:

Merci, Monsieur le député Jean-Luc Addor.

Nous prenons bonne note du retrait de vos deux propositions.

Service de l'enseignement	Dienststelle für Unterrichtswesen
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire n° 2	Prioritäre Massnahme 2
Supprimer l'objectif tendant à l'adaptation de l'école valaisanne aux principes d'HarmoS et de PECARO	Streichung der Anpassung der Walliser Schule an die Grundsätze von HarmoS und PECARO
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été refusée à l'unanimité par la commission des finances qui a ainsi suivi la position de la commission thématique, étant donné qu'il n'y a pas d'incidences financières.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Le chemin de Damas, oui; par contre, il y a un chemin que nous ne prendrons pas, c'est celui de l'harmonisation vers le bas des exigences et des prestations de l'école valaisanne. C'est exactement ce que nous craignons avec ces programmes d'harmonisation que sont PECARO et HarmoS. Je ne veux pas ouvrir ici un débat général; nous le ferons le moment venu.

Nous annonçons simplement la couleur en nous opposant à un objectif qui n'est évidemment pas innocent; ce que nous verrons lorsque nous serons amenés à débattre de ces questions sur le fond.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je rejoins le député Jean-Luc Addor: je ne prendrai pas le chemin du nivellement par le bas, mais je défendrai HarmoS et l'accord intercantonal.

Par 111 voix contre 6 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe UDC/SVP.

Service de l'enseignement	Dienststelle für Unterrichtswesen
<i>Commission EFCS par Hans Schwestermann</i>	<i>Kommission EBKS durch Hans Schwestermann</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire n° 3 (nouvelle)	Prioritäre Massnahme 3 (neu)
Introduction d'une priorité concernant le statut du personnel enseignant	Einführung einer prioritären Massnahme betreffend das Statut des Lehrpersonals
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par la commission des finances étant donné qu'elle vient de la commission thématique et qu'elle n'a pas d'incidences financières.

Le président:

Proposition acceptée tacitement.

Service de l'enseignement	Dienststelle für Unterrichtswesen
<i>Groupe PS/AdG par Virginie Crettenand</i>	<i>PS/AdG-Fraktion durch Virginie Crettenand</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 2	Leistungsindikator 2
Taux d'encadrement des élèves en primaire (quotient heures périodes /élèves)	Lektionenquotient pro Schüler in der Primarschule (Quotient Lektionen/Schüler)
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe PS/AdG, déposée par la députée (suppl.) Virginie Crettenand, a été refusée par la commission des finances par 8 voix contre une.

Cette proposition a été refusée par la commission thématique étant donné que le système des périodes ne s'applique pas dans l'enseignement primaire.

La commission des finances a suivi la commission thématique étant donné qu'il n'y a pas d'incidences financières.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

Je me permets de revenir sur cette proposition pour apporter une explication formelle, car je crains de m'être mal fait comprendre.

A mon sens, il est difficile de comparer l'incomparable. Je m'explique. Un quotient heures de primaire représente 60 minutes alors qu'un quotient périodes au cycle d'orientation représente 45 minutes.

Difficile de comparer un chat à un chien, un jaune à un noir, un du Haut à un du Bas, un homme à une femme.

C'est pourquoi mon intention n'était nullement d'imposer des périodes en primaire, mais bien de faciliter le travail des députés en adaptant les indicateurs de performance du Service de l'enseignement.

En ce sens, **je retire cette proposition** et j'y reviendrai lors de l'examen du budget 2008. Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée-suppléante.

Nous prenons bonne note du retrait de votre proposition.

Service de l'enseignement	Dienststelle für Unterrichtswesen
<i>Commission EFCS par Hans Schwestermann</i>	<i>Kommission EBKS durch Hans Schwestermann</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 6	Leistungsindikator 6
Cet indicateur doit être différencié par degré d'enseignement (enfantin et primaire, Secondaire I et Secondaire II > 3 indicateurs).	Dieser Indikator muss nach Unterrichtsstufen differenziert werden (Kindergarten und Primarschule, Sekundarstufe I + II > 3 Indikatoren).
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

C'est une proposition de la commission thématique qui n'a pas d'incidences financières et qui a été acceptée à l'unanimité par la commission des finances.

Le président:

Cette proposition est ainsi donc acceptée tacitement.

<p style="text-align: center;">Service de la formation professionnelle</p> <p style="text-align: center;"><i><u>Groupe PS/AdG par Michelle Grandjean</u></i></p>	<p style="text-align: center;">Dienststelle für Berufsbildung</p> <p style="text-align: center;"><i><u>PS/AdG-Fraktion durch Michelle Grandjean</u></i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>GP14 Formation continue</p> <p>P1401 Formation continue assurée par les écoles prof. cant.</p> <p>+ 50'000.-</p>	<p>GP14 Weiterbildung</p> <p>P1401 Weiterbildung durch die Berufsschulen</p> <p>+ 50'000.-</p>
<p>Retiré</p>	<p>Zurückgezogen</p>

<p style="text-align: center;">Service de la formation professionnelle</p> <p style="text-align: center;"><i><u>Groupe PS/AdG par Michelle Grandjean</u></i></p>	<p style="text-align: center;">Dienststelle für Berufsbildung</p> <p style="text-align: center;"><i><u>PS/AdG-Fraktion durch Michelle Grandjean</u></i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>GP14 Formation continue</p> <p>P1402 Formation continue assurée par des tiers</p> <p>+ 50'000.-</p>	<p>GP14 Weiterbildung</p> <p>P1402 Weiterbildung durch Dritte</p> <p>+ 50'000.-</p>
<p>Retiré</p>	<p>Zurückgezogen</p>

Service de la formation professionnelle	Dienststelle für Berufsbildung
<i>Commission EFCS par Hans Schwestermann</i>	<i>Kommission EBKS durch Hans Schwestermann</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire (nouvelle)	Prioritäre Massnahme (neu)
Introduction d'une priorité concernant la simplification du remboursement des frais d'itinéraire aux apprenants	Einführung einer prioritären Massnahme betreffend die Vereinfachung der Rückerstattung der Reisespesen für Lernende
Retiré	Zurückgezogen

Service de la formation professionnelle	Dienststelle für Berufsbildung
<i>Commission EFCS par Hans Schwestermann</i>	<i>Kommission EBKS durch Hans Schwestermann</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 7	Leistungsindikator 7
L'indicateur doit être clarifié par le Service.	Die Dienststelle muss einen aussagekräftigeren Wortlaut finden.
Retiré	Zurückgezogen

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Au Service de la formation professionnelle, les deux propositions du groupe PS/AdG, déposées par la députée Michelle Grandjean, ont été retirées. Les deux propositions de la commission thématique, déposées par le député Hans Schwestermann, ont également été retirées.

Service de la formation professionnelle	Dienststelle für Berufsbildung
<i>Commission EFCS par Hans Schwestermann</i>	<i>Kommission EBKS durch Hans Schwestermann</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 10	Leistungsindikator 10
En juillet 2005 2006 = 4.6% ? % (valeur à récupérer auprès du service)	Im Juli 2005 2006 = 4.6% ? % (Wert muss von der Dienststelle angegeben werden)
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition de la commission thématique, déposée par le député Hans Schwestermann, qui concerne une mise à jour des valeurs, a été acceptée par la commission des finances.

Le président:

Proposition acceptée tacitement.

Service de la formation professionnelle <i>Groupe PS/AdG par Virginie Crettenand</i>	Dienststelle für Berufsbildung <i>PS/AdG-Fraktion durch Virginie Crettenand</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 12	Leistungsindikator 12
Introduction du sport régulier dans les écoles professionnelles selon la loi fédérale et création d'infrastructures sportives.	Einführung des regelmässigen Sportunterrichts in den Berufsfachschulen gemäss Bundesgesetz und Schaffung von Sport-Infrastrukturen.
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe PS/AdG, déposée par la députée (suppl.) Virginie Crettenand, a été refusée par la commission des finances par 8 voix contre une.

Cette proposition a été refusée également par la commission thématique qui estime que la création d'infrastructures ne doit pas être liée à l'introduction de la pratique du sport dans les écoles professionnelles.

Le président:

J'ai une proposition différente de celle qui figure sur notre tableau.

Cette proposition serait retirée.

Je me tourne vers l'auteure. Oui, c'est confirmé.

Merci.

Service de la culture	Dienststelle für Kultur
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Gel du budget personnel	Einfrierung des Personalbudgets
- 1'500'000.-	- 1'500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Au Service de la culture, cette proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été refusée par la commission des finances par 8 voix et une abstention.

Cette proposition a également été refusée par la commission thématique qui estime que ce gel n'est pas réalisable pour que les objectifs politiques puissent être atteints.

Le président:

Le député Jean-Luc Addor retire cette proposition. Nous en prenons bonne note.

Service de la culture	Dienststelle für Kultur
<u>Commission EFCS par Hans Schwestermann</u>	<u>Kommission EBKS durch Hans Schwestermann</u>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire n° 1	Prioritäre Massnahme 1
Suppression de la mesure prioritaire n°1	Streichung der prioritären Massnahme 1
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

Service de la culture	Dienststelle für Kultur
<u>Commission EFCS par Hans Schwestermann</u>	<u>Kommission EBKS durch Hans Schwestermann</u>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire n° 4	Prioritäre Massnahme 4
Contribution Incitation à la pratique culturelle à l'école	Beitrag Anregung zu kulturellen Aktivitäten in der Schule
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

Service de la culture	Dienststelle für Kultur
<i><u>Commission EFCS par Hans Schwestermann</u></i>	<i><u>Kommission EBKS durch Hans Schwestermann</u></i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateurs de performance (nouveau)	Leistungsindikatoren (neu)
Introduction d'indicateurs- au plus tard pour le budget 2008- concernant le « nombre de prêts à la médiathèque et/ou à la bibliothèque » et la fréquentation des musées : « nombre de personnes fréquentant une visite guidée » (exemple)	Einführung von Indikatoren – spätestens für den Leistungsauftrag 2008 – betreffend die „Zahl der Ausleihungen bei der Mediathek und/oder der Bibliothek“ und die Zahl der Museumsbesucher: „Anzahl Personen, die an einer Führung teilnehmen“ (Beispiel).
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Au Service de la culture, les trois propositions de la commission thématique, déposées par le député Hans Schwestermann, qui concernent des modifications de mesures prioritaires ou d'indicateurs de performance, ont été acceptées à l'unanimité par la commission des finances, étant donné qu'elles proviennent de la commission thématique et qu'il n'y a pas d'incidences financières.

Le président:

Ces trois propositions sont donc acceptées tacitement.

Nous sommes ainsi arrivés au terme de la lecture de détail du projet de budget du DECS.

Lecture

3. PROJET DE DECISION
concernant l'octroi d'une subvention pour l'agrandissement et la
rénovation du centre scolaire du cycle d'orientation du Reposieux à
Monthey

Lesung

BESCHLUSSENTWURF
betreffend die Gewährung einer Subvention zur Vergrösserung und
Renovation des Schulzentrums der Orientierungsschule Reposieux in
Monthey

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /

Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Präsident: Hans Schwestermann / Rapporteur: Jean-Albert Ferrez

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Hr. Grossrat Hans Schwestermann (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Vorerst herzlichen Dank für die breite Unterstützung.

Danken möchte ich dem Staatsrat, den Vertretern des Departements, der Gemeinde Monthey für den Empfang, dem Schuldirektor, Schulinspektor, der Gemeinde Monthey und ihren Vertretern. Ich schlage Ihnen vor, dies in einer Lesung zu erledigen, da das Geschäft ja unbestritten ist.

Den Verantwortlichen wünsche ich viel Erfolg beim Umbau und vor allem beim Ablauf dieses interessanten Projektes. Herzlichen Dank.

Le président:

Pour votre information, Monsieur le président de la commission, une décision se prend toujours en une seule lecture. Nous n'aurons ainsi donc pas à faire voter cette proposition.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais remercier le président de la commission thématique et l'ensemble des partenaires pour avoir accepté ce projet de transformation du cycle d'orientation du Reposieux à Monthey.

C'est une nécessité. Je crois que la clause du besoin a été admise. Avec la commune de Monthey, nous allons examiner une solution pour réduire les nuisances au minimum, mais il y en aura quelques-unes.

Merci de votre acceptation.

Ainsi décidé par 99 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 14 décembre 2006.

Traitements / Behandlungen:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

4. POSTULAT

de la députée Michelle Grandjean (PS/AdG) et cosignataires concernant l'introduction d'un "chèque formation" pour les Valaisannes et les Valaisans (10.05.2006) (3.052)

POSTULAT

von Grossrätin Michelle Grandjean (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Einführung eines "Ausbildungsschecks" für die Walliserinnen und Walliser (10.05.2006) (3.052)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Le président:

La réponse du Conseil d'Etat se trouve sur vos pupitres.

Ce postulat a été transmis pour examen.

M^{me} la députée Michelle Grandjean (PS/AdG):

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse positive.

J'espère que les travaux de la commission cantonale progresseront rapidement et qu'ils apporteront spécialement des solutions aux femmes qui ont cessé partiellement ou totalement leur activité professionnelle pour s'occuper de leur famille, ainsi qu'aux personnes qui bénéficient d'une formation de base insuffisante.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Seulement pour préciser que nous avons déjà dans notre budget un montant d'un peu plus d'un million pour la formation des adultes. C'est dans ce cadre-là que nous sommes, aujourd'hui déjà, pour résoudre certains problèmes.

5. POSTULAT

de la députée Franziska Lutz-Marti (CVPO) et cosignataires concernant un appui pratique et pédagogique pour le personnel enseignant du CO ne possédant pas le diplôme approprié (08.06.2006) (3.057)

POSTULAT

von Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend fachliche und pädagogische Unterstützung für OS-Lehrpersonen ohne stufengerechtes Diplom (08.06.2006) (3.057)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Le président:

La réponse écrite du Conseil d'Etat se trouve sur vos pupitres.

Ce postulat est accepté. L'auteure en est satisfaite.

6. POSTULAT

du député (suppl.) René Loretan (CVPO) concernant l'équivalence des diplômes au degré primaire (09.06.2006) (3.058)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO) betreffend Gleichwertigkeit der Diplome auf Primarschulstufe (09.06.2006) (3.058)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Le président:

La réponse écrite du Conseil d'Etat vous a également été distribuée.

Ce postulat est partiellement accepté.

Est-ce que l'auteur veut s'exprimer?

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO):

Erst vor kurzem haben wir in diesem Saal eine Zusatzausbildung für Lehrpersonen der Kindergartenstufe beschlossen, die es den Betroffenen ermöglicht, in der Basisstufe zu unterrichten. Daher haben sowohl die Absolventen der PH-Grundausbildung als auch die Kindergartenlehrpersonen mit der Zusatzausbildung -2/+2 einen gewichtigen Vorteil und nicht nur einen gewissen Vorteil – wie Sie es in Ihrer Antwort erwähnen – gegenüber ihren Berufskollegen mit Seminausbildung. Bei Stellenausschreibungen für die Basisstufe haben die Primarlehrpersonen nach altem System das Nachsehen.

Die Basisstufe wird nicht nur aufgrund der rückläufigen Schülerzahlen immer bedeutender, sondern auch in HarmoS – deren Bedeutung Sie heute betont haben – bekommt die Basisstufe einen grossen Stellenwert. Die Basisstufen könnten somit auch in absehbarer Zeit für grosse Gemeinden zum Thema werden. Die Forderung nach einer Zusatzausbildung für Lehrkräfte mit "altem" Diplom ist daher ein Zeichen der Zeit und eine Frage der Gleichbehandlung. Dass Inhalt und Form der Zusatzausbildung noch festzulegen sind ist unbestritten. Wenn sich jedoch der Grosse Rat mit der Antwort des Staatsrats zufrieden gibt, wird dies bei der betroffenen Lehrerschaft auf grosses Unverständnis stossen und Unzufriedenheit schaffen.

Die vorliegende Antwort des Herrn Staatsrates befriedigt mich in keiner Art und Weise. Wir haben es ermöglicht, dass die Kindergartenlehrpersonen auf der Basisstufe unterrichten können, also ermöglichen wir es auch im Rahmen der Rechtsgleichheit den Primarlehrpersonen nach altem System.

Ich fordere deshalb, dass das Postulat in meinem Sinne angenommen wird und verlange die Abstimmung.

Ich danke für Ihr Verständnis, Ihre Unterstützung und Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

La comparaison entre l'ancien système de l'école normale et le système HEP montre certaines divergences dans l'application des normes.

Comme l'a mentionné le député (suppl.) René Loretan, vous avez – à la limite contre notre avis – accepté une formation complémentaire pour les enseignantes et enseignants de l'école enfantine. Cette formation a été mise en place. Nous en sommes à la deuxième édition.

Actuellement, nous examinons quels sont les besoins et nous faisons une enquête complémentaire pour voir quels sont les besoins et comment nous devons solutionner les besoins pour l'école.

En fonction du résultat de cette enquête, qui sera terminée dans les mois qui viennent, nous prendrons des dispositions pour mettre au budget 2008, s'il le faut, une formation complémentaire pour les enseignants primaires sur l'école enfantine.

Je répète que, pour nous, la clause du besoin n'a pas été clarifiée. C'est ce que nous voulons faire à travers l'enquête qui est en cours.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Vous l'avez compris, ce postulat a été accepté partiellement, respectivement refusé partiellement.

Son auteur demande le vote. Il demande au Parlement de se prononcer sur le texte qu'il a déposé.

Par 72 voix contre 22 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 3.058 du député (suppl.) René Loretan

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

Développements / Entwicklungen:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

7. POSTULAT

**du groupe GRL, par la députée Sonia Métrailler, concernant la HEP:
pour un avenir radieux (12.09.2006) (3.062)**

POSTULAT

**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Sonia Métrailler, betreffend PH:
für eine goldene Zukunft (12.09.2006) (3.062)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Sonia Métrailler (GRL):

Par ce postulat, le groupe radical-libéral vous propose d'ouvrir une réflexion sur l'avenir de l'organisation de la formation des enseignants, non seulement à l'échelle de notre canton, mais en tant que réel pôle de compétence régional, avant que des dispositions fédérales ne nous contraignent à des regroupements plus forcés que choisis.

La taille de notre canton et la double culture engendrent, à n'en pas douter, des difficultés non négligeables dans l'organisation de la formation de nos enseignants.

Obliger les étudiants d'une région à suivre deux semestres dans l'autre partie du canton n'est ni rationnel ni essentiel à l'obtention d'une formation de qualité.

Certes, la solution actuellement pratiquée favorise l'échange et l'ouverture à l'autre culture, mais il nous semble important de ne pas perdre de vue l'objectif essentiel de la formation de base dispensée dans une HEP, à savoir former des enseignants pour l'école infantine et primaire.

Or, si l'on pose un regard objectif sur l'organisation actuelle, l'on constate que l'enseignement sur deux sites rend la situation des étudiants particulièrement difficile sans conduire, in fine, à une formation d'enseignants réellement bilingues. Le compromis proposé ne nous paraît pas satisfaisant.

En outre, maintenir le fait que chaque canton forme ses propres enseignants, selon ses propres méthodes, est, à coup sûr, un système qui ne pourra pas perdurer.

Aucune concession ne doit être faite quant à la qualité de l'enseignement dispensé. Cependant, il paraît essentiel de rationaliser les moyens et de regrouper les forces afin que l'investissement consenti soit utilisé de la manière la plus efficace possible.

Aujourd'hui, la HEP valaisanne est reconnue au-delà de nos frontières cantonales pour la qualité de la formation dispensée.

Par ce postulat, nous vous proposons d'analyser toutes les pistes pour que cette reconnaissance se concrétise dans la réalité et qu'un partenariat puisse être conclu avec les autres cantons romands pour en faire un réel centre de compétence pour la Suisse occidentale.

La qualité de la formation des enseignants de la partie germanophone de notre canton doit, elle aussi, atteindre un haut niveau de qualité et de compétence. Cependant, le potentiel d'élèves ne pourra pas suffire, à l'avenir, à maintenir une structure complète de formation dans notre canton. Des solutions de partenariat existent et peuvent être étudiées. L'amélioration des voies de communication nous permet de repenser le système d'organisation de cette formation.

Par ce postulat, le groupe radical-libéral ne vous apporte pas de solutions toutes faites; il vous propose d'ouvrir le débat sur l'avenir, d'oser changer et de voir à plus long terme pour le bien de nos futurs enseignants et celui de nos élèves, avant que l'on ne nous y oblige.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Ce postulat est combattu.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Die Postulantin macht sich Gedanken über die kritische Grösse und die Zukunftschancen der PH Wallis.

Dies zu Recht. Es gibt Fragen zur Organisation und der künftigen Ausrichtung der Schule. Diese verlangen nach Ansätzen, die

- a) auf die Gegebenheiten des Kantons Rücksicht nehmen und
- b) den nationalen Kontext berücksichtigen.

Das Postulat der GRL Gruppe macht aber weder das eine noch das andere. Mit einer Machbarkeitsstudie zu den gestellten vier Fragen verkennen sie die Realität der Bildungslandschaft. Eine goldene Zukunft, wie Sonia und Konsorten, ist damit für die PH nicht zu holen.

Zu den einzelnen Punkten:

Die Postulanten wollen die PH Wallis als "leader romand dans la formation des enseignants" mit einem "Kompetenzzentrum für die Lehrerbildung der gesamten Westschweiz" positionieren. Diese Forderung ist blauäugig. Es ist wie wenn wir Oberwalliser Brig zur Hauptstadt vom Wallis machen möchten. Es ist kaum anzunehmen, dass die Hochschulen von Freiburg, Bern, Jura, Neuenburg und die Universität Genf von sich aus der Walliser Hochschule diesen Auftrag überlassen werden.

Zur zweiten Frage: Die PH auf einen Standort festlegen.

Ich muss zugeben, auch ich war zu Beginn für diese Idee. Diese Meinung habe ich aber aufgrund der Fakten geändert. Denn die PH auf einen Standort festlegen, diese Idee verkennt, dass die PH Wallis nicht nur die Fortsetzung des ehemaligen Lehrerseminars ist, sondern eine Hochschule mit einem vierfachen Leistungsauftrag. Dazu gehören die Grundausbildung, die Weiterbildung, Forschung und Entwicklung und die Dienstleistung. Mittlerweile entspricht der Bestand an Studierenden, die eine Zusatzausbildung an der PH Wallis besuchen, fast dem Bestand der Studierenden in der Grundausbildung. Wer die PH Wallis auf einen einzigen Standort festlegen will, gräbt ihr die Grundlage ab und nimmt ihr zwei ihrer Stärken, nämlich die Nähe zum Berufsfeld und die Zweisprachigkeit.

Zur dritten Frage:

Für die deutschsprachigen Studierenden soll die Zusammenarbeit mit einem anderen Kanton geprüft werden. Bedenken Sie: Wenn die am Lehrberuf interessierten Oberwalliserinnen und Oberwalliser in einem anderen Kanton studieren, sinkt der Bestand der Walliser PH tatsächlich unter die kritische Grösse. Das übersehen die Postulanten. Zudem bezahlt der Kanton für jede Person, die ihr Studium in einem anderen Kanton absolviert mehr als für eine Studierende der PH Wallis. Das Wallis gewinnt finanziell also gar nichts.

Quasi als Zückerchen für das Oberwallis schlägt die GRL als vierten Punkt in Brig ein nationales Fernstudienzentrum für die Grund- und Weiterbildung von Lehrpersonen vor. Doch, eine solche Grundausbildung lässt sich für diese Berufsgruppe nicht allein als Fernstudium organisieren. Ein Drittel des Studiums besteht aus der berufspraktischen Ausbildung. Hinzu kommen Ausbildungselemente für die Praxis und die Supervision und für diese sind persönliche Kontakte immer noch geeigneter als virtuelle.

Weiterbildung in Fernstudiumform gibt es bereits. Das zeigt, dass sich die Postulanten gar nicht die Mühe genommen haben, die aktuelle Situation genauer zu studieren.

Notre Haute Ecole Pédagogique peut et doit jouer un rôle important au niveau suisse avec ses particularités. C'est le modèle du bilinguisme. Bien sûr que l'on peut toujours améliorer certains éléments, mais nous devons arrêter de freiner un processus nouveau, après peu de temps seulement.

Une collaboration intercantonale avec d'autres écoles pédagogiques et des universités est importante et nécessaire. Mais, pour être des partenaires également forts, il faut soutenir cette institution jeune et ne pas répéter tout le temps la question sur le site. Cela affaiblit le canton du Valais, alors nous tous, et ce n'est sûrement pas l'avenir doré que la députée Sonia Métrailler souhaiterait.

C'est pour toutes ces raisons-là que le groupe SPO refuse ce postulat.

Merci de votre soutien.

Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):

Die PH Wallis ist noch jung, sie bildet erst im sechsten Jahr Lehrpersonen für den Kindergarten und Primarschule aus. Mit dem vorliegenden Postulat wird die Berechtigung der PH teilweise in Frage gestellt und es werden Machbarkeitsstudien verlangt, die bereits gemacht worden sind oder noch in Arbeit sind.

Herr Staatsrat Roch wird uns bestimmt gerne über die bereits verfügbaren Ergebnisse informieren.

In der Deutschschweizer Presse ist vorgestern eine Studie der EDK betreffs der Kosten der PHs publiziert worden. Dabei ist die günstigste PH die des Kantons Bern mit 24'000 Franken pro Student. An zweiter Stelle folgt erfreulicherweise die PH des Kantons Wallis mit 26'900 Franken. Die PH der Zentralschweiz kostet schon 34'000 und am Ende liegen die PHs Aargau und Solothurn mit sage und schreibe 43'000 und 46'000 Franken.

Mit Genugtuung stelle ich fest, dass der Kanton Wallis trotz zwei Standorten und Zweisprachigkeit zu den günstigsten gehört. Mit der Zusammenlegung der PH auf einen Standort müssten neue Immobilien finanziert werden.

Die Postulantin spricht von einer Erschwernis wegen der Zweisprachigkeit für Organisation und Ausbildung. Die Aufteilung auf zwei Standorte für Ausbildung und Praktikas und die Organisation von zwei Semestern im anderssprachigen Kantonsteil erfordert eine aufwändigere Organisation, da sind ohne Zweifel auch Verbesserungen möglich und notwendig. Für jene Studenten und Studentinnen mit sprachlichen Defiziten werden für die Austauschsemester bereits Intensivkurse durchgeführt, die noch weiter entwickelt werden sollen. Die Zweisprachigkeit macht anfänglich einem Teil der Studenten Angst, aber nachträglich erachten sie die meisten als eine Chance. Ein sehr wichtiger Aspekt muss hier auch berücksichtigt werden. Ein beachtlicher Anteil dieser Lehrpersonen wird nachher in ihren Klassen die Fremdsprache Deutsch resp. Französisch unterrichten. Wie sollten sie sich besser und einfacher die Kenntnisse dieser Sprache aneignen, damit sie auch effizient und kompetent unterrichten können? Die angesprochene Zusammenarbeit mit dem Fernstudienzentrum ist bereits existent. Die berufsbegleitende Ausbildung der 50 Studenten in Heilpädagogik wird vom Fernstudienzentrum in Brig geleistet. Eine Grundausbildung für deutschsprachige Kindergärtnerinnen und Primarlehrerinnen kann aber nicht durch ein Fernstudienzentrum abgedeckt werden, da für die Ausbildung die von der EDK geforderten 30 Prozent Praktikas erbracht werden müssen. Deren Begleitung und Beratung ist aber nur mit einer PH möglich.

Eine Zusammenarbeit mit Deutschschweizer Kantonen existiert bereits. Mit der PH Zentralschweiz sind Absichterklärungen beschlossen worden und es bestehen im weiteren Kontakte mit den PHs Bern, Aarau und Waadt sowie mit Freiburg und Genf für die Forschung.

Die Walliser Abgeordneten sollten sich gemeinsam für ihre Fachhochschulen einsetzen anstatt den Oberwalliser Studenten ihre Berechtigung abzusprechen. Denn auch die PH ist wie andere Fachhochschulen auf die deutschsprachigen Studenten angewiesen, denn bei nur einem Standort im Mittelwallis ohne die Garantie der Zweisprachigkeit, werden die Oberwalliser nach Bern oder Luzern abwandern. Für die PH Wallis würde auch da die kritische Grösse zum Problem werden. Das würde bedeuten, dass auch die Mittel- und Unterwalliser ihre Ausbildung in einem welschen Kanton machen müssten. Der Kanton Wallis könnte nur noch bezahlen, ohne mitreden zu können.

Damit die Lehrerbildung in unserem Kanton weiterhin in derselben Qualität gewährleistet werden kann, müssen wir uns für eine PH für alle Walliser und Walliserinnen aussprechen, für das Unter-, Mittel- und Oberwallis. Das garantiert uns längerfristig kompetente Lehrerinnen und Lehrer für unsere Kinder.

Die CVPO steht hinter der PH Wallis in ihren jetzigen Grundsätzen und bekämpft somit dieses Postulat.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Hr. Grossrat Hans Schwestermann (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport (EBKS):

Als Präsident der Kommission für Erziehung, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, Herr Grossratspräsident, Herr Staatsrat, möchte ich – wie letztes Mal ausgedrückt – endlich noch ein paar Punkte beifügen, da es dauernd um diese Standortfrage der PH geht.

1. Die PH Wallis existiert seit sechs Jahren und während dieser herausfordernden Aufbauphase sind die beiden Standorte, mit Hilfe der Investitionen der Gemeinden Brig-Glis und St-Maurice, aufgebaut und stabilisiert worden. Die Kosten der Studiengänge der PH Wallis sind im schweizerischen Vergleich – wie bereits gesagt – an zweiter Stelle. Das war eine Veröffentlichung – hier wären die Resultate. Die kritische Masse wird gegenwärtig erfüllt und sämtliche Investitionen sind getätigt. Die PH Wallis hat als erste Pädagogische Hochschule der Schweiz – das ist wichtig – die EDK Anerkennung für den Studiengang der Kindergarten- und der Primarschulstufe erhalten, was auch für die Qualität spricht.

2. Verschiedene Studien haben Verbesserungspotenziale identifiziert und diese sind zum Teil schon umgesetzt worden. So werden Studierende mit zu schwachen Fremdsprachkompetenzen in einem intensiven Sprachkurs auf den Austausch vorbereitet. Weitere werden folgen.

3. Die PH Wallis arbeitet schon heute in einem Netzwerk der Hochschulen. Die PH Wallis arbeitet heute für die Studiengänge Heilpädagogik mit der HEP Vaud und dem Fernstudienzentrum Brig zusammen. Ferner wird für die Sekundarstufe I/II heute schon mit Professoren der Uni Freiburg zusammengearbeitet. Verschiedene gemeinsame Projekte mit der Hochschule Waadtland, der PH Zentralschweiz, der PH Bern beweisen das Funktionieren des nationalen Netzwerks.

4. Wenn politisch St-Maurice als Zentrum für die Lehrerinnen- und Lehrerbildung der Westschweiz gewählt würde, müssten in St-Maurice vorgängig massive Investitionen getätigt werden, mit dem Risiko, dass die Studierenden der Westschweiz ausbleiben. Die Politik kann hier schon entscheiden; ob aber der Studienmarkt diese Positionierung auch honoriert, ist in diesem Fall fraglich. St-Maurice nimmt heute zirka 200 Studierende auf und die Westschweiz hat 2'500 Studierende. Wenn St-Maurice ein solches Westschweizer Zentrum werden sollte, müsste effektiv massiv investiert werden.

5. Standort im Zentralwallis

In diesem Fall würden noch mehr Studierende der Chablais Region und des Oberwallis in die nächstgelegenen PHs abwandern und die kritische Masse wird gefährdet. Dieser Effekt ist in der Hochschule Wallis mit Sion und Siders festgestellt worden. Ferner wären nach sechs Jahren PH Wallis sämtliche Investitionen der Standortgemeinden Brig-Glis und St-Maurice in den Sand gesteckt worden.

6. Zentrum für Fernunterricht in Brig aufbauen

Dieses Zentrum – wie bereits gesagt – existiert bereits. Die Lehrerbildung kann nicht ausschliesslich über den Fernunterricht angeboten werden, weil gemäss der EDK Anerkennung ein Drittel der Ausbildungszeit praxisbezogen sein muss. Die Zusammenarbeit zwischen der PH Wallis und den Fernstudien Schweiz und der Fernfachhochschule existieren heute schon, Sekundarschulausbildung I und II, Ausbildung für St-Maurice, Master in Heilpädagogik, ICT Weiterbildungsstudiengänge. Gegenwärtig wird auch eine gemeinsame Konvention vorbereitet.

Die PH Wallis muss sich der Zukunft stellen, damit diese eine Existenzberechtigung hat. Das muss gemeinsam mit dem Welschwallis und dem Oberwallis geschehen und nur so können wir als bilinguale Einheit im nationalen Kontext auftreten. Wenn wir Oberwallis und Welschwallis trennen, so werden diese bald schon aufgefressen von Lausanne und Bern und der Kanton Wallis wird in diesem Fall die grösseren Kosten nur noch abliefern oder damit etwas gestalten und volkswirtschaftlich produktiv umsetzen.

Ich bitte Sie dieses Postulat abzulehnen und die CSPO und damit auch uns zu unterstützen.

Herzlichen Dank für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous procédons au vote.

Par 62 voix contre 47 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.062 de la députée Sonia Métrailler.

Ce postulat est ainsi classé.

8. POSTULAT

des députés Marie-Noëlle Massy Mittaz (PDCC) et Jérémie Rey (suppl.) (PDCC) concernant: Les jeunes Valaisans skient, surfent! (14.09.2006) (3.064)

POSTULAT

von Grossrätin Marie-Noëlle Massy Mittaz (PDCC) und Grossrat (Suppl.) Jérémie Rey (PDCC) betreffend Wintersport für die Walliser Jugend (14.09.2006) (3.064)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz (PDCC):

De moins en moins de Valaisans skient ou surfent; de plus en plus de problèmes liés à l'obésité apparaissent chez les jeunes. Voilà un constat inquiétant avec des conséquences fâcheuses aussi bien pour nos sociétés de remontées mécaniques que pour les coûts de la santé.

Il est prouvé que le sport est un outil efficace pour pallier les problèmes psychiques et physiques et donc un outil préventif qui permet des économies dans le domaine de la santé.

Le Valais, pays du ski par nature, offre à sa population un large éventail de possibilités qui ne sont, malheureusement, pas assez utilisées.

Un sondage de la HEVs auprès de 3'800 adolescents valaisans fait apparaître que les sports de neige arrivent en sixième position des hobbies de ces jeunes. Nos jeunes préfèrent sortir avec des amis, écouter de la musique, jouer sur les ordinateurs, chatter ou regarder la télévision.

Au contraire de ce que l'on pouvait penser, ce ne sont pas l'ordinateur et les jeux vidéo qui raflent la mise, mais la rencontre entre amis. Il est donc primordial que ces rencontres se fassent sur le domaine skiable de nos stations pour permettre à ces jeunes de pratiquer les sports de glisse qui sont des moyens efficaces de lutte contre les problèmes liés à la surcharge pondérale.

A noter également que la fondation LAMal a inscrit dans ses mesures prioritaires pour les prochaines années les campagnes de prévention de lutte contre l'obésité des enfants.

Comme les enfants d'aujourd'hui seront les adultes et skieurs de demain, nous demandons au Conseil d'Etat d'introduire, dès la première année primaire et jusqu'à la fin de l'école obligatoire, une semaine de ski/surf gratuite pour tous les élèves valaisans.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi donc réputé accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

9. POSTULAT

des députés Narcisse Crettenand (GRL), Jean-Pierre Penon (GRL), Patrick Schmalzried (PDCC), Margrit Picon-Furrer (PDCB), Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) et cosignataires concernant la protection de l'enfant (14.09.2006) (3.065)

POSTULAT

der Grossräte Narcisse Crettenand (GRL), Jean-Pierre Penon (GRL), Patrick Schmalzried (PDCC), der Grossrätinnen Margrit Picon-Furrer (PDCB), Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Kinderschutz (14.09.2006) (3.065)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Narcisse Crettenand (GRL):

En acceptant par 117 voix contre 3 l'amendement du budget du DECS pour la protection de l'enfant, le Parlement a largement admis la demande de ce postulat.

Dès lors, ce dernier n'a plus de raison d'être maintenu; il peut donc être **retiré**.

Je remercie mes collègues du Parlement pour leur soutien massif à ce postulat pour la protection de l'enfant. Je redis ici au chef du département la volonté de la Fédération des communes valaisannes de collaborer pour trouver à ce dossier les meilleures solutions.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous prenons bonne note de votre déclaration et du **retrait** de votre postulat.

10. MOTION
de la députée (suppl.) Jacqueline Bovier (UDC/SVP) concernant le
bilinguisme à l'école primaire (14.09.2006) (3.068)

MOTION
von Grossrätin (Suppl.) Jacqueline Bovier (UDC/SVP) betreffend
Zweisprachigkeit in der Primarschule (14.09.2006) (3.068)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Jacqueline Bovier (UDC/SVP):

La pédagogie différenciée permet aux écoles valaisannes de s'adapter au potentiel des élèves. Des structures particulières sont mises à disposition des enfants tout au long de la scolarité obligatoire.

Un effort important est consenti pour les élèves présentant des lacunes scolaires (cours d'appui, soutien pédagogique, classes à effectif réduit).

Or, en acceptant dans la filière bilingue tous les enfants, sans distinction, le principe même de la différenciation est bafoué. Dès le premier jour de l'immersion, tous les élèves, indifféremment des connaissances et difficultés préalables, se trouvent confrontés à la situation suivante: Fünfzig Prozent der Schulfächer werden auf deutsch erteilt, unter anderem Mathematik. Stellt dieser Umstand für gute Schüler kein Problem dar, sieht die Lage für weniger begabte Schüler anders aus. Verständigungsschwierigkeiten arten hier leicht zu Rechenproblemen aus. Gesellen sich dazu noch Mängel mit der bisherigen ersten Unterrichtssprache, so erwarten den Schüler, statt gute Zukunftsaussichten, schulischer Misserfolg mit all seinen beruflichen und sozialen Konsequenzen. Richtig verstandene Chancengleichheit folgt dem Motto: "Nicht jedem das gleiche, sondern jedem das seine". Und deshalb müssen klare Aufnahmebedingungen gestellt werden.

Ces conditions d'admission devraient être les suivantes:

- la bonne maîtrise de l'une des deux langues cantonales,
- le refus d'élèves ayant déjà des difficultés sérieuses en maths,

- la possibilité de réintégrer la filière normale à la fin d'une année scolaire, tout cela afin d'éviter un parcours scolaire difficile et surtout une future vie professionnelle gâchée.

Le président:

Merci, Madame la députée-suppléante.

Votre motion est combattue.

M. le député René Constantin (GRL):

Le groupe radical-libéral, à l'unanimité, combat cette motion.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Claude Pernet (PDCC):

Sehr geehrter Herr Grossratspräsident, sehr geehrte Staatsräte und liebe Kolleginnen und Kollegen, Chers collègues,

Voici que la langue allemande nous fait un clin d'œil, celui des collègues qui deviennent sexués: les collègues / die Kolleginnen et les collègues / die Kollegen. L'apprentissage des langues est donc bien constitutif de notre action citoyenne.

Cela dit, le groupe PDCC combat cette motion selon les principes que j'aimerais développer ici:

- celui de l'opportunité. Les classes bilingues doivent rester un terrain de découvertes et d'entente pour nos deux langues présentes dans le canton. Elles se doivent donc d'être et de rester ouvertes;
- celui de l'égalité. Par le passé, des critiques ont vu le jour qui consistaient à dire que ces classes bilingues étaient réservées à des gens que l'on pourrait qualifier de nantis. Cela n'est pas le cas. Par contre, la motion irait dans ce sens-là, dans le sens d'un cloisonnement. On ne peut pas accepter cette manière de faire;
- un bon vieux principe cher aux députés DC du Centre: celui du fédéralisme. Comment justifier le fait qu'une famille tessinoise, qui s'est établie ici en Valais, qui ne parle que l'italien, ne puisse pas profiter des mêmes opportunités que les citoyens de notre canton? Cela nous paraît en tout cas une vision importante et qui mérite d'être défendue dans toute la Suisse;
- celui du bon sens. Nous nous demandons tout simplement comment nous allons vérifier le niveau de langue des parents. A partir de quand est-ce qu'on estimera qu'ils parlent un tout petit peu allemand, beaucoup allemand ou un peu français ou beaucoup français?

Cette motion nous semble difficilement applicable, faire preuve de peu de bon sens; nous la combattons. Merci.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG rejette cette motion.

Le président:

Cette motion étant combattue, nous procédons maintenant au vote.

Par 94 voix contre 6, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.068 de la députée (suppl.) Jacqueline Bovier.

Cette motion est ainsi classée.

11. PROJET DE BUDGET 2007
Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS)
ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2007
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Service des contributions	Steuerverwaltung
<u>COGEST par Brigitte Diserens</u>	<u>GPK durch Brigitte Diserens</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
<p>La Cogest demande que soit transféré le montant spécifique ayant trait à l'informatique ainsi que les montants concernant le personnel en relation avec l'informatique au budget du SCI. Ceci en lien direct avec la volonté du Parlement et du Gouvernement de regrouper les affaires informatiques au SCI. Le montant global pour l'informatique au poste 31 se monte à frs. 1'290'000.-, dans ce montant tout ne devrait pas être transféré au SCI étant donné qu'il y a des spécificités « métier » concernant ce poste (ex.vs tax) qui sont du ressort direct du service des contributions... mais les montants concernant les achats de matériel, la maintenance etc. doivent être transférés sans attendre, ce pour démontrer la volonté politique du regroupement informatique et marquer finalement un premier pas dans le rattachement de ce service au système SAP.</p> <p>1'290'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté</p>	<p>Die GPK verlangt, dass der für die Informatik und das Informatikpersonal vorgesehene Betrag ins Budget der KDI übertragen wird. Dies im Zusammenhang mit dem Willen des Parlaments und der Regierung, alle Informatikangelegenheiten bei der KDI zu bündeln. Vom in der Rubrik 31 angegebenen Betrag betreffen Fr. 1'290'000 die Informatik. Angesichts der Tatsache, dass dieser Betrag auch einige steuerverwaltungsspezifische Elemente (z.B. VS Tax) enthält, sollte nicht der gesamte Informatikbetrag auf die KDI übertragen werden. Alle Beträge, die Materialeinkäufe, Unterhalt usw. betreffen, sollten jedoch unverzüglich auf die KDI übertragen werden, um dem politischen Willen bezüglich Bündelung der gesamten Informatik bei der KDI gerecht zu werden und damit die kantonale Steuerverwaltung endlich den ersten Schritt in Richtung SAP-Anbindung macht.</p> <p>1'290'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition de la commission de gestion, déposée par la députée Brigitte Diserens, a été acceptée à l'unanimité par la commission des finances.

La commission des finances soutient cette proposition, en précisant que le transfert doit concerner les charges non directement liées avec les logiciels "métiers".

Conformément à la demande de la commission de gestion, elle propose donc, d'entente avec le Conseil d'Etat, de transférer un montant de 692'000 francs et de laisser le solde au Service cantonal des contributions.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:

Je veux vous tenir informés vu qu'il y a une différence de montant de 600'000 francs.

La commission de gestion avait pris le budget dans sa globalité et avait demandé ainsi à la commission des finances d'étudier quelles étaient les spécificités "métiers" qui devaient rester justement au Service cantonal des contributions.

C'est chose faite.

La commission de gestion accepte donc cette transformation.

Le président:

Cette proposition est ainsi tacitement acceptée.

Service des contributions	Steuerverwaltung
<i>Groupe SPO par Marc Kalbermatter</i>	<i>SPO-Fraktion durch Marc Kalbermatter</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Engagement de trois experts fiscaux	Einstellung von drei Steuerexperten
+ 300'000.-	+ 300'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Service des contributions	Steuerverwaltung
<i>Groupe SPO par Marc Kalbermatter</i>	<i>SPO-Fraktion durch Marc Kalbermatter</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
40 Impôts	40 Steuern
Recettes supplémentaires grâce aux experts fiscaux	Mehreinnahmen durch die Steuerexperten
+ 3'000'000.-	+ 3'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Au Service des contributions, les deux propositions du groupe SPO, déposées par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, sont liées et ont été refusées à l'unanimité par la commission des finances.

Etant donné que lors de l'examen des propositions, le rapport de la commission de gestion n'était pas encore déposé, la commission des finances maintient sa position en attendant les propositions du Conseil d'Etat devant venir au mois de mars.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Es hat schon eine gewisse Tradition, dass die SPO mehr Personal bei der Steuerverwaltung – konkret mehr Steuerexperten – verlangt.

Auch uns ist bewusst, dass drei Personen mehr, die von der GPK aufgezeigten Missstände nicht lösen können. Die Arbeitsbelastung kann aber ein wenig gesenkt, die Steuereinnahmen erhöht werden. Für uns - und hoffentlich auch für Sie – zwei gute Gründe diesem Antrag zuzustimmen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit und Unterstützung.

Le président:

Ni le président de la commission des finances ni le chef du département ne désirent s'exprimer.

Nous procédons à un seul vote sur ces deux propositions puisqu'elles sont liées.

Par 80 voix contre 16 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent ces deux propositions du groupe SPO.

Service cantonal de l'informatique	Kantonale Dienststelle für Informatik
<i>Groupe SPO par Marc Kalbermatter</i>	<i>SPO-Fraktion durch Marc Kalbermatter</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
GP 12 / P1203 Développement des applications	PG 12 / P1203 (nouveau) Entwicklung von Applikationen
Développement d'un système informatique pour l'administration des institutions sociales	Entwicklung eines Informatiksystems für die Verwaltung der sozialen Institutionen
+ 600'000.-	+ 600'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Au Service cantonal de l'informatique, **cette proposition du groupe SPO**, déposée par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, **est devenue sans objet** suite au vote du Parlement d'hier matin concernant le refus du transfert de l'informatique de l'action sociale.

Le président:

Tout à fait.

Nous poursuivons, Monsieur le rapporteur.

Service cantonal de l'informatique	Kantonale Dienststelle für Informatik
<i>Groupe SPO par Marc Kalbermatter</i>	<i>SPO-Fraktion durch Marc Kalbermatter</i>
Prestations	Leistungen
Sous-objectif politique n° 1	Politisches Teilziel 1
Indicateur de performance n° 9 (nouveau)	Leistungsindikator 9 (neu)
Part de logiciel Open Source : ++	Anteil der Open Source Software : ++
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe SPO, déposée par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, a été refusée à l'unanimité par la commission des finances.

Une partie déjà des logiciels est en Open Source. L'objectif du Service cantonal de l'informatique est d'analyser la situation en 2007 et 2008.

Dès lors, l'indicateur de performance pourrait être fixé pour 2008.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Unter dem Begriff "Open Source" ist in diesem Antrag Software gemeint, deren Programmcode vorliegt, unentgeltlich genutzt, beliebig kopiert und verbreitet werden darf. Zudem darf die Software verändert und in der veränderten Form weitergegeben werden.

Seit mehreren Jahren nutzen Firmen, aber auch öffentliche Verwaltungen diese Möglichkeit um günstig zu arbeiten und eigene Programme zu entwickeln bzw. zu adaptieren.

Grosse europäische Städte wie Paris, Wien oder München setzen in ihrem Verwaltungsapparat Open Source Software ein. Auch Schweizer Städte wie Bern, Basel oder Zürich und die Schweizer Kantone Solothurn und Thurgau präsentieren ihr Webportal bereits auf einer Open Source Umgebung.

Bei den Schweizer Banken ist die Raiffeisenbank die erste grosse Schweizer Bankengruppe, die Open Source Software in einer ihrer Kernfunktionen verwendet. Warum wird je länger je häufiger Open Source Software eingesetzt? Um Kosten zu sparen und von monopolistischen Software Anbietern unabhängig zu werden.

Im November 2006 hat das Fraunhofer-Institut für Arbeitswirtschaft und Organisation in Deutschland eine Studie veröffentlicht, die die Vorteile von Open Source für die öffentliche Hand belegt. Zitat aus dem Fazit der Studie: "Open Source Software erscheint als ein geeignetes Mittel den knappen Budgets der öffentlichen Haushalte zu begegnen. Die öffentlichen Einrichtungen rechnen mit teilweise erheblichen Einsparungen durch den Einsatz von Open Source. Durch den Einsatz von Open Source verbleibt vermehrt regionale Wertschöpfung und er fördert den Erhalt oder die Schaffung von Arbeitsplätzen". Zitat Ende.

Ich hoffe, dass auch Sie die Zeichen der Zeit erkennen und diesen Antrag unterstützen und danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Si, sur le principe, le but fixé par cet amendement pourrait être accepté par la commission des finances tel quel, il faut néanmoins pouvoir le chiffrer pour connaître le pourcentage de logiciels Open Source. Comme ceci a déjà été relevé, Open Source veut dire libre de redevance. Il faut donc pouvoir connaître ce pourcentage par rapport à la totalité des logiciels informatiques de l'Etat.

La commission des finances, comme je viens de le dire, sur le principe, est ouverte à entrer en matière, mais elle n'a pas pu traiter cela pour cet exercice; elle s'en occupera donc pour le budget 2008.

C'est pour cela que nous vous proposons de refuser cet amendement pour le budget 2007 sachant que la commission des finances s'en occupera pour le budget 2008.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Deux mots pour vous dire que, effectivement, ces logiciels libres sur le marché font déjà l'objet d'une introduction active dans le système informatique de l'Etat. Nous avons notamment une partie qui tourne sur Linux, qui est un système d'exploitation libre.

La préoccupation exprimée ici par la proposition du groupe SPO, déposée par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, est une bonne préoccupation. Nous avons la même parce qu'elle est capable de faire économiser à l'Etat, tout en donnant un maximum de liberté par rapport au monopole détenu par certaines grandes entreprises.

Le Conseil d'Etat peut comprendre la décision de la commission des finances de refuser cette proposition en l'état pour la simple et bonne raison que nous devons dresser maintenant l'inventaire, notamment en pourcentage, de logiciels Open Source que nous avons dans l'Administration, et de fixer ensuite des objectifs, année après année, pour améliorer la pénétration de ce système Open Source dans l'Administration.

Alors, fixer aujourd'hui un objectif quand on ne connaît pas exactement quelle est la base de départ, je crois que ce n'est pas très raisonnable.

Par contre, l'engagement qu'a pris la commission des finances de dire: on examine, en 2007, la situation de départ pour pouvoir, ensuite, fixer avec le département et le Conseil d'Etat les objectifs à atteindre dans ce domaine, parce qu'il faudra en atteindre dans ce domaine dans les années suivantes, je pense que c'est effectivement la bonne politique et la bonne procédure.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Ich danke dem Herrn Staatsrat für die Erklärung. In diesem Sinne sehe ich, dass die Administration auf dem richtigen Weg ist und wir werden natürlich **den Antrag zurückziehen**. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous prenons note du retrait de cette proposition.

Service administratif et juridique des institutions	Verwaltungs- und Rechtsdienst der Institutionen
<i>Commission IF par Felix Zurbriggen</i>	<i>Kommission IF durch Felix Zurbriggen</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 2	Politisches Ziel 2
Mesure prioritaire n° 3	Prioritäre Massnahme 3
Recherche de synergies et renforcement de la coordination entre les services étatiques et communaux, (...)	Synergieforschung und Verstärkung der Koordination zwischen den staatlichen und kommunalen Dienststellen, (...)
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par la commission des finances étant donné qu'elle émane de la commission thématique et qu'elle n'a pas d'incidences financières.

Le président:

Proposition acceptée tacitement.

Police cantonale	Kantonspolizei
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Augmentation d'effectif	Aufstockung des Personalbestands
+ 1'000'000.-	+ 1'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été refusée par la commission des finances par 11 voix et une abstention.

Cette proposition a également été refusée par la commission thématique.

De plus, la commission relève que cela engendre une augmentation importante des charges, ce qui est contraire à sa volonté.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Nous avons vu tout à l'heure, quand nous avons parlé du Service cantonal de la jeunesse, que la rigueur budgétaire n'empêche pas, lorsque c'est nécessaire et lorsque nous avons affaire à des tâches importantes de l'Etat, de donner à celui-ci les moyens d'assumer pleinement ses tâches.

S'il y a une tâche qui est essentielle pour l'Etat et c'est peut-être même la première de toutes, c'est bien d'assurer la sécurité des personnes et des biens, c'est-à-dire la police.

Or, actuellement, on sait que la police a les moyens que nous voulons bien lui donner, mais n'a pas suffisamment de moyens pour assumer autant que nous pourrions le souhaiter un certain nombre de ses tâches et surtout une tâche très importante pour le développement du sentiment de sécurité ou d'insécurité des simples citoyens, c'est la police de proximité.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'avoir le courage, même dans un contexte de rigueur budgétaire, d'accepter de donner des moyens supplémentaires à la police cantonale.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Ici, les préoccupations du député Jean-Luc Addor pour le groupe UDC/SVP sont des préoccupations que le Conseil d'Etat et bien sûr le chef du département partagent.

Toutefois, la voie choisie, uniquement la voie budgétaire, n'est pas la bonne voie puisque vous savez que l'on est régi par une ordonnance sur la police cantonale qui justement arrête l'effectif de la police cantonale, et ce qu'on doit rechercher peut-être c'est l'accroissement de l'effectif de la police. On ne peut pas simplement mettre un million comme ça au budget et on ne peut pas engager des policiers d'un côté puisqu'il faut modifier l'ordonnance.

Le problème qui existe actuellement et qui devient de plus en plus aigu, c'est la transcription des réformes fédérales du droit en droit cantonal. Vous verrez, au fur et à mesure de l'introduction de ce droit, que la police cantonale se voit attribuer toute une série de nouvelles tâches. Alors, bien sûr, on ne pourra pas se contenter d'accepter les nouvelles tâches et de les introduire dans le droit cantonal et, de l'autre côté, ne pas donner les moyens à la police cantonale de pouvoir remplir ces tâches.

Je pense qu'il serait sain que, durant l'exercice 2007, nous examinions l'inventaire des nouvelles tâches qui seront transférées à la police cantonale, la situation actuelle de la police cantonale par rapport à ces tâches et au niveau de sécurité souhaité dans le canton, de manière ensuite à pouvoir proposer, via une modification de l'ordonnance si c'est nécessaire, une augmentation de l'effectif de la police cantonale qui se traduirait après dans le budget par une augmentation de la rubrique budgétaire.

Mais, aujourd'hui, ce n'est pas le bon chemin. Je pense que l'on ne peut pas s'économiser cette analyse des tâches nouvelles transmises à la police cantonale et décider simplement par voie budgétaire d'augmenter d'un million le poste de la police.

Merci.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Il n'est pas d'usage de s'exprimer après un conseiller d'Etat.

Je me permets de le faire brièvement sur le point suivant: Ici, le seul obstacle à notre proposition (la voie choisie est une voie complémentaire) serait une modification de l'ordonnance. Si j'ai bon souvenir, l'ordonnance est de la compétence du Conseil d'Etat; le cas échéant, on s'occupera volontiers de cela au Grand Conseil.

Une ordonnance, ça se change; ça se change dans un délai suffisant pour harmoniser la situation juridique avec les moyens budgétaires que, du point de vue politique, un Parlement est d'accord de donner ou non à sa police.

C'est une question politique et c'est celle-là que nous vous demandons de trancher.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Juste une correction matérielle.

C'est effectivement une ordonnance, qui est de la compétence du Conseil d'Etat, mais qui est soumise à l'approbation du Parlement.

On se rappelle très bien, à l'époque, des grandes discussions dans ce Parlement sur l'augmentation de l'effectif de la police.

Alors, bien sûr, je maintiens la position du Gouvernement.

Merci.

Par 100 voix contre 8 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe UDC/SVP.

Service de l'état civil et des étrangers	Dienststelle für Zivilstandswesen und Fremdenkontrolle
<i>Groupe UDC/SVP par Jean-Luc Addor</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Gel des subventions	Einfrierung der Subventionen
- 171'000.-	- 171'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Cette proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été refusée par la commission des finances par 10 voix contre une.

Elle a également été refusée par la commission thématique.

Il est à relever que cette proposition est liée au poste de délégué à l'intégration. La commission des finances estime que la suppression de ce montant risque de ne plus permettre l'exécution du mandat de prestations.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Tout le monde sait que le groupe UDC/SVP ne fait pas partie de ceux qui pensent que, globalement, les moyens du Service des étrangers doivent être réduits.

Ce que nous pensons simplement par rapport à ce poste concernant les subventions, c'est que mis à part en plus le contexte général, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, de l'augmentation un peu inquiétante du montant des subventions, le type de subvention auquel nous avons affaire ici, globalement, ce n'est pas seulement le mandat du délégué à l'intégration, mais toute une série de montants liés effectivement à ce mandat de prestations. Parmi ces montants, il y en a que l'on ne voit pas apparaître formellement. Il y a des subventions à différentes organisations qui, récemment, au cours d'une campagne qui a donné un résultat relativement limpide devant le peuple et en particulier devant le peuple valaisan, ont fait campagne avec notre argent quelque part et avec l'argent que nous voulons leur donner contre un projet qui a recueilli une immense approbation populaire.

Ce que nous avons en vue par cette proposition qui ne vise pas, à nouveau, à couper toute espèce de subventions, mais simplement à éviter leur augmentation, c'est que, encore une fois, nous ne sommes évidemment pas contre l'intégration. Nous pensons que c'est un problème important et que des critères précis et rigoureux devront être fixés lorsque notamment nous discuterons de la révision de la question des naturalisations. Mais nous savons par expérience que tous les Italiens, les Espagnols, les Portugais et combien d'autres qui sont venus chez nous et qui se sont intégrés, toutes ces personnes n'ont pas eu besoin de l'argent de l'Etat, n'ont pas eu besoin de subventions pour s'intégrer. Nous y voyons la preuve que l'intégration est une question de volonté, tout est là, et non pas d'argent, de subventions.

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il est raisonnable de réduire l'augmentation des subventions dans ce poste.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

La nouvelle loi votée par le peuple va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et cette nouvelle loi axe essentiellement son effort principal sur l'intégration.

Alors, vouloir en un seul coup de crayon supprimer la moitié des subventions que l'on consacre au soutien des actions et non pas des institutions, mais bien des actions d'intégration, je pense que ce serait faire preuve d'irresponsabilité.

Je ne partage bien sûr pas l'analyse faite par le député Jean-Luc Addor et je vous demande de laisser ces faibles moyens à disposition du service qui, en général, avec ces moyens, supporte des actions menées essentiellement par les villes du canton dans des opérations et des actions actives d'intégration.

Merci.

Par 103 voix contre 6 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent cette proposition du groupe UDC/SVP.

Service de l'état civil et des étrangers	Dienststelle für Zivilstandswesen und Fremdenkontrolle
<i>Groupe GRL par Brigitte Diserens</i>	<i>GRL-Fraktion durch Brigitte Diserens</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Sous-objectif politique n° 2	Politisches Teilziel 2
Traiter les demandes de naturalisations conformément aux délais et aux moyens demandés par les rapports de la COJU et COGEST	Behandlung der Einbürgerungsgesuche im Einklang mit den in den Berichten der JUKO und GPK geforderten Fristen und Mitteln
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

Service de l'état civil et des étrangers	Dienststelle für Zivilstandswesen und Fremdenkontrolle
<i>Groupe GRL par Brigitte Diserens</i>	<i>GRL-Fraktion durch Brigitte Diserens</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 4	Leistungsindikator 4
Durée moyenne de la procédure de naturalisation: 24 mois	Durchschnittliche Dauer des Einbürgerungsverfahrens: 24 Monate
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Au Service de l'état civil et des étrangers, nous avons deux propositions du groupe GRL, déposées par la députée Brigitte Diserens, allant dans le même sens.

La commission des finances a accepté, à l'unanimité, ces deux propositions et suit de cette manière la prise de position de la commission thématique.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL):

En fait, il s'agit ici de donner au service un signe de la volonté politique qu'il y a déjà dans ce Parlement, soit par les groupes, soit par la commission de justice et la commission de gestion.

Mais, nous sommes bien conscients que dans l'attente de la mise en vigueur de la nouvelle loi, cela pourrait retarder l'étude des dossiers dans le service. Alors, pour la mise en place de cet indicateur à 24 mois, il faudra que le Conseil d'Etat, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, trouve un moyen, même ponctuel, pour arriver à résorber ce retard et ainsi arriver, in fine, à 24 mois.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Bien sûr, les intentions de cette proposition sont louables et le Conseil d'Etat veut bien les partager. Vous savez peut-être que, déjà, nous avons renforcé l'effectif du personnel qui travaille à la naturalisation puisque la dernière procédure de naturalisation a vu arriver 400 personnes et autant de dossiers qui ont été traités lors de la session de novembre 2006. Nous avons bien sûr l'intention de poursuivre cet effort.

Toutefois, vous devez aussi savoir qu'il y a 1'500 dossiers de naturalisation actuellement auprès du service. Il y a bien sûr une croissance extraordinaire due au fait que la loi fédérale est entrée en vigueur et que l'on ne peut encaisser que des émoluments et plus des taxes d'agrégation dans les bourgeoisies. Ces 1'500 dossiers sont en attente finalement du travail législatif et de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi puisque, pas plus tard que tout à l'heure, on va traiter notamment de la modification de la Constitution qui devra permettre, ensuite, de modifier la loi sur le droit de cité et la loi sur les bourgeoisies. Actuellement, ces 1'500 dossiers ne peuvent pas être traités dans les communes puisque les bourgeoisies ne délivrent plus l'agrégation et que les communes politiques attendent que la loi soit modifiée pour pouvoir le faire. On est ainsi dans une situation qui est indépendante de la volonté du service et même des moyens qu'on lui met à disposition.

Il faudra certainement, au moment où la loi entrera en vigueur, faire une nouvelle appréciation de la situation et démontrer d'une façon claire comment on va résorber ces retards et cette nouvelle situation. Merci.

Le président:

Monsieur le chef du département, est-ce que vous vous opposez à ces propositions?

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Pas du tout, je les accepte, mais avec les cautèles et les remarques qui ont été faites d'ailleurs aussi par la présidente de la commission de gestion.

Le président:

Ces propositions sont ainsi tacitement acceptées.

Etablissements pénitentiaires	Strafanstalten
<i><u>Groupe PS/AdG par Gérald Varone</u></i>	<i><u>PS/AdG-Fraktion durch Gérald Varone</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Engagement d'un assistant social à 100% pour le service social des prisons	Anstellung eines Sozialarbeiters beim Sozialdienst der Gefängnisse zu 100%
+ env. 85'000.-	+ ca. 85'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Etablissements pénitentiaires	Strafanstalten
<i>Groupe PS/AdG par Gérald Varone</i>	<i>PS/AdG-Fraktion durch Gérald Varone</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Engagement d'une/un infirmier/ère en psychiatrie pour les établissements de Crêtelongue et de Pramont (service médical des prisons)	Anstellung einer Psychiatriepflegerin/eines Psychiatriepflegers für die Anstalten Crêtelongue und Pramont (medizinischer Dienst der Gefängnisse)
+ env. 80'000.-	+ ca. 80'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé.	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Ces deux propositions du groupe PS/AdG, déposées par le député Gérald Varone, allant dans le même sens, ont été refusées par la commission des finances par 9 voix contre 2.

Ces propositions sont également refusées par la commission thématique qui va déposer une motion pour réclamer une clarification des tâches entre les départements et un renforcement du service médical dans les prisons.

La commission des finances partage l'avis de la commission thématique et demande de reporter cette décision au budget 2008.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terretaz (PS/AdG):

Le manque de personnel infirmier dans les prisons devient vraiment problématique.

Pour répondre aux besoins d'une population carcérale de 300 détenus, nous ne disposons que de 2 postes à mi-temps. Les maladies physiques et psychiques et les problèmes de dépendance des détenus se sont dramatiquement aggravés ces dernières années.

Augmenter les moyens en personnel infirmier psychiatrique est donc une urgence.

Quant à la mise en place d'un service social dans les prisons, c'est une conséquence des exigences de la nouvelle loi d'application du code pénal suisse. Pour l'instant, toujours pour 300 détenus, les établissements pénitentiaires ne disposent que d'un seul poste d'assistant

social. Pour pouvoir prendre en charge les détenus dès le premier jour de leur incarcération et afin d'être en mesure de favoriser la réinsertion des détenus, il est important de renforcer le personnel social pour les prisons.

Le groupe PS/AdG remercie les commissions de sécurité, de la santé et de la justice d'avoir, avec diligence, pris en compte nos demandes.

Nous retirons donc nos deux propositions, tout en espérant que le Conseil d'Etat examine rapidement les deux postulats déposés par les commissions.

Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous prenons bonne note du retrait de vos deux propositions.

<p align="center">Service de la circulation routière et de la navigation</p> <p align="center"><i>Groupe PS/AdG par Gérald Varone</i></p>	<p align="center">Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt</p> <p align="center"><i>PS/AdG-Fraktion durch Gérald Varone</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>30 Charges de personnel</p>	<p>30 Personalaufwand</p>
<p>Titularisation des auxiliaires de longue durée (21.7 postes)</p>	<p>Umwandlung der Stellen der Hilfsangestellten mit unbefristetem Dienstverhältnis in Beamtenstellen (21.7 Stellen)</p>
<p>-</p>	<p>-</p>
<p>Retiré</p>	<p>Zurückgezogen</p>

Service de la circulation routière et de la navigation	Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt
<i><u>Commission SP par André Vernay</u></i>	<i><u>Kommission ÖS durch André Vernay</u></i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel Nr.1
Sous-objectif politique n° 1	Politisches Teilziel 1
Aucune modification dans le texte français.	Sicherstellen, dass die Personen geeignet und genügend ausgebildet sind, um sicher im öffentlichen Verkehr ein Fahrzeug führen zu können sowie Treffen von notwendigen Administrativ massnahmen bei Verstössen gegen die Regeln im Strassen- und Schiffsverkehr
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : (rédactionnel)</i>	
<i>Behandlungsvorschlag : (redaktionell)</i>	
<i>Ni discussion, ni vote</i>	
<i>Weder Diskussion noch Abstimmung</i>	
Service de la circulation routière et de la navigation	Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt
<i><u>Commission SP par André Vernay</u></i>	<i><u>Kommission ÖS durch André Vernay</u></i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 6	Leistungsindikator 6
Pourcentage de véhicules non contrôlés dans les délais légaux: 40% 36%	Prozentsatz der Fahrzeuge, die nicht innerhalb der gesetzlichen Fristen kontrolliert wurden: 40% 36%
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	
<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>	
<i>Discussion et vote si demandé</i>	
<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>	

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Au Service de la circulation routière et de la navigation, la proposition du groupe PS/AdG, déposée par le député Gérald Varone, est **retirée**.

Les deux propositions de la commission thématique, déposées par le député André Vernay, ont été acceptées à l'unanimité par la commission des finances étant donné qu'elles sont soit d'ordre rédactionnel, soit de mise à jour d'indicateur.

Le président:

Ces deux propositions de la commission thématique sont acceptées tacitement.

Service de la sécurité civile et militaire	Dienststelle für zivile Sicherheit und Militär
<i>Groupe GRL par Brigitte Diserens</i>	<i>GRL-Fraktion durch Brigitte Diserens</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire (nouveau)	Prioritäre Massnahme (neu)
Déplacer le point 14 des mesures prioritaires du service de la santé publique dans ce service.	Verschiebung der prioritären Massnahme 14 der Dienststelle für Gesundheitswesen zu dieser Dienststelle.
En effet, le « module » gestion des catastrophes est en réalité assuré par le SSCM.	Das Modul „Katastrophenmanagement“ wird denn auch von der DZSM verwaltet.
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Au Service de la sécurité civile et militaire, la proposition du groupe GRL, déposée par la députée Brigitte Diserens, a été acceptée par la commission des finances.

Je rappelle que cette proposition a été acceptée hier lors du débat sur la santé publique.

Le président:

Proposition acceptée.

Nous poursuivons, Monsieur le rapporteur.

Service de la chasse, de la pêche et de la faune	Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere
<i>Commission SP par André Vernay</i>	<i>Kommission ÖS durch André Vernay</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire n° 4 (nouvelle)	Prioritäre Massnahme 4 (neu)
Amélioration du sex-ratio dans le prélèvement de chamois effectués par les chasseurs	Verbesserung des Geschlechtsverhältnisses bei der Gämssjagdstrecke
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

<p align="center">Service de la chasse, de la pêche et de la faune</p> <p align="center"><i>Commission SP par André Vernay</i></p>	<p align="center">Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere</p> <p align="center"><i>Kommission ÖS durch André Vernay</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Objectif politique n° 1</p>	<p>Politisches Ziel 1</p>
<p>Indicateur n° 2</p>	<p>Leistungsindikator 2</p>
<p>Amélioration du sex-ratio dans le prélèvement de chamois effectués par les chasseurs. Nombre de jeunes boucs et d'âge moyen abattus (2005 = 1450).</p>	<p>Verbesserung des Geschlechtsverhältnisses bei der Gämsjagdstrecke und Einsparung von jungen und mittelalten Gämsböcken (2005 = 1450)</p>
<p>Planifié 2007: 1250</p>	<p>Ziel 2007: 1250</p>
<p>Décision de la commission:</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p>
<p>Accepté</p>	<p>Angenommen</p>
<p><i>Proposition de traitement : tacite</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i></p>
<p><i>Discussion et vote si demandé</i></p>	<p><i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i></p>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Au Service de la chasse, de la pêche et de la faune, les deux propositions de la commission thématique, déposées par le député André Vernay, n'ont pas d'incidences financières. La commission des finances les a acceptées à l'unanimité.

Le président:

Ces deux propositions sont acceptées tacitement.

Nous sommes ainsi arrivés au terme de la lecture de détail du budget du DFIS.

(Suite de l'examen du projet de budget 2007, *séance de relevée du jeudi 14 décembre 2006.*)

Deuxième lecture sur le texte

**12. CONSTITUTION CANTONALE
(modification des articles 28 et 29 – droit de cité)**

Zweite Lesung über den Text

**KANTONSVERFASSUNG
(Änderung der Artikel 28 und 29 – Bürgerrecht)**

Präsident: Marcel Mangisch / Rapporteur: Viviane Zehnder

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Titre et considérants, adoptés

I (art. 28, al. 1 (al. 2 à 4 abrogés) et art. 29) et II, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la modification constitutionnelle n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO, Präsident der zweiten Kommission:

Ich stelle fest, dass unser Parlament ein einig Volk von Brüdern und wohl auch von Schwestern ist. Was gibt es für einen Kommissionspräsidenten schöneres. Dem ist auch gut so, es handelt sich hier ja um eine Verfassungsrevision, die unbestritten ist. Es geht um einen Grundsatzentscheid – das wissen Sie. Es geht darum, dass künftig nicht mehr das seitens einer Bürgergemeinde erteilte Bürgerrecht, sondern das seitens einer Einwohnergemeinde erteilte Bürgerrecht massgebend sein soll, ob jemand Walliser- bzw. Schweizerbürger werden kann.

Dieser Entscheid ist richtig und auch wichtig. Es wird damit vor allem dem Anliegen um eine bestmögliche Integration der Einbürgerungswilligen Rechnung getragen. Und wer könnte diese Frage, ob jemand sich bestens integriert hat oder nicht, besser beantworten als die Gemeinschaft in der er lebt und das ist ja die Einwohnergemeinde und nicht die zufälligerweise oder nach irgendwelchen Kriterien gewählte Bürgergemeinde.

Wer, wie und unter welchen Gesichtspunkten das Gemeindebürgerrecht erteilt wird, das wird ja das anschliessende Gesetzgebungsverfahren dann zeigen. Eines wird allerdings sicher sein, mein Nachfolger, der dazumalige Kommissionspräsident, wird bezüglich dieser Fragen wohl kaum in diesem Parlament ein einig Volk von Parlamentariern vorfinden.

Zum Schluss noch eine kleine Bemerkung und eine redaktionelle Korrektur zum deutschen Text und zwar in Artikel 28, Absatz 1, Ziffer 2. Hier hat die Redaktionskommission noch zusätzlich das Wort "das" gestrichen.

Und ganz zum Abschluss ist es mir eine angenehme Pflicht zu danken und zwar vor allem der Dienstchefin, Frau Françoise Gianadda, für ihr grosses Engagement, ihre Sachkompetenz bei der Betreuung dieses Dossiers und ich danke natürlich auch Ihnen allen, dass Sie einhellig der Kommission Folge leisten und bedanke mich abschliessend natürlich auch bei den Kommissionsmitgliedern für ihre wertvolle Mitarbeit.

Danke schön.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais remercier le président et toute sa commission, ainsi que M^{me} le rapporteur pour l'excellent travail qui a été fait.

Vous êtes appelés à entériner – j'espère à la quasi-unanimité – aujourd'hui une évolution voulue par le droit fédéral, bien sûr, mais aussi une évolution qui est voulue par les institutions elles-mêmes concernées puisque, comme vous le savez, la Fédération des bourgeoisies valaisannes s'est aussi prononcée d'une façon claire en faveur du transfert du droit de cité. Il faut maintenant agir assez rapidement, de manière à pouvoir permettre justement de résorber tous ces retards dans les naturalisations et mettre notre dispositif légal à jour.

Je vous remercie ainsi de l'appui que vous allez apporter à cette modification constitutionnelle et, bien sûr, je vous remercie déjà pour l'appui que vous donnerez, lors de la votation populaire en mars, au texte que vous allez arrêter aujourd'hui.

Merci.

La modification de la Constitution cantonale (articles 28 et 29 – droit de cité) est adoptée par 109 voix en deuxième lecture sur le texte, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire.

Le président:

C'est ainsi par une belle unanimité que nous mettons un terme à l'ordre du jour de ce matin.

Je vous souhaite un bon appétit et je contreviens au règlement – si vous êtes d'accord bien sûr – en vous demandant de reprendre les débats à 13 h 30. Nous avons du temps devant nous.

A tout à l'heure.

La séance est levée à 11 h 20.

Séance de relevée du jeudi 14 décembre 2006

Présidence: M. le député Albert Bétrisey.

Ouverture de la séance: 13 h 30.

Ordre du jour

Première lecture

1. Projet de loi sur la police du commerce

Erste Lesung

Gesetzesentwurf über die Gewerbepolizei

Première lecture

2. Projet de loi d'adhésion à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges

Erste Lesung

Gesetzesentwurf über den Beitritt zur Rahmenvereinbarung für die interkantonale Zusammenarbeit mit Lastenausgleich

3. **Projet de budget 2007**
Département de l'économie et du territoire (DET)

Entwurf des Voranschlages 2007

Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

Traitement / Behandlung: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

4. Postulat des députés Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) et Gilbert **LORETAN** (CSPO) concernant la participation du Service de l'aménagement du territoire à la conception d'évolution du paysage pour la plaine de la vallée du Rhône Brigue - Salquenen (09.06.2006) (4.046) (*en collaboration avec le DTEE*)
Postulat der Grossräte Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) und Gilbert **LORETAN** (CSPO) betreffend Mitwirkung der Dienststelle für Raumentwicklung am Landschaftsentwicklungskonzept (LEK) Rhonetalebene Brig - Salgesch (09.06.2006) (4.046) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

Développements / Entwicklungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Department für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

5. Postulat du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, concernant le Valais, destination aquatique (12.09.2006) (4.049) (*en collaboration avec le DTEE*)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, betreffend das Wallis als Wasser-Mekka (12.09.2006) (4.049) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
6. Postulat du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, concernant l'aquarioscope (12.09.2006) (4.050)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, betreffend Aquarioscope (12.09.2006) (4.050)

Le président:

Mesdames et Messieurs les députés, je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre place pour que nous puissions entamer les débats de cet après-midi par le premier point de l'ordre du jour.

Première lecture

**1. PROJET DE LOI
sur la police du commerce**

Erste Lesung

**GESETZESENTWURF
über die Gewerbepolizei**

Commission de l'économie et de l'énergie /

Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Président: Jacques-Roland Coudray / Rapporteur: Alexandre Caillet

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Titre et considérants, adoptés

Article 1

Proposition du groupe PDCC par le député (suppl.) Damien Luyet (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP), rapporteur:

Article 1

Alinéa 2

La proposition du groupe PDCC, déposée par le député (suppl.) Damien Luyet, est acceptée par la commission avec la modification rédactionnelle suivante: "Demeurent réservés... ainsi que la loi concernant l'ouverture des magasins du 22 mars 2002 et l'ordonnance fédérale sur l'indication des prix (OIP) du 11 décembre 1978."

Cette référence à la loi fédérale sur l'indication des prix permet de préciser certaines exigences, liées en particulier au commerce itinérant.

Cette nouvelle rédaction a été acceptée à l'unanimité par la commission.

Le président:

Je me tourne vers l'auteur de cette proposition. Je pense que je peux avoir son consentement.

C'est le cas. Merci.

Article 1, adopté avec la proposition du groupe PDCC modifiée rédactionnellement par la commission à l'alinéa 2.

Articles 2 et 3, adoptés.

Article 4

Vorschläge der FDPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn:

Proposition du groupe PDCB par le député Xavier Bagnoud (pas développée):

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey (pas développée):

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 4:

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP), rapporteur:

Article 4

Alinéa 1

La proposition du groupe FDPO, déposée par le député (suppl.) Christoph Föhn, a été acceptée par la commission avec la modification rédactionnelle suivante: "...ainsi que toute forme de vente et de prêt d'un tel matériel sont interdits aux jeunes de moins de 18 ans".

Si la modification rédactionnelle, telle que présentée, n'a pas soulevé d'opposition au sein de la commission, cependant, la modification de l'âge à 18 ans a été approuvée par 10 voix contre 3.

Le président:

Je me tourne vers le député (suppl.) Christoph Föhn et je constate qu'il est d'accord avec cette nouvelle rédaction.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Au sujet de l'augmentation de l'âge (de passer de 16 à 18 ans), j'aimerais préciser que la loi pénale prévoit l'âge de 16 ans. C'est pour cette raison que, dans la loi, nous avons donné une préférence à cet âge-là. Aux articles 187 et 197 du code pénal suisse, les dispositions qui répriment les actes d'ordre sexuel avec des enfants et la pornographie fixent un âge limite de protection à 16 ans. C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat avait donné la préférence à cet âge, non seulement pour avoir la référence au code pénal suisse, mais aussi pour avoir une uniformité au sein de cette législation. En effet, dans d'autres articles, par exemple celui concernant la vente du tabac, on parle de 16 ans. Une motion, déposée par l'ancienne députée Francine Cutruzzolà, proposait aussi l'âge de 16 ans.

C'est donc pour ces raisons et avec ces arguments que le Conseil d'Etat maintient l'âge de 16 ans, mais c'est à vous de décider, vous êtes le législateur!

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Je ne voulais pas intervenir après le chef du département, mais comme il m'a brûlé la politesse...

Simplement pour dire que la commission a voulu justement donner un signe pour tout mettre en œuvre pour mettre en place une protection efficace de la jeunesse.

On a déjà eu de grandes discussions hier, dans le cadre de l'examen du budget du DSSE, où nous avons parlé de la problématique de la protection de la jeunesse.

Ici, la commission a voulu donner un signe et porter cet âge à 18 ans. C'est vrai, ce n'est pas tout à fait l'âge légal, mais je pense que si l'on va dans le sens aussi de la motion déposée en son temps par l'ancienne députée Francine Cutruzzolà, je crois que celle-ci serait aussi d'accord de se rallier à l'âge de 18 ans.

Le président:

Le Conseil d'Etat souhaite revenir à sa version initiale du projet de loi.

Nous devons ainsi voter.

Alinéa 1

Par 82 voix contre 21, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition du groupe FDPO modifiée rédactionnellement par la commission.

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP), rapporteur:

Article 4

Alinéa 1

La proposition du groupe PDCB, déposée par le député Xavier Bagnoud, et celle du groupe GRL, déposée par le député Bernard Rey, sont sans objet vu la modification précédente.

Alinéa 4

La proposition du groupe CSPO, déposée par la députée Graziella Walker Salzmänn, a été refusée par la commission par 12 voix contre une.

La commission comprend le légitime souci de la députée. Cependant, cette disposition est déjà présente dans les diverses ordonnances fédérales et cantonales sur les denrées alimentaires.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn (CSPO):

Die CSPO-Fraktion zieht diesen Antrag zurück, wünscht aber, dass sich die zweite Kommission mit dieser Problematik auseinandersetzt.

Danke.

Le président:

La proposition du groupe CSPO étant retirée, nous pouvons poursuivre, Monsieur le rapporteur.

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP), rapporteur:

Article 4

Alinéa 5 nouveau

La proposition du groupe FDPO, déposée par le député (suppl.) Christoph Föhn, a été refusée par la commission par 9 voix contre 2.

Si la commission comprend également le légitime souci du député (suppl.) Christoph Föhn, elle reconnaît que la notion de violence est une notion subjective et difficilement mesurable objectivement.

La proposition de la commission est donc de rejeter ce nouvel alinéa.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Ich habe mir gedacht, wenn wir hier innerhalb des Kantonsparlaments den Jugendschutz auf sexuelle und pornographische Inhalte beschränken möchten, gehen wir einen Schritt zu wenig weit. Vor allem weil wir in letzter Zeit immer wieder auch Übergriffe von Jugendlichen und jungen Erwachsenen auf andere Erwachsene oder Jugendliche haben, dachte ich mir, dass es recht sinnvoll wäre, wenn man auch hier in diesem Bereich ein Zeichen setzen könnte, da sich doch etliche Jugendliche – was mittlerweile auch Untersuchungen zeigen – inspirieren lassen durch solche gewaltverherrlichenden Filme.

Ich bestehe auf diesem Antrag und bitte um Abstimmung.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Il y a deux notions dans cet article 4, alinéa 5 nouveau:

Tout d'abord, la vente, le prêt et l'envoi à des jeunes: cela a été réglé tout à l'heure par le Grand Conseil.

Ensuite, il reste la problématique des contenus brutaux faisant l'apologie de la violence qui sont interdits: la commission n'a effectivement pas voulu aller jusqu'à définir le terme de violence. Où s'arrête la normalité et où débute la violence? Je crois que cela est difficilement quantifiable.

Raison pour laquelle nous avons refusé cette proposition.

Alinéa 5 nouveau

Par 58 voix contre 51 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe FDPO.

La discussion est close.

Article 4 adopté avec la proposition du groupe FDPO modifiée rédactionnellement par la commission à l'alinéa 1.

Article 5

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Sascha Jäger (durch Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 5:

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP), rapporteur:

Article 5

Alinéa 2

Le groupe CVPO, par le député (suppl.) Sascha Jäger, propose de supprimer l'alinéa 2.

De l'avis de la commission, cet alinéa doit être maintenu.

La commission précise, par 11 voix et une abstention, que, par souci de simplification administrative, une simple annonce faite à la commune charge ladite commune d'analyser si cette manifestation est conforme aux dispositions légales tant communales que cantonales.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

In diesem Artikel steht, dass ein Anlass angemeldet werden muss. Und es geht nicht darum, dass wir den Artikel in dem Sinne abschaffen und es gar nichts mehr gibt, sondern wir wollen eine Verschärfung.

Die CVPO ist der Meinung, die Gemeindepolizei soll einen Anlass bewilligen oder ablehnen können. Wenn ein Anlass angemeldet wird und die Bedingungen, der Gemeindebehörde erfüllt sind, kann ein Anlass nach dem neuen Gesetz nicht verboten werden. Ich weiss, dass über andere Gesetze vielleicht auch ein Verbot erwirkt werden könnte.

Ein Beispiel dazu.

Letztes Jahr kam an die Gemeinde Visp folgender Antrag: Die Guggenmusik will mitten im Sommer einen Grossanlass mit vielen Guggenmusiken organisieren. Einen solchen Anlass, wenn alle Bedingungen erfüllt sind, muss man dann wohl oder übel bewilligen. Wir sehen das nicht als die richtige Linie. Wir sind dafür, dass die Gemeinde einen solchen Anlass auch verbieten kann, denn es gibt genug Anlässe in der kalten Jahreszeit für solche Feste.

Wir sehen unseren Abänderungsantrag als durchaus berechtigt und sind daher der Meinung, dass wir ihn **zurückziehen zugunsten der zweiten Kommission**. Die zweite Kommission soll sich nochmals mit dem auseinandersetzen.

Ich danke.

La discussion est close.

Le président:

La proposition du groupe CVPO est donc retirée et transmise à la sagacité, à la réflexion de la deuxième commission.

Article 5, adopté.

Article 6

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Sascha Jäger (nicht entwickelt):

Proposition du groupe PDCC par le député (suppl.) Damien Luyet (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP), rapporteur:

Article 6

Alinéa 2

La proposition du groupe CVPO, déposée par le député (suppl.) Sascha Jäger, a été refusée par la commission. Elle est caduque vu l'article 5, alinéa 2, sous sa forme originale.

Alinéa 3 nouveau

La proposition du groupe PDCC, déposée par le député (suppl.) Damien Luyet, est déjà réglée par l'article 1, alinéa 2.

Article 6, adopté.

Article 7

Propositions du groupe PDCB par le député Xavier Bagnoud (pas développées):

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Sascha Jäger (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP), rapporteur:

Article 7

Les propositions du groupe PDCB, déposées par le député Xavier Bagnoud, contenues aux lettres a, c et d sont tout simplement retirées, car la notion de "tels que" est synonyme de "etc."

Lettre a

La proposition du groupe CVPO, déposée par le député (suppl.) Sascha Jäger, est acceptée par la commission. Le football de table est transféré à l'article 9 dans les manifestations sportives vu l'organisation de certains championnats.

Lettre d

La proposition du groupe PDCB, déposée par le député Xavier Bagnoud, est acceptée à l'unanimité de la commission en ce sens que "colonnes à essence" passe de la lettre c à la lettre d.

Article 7, adopté avec la proposition du groupe CVPO à la lettre a et la proposition du groupe PDCB à la lettre d, tel que précisé par le rapporteur, le député Alexandre Caillet.

Article 8

Proposition du groupe PDCB par le député Xavier Bagnoud (pas développée):

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 8:

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP), rapporteur:

Article 8

Alinéa 1

La proposition du groupe PDCB, déposée par le député Xavier Bagnoud, a été refusée par la commission par 9 voix contre 3.

La notion "appareils servant aux jeux de divertissement" doit être maintenue. En effet, elle permettra à l'autorité de contrôle de mieux contrôler l'utilisation et la conformité des appareils servant aux jeux de divertissement. Par exemple, un flipper peut, par une simple manipulation technique, se transformer en appareil à sous. Il vaut beaucoup mieux surveiller en aval qu'en amont.

Pratiquement identique à la précédente, la proposition du groupe GRL, déposée par le député Bernard Rey, est également refusée par la commission pour les mêmes raisons.

M. le député Bernard Rey (GRL):

La modification acceptée par la commission à l'article 9 correspond dans l'esprit à ce que nous demandons.

Pour cette raison, nous **retirons** notre proposition à l'article 8.

Merci.

Le président:

La proposition du groupe PDCB est, elle aussi, **retirée**.

La discussion est close.

Article 8, adopté.

Article 9

Propositions du groupe PDCB par le député Xavier Bagnoud (pas développées):

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Sascha Jäger (nicht entwickelt):

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP), rapporteur:

Article 9

Titre

La proposition du groupe PDCB, déposée par le député Xavier Bagnoud, a été acceptée par la commission à l'unanimité par souci d'harmonisation avec le titre de l'article 8.

Lettre a

La proposition du groupe CVPO, déposée par le député (suppl.) Sascha Jäger, est acceptée par la commission comme indiqué à l'article 7. La notion de "football de table" passe donc de l'article 7 à l'article 9.

La proposition du groupe PDCB, déposée par le député Xavier Bagnoud, a été retirée.

Lettre b nouveau

La proposition du groupe GRL, déposée par le député Bernard Rey, a également été retirée.

Article 9, adopté avec la proposition du groupe PDCB concernant le titre de l'article et la proposition du groupe CVPO à la lettre a.

Articles 10 à 16, adoptés.

Article 17

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Sascha Jäger (durch Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 17:

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP), rapporteur:

Article 17

Alinéa 1

La proposition du groupe CVPO, déposée par le député (suppl.) Sascha Jäger, a été refusée par la commission par 11 voix contre une.

La commission maintient la formulation de l'article 17, telle que prévue, en adéquation avec la loi cantonale sur l'hôtellerie et la restauration.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Wir ziehen den Antrag zurück, da das ja auf eidgenössischer Ebene gesetzlich geregelt ist und überall 16 steht. Aus diesem Grund werden wir den Antrag zurückziehen.

Danke.

La discussion est close.

Article 17, adopté.

Articles 18 à 35, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):

L'ensemble du projet, bien sûr, me convient. J'ai fait partie de la commission.

Ce n'est pas dans le but de polémiquer, mais simplement dans l'objectif de recevoir aujourd'hui une réponse précise à la question posée au chef du département mardi – qu'il n'a peut-être pas vraiment bien entendue. Je lui demandais ce qu'il avait déjà entrepris auprès de SELECTA pour supprimer des distributeurs automatiques les anneaux sexuels vibrateurs et ce qu'il avait l'intention d'entreprendre.

J'ai appris que dans la petite commune de Bossonnens à Fribourg, sur la simple intervention d'une habitante qui avait été choquée parce que son gamin avait ramené cela à la maison, SELECTA a retiré ce genre de matériel du distributeur.

Alors, Monsieur le conseiller d'Etat, si vous avez déjà entrepris quelque chose, merci de me le faire savoir. Sinon, je me permettrais de vous demander de peut-être, au nom du Conseil d'Etat ou en votre nom personnel, faire une démarche pour que l'on retire ces anneaux vibrateurs des distributeurs automatiques.

Cela correspond quand même à l'esprit de la loi que nous allons voter tout à l'heure, dont tous les gens de ce Parlement se préoccupent par rapport à la protection de la jeunesse.

Merci, Monsieur le chef du département.

M. le député Bernard Rey (GRL):

Je le disais lors de l'entrée en matière, le groupe radical-libéral trouve le projet de loi sur la police du commerce équilibré.

Les modifications apportées cet après-midi n'ont pas changé de manière profonde cet équilibre. Le groupe GRL ne peut que se réjouir que ses propositions d'amendement aient été acceptées non pas dans les faits, mais dans l'esprit.

Nous rendons tout de même le Conseil d'Etat attentif à la réserve émise mardi matin concernant le commerce démonstration. En raison de la réponse très évasive donnée mardi par M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, nous invitons la deuxième commission à se pencher de manière approfondie sur ce sujet.

Merci de votre attention.

M. le député Xavier Bagnoud (PDCB):

Je crois que le groupe PDCB, par rapport aux amendements relativement nombreux qui ont été déposés, se retrouve globalement très satisfait et remercie bien entendu la commission pour son travail d'hier après-midi.

Nous voulons quand même relever, concernant l'article 4, alinéa 1, auquel nous tenions beaucoup, que notre proposition n'a pas été retirée, mais que, au contraire, elle a été acceptée. Nous nous rallions donc aux intervenants sur cet amendement et nous le faisons aussi nôtre.

Avant de passer au vote, je vous remercie du travail qui a été accompli. Même si c'étaient des points de détail, cela peut avoir son importance pour des lois qui ont une durée de vie aussi relativement importante.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Arrivé au terme de l'analyse de ce projet de loi en première lecture, je peux émettre les considérations suivantes:

Tout d'abord, la loi actuelle de 1969 passera de 65 à 35 articles – ce qui permet de penser que lorsque nous réviserons prochainement cette loi, eh bien!, on pourra carrément la supprimer!

Ensuite, on note un allègement des procédures, tant pour les commerçants que pour les organisateurs de manifestations. Je crois que c'est une bonne chose.

Il y a également l'ancrage de la liberté de commerce inscrite dans la Constitution, tout en ayant édicté des règles précises concernant notamment le commerce itinérant. Il faut savoir que c'était une des préoccupations principales de l'Union commerciale valaisanne. Je crois qu'on a ainsi pu aller dans leur sens.

Au chapitre de la protection de la jeunesse, thème d'actualité, par le simple fait d'avoir augmenté l'âge d'accès de 16 à 18 ans dans les commerces spécialisés dans la vente de matériel à caractère sexuel ou/et pornographique, nous avons fait un pas également dans le sens de la protection de la jeunesse. Mais, encore une fois, malheureusement, nous ne freinerons pas la désresponsabilisation de la société face à ses problèmes. Je crois qu'il faut rappeler ici le rôle éducatif des parents qui est primordial et que la meilleure des lois ne pourra pas pallier ces problèmes.

Enfin, cette loi veut aussi mieux définir les rôles entre le canton et les communes concernant les autorisations. Vous avez vu que l'accent a été mis sur la proximité du pouvoir de décision.

Ainsi, je vous remercie d'accepter ce projet de loi sur la police du commerce en première lecture.

Je remercie les deux collègues de la commission qui sont intervenus pour se remercier de la bonne tenue de la loi et du bon travail de la commission.

J'aimerais également remercier le chef du département, M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, qui va devoir répondre maintenant précisément aux questions de la députée Anne-Christine Bagnoud, même si j'ai entendu, l'autre jour, sur Rhône FM que le débat était en peu tendu, malheureusement, en commission, la députée Anne-Christine Bagnoud n'a jamais parlé de ce problème et, tout d'un coup, par médias interposés, on arrive à créer quasiment une polémique. Alors, Madame la députée Anne-Christine Bagnoud, s'il vous plaît, la prochaine fois, parlez-en à la commission, on en parle à M. le chef du département et je crois que les choses iront mieux ainsi.

Je remercie également MM. Dini et Zumstein, les collègues de la commission et notre rapporteur toujours ad hoc, le député Alexandre Caillet.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Il est évident que le Conseil d'Etat du canton du Valais n'entre jamais dans une polémique. Je réponds alors bien volontairement à la question posée et même aussi à l'autre question qui a été posée lors du débat d'entrée en matière. Mais, je ne puis que confirmer ce que j'ai déjà dit dans le cadre du débat d'entrée en matière, c'est-à-dire que j'ai donné une réponse, mais, parfois, les réponses que je donne ne plaisent pas; cependant, on ne peut pas dire, après, que les réponses n'ont pas été données.

Alors, je reviens sur ces deux questions:

La première concernait les ventes démonstration. Lors du débat d'entrée en matière, j'ai précisé que cela tombe sous le champ d'application de cette législation, c'est-à-dire que la vente par démonstration est considérée comme un commerce itinérant et, de ce fait, tombe sous le régime de cette loi. Aussi, toutes les règles concernant le commerce itinérant s'appliquent par conséquent aux ventes démonstration (les bus qui présentent des objets à la vente). J'ai aussi dit lors de l'entrée en matière que je discuterai avec mon juriste pour confirmer cela. Je le confirme donc par ce que je viens de dire.

En ce qui concerne la seconde question, le Conseil d'Etat du canton du Valais agit sur des bases légales. Ici, une base légale pour interdire actuellement la vente de ces objets à travers SELECTA, on ne l'a pas. On la crée aujourd'hui avec cette loi. Evidemment, il y a encore une deuxième lecture, puis l'entrée en vigueur, mais je répète que les bases légales pour interdire cette vente sont créées par cette législation. J'ai aussi demandé au juriste de mon département d'examiner la question de savoir si on a une base légale. D'après les renseignements obtenus de mon juriste, actuellement, nous n'aurions pas de base légale. Vous pouvez demander que j'adresse une lettre à SELECTA pour demander d'enlever ce matériel. Je peux le faire, mais étant donné que je n'ai pas une base légale pour interdire, ce sera au bien plaisir de SELECTA d'enlever ce matériel des distributeurs.

Je pense ainsi avoir répondu à ces deux questions précises et vous remercie si vous pouviez me le confirmer.

Je profite de remercier le président de la commission pour l'excellent travail qu'il a fourni, ainsi que tous les membres de la commission.

Je profite aussi de remercier mes collaborateurs et ma collaboratrice pour avoir préparé ce projet de loi.

Je me réjouis de discuter la suite lors des travaux de la deuxième commission.

Merci.

Le projet de loi sur la police du commerce est adopté par 120 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.

Première lecture

**2. PROJET DE LOI D'ADHESION
à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une
compensation des charges**

Erste Lesung

**GESETZESENTWURF ÜBER DEN BEITRITT
zur Rahmenvereinbarung für die interkantonale Zusammenarbeit mit
Lastenausgleich**

Délégation aux affaires extérieures /

Delegation für auswärtige Angelegenheiten

Présidente: Margrit Picon-Furrer / Berichterstatterin: Angelica Brunner-Wyss, Suppl.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de loi d'adhésion n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Le groupe DC du Bas salue l'adhésion du canton du Valais à l'accord-cadre intercantonal.

La suite de ce dossier – nous l'avons dit lors de l'entrée en matière – se jouera lors de la révision de la LOCRP qui adaptera le mode de fonctionnement de notre Parlement à la nouvelle donne intercantonale.

Nous attendons juste une petite réponse à la question soulevée à l'entrée en matière concernant les changements au sein du Gouvernement pour être plus efficace par rapport à cette nouvelle donne intercantonale.

Pour le surplus, nous nous en remettons à la délégation aux affaires extérieures pour assurer le suivi des dossiers qui germeront dans le cadre du présent accord.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la délégation aux affaires extérieures (AE):

Je considère que cette loi d'adhésion sera largement acceptée; je vous remercie donc de votre acceptation même si le vote n'a pas encore eu lieu.

Ces collaborations intercantionales sont de toute façon positives et généralement réjouissantes.

Par contre, suite aux déclarations des différents groupes de mardi passé, le souci d'un déficit démocratique a globalement été exprimé.

La proposition de la commission d'adapter la LOCRP actuellement en cours de modification afin de renforcer ou de préserver en tout cas le mécanisme démocratique entre le législatif et l'exécutif est ainsi légitimée; nous en débattons lors de nos futures discussions à ce sujet.

Les accords intercantonaux concernant les six cantons romands liés par la convention des conventions devront permettre l'implication du Parlement, comme jusqu'à présent d'ailleurs.

Là aussi, un élargissement à d'autres cantons est en discussion. A mon avis, il n'y a pas lieu d'attendre la mise en place de la RPT pour lancer ces réflexions et faire des modifications.

J'aimerais d'ores et déjà remercier M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, Mme Monique Albrecht, le Service parlementaire par M. Nicolas Sierro et bien sûr les membres de la commission pour leur excellente collaboration.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Le souci de la délégation par sa présidente et des députés qui se sont exprimés lors du débat d'entrée en matière d'avoir une participation plus intense lors de l'élaboration des conventions intercantionales est partagé par le Conseil d'Etat.

Cependant, il faut trouver des solutions qui ne soient pas trop contraignantes parce que l'on doit quand même aussi respecter le rôle soit du législatif, soit de l'exécutif qui a tout de même le rôle de négocier ces collaborations, ces contrats avec les autres cantons.

Mais, cela dit, nous acceptons la démarche de vouloir modifier la LOCRP dans le sens d'avoir une information préalable, ceci avant que le Conseil d'Etat ne commence à négocier avec la délégation aux affaires extérieures. Nous assurerons également l'information des discussions que l'on aura avec ces cantons et vous tiendront informés sur le processus des négociations. Dans ce sens, une modification de la LOCRP est, pour le Conseil d'Etat aussi, acceptable.

Pour répondre à la question du député Jean-Albert Ferrez, concernant les affaires extérieures, au sein du Gouvernement, ces tâches sont attribuées à mon département, étant responsable pour les affaires extérieures. C'est d'ailleurs pour cette raison que je siège comme membre permanent dans la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale. Je siège à la Conférence des Gouvernements suisses (KDK-CDC) et suis aussi le répondant pour la délégation des affaires extérieures. Je propose à M^{me} la présidente de la délégation de nous revoir au début de l'année prochaine pour analyser les objets qui sont en cours ou qui sont en préparation. On pourrait, au début de l'année, se rencontrer et parler d'une stratégie à fixer pour nos relations extérieures.

J'espère ainsi avoir répondu à ces questions.

Je remercie la présidente de la délégation ainsi que les membres et M^{me} la vice-chancelière.

Merci d'accepter ce projet de loi d'adhésion.

Le projet de loi d'adhésion à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges est adopté par 112 voix en première lecture.

Le président:

Je me tourne vers vous, Madame la présidente de la délégation, dans votre rapport, vous suggérez une lecture unique.

Est-ce que cette proposition est maintenue?

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la délégation aux affaires extérieures (AE):

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, cette proposition est maintenue vu le vote unanime intervenu en première lecture.

Le président:

Merci, Madame la présidente.

En conformité avec l'article 101 de notre règlement, nous procédons au vote.

La lecture unique est acceptée par 111 voix.

Vous renoncez ainsi à une deuxième lecture.

Je vous remercie.

3. PROJET DE BUDGET 2007
Département de l'économie et du territoire (DET)
ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2007
Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Service de l'économie et du tourisme	Dienststelle für Wirtschaft und Tourismus
<u>Commission EE par Jacques-Roland Coudray</u>	<u>Kommission VE durch Jacques-Roland Coudray</u>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Sous-objectif politique n° 3.3	Politisches Teilziel 3.3
Encourager l'innovation et la diversification du tissu économique	Fördern von Innovationen und der Diversifizierung der Wirtschaft
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

Dienststelle für Wirtschaft und Tourismus

Vorschlag der Kommission VE durch Jacques-Roland Coudray

Beschluss der Kommission: **angenommen** mit 10 zu 0 Stimmen und 0 Enthaltungen.

Die thematische Kommission hat diesen Vorschlag angenommen, die FIKO schliesst sich diesem Vorschlag an. Diese Änderung hat keine finanziellen Auswirkungen.

Le président:

Cette proposition est acceptée tacitement.

<p align="center">Service de l'économie et du tourisme</p> <p><i>Groupe PDCC par Christophe Lamon</i></p>	<p align="center">Dienststelle für Wirtschaft und Tourismus</p> <p><i>PDCC-Fraktion durch Christophe Lamon</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Objectif politique n° 1</p> <p>Sous-objectif politique n° 3</p> <p>Alinéa 3.4 nouveau</p> <p>Favoriser la mise sur pieds d'une place financière valaisanne visant à:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. accompagner le développement d'affaire en milieu touristique 2. promouvoir la localisation des activités bancaires aux services des touristes et résident aux forfaits 3. assurer la pérennité du financement des entreprises locales 4. soutenir la création d'entreprise technologique 5. renforcer la compétitivité des assurances, secteur fort au niveau du canton <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Politisches Ziel 1</p> <p>Politisches Teilziel 3</p> <p>Absatz 3.4 neu</p> <p>Fördern der Entwicklung des Finanzplatzes Wallis mit folgenden Zielen:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Begleitung der Geschäftsentwicklung im Tourismusbereich 2. Förderung der Ansiedlung von Bankenaktivitäten im Dienste der Touristen und Einheimischen mittels Pauschalen 3. Gewährleistung der Finanzierung der lokalen Unternehmen 4. Unterstützung der Schaffung von Technologie-Unternehmen 5. Stärkung der Wettbewerbsfähigkeit des Sektors Versicherungen, der auf kantonaler Ebene eine wichtige Rolle spielt <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement :</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag :</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Christophe Lamon

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 11 Stimmen

Die FIKO geht mit der thematischen Kommission einig und hat diesen Vorschlag ebenfalls abgelehnt.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Compte tenu de l'aspect très générique des requêtes formulées par le député (suppl.) Christophe Lamon et malgré l'importance des enjeux que recèlent ses propositions, nous lui avons suggéré de retirer ses propositions d'amendement – il en a déposé deux – et d'intervenir directement auprès de la commission concernée.

Je retire donc ces deux amendements.

Merci.

Service de l'économie et du tourisme	Dienststelle für Wirtschaft und Tourismus
<i>Commission EE par Jacques-Roland Coudray</i>	<i>Kommission VE durch Jacques-Roland Coudray</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire n° 5	Prioritäre Massnahme 5
Elaboration d'une nouvelle politique régionale adaptée aux réalités valaisannes notamment les restructurations et les fusions du réseau des remontées mécaniques	Erarbeitung einer neuen Regionalpolitik, die den kantonalen Bedürfnissen entspricht, namentlich Restrukturierungen und Fusionen beim Seilbahnbereich
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

Vorschlag der Kommission VE durch Jacques-Roland Coudray

Beschluss der Kommission: **angenommen**

Die FIKO ist mit der thematischen Kommission einverstanden und hat diesen Vorschlag ebenfalls angenommen.

Diese Änderung hat keine finanziellen Auswirkungen.

Le président:

Cette proposition n'est pas discutée; **elle est ainsi donc acceptée également tacitement.**

Service de l'économie et du tourisme	Dienststelle für Wirtschaft und Tourismus
<i>Groupe PDCC par Christophe Lamon</i>	<i>PDCC-Fraktion durch Christophe Lamon</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique n° 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance n° 10 (nouveau)	Leistungsindikator 10 (neu)
Nombre de diplômés qui trouvent un emploi avant l'âge de 30 ans en Valais	Anzahl der unter 30-jährigen Diplominhaber, die eine Anstellung im Wallis finden
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Le président:

Cette proposition, déposée par le député (suppl.) Christophe Lamon, est retirée.

Service de l'agriculture	Dienststelle für Landwirtschaft
<i>Commission ATE par Willy Giroud</i>	<i>Kommission LTU durch Willy Giroud</i>
Prestations	Leistungen
<p>Objectif politique n° 1</p> <p>Sous-objectif politique n°3</p> <p>Améliorer la rentabilité de l'agriculture valaisanne en renforçant son professionnalisme, en favorisant la diversification de la production et des activités, notamment l'agro-tourisme, en vue d'adapter l'offre aux exigences du marché afin d'atteindre une plus-value économique.</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté</p>	<p>Politisches Ziel 1</p> <p>Politisches Teilziel 3</p> <p>Verbessern der Rentabilität der Walliser Landwirtschaft durch eine verstärkte Professionalisierung, durch Förderung der Diversifizierung von Produkten und Tätigkeiten, insbesondere durch den Agrotourismus, sowie durch Anpassung des Angebotes an die Marktbedürfnisse, damit eine bessere Wertschöpfung erreicht wird.</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>
<i>Proposition de traitement : tacite</i>	<i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i>
<i>Discussion et vote si demandé</i>	<i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i>

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

Dienststelle für Landwirtschaft

Vorschlag der Kommission LTU durch Willy Giroud

Beschluss der Kommission: angenommen

Die FIKO ist hier ebenfalls mit der thematischen Kommission einverstanden und hat diesen Vorschlag mit 9 zu 0 Stimmen **angenommen**.

Dieser Vorschlag ist ebenfalls ohne finanzielle Auswirkungen.

Le président:

Proposition tacitement acceptée.

<p align="center">Service de l'aménagement du territoire</p> <p align="center"><i>Commission ATE par Willy Giroud</i></p>	<p align="center">Dienststelle für Raumplanung</p> <p align="center"><i>Kommission LTU durch Willy Giroud</i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Objectif politique n° 1</p>	<p>Politisches Ziel 1</p>
<p>Sous-objectif politique n° 5</p>	<p>Politisches Teilziel 5</p>
<p>Coordonner à temps les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire en conformité avec les objectifs d'aménagement du territoire et du plan directeur cantonal</p>	<p>Rechtzeitiges Abstimmen der raumwirksamen Tätigkeiten mit den Raumplanungszielen und dem kantonalen Richtplan</p>
<p>Décision de la commission:</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p>
<p>Accepté</p>	<p>Angenommen</p>
<p><i>Proposition de traitement : tacite</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag : stillschweigend</i></p>
<p><i>Discussion et vote si demandé</i></p>	<p><i>Diskussion und Abstimmung falls verlangt</i></p>

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

Vorschlag der Kommission LTU durch Willy Giroud

Beschluss der Kommission: **angenommen**

Die FIKO ist mit 9 zu 0 Stimmen mit der thematischen Kommission einverstanden.

Le président:

Cette proposition, qui n'est pas discutée, est acceptée tacitement.

Avec cette proposition, nous arrivons au terme de la discussion de détail du projet de budget du DET.

Nous avons ainsi, durant une journée et demie, traité plus de 100 amendements, mais nous voyons, en définitive, que la plupart ont été retirés, ce qui nous a facilité le travail et ce qui nous donne aujourd'hui un rythme relativement rapide.

(Suite et fin de l'examen du projet de budget 2007, séance du vendredi 15 décembre 2006.)

Traitement / Behandlung:
**Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für
Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

4. POSTULAT

**des députés Beat Abgottspon (CVPO) et Gilbert Loretan (CSPO)
concernant la participation du Service de l'aménagement du territoire à
la conception d'évolution du paysage pour la plaine de la vallée du Rhône
Brigue - Salquenen (09.06.2006) (4.046)
(en collaboration avec le DTEE)**

POSTULAT

**der Grossräte Beat Abgottspon (CVPO) und Gilbert Loretan (CSPO)
betreffend Mitwirkung der Dienststelle für Raumentwicklung am
Landschaftsentwicklungskonzept (LEK) Rhonetalebene Brig - Salgesch
(09.06.2006) (4.046)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Das Postulat wird seitens des Staatsrats abgewiesen.

Es geht uns nicht rein um die finanzielle Unterstützung des Kantons, sondern vielmehr darum, dass bei der Erstellung des LEK kein deutschsprachiger Berater eingebunden war. Deshalb haben die Regionen im Namen der betroffenen Gemeinden ein Gesuch an das zuständige Departement gestellt, damit ein Mitglied der Dienststelle für Raumplanung im Projektteam Einsitz nimmt.

Wir bedauern, dass der Staatsrat nicht bereit ist, über Mitarbeiter des Departements bei der Erarbeitung dieses für den ganzen Kanton einmaligen Projektes zu partizipieren und aussen vorsteht. Wir hätten uns gewünscht, dass sich die Dienststelle an diesem Projekt aktiver beteiligt hätte, auch schon aufgrund ihrer Erfahrung.

Eine Ablehnung des Postulats ausschliesslich auf die finanzielle Beteiligung zu begründen, scheint uns zu einfach. Mit gutem Willen hätte das Postulat in Bezug auf die personelle Mitarbeit teilweise angenommen werden dürfen. Auch im Hinblick auf zukünftige Projekte.

Zurzeit ist die Vernehmlassung des LEK Oberwallis im Gange und somit erübrigt sich die Beteiligung der Dienststelle an diesem Projekt.

Danke schön.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Ich meine, es ist eine grundsätzliche Frage wie weit man Mitarbeiter des Kantons in Arbeitsgruppen einsetzt. Dieselben Mitarbeiter, die dann anschliessend in einem Verfahren das genehmigen müssen, woran sie mitgearbeitet haben, geraten in einen Interessenkonflikt. Andererseits ist es auch immer eine Frage der Verfügbarkeit der Ressourcen, die man eben auch berücksichtigen muss. Ich habe jetzt nicht mitbekommen, ob über das Postulat abgestimmt wird oder nicht. Das ist die Begründung, die uns dazu geführt hat, dieses Postulat abzulehnen, einerseits Interessenkollisionen abzuwenden und andererseits Ressourcenprobleme.

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Noch eine Ergänzung. Ein LEK ist nicht behördenverbindlich, also mit gutem Willen hätten die Mitarbeiter der Dienststelle an diesem Projekt mitarbeiten können.

Wir ziehen das Postulat zurück.

Danke schön.

**Développements / Entwicklungen:
Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für
Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

**5. POSTULAT
du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz,
concernant le Valais, destination aquatique (12.09.2006) (4.049)
(en collaboration avec le DTEE)**

**POSTULAT
der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Véronique Jenelten-
Biollaz, betreffend das Wallis als Wasser-Mekka (12.09.2006) (4.049)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz (PDCC):

Dans notre canton, l'eau est un capital touristique majeur qui souffre d'un manque de considération.

La troisième correction du Rhône est une occasion unique de donner du poids aux activités "aquarécréatives".

La valeur paysagère de l'eau en Valais doit être mieux reconnue. Les grands lacs de retenue représentent des buts d'excursion très prisés. Cependant, nos rivières, et notamment le Rhône, mériteraient une meilleure promotion auprès de nos visiteurs. Le Haut-Valais, par exemple, manque totalement de plans d'eau dans la plaine. L'extension des sports nautiques profilerait le Valais comme destination aquatique hors de nos frontières cantonales.

Le Léman, on a tendance à l'oublier, est en partie valaisan. L'achèvement de la piste cyclable de Gletsch jusqu'au lac est aussi une occasion de le mettre en valeur.

Pour ce qui est des aspects historique et culturel de notre canton, pourquoi le Rhône, à l'image de la Loire, ne serait-il pas le fil conducteur de ses édifices historiques?

Les Valaisans seront les premiers bénéficiaires de cette mise en valeur touristique de la plaine du Rhône pour leurs activités régulières de détente. L'eau, au même titre que nos montagnes et d'autres espaces naturels de notre canton, deviendra, elle aussi, un pilier important de notre tourisme.

Pour toutes ces raisons, je vous prie d'accepter ce postulat.

Le président:

Merci, Madame la députée-suppléante.

Votre postulat est combattu.

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

Trois postulats, une motion: Madame la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz, vous aimez l'eau, c'est clair, et sous toutes ses formes. Est-ce un héritage d'Archimède?

Au groupe radical-libéral, nous n'avons pas d'hydrophobe, mais, après avoir été submergé par vos postulats, une interrogation a parcouru notre groupe: allons-nous nous inscrire à un cours de natation synchronisée afin de ne pas nager à contre-courant? Non, d'Aquaparc à Aqua-Arc, de l'hydrospeed à la noyade, du canoning à la cascade d'intervention, nous ne vous suivrons pas.

Valais Tourisme doit s'occuper de la mise en valeur de tout le potentiel touristique.

A voir la fréquentation des gouilles du Rosel, de celles des Iles, en matière aquatiques, le particulier gère ce domaine avec compétence; laissons-lui cette responsabilité.

Vous avez aussi reçu ce magnifique document d'information concernant la troisième correction du Rhône (plans sectoriels). Il contient, dans les objectifs, pratiquement toutes les demandes formulées et répond aux interrogations de vos postulats. La nécessité de nouveaux services étatiques ne nous apparaît donc pas comme une mesure prioritaire.

Faisant suite à ces considérations, nous n'allons pas noyer le Parlement d'interventions, car ces remarques s'appliquent à vos postulats 4.049 et 4.050 que nous combattons. Merci.

M. le député Albert Pitteloud (PDCC):

Les responsables du projet R3 ont reçu pour mandat d'étudier les diverses activités qui font partie des aspects socio-économiques de leur cahier des charges. Il est donc totalement inutile de multiplier le nombre d'études.

En conséquence, je demande le rejet de ce postulat. Merci.

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz (PDCC):

Le groupe DC estime qu'il est important que le Valais profite pleinement du potentiel de l'eau, même si certains membres du Parlement estiment que c'est une mauvaise idée.

Le but de ce postulat est de donner du poids aux activités annexes qui pourront voir le jour grâce à la troisième correction du Rhône. Nous avons connaissance de ces études et c'est pour cela que ce postulat pourrait être l'occasion d'affirmer notre soutien à un concept qui nous semble s'inscrire dans les perspectives d'avenir et de développement de notre canton.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous votons.

Par 67 voix contre 46 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 4.049 de la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

6. POSTULAT
du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz,
concernant l'aquarioscope (12.09.2006) (4.050)
POSTULAT
der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Véronique Jenelten-
Biollaz, betreffend Aquarioscope (12.09.2006) (4.050)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz (PDCC):

L'eau, élément paysager majeur du Valais, est source de vie, de dangers ou d'énergie.

L'aquarioscope doit être un espace permettant d'apprendre, de s'interroger, d'observer et de vérifier par l'expérience certains phénomènes liés à l'eau et aux activités de l'homme en rapport avec cette ressource essentielle.

A notre connaissance, il n'existe en Romandie aucun lieu de ce genre et notre canton, à vocation touristique, est tout désigné pour l'accueillir.

On y aborderait la protection de l'eau, la lutte contre les risques qu'elle représente et son utilisation. On y prendrait conscience de l'attitude à avoir au quotidien pour ne pas polluer et gaspiller l'eau.

L'aquarioscope sera un formidable outil de prévention qui sensibilisera les visiteurs aux risques dus à l'eau comme, par exemple, les crues subites des rivières consécutives aux lâchers d'eau provenant des barrages ou les avalanches provoquées par des sportifs imprudents.

L'évolution de la morphologie du fleuve au fil de ses aménagements successifs serait portée à la connaissance du public. On y découvrirait aussi les bisses construits par nos anciens ou le fonctionnement d'une usine hydroélectrique. Nos HES pourraient profiter de cette vitrine en mettant en valeur leurs travaux de recherche dans le domaine de l'eau.

Par cette forme d'information, ce lieu dédié à l'eau doit devenir un but de promenade d'école, de sortie de famille ou de classe et, les jours de mauvais temps, une alternative pour nos touristes aux bains thermaux, aux musées et aux supermarchés. L'aquarioscope donnera envie à ses visiteurs de partir, ensuite, aux quatre coins de notre canton à la découverte de ses richesses.

Le Conseil d'Etat doit être l'élément moteur dans le développement d'un site novateur qui pourrait être intégré à un projet Interreg et qui compléterait l'offre touristique valaisanne par un produit touchant un large public et ne dépendant ni des caprices de la météo ni des saisons.

Nous vous demandons de soutenir ce postulat qui, nous en sommes convaincus, dynamisera notre tourisme et, par-là même, toutes les activités socio-économiques qui en dépendent.

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

Pour les raisons invoquées tout à l'heure, nous combattons également ce postulat.

Merci.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous votons.

Par 57 voix contre 46 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 4.050 de la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz.

Ce postulat est ainsi également transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Nous sommes ainsi arrivés au terme de l'ordre du jour de cet après-midi.

Comme la traduction simultanée nous quitte maintenant, permettez-moi de leur souhaiter de joyeuses Fêtes de fin d'année. Nous nous retrouverons, Mesdames et Monsieur, au mois de février à l'occasion de notre prochaine session.

J'ai le plaisir de vous inviter maintenant à partager, dans la salle des pas perdus, un avant-goût de ce qui nous attend durant les Fêtes de fin d'année, à savoir un vin chaud accompagné de "Stäckli" et pas n'importe quel vin chaud puisque celui-ci a été apprêté à la mode "Saasi" par M. Claude Bumann, chef du Service parlementaire.

(Applaudissements)

Je vous souhaite un agréable apéritif de Noël et vous donne rendez-vous demain matin, à 9 heures, pour la dernière journée de session de l'année 2006.

Bon après-midi.

La séance est levée à 14 h 30.

Séance du vendredi 15 décembre 2006

Présidence: M. le député Albert Bétrisey.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour

Traitements / Behandlungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

1. Postulat de la députation PDC du district de Sierre, par les députés Christophe **LAMON** (suppl.), Jean-Pierre **ROUVINEZ**, Pascal **REY**, Alain **DE PREUX**, Christian **FAVRE** (suppl.), Charles-André **BAGNOUD** et Andréane **THEYTAZ** (suppl.), concernant la modification de la loi sur l'énergie visant à optimiser la production, l'exploitation et l'utilisation des sources d'énergie en Valais (10.05.2006) (2.047) (*en collaboration avec le DET*)
Postulat der PDC-Abgeordneten des Bezirks Siders, durch die Grossräte Christophe **LAMON** (Suppl.), Jean-Pierre **ROUVINEZ**, Pascal **REY**, Alain **DE PREUX**, Christian **FAVRE** (Suppl.), Charles-André **BAGNOUD** und Grossrätin (Suppl.) Andréane **THEYTAZ**, betreffend Abänderung des Energiegesetzes hinsichtlich einer Optimierung der Produktion, Bewirtschaftung und Nutzung der Energiequellen im Wallis (10.05.2006) (2.047) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*)
2. Postulat du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, concernant les mesures incitatives d'utilisation rationnelle de l'eau (06.06.2006) (2.051) (*en collaboration avec le DTEE*)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, betreffend Anreizmassnahmen für eine rationelle Wassernutzung (06.06.2006) (2.051) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

Développements / Entwicklungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

3. Motion du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, concernant la création d'un AquaArk (06.06.2006) (2.050) (*en collaboration avec le DTEE*)
Motion der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, betreffend Schaffung eines AquaArk (06.06.2006) (2.050) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
4. Postulat des députés Francine **ZUFFEREY MOLINA** (suppl.) (PS/AdG), Sonia **Z'GRAGGEN** (PS/AdG) et Pascal **NICOLO** (suppl.) (PS/AdG) concernant: "si tu prends ma place, prends aussi mon handicap" (07.06.2006) (2.052)
Postulat der Grossrätinnen Francine **ZUFFEREY MOLINA** (Suppl.) (PS/AdG), Sonia **Z'GRAGGEN** (PS/AdG) und Grossrat (Suppl.) Pascal **NICOLO** (PS/AdG) betreffend: "Wenn du schon meinen Platz nimmst, dann nimm auch meine Behinderung" (07.06.2006) (2.052)

5. Postulat de la députée (suppl.) Roxanne **D'AVILA** (GRL) et cosignataires concernant la médecine féodale (08.06.2006) (2.054)
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Roxanne **D'AVILA** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Zweiklassenmedizin (08.06.2006) (2.054)

Traitement / Behandlung: Présidence / Präsidium

6. Postulat du député Pascal **BRIDY** (PDCC) et cosignataire concernant la collaboration intercantonale et conventions (09.06.2006) (6.011)
Postulat von Grossrat Pascal **BRIDY** (PDCC) und Mitunterzeichner betreffend interkantonale Zusammenarbeit und Vereinbarungen (09.06.2006) (6.011)

Développements / Entwicklungen: Présidence / Präsidium

7. Interpellation du député Franz **RUPPEN** (UDC/SVP) concernant une sous-représentation numérique des chefs de service haut-valaisans (13.09.2006) (6.013)
Interpellation von Grossrat Franz **RUPPEN** (UDC/SVP) betreffend zahlenmässige Untervertretung der Oberwalliser Dienstchefs (13.09.2006) (6.013)
8. Motion de la commission de gestion, de la commission de justice et de la commission des finances, par la députée Brigitte **DISERENS**, concernant l'adaptation de la LOCRP (13.09.2006) (6.014)
Motion der Geschäftsprüfungskommission, der Justizkommission und der Finanzkommission, durch Grossrätin Brigitte **DISERENS**, betreffend Abänderung des GORBG (13.09.2006) (6.014)

Traitements / Behandlungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

9. Postulat de la députation PDC du district de Sierre, par les députés Christophe **LAMON** (suppl.), Jean-Pierre **ROUVINEZ**, Pascal **REY**, Alain **DE PREUX**, Christian **FAVRE** (suppl.), Charles-André **BAGNOUD** et Andréane **THEYTAZ** (suppl.), concernant les exonérations fiscales favorisant la production d'énergie propre (10.05.2006) (1.086) (*en collaboration avec le DSSE*)
Postulat der PDC-Abgeordneten des Bezirks Siders, durch die Grossräte Christophe **LAMON** (Suppl.), Jean-Pierre **ROUVINEZ**, Pascal **REY**, Alain **DE PREUX**, Christian **FAVRE** (Suppl.), Charles-André **BAGNOUD** und Grossrätin (Suppl.) Andréane **THEYTAZ**, betreffend Steuererleichterungen für saubere Energie (10.05.2006) (1.086) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)
10. Postulat de la députée Michelle **GRANDJEAN** (PS/AdG) et cosignataires concernant la création d'un groupe de réflexion (10.05.2006) (1.088) (*en collaboration avec le DECS*)
Postulat von Grossrätin Michelle **GRANDJEAN** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Bildung einer Arbeitsgruppe (10.05.2006) (1.088) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)

11. Postulat du groupe GRL, par les députés Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, Narcisse **CRETTENAND** et Pierre-Alain **REYNARD**, concernant les incompatibilités de fonction (08.06.2006) (1.094)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET** und die Grossräte Narcisse **CRETTENAND** und Pierre-Alain **REYNARD**, betreffend Unvereinbarkeiten (08.06.2006) (1.094)

Développements / Entwicklungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

12. Motion des députés Matthias **EGGEL** (GRL) et Christoph **FÖHN** (suppl.) (GRL) concernant la charge des frais d'instruction pénale après le décès du prévenu (06.06.2006) (1.092)
Motion der Grossräte Matthias **EGGEL** (GRL) und Christoph **FÖHN** (Suppl.) (GRL) betreffend Auferlegung der Kosten der Strafuntersuchung nach dem Tode des Beschuldigten (06.06.2006) (1.092)
13. Postulat du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant l'évaluation des structures de la police cantonale (09.06.2006) (1.095)
Postulat der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Evaluation der Strukturen der Kantonspolizei (09.06.2006) (1.095)
14. Postulat du député Matthias **EGGEL** (GRL) concernant l'acquisition de tasers pour la police cantonale valaisanne (09.06.2006) (1.097)
Postulat von Grossrat Matthias **EGGEL** (GRL) betreffend Taser-Anschaffung für die Walliser Kantonspolizei (09.06.2006) (1.097)
15. Motion du député Edmond **PERRUCHOUD** et cosignataires concernant l'article 22bis de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers (09.06.2006) (1.098)
Motion von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend Artikel 22bis des Gesetzes über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle (09.06.2006) (1.098)
16. Postulat des députés Edmond **PERRUCHOUD**, Xavier **BAGNOUD** et cosignataires concernant la présidence de la BCVs (09.06.2006) (1.100)
Postulat der Grossräte Edmond **PERRUCHOUD**, Xavier **BAGNOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend Präsidium der WKB (09.06.2006) (1.100)
17. **Projet de budget 2007**
Débat final
Décision concernant le budget 2007

Entwurf des Voranschlages 2007

Schlussdebatte

Beschluss betreffend den Voranschlag 2007

18. **Heure des questions / Fragestunde**

Urgences / Dringlichkeiten

19. Interpellation urgente du groupe PDCC, par les députés Paul-André **ROUX** et Laurent **TSCHOPP** (suppl.), concernant le nouveau certificat de salaire - au 1^{er} janvier 2008 au plus tôt! (12.12.2006) (1.111)
Dringliche Interpellation der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Paul-André **ROUX** und Laurent **TSCHOPP** (Suppl.), betreffend: neuer Lohnausweis - frühestens auf 1. Januar 2008! (12.12.2006) (1.111)
20. Interpellation urgente du groupe PDCC, par le député Pascal **REY**, concernant le renforcement saisonnier des structures d'accueil des patients aux urgences du RSV et la mise sur pied de transports intersites par le RSV (12.12.2006) (2.066)
Dringliche Interpellation der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **REY**, betreffend saisonale Kapazitätserhöhung bei den Notfallstationen des GNW und Verlegungen zwischen den verschiedenen Standorten des GNW (12.12.2006) (2.066)

Le président:

Herr Staatsratspräsident, Messieurs les conseillers d'Etat, Chers collègues députés et députées, Geschätzte Damen und Herren,

Le résultat concret de l'action parlementaire est peu visible. Par contre, le Parlement peut donner une impulsion, servir d'exemple, jouer l'aiguillon.

Je crois en la force du symbole et en la valeur de l'exemple.

Ainsi donc aujourd'hui, pour mettre en lumière l'importance du bilinguisme de notre canton, notre Parlement se passera de la traduction simultanée. Une matinée de sensibilisation pour marquer les esprits dans la thématique de l'unité cantonale et du bilinguisme.

Que l'on se rassure, loin de moi l'intention de vouloir supprimer définitivement cette traduction simultanée, car elle est bien le signe du respect de la minorité linguistique.

Mais, le bilinguisme de notre canton est une force que nous devons cultiver encore plus et, au travers de cette action, nous nous adressons en priorité aux étudiants qui doivent miser sur lui pour le prix d'un abonnement CFF Sion-Brigue.

Das Ergebnis der parlamentarischen Arbeit lässt sich oft nicht konkret messen. Konkret kann das Parlament jedoch eine Vorbildfunktion wahrnehmen. Und ich glaube an diese Vorbildfunktion und an die Symbolkraft des heutigen Tages.

Heute verzichtet der Grosse Rat nämlich für einmal auf die übliche Simultanübersetzung. Damit soll die Wichtigkeit der Zweisprachigkeit in unserem Kanton hervorgehoben werden. Keine Angst, es geht mir nicht darum die Simultanübersetzung abzuschaffen, denn schliesslich ist diese ein Zeichen des Respekts gegenüber der sprachlichen Minderheit. Mit der heutigen Aktion wollen wir jedoch sensibilisieren und motivieren. Die Zweisprachigkeit unseres Kantons ist ein Trumpf, den wir noch öfter als bisher ausspielen müssen. Dies gilt ganz besonders für die Studenten. Fast nirgends kann man eine zweite Sprache einfacher erlernen als im Wallis. Die Investition: Ein SBB Abo Brig – Sitten.

Action de sensibilisation et nous y mettons notre sensibilité. En effet, le montant de 4'000 francs économisé en se passant de traduction simultanée sera reversé à l'Association Cerebral Valais qui construit, cette année, un nouveau pavillon. Et, comme nous sommes à la veille de Noël, chacun d'entre nous a la possibilité de faire grossir et grandir cette action par l'abandon de son indemnité au profit de cette association. L'urne, prête à recevoir vos bulletins, se trouve dans la salle des pas perdus.

Der Betrag von 4'000 Franken, den wir durch den heutigen Verzicht auf die Simultanübersetzung einsparen, wird der Vereinigung Cerebral Wallis gespendet, die diese finanzielle Unterstützung für ihre neue Werkstatt gut gebrauchen kann. Zudem hat jeder Abgeordnete die Möglichkeit sein heutiges Sitzungsgeld als kleine weihnachtliche Geste ebenfalls zu spenden. Sie können das Formular in die Urne, die sich im Saal der verlorenen Schritte befindet, ablegen.

J'ai le plaisir de saluer à la tribune M. Michel Jeanbourquin, président, et M. Bernard Monnet, membre du comité de l'Association Cerebral Valais, dont l'action vous est présentée par le dépliant qui se trouve sur vos pupitres.

Messieurs, je vous souhaite la bienvenue dans notre Parlement.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'ores et déjà de votre générosité et entame l'ordre du jour de cette dernière matinée de session de l'année 2006.

Traitements / Behandlungen:

**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) /
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

1. POSTULAT

de la députation PDC du district de Sierre, par les députés Christophe Lamon (suppl.), Jean-Pierre Rouvinez, Pascal Rey, Alain de Preux, Christian Favre (suppl.), Charles-André Bagnoud et Andréane Theytaz (suppl.), concernant la modification de la loi sur l'énergie visant à optimiser la production, l'exploitation et l'utilisation des sources d'énergie en Valais (10.05.2006) (2.047) (en collaboration avec le DET)

POSTULAT

der PDC-Abgeordneten des Bezirks Siders, durch die Grossräte Christophe Lamon (Suppl.), Jean-Pierre Rouvinez, Pascal Rey, Alain de Preux, Christian Favre (Suppl.), Charles-André Bagnoud und Grossrätin (Suppl.) Andréane Theytaz, betreffend Abänderung des Energiegesetzes hinsichtlich einer Optimierung der Produktion, Bewirtschaftung und Nutzung der Energiequellen im Wallis (10.05.2006) (2.047) (in Zusammenarbeit mit dem DVR)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Le président:

La réponse écrite du Conseil d'Etat se trouve sur vos pupitres.

Ce postulat est accepté dans le sens de cette réponse.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Ce postulat – c'était, en fait, une motion transformée en postulat au moment du développement –, nous pouvons l'accepter dans le sens de la réponse écrite. On peut ainsi économiser un peu de temps au lieu de lire encore une fois cette réponse.

Je veux simplement vous dire que, au niveau énergétique, il y a pas mal de choses qui bougent et bien sûr toutes les questions que vous avez posées dans ce postulat.

J'ai assisté, au sein du conseil des pouvoirs publics de la société EOS avant-hier soir, à Lausanne, à une séance. Le conseil d'administration d'EOS a pris la décision de poursuivre l'action pour Chavalon. C'est un investissement très très important qui est lié aussi à des questions au niveau de l'environnement avec la problématique du CO₂ et j'ai dit que nous allions chercher aussi, avec la Confédération, une solution pour promouvoir cette installation.

Le président:

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

2. POSTULAT

**du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz,
concernant les mesures incitatives d'utilisation rationnelle de l'eau
(06.06.2006) (2.051) (*en collaboration avec le DTEE*)**

POSTULAT

**der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz, betreffend Anreizmassnahmen für eine rationelle Wassernutzung
(06.06.2006) (2.051) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz (PDCC):

Le groupe DC du Centre est globalement satisfait de la réponse du Conseil d'Etat.

Néanmoins, nous pensions nous attendre à une attitude plus volontariste de sa part au niveau de l'information à la population dans le but d'utiliser l'eau de manière plus rationnelle.

Les brochures de la Confédération et la consultation du site de l'Etat semblent être des moyens bien limités pour inciter efficacement la population à effectuer des changements dans ses habitudes de consommation d'eau.

On ne peut, dès lors, que regretter la suppression du poste de chargé d'information au Service de la protection de l'environnement.

Votre réponse ne dit rien concernant la volonté du Conseil d'Etat de montrer l'exemple aux citoyens en effectuant, lors de rénovations ou de nouvelles constructions, des travaux tendant à rationaliser l'usage de l'eau dans les bâtiments appartenant à l'Etat.

Par contre, le Service de la protection de l'environnement a montré la voie à suivre par la réalisation du sentier didactique de Moosalp qui est une manière originale d'informer et de sensibiliser la population. Il est réjouissant de constater qu'il s'agit-là d'une première réalisation qui en amènera d'autres.

De même, nous invitons le Conseil d'Etat à poursuivre et à intensifier sa collaboration avec ses partenaires pour la promotion du turbinage des eaux potables et usées puisque, apparemment, les Chambres fédérales s'appêtent à passer la puissance des centrales hydrauliques, dont l'énergie serait reprise à prix coûtant, de 1 MW à 10 MW.

Ce qui se fait est bien; ce qui reste à faire est énorme. Merci de votre attention.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie und Präsident des Staatsrats:

Es gab Oberwalliser Grossräte, die bei mir interveniert haben und gesagt haben, wenn schon nur ein Oberwalliser Staatsrat im Saal sei, soll er sich hier auf deutsch äussern. Ich halte es so, dass ich den Intervenienten jeweils in ihrer Muttersprache antworte. Frau Jenelten-Biollaz könnte ich selbstverständlich die Antwort auch auf deutsch geben, weil sie mit einem Oberwalliser verheiratet ist und sogar Walliserdeutsch ziemlich gut versteht.

Pour en venir à ce postulat, vous avez reçu la réponse écrite du Conseil d'Etat.

Je suis très sensible à votre critique, Madame la députée, qui dit que le département qui s'occupe de l'énergie devrait être plus actif encore au niveau de l'information. Il est vrai que nous devons voir si nous pouvons améliorer l'accessibilité du site de ce service. Il faut aussi dire que ce service a été restructuré. Le Service des forces hydrauliques et le Service de l'énergie ont été fusionnés. C'est M. Moritz Steiner qui dirige avec compétence ces deux services fusionnés, mais ça nécessite encore aussi un peu de temps pour faire plus dans ce secteur.

Nous avons un budget de la Confédération qui nous permet de faire des actions aussi pour les énergies renouvelables et surtout pour les nouvelles énergies renouvelables.

En ce qui concerne les petites centrales hydrauliques, avec l'eau potable et les eaux usées, il est vrai que, actuellement, aux Chambres fédérales, la loi sur l'énergie est discutée en même temps que la loi sur l'approvisionnement en énergie. Cette loi donne effectivement de bonnes possibilités pour promouvoir ces installations puisque, comme vous l'avez dit à juste titre, la puissance a été augmentée de 3 à 10 MW. Il y a aussi "eine Einspeisevergütung"; cela veut dire que l'on a une rétribution au prix coûtant, bien sûr avec une certaine limite, mais cela devrait inciter.

Nous sommes également en contact avec les communes valaisannes pour promouvoir cela parce que ce n'est pas nous qui pouvons faire ces installations. Nous pouvons informer, nous pouvons inciter les communes qui sont les propriétaires de l'eau sur leur territoire communal.

Nous avons prévu de faire des séances de sensibilisation avec les communes et avec d'autres intéressés au mois de janvier déjà.

Merci.

Le président:

Ce postulat, qui est accepté dans le sens de la réponse, est transmis au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

**Développements / Entwicklungen:
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) /
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

3. MOTION
du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz,
concernant la création d'un AquaArk (06.06.2006) (2.050)
(en collaboration avec le DTEE)

MOTION
der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Véronique Jenelten-
Biollaz, betreffend Schaffung eines AquaArk (06.06.2006) (2.050)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz (PDCC):

Sehr geehrter Herr Grossratspräsident, sehr geehrter Herr Staatsrat, werte Kolleginnen und Kollegen,

La stratégie The Ark, mesure prioritaire du DET, met en lien des compétences déjà existantes afin de développer un outil de valorisation de notre économie et de notre système de formation.

Im Wallis existieren mit BioArk und PhytoArk schon Technologiewerke der Lebenswissenschaften und mit TechnoArk, IdeArk sowie Teleservice jene der Informatik- und Kommunikationswissenschaften. Aufgrund der Bedeutung der Energie für das Wallis wurde ein dritter Park ins Leben gerufen, nämlich BlueArk.

Face à l'évolution des changements climatiques, le groupe DC du Centre estime qu'il est important de se pencher sur la gestion des ressources en eau.

Nous prions donc le Conseil d'Etat d'instaurer les bases légales permettant l'allocation de moyens pour soutenir la science, la recherche et l'économie dans le domaine de l'eau, en créant un réseau de compétence d'étude de l'eau, intégré dans le système BlueArk ou dans une nouvelle structure.

Cet AquaArk – comme on pourrait le baptiser – rassemblerait différents partenaires dont il conviendrait de coordonner et de dynamiser les actions. Parmi ceux-ci, nous pourrions trouver les Services de l'énergie et de la promotion économique du Valais, le CREALP (Centre de recherche sur l'environnement alpin), le CREM (Centre de compétence en urbanistique) qui pourraient établir le profil des entreprises susceptibles de voir le jour en Valais, nos HES.

Pourraient aussi collaborer avec l'AquaArk: l'Institut universitaire Kurt Bösch dans son évolution future ou par son actuel pôle "alpes, environnement et société" et sa mission de développer l'enseignement et la recherche scientifique, les universités, les écoles polytechniques fédérales ainsi que les instituts fédéraux concernés.

En attirant des enseignants, des étudiants et des chercheurs de qualité dans notre canton, nous sommes convaincus que l'AquaArk fournira les prestations d'enseignement que notre société et notre économie attendent du Valais.

Le Conseil d'Etat, en créant des conditions cadres favorisant une coordination entre ces différents acteurs, cas échéant en réunissant forces et potentiel, donnera par son soutien la possibilité de mieux mettre en valeur et de développer les compétences valaisannes dans ce domaine qui amorce aujourd'hui un nouveau virage porteur de grands espoirs après celui de la construction des barrages.

Das Ziel unseres Kantons, das Wasser optimal zu bewirtschaften, wird es ihm erlauben eine zukunftsorientierte und eigenständige Aussenpolitik zu führen sowie Innovationskräfte freizulegen für seinen bedeutendsten Rohstoff.

Cette nouvelle structure servira de plate-forme de communication entre la Suisse et les pays qui nous entourent, en permettant de conjuguer les intérêts scientifiques (recherche, formation, échanges) ainsi que les intérêts économiques, sociaux et environnementaux autour du thème de l'eau.

Pour atteindre l'excellence, il importe d'innover, de se mettre en réseau et de pratiquer un transfert intense de savoir et de technologie avec l'économie pour s'enrichir mutuellement et créer de nouvelles places de travail.

Relevons ce défi avant que d'autres ne le fassent avant nous. Il en va de la prospérité du Valais.

Les institutions phares de notre canton et leur savoir-faire nous autorisent cette ambition.

Ich danke Ihnen für Ihre Unterstützung.

M. le député (suppl.) Roland Maire (PDCB):

Je salue le travail et partage le souci de la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz concernant le rôle de la gestion des ressources en eau par le développement durable et sur l'adaptation des sciences hydrologiques pour faire face à cette évolution.

Cependant, il convient de relever qu'en matière de moyens pour soutenir la science et la recherche dans le domaine de l'eau, de nombreuses institutions et fondations privées existent déjà. Permettez-moi de citer l'OMS qui est également présente en Valais, l'UNESCO, etc. Ces institutions et fondations font un excellent travail.

Souvenons-nous également qu'un des thèmes d'une des dernières conférences des cantons alpins était précisément le sujet de l'eau.

De plus, il me semble que les bases légales existantes sont suffisantes. Pourquoi, dès lors, vouloir encore en ajouter?

S'il est vrai que la situation géographique de notre canton est exceptionnelle et que celui-ci a, par le biais des hautes écoles, les compétences pour créer un Aqua-Ark, ne sommes-nous pas en train d'enfoncer des portes déjà ouvertes?

Le groupe DC du Bas pourrait suivre la motionnaire si celle-ci acceptait de transformer sa motion en postulat.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

Nous avons combattu, hier, deux postulats inspirés par l'eau et le Rhône.

Nous n'avons pas trouvé plus d'arguments nous permettant de défendre cette motion.

La nécessité de créer ce nouveau service étatique et cette base légale ne nous apparaît pas comme une mesure prioritaire.

N'oubliez pas, Chers collègues, que nous sommes en présence d'une motion contraignante et que, si elle est acceptée, elle nous donnera encore l'occasion d'en débattre lors d'un prochain budget.

Je saisis l'occasion, puisque l'intervenant précédent a demandé de transformer cette motion en postulat. Je pense qu'un certain nombre d'éléments existent pour répondre aux besoins de ce futur postulat, mais pas d'une motion. Si ce mode de faire était accepté, le groupe radical-libéral ne combattrait pas l'acceptation et la transformation de cette motion en postulat.

Merci.

Le président:

Madame la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz, vous êtes interpellée: êtes-vous d'accord de transformer votre motion en postulat?

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz (PDCC):

J'aimerais juste apporter une précision au député (suppl.) Roland Maire.

Il s'agit de travailler avec ce qui existe. Nous demandons seulement que l'Etat mette ces instituts en réseau.

Nous n'avons pas de pétrole, mais nous avons de l'eau, et nous avons une place à défendre.

S'il est un domaine où le Valais peut exceller, c'est bien celui-là.

Alors, appliquons-lui cette devise de Bernanos: "On ne subit pas l'avenir; on le fait."

Nous acceptons la transformation de cette motion en postulat.

Le président:

Merci, Madame la députée-suppléante.

Votre **postulat** est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

4. POSTULAT

des députés Francine Zufferey Molina (suppl.) (PS/AdG), Sonia Z'graggen (PS/AdG) et Pascal Nicolo (suppl.) (PS/AdG) concernant: "si tu prends ma place, prends aussi mon handicap" (07.06.2006) (2.052)

POSTULAT

der Grossrätinnen Francine Zufferey Molina (Suppl.) (PS/AdG), Sonia Z'graggen (PS/AdG) und Grossrat (Suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG) betreffend: "Wenn du schon meinen Platz nimmst, dann nimm auch meine Behinderung" (07.06.2006) (2.052)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):

Régulièrement, il est constaté que les places réservées aux personnes en situation de handicap sont occupées par des personnes valides.

Or, certains parkings s'avèrent plus stratégiques que d'autres: l'accès aux hôpitaux plus particulièrement. Sur le parking de l'hôpital de Sion, par exemple, une pancarte de 30 cm² mentionnant le slogan "Si tu prends ma place, prends aussi mon handicap" est déjà existante, mais apparemment pas assez visible puisque trop souvent inopérante.

C'est pourquoi, pour répondre aux personnes confrontées quotidiennement à cet irrespect, voire à cette incivilité..., même pour cinq minutes, notre postulat demande qu'une campagne de sensibilisation de la population soit engagée de manière plus percutante qu'aujourd'hui, cela pour renforcer la prise de conscience des besoins pratiques de la personne vivant avec un handicap.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Votre postulat n'est pas combattu; réputé ainsi accepté, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

5. POSTULAT
de la députée (suppl.) Roxanne d'Avila (GRL) et cosignataires
concernant la médecine féodale (08.06.2006) (2.054)
POSTULAT
von Grossrätin (Suppl.) Roxanne d'Avila (GRL) und
Mitunterzeichnenden betreffend Zweiklassenmedizin (08.06.2006) (2.054)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pierre-Christian de Roten (GRL):

La députée (suppl.) Roxanne d'Avila étant absente, c'est bien volontiers que je développe son postulat.

Il est de règle aujourd'hui, lorsqu'un assuré de base malade nécessite un traitement ou une intervention hors du canton, car cela ne peut se faire ici, que son médecin traitant en fasse la demande spéciale au médecin désigné par le département. Cela se passe presque toujours très bien dans un climat de confiance, mais ne résiste pas à l'inertie administrative habituelle, inertie qui, dans ce domaine bien particulier de la santé, entraîne souvent des angoisses et des attentes pénibles.

A une époque de réorganisation du monde de la santé, des collaborations intercantionales et universitaires, ces mesures de protectionnisme ne sont plus indiquées et il serait, par conséquent, souhaitable que le patient puisse avoir le choix de son lieu d'hospitalisation.

Il est vrai que ce vœu pourrait être facilement exaucé s'il n'y avait pas le problème de la réciprocité nécessaire de la part des autres cantons et le problème des coûts, dont on sait qu'ils sont moindres en Valais et que, par conséquent, ils constituent une charge moins importante pour les pouvoirs publics et les caisses maladie.

Malgré tout, en sachant de toute façon que les solutions sont à trouver au niveau fédéral et sans tenir compte au fond des enjeux de mars prochain, nous demandons au département de réfléchir à ce problème.

Je vous remercie.

M. le député Pascal Moulin (PDCB):

J'interviens ici au nom du groupe DC du Bas et, pour gagner du temps, si vous le permettez, en ma qualité de président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, pour combattre ce postulat déposé par notre charmante et appréciée collègue Roxanne d'Avila et cosignataires.

L'article 41, alinéa 3, de la LAMal précise que "si, pour des raisons médicales, l'assuré recourt aux services d'un hôpital public ou subventionné par les pouvoirs publics situé hors de son canton de résidence, ce canton prend en charge la différence entre les coûts facturés et les tarifs que l'hôpital applique aux résidents du canton". C'est une disposition légale qui a été acceptée par le peuple suisse en 1994 et qui est en vigueur, par conséquent, même en Valais.

Jusqu'à ce jour, M. Couchepin – que nous avons applaudi mardi matin – est bien le gardien de cette politique féodale en matière de soins, que vous dénoncez. C'est bien lui le responsable de ce mode de fonctionnement désuet. C'est bien lui qui entrave à la liberté de chacune et chacun face à des choix bien délicats – pour reprendre les termes de votre expression. C'est encore lui, M. Couchepin, le représentant radical au Conseil fédéral, qui nous empêche – toujours selon votre expression – de nous offrir la liberté d'être maîtres de notre santé.

Il a bon dos ce Pascal-là... et je ne pense pas qu'il ait mis la modification de ce principe à l'ordre du jour de sa révision de la LAMal.

Ainsi, vous comprenez bien qu'il ne s'agit pas d'un problème valaisan, que vous soulevez par votre postulat qui ressemble à une montée aux barricades du temps de Gavroche!

Privatiser les bénéfiques et étatiser les pertes, tel aurait pu être le titre de ce postulat.

L'enjeu d'une médecine à deux vitesses n'est pas là où notre collègue croit le voir: entre les personnes couvertes par une assurance de base et celles qui peuvent se permettre de bénéficier d'une couverture en division privée et ayant ainsi accès aux soins hors canton. L'enjeu est de conserver une médecine de qualité, couverte par une assurance de base, au prix encore abordable, qui permet ainsi à tout un chacun de disposer des soins nécessaires.

Une hospitalisation hors canton est soumise à autorisation d'un des trois médecins-conseils valaisans, nommés par le médecin cantonal et la Société médicale du Valais.

Pour l'année 2005, sur 3'200 demandes d'autorisation d'hospitalisation hors canton, 2'050 ont été autorisées et 1'138 refusées; 80 cas ont été réexaminés après ce refus et 2 cas ont fait l'objet d'un recours.

C'est un système qui a fait ses preuves et qui fonctionne à satisfaction des assureurs et du Service de la santé publique.

Il ne faut pas considérer cette façon de procéder comme une interdiction de séjourner dans un hôpital situé hors canton. En effet, en cas d'urgence, lorsque le patient se trouve à l'extérieur du canton et dans les cas nécessitant des compétences et des équipements non disponibles en Valais, ou si l'assuré bénéficie d'une couverture complémentaire à l'assurance de base ou d'une assurance d'hospitalisation privée, le patient assuré sera admis sans difficulté dans l'établissement de son choix.

Avec le RSV, tous les efforts sont entrepris pour conserver les compétences et les installations de pointe dans notre canton en fonction du bassin de population. Ces efforts seraient mis en danger si les patients valaisans se précipitaient en dehors du canton lors de la première intervention venue.

Sur le plan des primes de caisse maladie, ces dernières...

(Le président: Monsieur le député, je vous demande de conclure; votre temps de parole est épuisé.)

Chers collègues, si l'une ou l'autre personne devait encore développer une forme d'aversion aggravée envers le RSV, il lui resterait toujours la possibilité de se prémunir contre tout contact avec ses agents au travers d'une assurance complémentaire ou privée, dont elle assumerait, par contre, tout naturellement les coûts.

C'est le prix à payer pour une médecine à l'ère de la mondialisation, du libre échange, de la libre circulation.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Vous combattez donc ce postulat..., si j'ai bien compris?

C'est le cas. Merci.

M^{me} la députée Claudine Oggier (PS/AdG):

Je vais essayer de faire très très vite et continuer la phrase du député Pascal Moulin...

Donc, je vais simplement dire que ce postulat est très avant-gardiste. Il a ses qualités, mais peut-être vient-il un petit peu tôt. C'est comme si on présentait la clé d'une soucoupe volante et qu'on avait oublié de penser qu'il fallait fabriquer la soucoupe avant!

Je veux dire qu'il y a une nuance entre désirer (wünschen) et devoir (müssen).

Je vais ainsi continuer la phrase du député Pascal Moulin qui disait..., je ne vais pas le dire en allemand, je vous le dis tout de suite...: il est essentiel, à défaut d'une organisation nationale dans un canton non universitaire, d'avoir une planification intercantonale et il existe une collaboration étroite avec certains grands centres de compétence, style le CHUV par exemple.

Prenons le CHUV. Imaginez qu'un patient dise à sa voisine qu'il a le meilleur médecin du CHUV, qui dit elle-même à sa voisine, etc., ce professeur renommé va se retrouver avec une salle d'attente extraordinaire, ce qui ne règle absolument pas les soins et qui a des conséquences qui sont autrement compliquées au niveau cantonal, c'est-à-dire que le canton hôte va être obligé de préciser le règlement en disant: prenons nos ressortissants d'abord, et, ensuite, les gens hors canton. Maintenant, pour le canton du Valais, cela pourrait signifier une baisse des effectifs, et vous savez très bien ce que cela veut dire: cela veut dire augmentation des frais de la part du canton, le canton, c'est qui? c'est nous; les contribuables, c'est qui? c'est nous, ce n'est pas les autres. Voilà

Mais, si malgré cela, une personne désire se faire soigner hors canton, il existe toute une panoplie ultralibérale de petites choses complémentaires, desquelles on ne doit (müssen) pas se priver lorsque l'on peut (können) s'offrir les moyens de sa politique.

Donc, vous l'aurez compris, le groupe PS/AdG combat ce postulat.

Merci de votre attention.

M. le député Pierre-Christian de Roten (GRL):

La députée (suppl.) Roxanne d'Avila a déposé un postulat simplement pour qu'on y réfléchisse, en sachant très bien que le problème existe au vu des réponses que l'on a eues, disons que ce sont des gens qui sont montés aux créneaux, c'est bien, mais je pense que les solutions sont à prendre au niveau fédéral. Le canton peut donc y réfléchir, mais la solution est au niveau fédéral.

Je voudrais simplement, comme la députée (suppl.) Roxanne d'Avila, rendre attentifs les gens à ce problème et peut-être que dans un avenir long, lointain – cela dépend de l'avenir de la médecine –, des solutions seront données. Je vous remercie.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Vous maintenez ce postulat? Vous demandez le vote?

Oui, nous votons.

Par 74 voix contre 27 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 2.054 de la députée (suppl.) Roxanne d'Avila.

Ce postulat est ainsi classé.

**Traitement / Behandlung:
Présidence / Präsidium**

6. POSTULAT

**du député Pascal Bridy (PDCC) et cosignataire concernant la
collaboration intercantonale et conventions (09.06.2006) (6.011)**

POSTULAT

**von Grossrat Pascal Bridy (PDCC) und Mitunterzeichner betreffend
interkantonale Zusammenarbeit und Vereinbarungen (09.06.2006)
(6.011)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Le président:

La réponse écrite du Conseil d'Etat vous a été distribuée.

Ce postulat est accepté et donc transmis pour mise en œuvre.

**Développements / Entwicklungen:
Présidence / Präsidium**

**7. INTERPELLATION
du député Franz Ruppen (UDC/SVP) concernant une sous-
représentation numérique des chefs de service haut-valaisans
(13.09.2006) (6.013)**

**INTERPELLATION
von Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP) betreffend zahlenmässige
Untervertretung der Oberwalliser Dienstchefs (13.09.2006) (6.013)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Das Oberwallis ist in der Kantonsverwaltung in Bezug auf die Dienstchefs zahlenmässig stark untervertreten.

Ich möchte vom Staatsrat wissen wie er sich zu dieser Problematik stellt.

Ich danke Ihnen.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie und Präsident des Staatsrats:

Der Staatsrat ist sich der Untervertretung der Oberwalliser Dienstchefs und noch mehr der Dienstchefinnen bewusst und stellt aber gleichzeitig fest, dass diese Untervertretung im Unterwallis ebenso besteht und dort verhältnismässig noch höher ist.

Der heutige Stand der Statistik der Dienststelle für Organisation und Personal, welche einerseits den Wohnsitz und andererseits die Muttersprache berücksichtigt, ergibt tatsächlich, dass 78 Prozent der Dienstchefs und der Direktoren der kantonalen Anstalten französischer Muttersprache sind und 22 Prozent deutscher Muttersprache. Wenn wir das näher betrachten auf die drei verfassungsmässigen Regionen unseres Kantons, ergibt das folgende Aufteilung: Im Oberwallis haben wir 17,1 Prozent – das sind sieben Personen deutscher Sprache. Aus dem Bezirk Brig sind es vier Personen, eine aus Leuk, eine aus Visp, eine aus Westlich Raron. Die Bezirke Goms und Östlich Raron sind derzeit gar nicht vertreten und zwar in Bezug auf den 1. Januar 2007, denn Sie wissen ja, dass Herr Imoberdorf noch bis Ende Jahr Dienstchef ist. Dann haben wir im Zentralwallis 68,3 Prozent, 28 Personen kommen aus dem Bezirk Conthey, eine Person aus dem Bezirk Hérens, vier Personen aus dem

Bezirk Siders und 17 Personen aus dem Bezirk Sitten, davon 16 französischer Sprache und ein Dienstchef deutscher Sprache. Im Unterwallis sind es 14,6 Prozent, 6 Personen französischer Sprache aus dem Bezirk Entremont, Martinach und Monthey je zwei und der Bezirk St-Maurice ist natürlich auch zum Leidwesen von meinem Kollegen Rey-Bellet bei den Dienstchefs gar nicht vertreten.

Pour dire aussi en français, parce que la question du député Franz Ruppen est quelque part d'intérêt puisqu'il pose la question de savoir si les Haut-Valaisans sont sous-représentés au niveau des chefs de service ou des directeurs des institutions, il est vrai qu'il y a seulement 22% de ces chefs de service et de ces directeurs qui sont de langue allemande contre 78% de langue française. Cependant, si on regarde les régions constitutionnelles, on constate que le Bas-Valais, avec les districts de Martigny, Entremont, St-Maurice et Monthey, est encore plus sous-représenté que le Haut-Valais avec 14,6% contre 17,1% pour le Haut-Valais.

Jetzt könnte ich natürlich versucht sein, der deutschen Abgeordnetenschaft zu sagen, bei den nächsten Bewerbungen werden wir vor allem die Oberwalliser Kandidaten berücksichtigen und auf französisch könnte ich den Welschen – weil es ja heute keine Übersetzung gibt – sagen, das nächste Mal werden wir dann mehr französischsprachige berücksichtigen. Das ist natürlich nicht die Absicht der Regierung, sondern in allererster Linie zählt die Qualität, das ist ganz klar. Wir haben letzthin Dienstchefs, die vorher durch französischsprachige Personen besetzt wurden, durch Oberwalliser ersetzt und umgekehrt haben wir Oberwalliser auch durch Welsche ersetzt. Wir setzen dort in allererster Linie auf die Qualität der Kandidatin oder des Kandidaten und aufgrund dieses Kriteriums wird auch die Anstellung vorgenommen. Wenn dann natürlich zwei Kandidatinnen oder Kandidaten plus/minus gleichwertig sind, kann man im Sinne Ihres Postulats dieses Anliegen berücksichtigen, aber eben wie gesagt, nicht nur das Oberwallis ist untervertreten, sondern auch das Unterwallis. Es ist natürlich klar, dass Sitten der Kantonshauptort ist mit der kantonalen Verwaltung, dass das natürlich auch eine gewisse Anziehungskraft hat, weil dort auch andere wichtige Arbeitsplätze angesiedelt sind. Wenn eine interessante Stelle ausgeschrieben ist, dann gibt es aus dieser Region halt auch entsprechend mehr Bewerbungen und wie gesagt die Qualität ist das ausschlaggebende Kriterium bei der Berücksichtigung von Kandidatinnen oder Kandidaten.

Le président:

Je constate que l'interpellateur est satisfait de la réponse.

Merci.

8. MOTION

de la commission de gestion, de la commission de justice et de la commission des finances, par la députée Brigitte Diserens, concernant l'adaptation de la LOCRP (13.09.2006) (6.014)

MOTION

der Geschäftsprüfungskommission, der Justizkommission und der Finanzkommission, durch Grossrätin Brigitte Diserens, betreffend Abänderung des GORBG (13.09.2006) (6.014)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:

Cette motion n'est pas anodine. En effet, son point de départ a été, vous vous en souvenez sans doute sûrement, le rapport sur la A9 en septembre dernier.

Mais, pourquoi d'un cas particulier faire une généralité?

Tout simplement pour que certaines choses ne se reproduisent plus, pour que les remarques faites au Conseil d'Etat soient prises en compte.

L'exemple flagrant et concret est que la commission des finances en 2002 avait déjà fait au DTEE certaines remarques concernant le respect des directives et que nous avons retrouvées dans le rapport de la commission de gestion de septembre dernier, vous vous en souvenez.

Sans parler des demandes redondantes que nous retrouvons au fil de nos rapports, car non prises en compte.

Alors, certes, cela ne donne pas une garantie totale, mais donne aux commissions de haute surveillance et, par leur entremise, au Parlement même la mission qui, finalement, est la sienne.

Il faut rappeler ici que lorsque les commissions de haute surveillance, que sont la commission des finances, la commission de justice et la commission de gestion, font un rapport et demandent ou exigent certaines choses, se rapportant au respect de la loi bien sûr, au Conseil d'Etat, celui-ci finalement met en œuvre ou pas – et cela nous l'avons clairement remarqué – les recommandations demandées. Parfois, il ne répond même pas au plenum sur les demandes faites concernant le département en question. Par exemple, le Conseil d'Etat n'a répondu par écrit que dernièrement à la commission de gestion sur les demandes formulées et ce parce que nous l'avons spécifiquement demandé.

Mais, finalement, est-ce que les mesures prises par le Conseil d'Etat suite aux demandes présentées dans les rapports des commissions de haute surveillance conviennent au Parlement? Est-ce qu'elles respectent sa volonté?

Les mesures à prendre sont du ressort du Gouvernement, mais, tout comme une loi, elles devraient être soumises à l'approbation du Parlement. Cela respecte ainsi la séparation des pouvoirs. La commission fait des demandes, le Conseil d'Etat fait sa réponse sur les

demandes et le Parlement vote. On peut très bien faire là une analogie avec le budget que nous sommes en train de travailler ces jours. C'est le Parlement qui a le dernier mot pour dire au Conseil d'Etat de mettre telle ou telle chose en œuvre. Et c'est quand même – et ceci est important – la réponse du Conseil d'Etat qui est votée et prise en compte.

Je prends un exemple fictif, mais néanmoins concret: La commission de gestion sort un rapport sur le Service des étrangers et demande au Conseil d'Etat de traiter les dossiers de naturalisation dans les 12 mois, ce à compter de maintenant. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat expliquera alors qu'il est, aujourd'hui, dans l'impossibilité de le faire, car, la nouvelle loi n'étant pas en place, les dossiers sont bloqués dans les communes. Le Conseil d'Etat donnera alors un délai différent de celui de la commission de gestion (par exemple 24 mois dès 2008). Le Parlement alors, au vu de cette réponse logique et réaliste, va suivre la réponse du Conseil d'Etat et non la demande irréalisable de la commission.

Cela pour montrer que ces rapports ne doivent pas rester dans les tiroirs et sont un outil de travail pour le Parlement. C'est du ressort du Parlement in globo de se souvenir des choix faits et décidés par lui, et non seulement des 13 membres d'une commission.

Ces rapports ne doivent pas rester des rapports alibi, donnant au Parlement un sentiment de bonne conscience dans le sentiment justement de haute surveillance, mettre une base de travail exploitable et cela aussi pour les commissions thématiques.

Alors, juste en prendre acte par les groupes, à mon sens, cela ne suffit pas. Les conclusions de ces rapports émanent finalement de la volonté du Parlement et doivent être prises en compte autrement.

La manière proposée dans cette motion en est une.

Je veux quand même rassurer le Conseil d'Etat. Les réponses demandées et le vote qui en découle ne seraient pas systématiques. Cela alourdirait aussi le travail administratif, et ce n'est pas le but escompté. Seuls les points sur lesquels la commission juge important d'avoir une réponse concrète du département seraient soumis. Il y aura donc des rapports de constats, comme ceux que nous connaissons, et des rapports plus spécifiques avec certains points demandant une réponse précise et un aval du Parlement.

Dans le texte de la motion, il est aussi fait état de ce qui peut se passer si la réponse est refusée par le Grand Conseil: après deux réponses, si celle-ci n'est toujours pas acceptée, il faudrait mettre fin à la procédure.

Il est important de signaler cela pour montrer à la commission qui va s'occuper de traiter cette motion que la volonté du Parlement n'est pas non plus le refus et le blocage systématiques. Mais, je fais confiance à ceux qui mettront en place cette motion pour trouver une solution sur ce point.

Je veux aussi préciser que cette façon de faire existe déjà dans d'autres cantons et est compatible avec leur Constitution.

Pour conclure, cela a été pensé dans un esprit non de contrainte, mais de saine collaboration. Cette motion n'est pas faite pour mettre sous tutelle le Gouvernement – comme j'ai pu l'entendre lorsqu'on en a parlé en septembre –, mais je peux comprendre l'accueil un peu réservé à son égard de la part du Conseil d'Etat.

Cependant, le Parlement doit s'impliquer et décider, et l'Exécutif – comme son nom l'indique – exécuter ce qui a été décidé.

Le président:

Merci, Madame la présidente de la commission de gestion.

Votre motion n'est pas combattue; réputée acceptée, elle est transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

Traitements / Behandlungen:

Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /

Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

9. POSTULAT

de la députation PDC du district de Sierre, par les députés Christophe Lamon (suppl.), Jean-Pierre Rouvinez, Pascal Rey, Alain de Preux, Christian Favre (suppl.), Charles-André Bagnoud et Andréane Theytaz (suppl.), concernant les exonérations fiscales favorisant la production d'énergie propre (10.05.2006) (1.086) (en collaboration avec le DSSE)

POSTULAT

der PDC-Abgeordneten des Bezirks Siders, durch die Grossräte Christophe Lamon (Suppl.), Jean-Pierre Rouvinez, Pascal Rey, Alain de Preux, Christian Favre (Suppl.), Charles-André Bagnoud und Grossrätin (Suppl.) Andréane Theytaz, betreffend Steuererleichterungen für saubere Energie (10.05.2006) (1.086) (in Zusammenarbeit mit dem DGSE)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Le président:

Ce postulat a fait l'objet d'une réponse écrite.

Il est accepté et transmis au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

10. POSTULAT
de la députée Michelle Grandjean (PS/AdG) et cosignataires concernant
la création d'un groupe de réflexion (10.05.2006) (1.088)
(en collaboration avec le DECS)

POSTULAT
von Grossrätin Michelle Grandjean (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden
betreffend Bildung einer Arbeitsgruppe (10.05.2006) (1.088)
(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Le président:

La réponse du Conseil d'Etat a été distribuée.

Ce postulat est accepté.

Frau Grossrätin Michelle Grandjean (PS/AdG):

Ich danke Ihnen für Ihre Antwort und Ihre Unterstützung.

Danke schön.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

11. POSTULAT
du groupe GRL, par les députés Anne-Marie Sauthier-Luyet, Narcisse
Crettenand et Pierre-Alain Reynard, concernant les incompatibilités de
fonction (08.06.2006) (1.094)

POSTULAT
der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet und
die Grossräte Narcisse Crettenand und Pierre-Alain Reynard, betreffend
Unvereinbarkeiten (08.06.2006) (1.094)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Le président:

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de la réponse écrite.

Il sera transmis ainsi au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

Développements / Entwicklungen:

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /
Department für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

12. MOTION

**des députés Matthias Eggel (GRL) et Christoph Föhn (suppl.) (GRL)
concernant la charge des frais d'instruction pénale après le décès du
prévenu (06.06.2006) (1.092)**

MOTION

**der Grossräte Matthias Eggel (GRL) und Christoph Föhn (Suppl.)
(GRL) betreffend Auferlegung der Kosten der Strafuntersuchung nach
dem Tode des Beschuldigten (06.06.2006) (1.092)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Le texte déposé par écrit suffit.

Cette motion n'étant pas combattue, réputée acceptée, elle est transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

13. POSTULAT

**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant
l'évaluation des structures de la police cantonale (09.06.2006) (1.095)**

POSTULAT

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Evaluation der Strukturen der Kantonspolizei (09.06.2006) (1.095)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Monsieur le député Jean-Luc Addor, désirez-vous développer votre postulat?

Ce n'est pas le cas.

Ce postulat n'étant pas combattu, réputé accepté, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

14. POSTULAT
du député Matthias Eggel (GRL) concernant l'acquisition de tasers pour
la police cantonale valaisanne (09.06.2006) (1.097)

POSTULAT
von Grossrat Matthias Eggel (GRL) betreffend Taser-Anschaffung für
die Walliser Kantonspolizei (09.06.2006) (1.097)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Bereits seit mehreren Jahren wird das Elektroschockgerät Taser in zahlreichen Ländern innerhalb und ausserhalb Europas als Einsatzmittel der Polizei verwendet. Auch in der Schweiz wird der Taser eingesetzt. Der Einsatz des Tasers hat sich dabei grundsätzlich bewährt und vor allem folgende Vorteile gebracht:

1. Er hat zu einem Rückgang der Angriffe auf Polizeibeamte geführt.
2. Er hat zu einem Rückgang der Verletzungen von Polizeibeamten und von Tätern geführt und
3. hat er einen Rückgang des Schusswaffengebrauchs bewirkt.

Um es klar und deutlich zu sagen, der Taser ersetzt weder die Schusswaffe noch den Pfefferspray oder den Polizeimehrzweckstock, sondern bildet eine Ergänzung der polizeilichen Einsatzmittel. Er kann aber in einigen Fällen den Einsatz der Schusswaffe oder eines anderen Einsatzmittels überflüssig machen. Der Taser ist effektiv, sicher und erprobt.

Deshalb fordere ich den Staatsrat auf, den Taser für die Walliser Kantonspolizei als ergänzendes polizeiliches Einsatzmittel anzuschaffen.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und somit zur Behandlung weitergeleitet.

15. MOTION
du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant l'article 22bis
de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers
(09.06.2006) (1.098)

MOTION
von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend
Artikel 22bis des Gesetzes über die Geschäftsführung und den
Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle (09.06.2006) (1.098)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

A l'attention du Service parlementaire, j'aimerais émettre un vœu: lorsque le texte d'une intervention parlementaire comporte une citation, un projet d'article de loi, il serait judicieux que la mise en forme prenne en considération un tel élément. A la lecture du texte distribué aux parlementaires, il n'est pas possible de distinguer ce qui est article de loi et les développements qui l'accompagnent.

Cela étant, la motion que les députés Gabriel Luisier, Jean-Luc Addor et votre serviteur ont déposées vise spécifiquement l'article 22bis de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs du canton. Or, le thème mérite qu'on élargisse l'angle de vue afin de clarifier un domaine particulièrement important des pouvoirs du Parlement. Particulièrement important disais-je, sans doute le plus important des compétences constitutionnelles du Grand Conseil. Mais, l'équilibre des pouvoirs a été rompu depuis belle lurette. Le Grand Conseil tente de récupérer épisodiquement des miettes de ses prérogatives, mais sans grand succès. La douloureuse déconvenue subie il y a deux jours par la commission des finances et son président, qui aura noté cette fois-ci mon absence, je l'espère, ne démontre pas une volonté de rééquilibrage des pouvoirs. En effet, le projet de budget est établi par le Conseil d'Etat et approuvé par le Grand Conseil. Or, c'est souvent perçu comme un crime de lèse-majesté que de contester – au niveau du Parlement – certains postes du budget. La présente motion a pour objectif de baliser tout le domaine budgétaire, en repositionnant par la même occasion les pouvoirs respectifs. L'article 22bis introduit en 2004, sans doute dans la précipitation, dans l'intention de corriger, pour ne pas dire justifier, certains dysfonctionnements, crée plus de problèmes qu'il n'en résout. Il s'agit donc de remettre l'ouvrage sur le métier, en posant les balises suivantes:

- le budget doit respecter les principes d'universalité, de l'unité, de la spécialité et de l'annualité,
- par voie de conséquence, les reports artificiels d'une année à l'autre, le système des vases communicants et surtout l'inclinaison "à vouloir – ou encore pire – devoir tout dépenser" doivent être prohibés.

Dans cet esprit, l'avant-projet d'article qui vous est suggéré, dans son principe, interdit ces artifices. Toutefois, des formes de régularisation sont possibles, mais alors le Grand Conseil est partie prenante, soit par la commission des finances jusqu'à un montant de 2 millions et au-delà par le Grand Conseil.

Il vous est demandé d'approuver la mise en œuvre d'un processus législatif afin de donner au fonctionnement des finances étatiques la clarté et la sécurité que tous, avant tout le peuple de la république et canton du Valais, sont en droit d'attendre d'un régime républicain et démocratique.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre motion n'est pas combattue; elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

16. POSTULAT
des députés Edmond Perruchoud, Xavier Bagnoud et cosignataires
concernant la présidence de la BCVs (09.06.2006) (1.100)

POSTULAT
der Grossräte Edmond Perruchoud, Xavier Bagnoud und
Mitunterzeichnenden betreffend Präsidium der WKB (09.06.2006)
(1.100)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Xavier Bagnoud (PDCB):

En avril dernier et avant toute récupération politico-politicienne, votre serviteur avait interpellé le Conseil d'Etat sur le fait qu'il nous semblait inopportun que le président de la BCVs puisse administrer des sociétés holdings, débitrices auprès de la même banque à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs. Cela d'autant plus, et on l'avait vu, si l'organigramme structurel de ladite holding était, en outre, clairsemé d'opacité.

Vu la réponse quelque peu évasive du Conseil d'Etat, ce postulat lui permettra d'éclaircir, ce que j'appelle, un vide juridique. En effet, ce qui n'est plus souhaité auprès des grandes banques suisses et surtout auprès de la Banque Cantonale Vaudoise par force de loi est encore permis à la BCVs.

Depuis, et certainement mis sous pression, le président de la BCVs a démissionné du groupe LVH, tout en gardant de nombreux autres mandats, ce qui déplace le problème à son successeur.

Cela nous donne, par contre, l'occasion de relever l'excellent travail du président actuel au sein de sa fonction vu les performances historiques de la BCVs.

Il laisse pourtant derrière lui l'épineux dossier de la LVH, dont il n'y a pas lieu ici dans ce Parlement d'épiloguer.

Bien entendu, pour permettre à la BCVs de convaincre des grands noms de la finance de prendre sa présidence, le Grand Conseil serait tenté d'adhérer à l'idée de permettre la multiplication des mandats de l'intéressé au sein de divers conseils d'administration. D'ailleurs, le vice-président de la BCVs siège dans 22 conseils d'administration. J'espère quand même qu'il siège plus souvent qu'il ne se refuse.

Pourtant, pour la haute fonction de président et afin qu'il puisse traiter tous les dossiers avec la vue d'ensemble nécessaire, sans jamais avoir besoin de se récuser et éviter des affaires délicates, telles que vues avec Swissair ou la SGS, il y a quelques années, la plupart des grandes banques rémunèrent désormais suffisamment le poste, tout en étoffant le cahier des charges, afin que le président puisse supporter l'obligation de refuser d'autres mandats.

Aux yeux des Valaisans, il me semble incorrect de montrer qu'à un certain niveau hiérarchique que l'Etat désigne, on puisse se permettre d'être juge et partie. Les conflits d'intérêts sont inévitables, on l'a vu, et l'incompréhension – c'est surtout de cela dont il s'agit – vue de l'extérieur, des gens qui ne savent pas qu'en fait le président se récuse, etc., cette incompréhension est récurrente.

Pour toutes ces raisons et indépendamment du côté antinomique des signataires ou anachronique de l'actualité du dossier, et afin de permettre au Conseil d'Etat d'étudier cette question qui reviendra sans cela de manière cyclique, je vous demande d'accepter ce postulat.

L'analyse de la question aura au moins le mérite d'essayer de concilier le mandat unique avec l'attractivité du poste, voire de clarifier la question de l'exception valaisanne.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

D'emblée, il s'agit de rendre hommage à notre collègue, le député Xavier Bagnoud, car il fut à l'origine de l'évocation du problème. Les développements qu'il vient d'exposer dénotent une grande rigueur intellectuelle et un engagement politique de qualité. Aussi, tout ce que je pourrai dire sur ce thème ne peut apparaître que bien terne, mais acceptez néanmoins, Mesdames et Messieurs, quelques réflexions.

Entendons-nous bien, ce n'est pas la personne de l'actuel président du conseil d'administration qui est exclusivement dans la visée du postulat, mais la présidence de la BCVs et, par équivalence de motifs, l'ensemble des organes de la BCVs. Mais, cela doit conduire le Conseil d'Etat qui agit souverainement – jusqu'à promulgation d'une loi sur les participations, comme le Grand Conseil a admis le principe en session de novembre 2006 – à faire preuve de beaucoup de sagacité. Si l'article 40 de la Constitution octroie la haute surveillance au Grand Conseil, logiquement la surveillance incombe au Conseil d'Etat qui, en vertu de la loi sur la BCVs, représente à l'assemblée générale le capital-actions, assemblée qui, à son tour, élit les membres du conseil d'administration.

Cela étant, l'objectif recherché par le postulat est de taille, car il porte sur un patrimoine important – plusieurs centaines de millions – appartenant économiquement et juridiquement à l'Etat du Valais, donc au peuple valaisan. A cet égard, les vertus de la *corporate governance* ont apporté des fruits: la transparence grâce à laquelle il est possible d'obtenir la publication des conseils d'administration dans lesquels siègent ces personnes.

Pour revenir au thème central du postulat, le retrait récent de la Valaisanne Holding n'est qu'un leurre. La participation aux conseils des sociétés Anglo Irish Bank (Suisse) SA à Genève, à la banque Degroof (Suisse) SA à Genève, à la Bearbull (Suisse) SA à Genève – sauf à préciser que Degroof et Bearbull ont fusionné récemment – à la Carnegie Asset Management SA à Genève, soit des sociétés bancaires et financières, constitue autant de conflits d'intérêts, sources de violation du devoir de fidélité, sinon dommageables tout au moins potentiellement dommageables aux intérêts économiques de la BCVs. Cette situation, par contre et en tout état, ternit l'image de l'établissement.

Je crois penser qu'il y a matière à entreprendre sans délai les grands nettoyages. Et je confère respectueusement cette tâche aux personnes qui en ont la mission, soit le Conseil d'Etat *in corpore*.

Le président:

Ce postulat n'étant pas combattu, réputé accepté, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

17. PROJET DE BUDGET 2007
Débat final
ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2007
Schlussdebatte

Le président:

Un petit mot pour les rapporteurs, les députés Edgar Gottet et Pascal Gaillard, qui ont effectué un remarquable travail durant ces trois demi-journées durant lesquelles nous avons traité l'examen de détail, et je les en remercie.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Arrivé au terme de la lecture de détail du budget 2007 de l'Etat du Valais, le groupe DC du Centre apporte les remarques et constatations suivantes:

Tout d'abord et comme l'an passé, on doit admettre, en accord avec le Gouvernement et avec la commission des finances, que le budget proposé est satisfaisant. L'exercice est bouclé avec un excédent de recettes et l'Etat peut financer ses investissements sans recours à l'emprunt. Le budget satisfait donc aux exigences constitutionnelles du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Venons-en, ensuite, aux faits marquants qui ont animé les travées du législatif durant ces trois journées consacrées à la lecture de détail.

Surprise agréable, tout d'abord, avec le retrait par la commission des finances de la proposition de réduire proportionnellement le renchérissement complémentaire qui aurait pu être octroyé à la fonction publique. Il est vrai que cette proposition était devenue sans objet puisque le renchérissement sera inférieur au 1% espéré par les uns et redouté, semble-t-il, par les autres.

Satisfaction, ensuite, avec le montant de 250'000 francs destinés à couvrir des mandats relatifs aux affaires fédérales et ce avec l'assurance du Conseil d'Etat que ce montant ne serait pas affecté à la création d'un poste de délégué à Berne.

Satisfaction encore à l'issue des débats et des votes qui ont conduit le Parlement, tout d'abord, à conserver l'enveloppe budgétaire consacrée aux nouveaux postes, puis à arrêter à 3,4 millions le montant à retrancher de la rubrique Biens, services et marchandises, avec la garantie de conserver le montant consacré à la réfection des bâtiments.

Enfin, sentiment du devoir accompli avec le soutien unanime à la création de six nouveaux postes au Service de la jeunesse, postes dont le caractère indispensable contrebalançait largement le manque de rigueur budgétaire que certains esprits chagrins auraient pu y voir.

Pour le surplus, le groupe DC du Centre se plaît à relever que, sur les 96 amendements déposés et analysés par la commission des finances, à l'exception de 3 points mentionnés ci-dessus et de ceux qui ont été retirés en session, le plenum aura suivi de manière exemplaire les avis et recommandations de la commission; qu'elle soit remerciée ici pour la qualité de son travail et la pertinence de son analyse.

Moins agréable aura été de constater le nombre important d'amendements qui déferlent des groupes politiques et qui sont un copier-coller de propositions faites par les commissions thématiques, sommairement relookées ou modifiées quant à leur portée financière. Une réflexion devrait être menée à l'intérieur des commissions thématiques pour tenter, à l'avenir, d'éviter ces doublons.

De son côté, le groupe DC du Centre a considéré, après analyse et avec beaucoup de sérénité, que les investigations réalisées dans leurs domaines respectifs par les commissions thématiques étaient suffisantes et satisfaisantes. Avec l'arrivée sur le devant de la scène des contrats politiques, impliquant une totale cohérence entre l'action gouvernementale et le budget accordé, il n'était plus question de proposer tout et son contraire sans référence à son financement ou tout amendement financier sans égard à l'activité y relative. Demeuraient bien sûr réservés les amendements sans incidences financières et les modifications rédactionnelles.

Eh bien!, c'est une avalanche de propositions diverses et en grande majorité inacceptables selon le mécanisme décrit ci-dessus, une véritable avalanche disais-je qui a envahit nos pupitres et nos écouteurs durant cette analyse de détail.

Sur les 96 amendements répertoriés, 30 étaient le fait de commissions thématiques et 66 provenaient, pour l'essentiel, de formations politiques. Nous passerons rapidement sur les 33 propositions socialistes/alliance de gauche, dont seulement 3 auront trouvé grâce devant le Parlement, pour nous arrêter un peu plus longuement sur les 18 amendements UDC et nous interroger sur la cohérence d'une formation pour qui l'analyse du budget s'apparente plus à un poker menteur ou à un Monopoly qu'à un exercice où prévalent le sérieux et la rigueur. Une véritable valse de millions (29 millions et 21'000 francs pour être précis), à "coupatser" à gauche et à droite, entre formation, santé ou administration, mais sans oublier d'arroser, au passage, un million par-ci, un million par-là, la justice et la police. Certes, la justice a besoin d'effectif, mais une réorganisation est déjà en cours. Et la police aurait certainement été très heureuse en cette période de Noël de recevoir ce million supplémentaire que l'UDC savait pertinemment ne pouvoir ni justifier ni obtenir. Bonjour la démagogie!

Le Parlement ne s'y est pas trompé et il aura permis à l'UDC de réaliser un très mérité et pleinement justifié 100% dans le rejet de ses amendements.

Tournons donc la page. Ce que nous voulons retenir de l'analyse de ce budget, c'est le sérieux avec lequel le Gouvernement et l'Administration, une fois de plus, l'auront réalisé et le peu, voire l'absence de modifications fondamentales que le Parlement lui aura apporté, tout en effectuant un remarquable travail sur les nombreuses demandes d'amendement.

Les services de l'Etat doivent, aujourd'hui, justifier et financer toutes leurs missions. La marge de manœuvre devient très étroite et les analyses financières de plus en plus fines, excluant de facto toute interprétation abusive d'une rubrique. Cette lisibilité du budget se retrouve d'ailleurs dans le traitement des amendements par la commission des finances, puis par le Parlement qui a pu décider en connaissance de cause de leur maintien ou de leur rejet.

Le projet de budget 2007 de l'Etat du Valais est donc dans la ligne politique voulue par le Gouvernement et le Parlement. Il respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement, et s'inscrit dans le respect du décret relatif aux mesures structurelles.

Avec le Gouvernement, nous partageons la conviction que des finances cantonales saines constituent la base indispensable à un développement harmonieux de notre canton sur

les plans économique, social et culturel. Avec lui, nous partageons la conviction que le budget proposé permet aujourd'hui ce développement harmonieux, mais, plus encore, que l'effort doit impérativement être maintenu si nous voulons garantir à plus long terme cet équilibre. Si nous faisons mine de l'oublier, la prochaine mise en application de la RPT se chargerait à sa façon de nous le rappeler.

Le groupe DC du Centre accepte bien sûr le budget 2007 de l'Etat du Valais.

Und jetzt zum Schluss.

Da wir heute keine Simultanübersetzung haben, möchte ich kurz das Wichtigste übersetzen.

Ich wünsche Allen eine schöne Weihnacht, frohe Festtage und für 2007 Gesundheit und Erfolg.

Vielen Dank.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Un mot, tout d'abord, à l'intention du président du Grand Conseil pour le féliciter des deux initiatives prises ce matin: la première pour favoriser le bilinguisme et, ici, je fais une petite exception par rapport à mon collègue, tout à l'heure, pour que l'exercice soit pleinement profitable à nos amis haut-valaisans, je continuerai bien sûr de parler en français... La seconde salve de félicitations, c'est pour la mesure qui y était jointe et qui permet de faire valoir nos qualités de cœur en faveur d'une bonne œuvre qui le mérite bien. Merci encore, Monsieur le président.

Bon et satisfaisant, tels sont les adjectifs que nous avons utilisés, il y a un mois, pour qualifier le budget 2007. L'excellent travail pendant ce dernier mois tant des commissions thématiques que de la commission des finances, du Conseil d'Etat ou des groupes, et ici pour la majorité d'entre eux en tout cas, cet excellent travail, disais-je, a-t-il amélioré encore ce budget? Nous le pensons comme nous pensons, et ce sans fausse modestie, y avoir contribué par nos prises de position et par nos votes. Ces prises de position et ces votes nous ont-ils mis en porte-à-faux avec la commission des finances, ce que le Nouvelliste du 14 décembre 2006 laisserait entendre? Eh bien!, évidemment non. Nous avons toujours salué et le faisons encore la précision et le sérieux du travail de la commission des finances.

C'est avec la même précision et le même sérieux que nous avons, cependant, étudié et traité les quatre propositions de la commission des finances et cela sans volte-face.

En effet, s'agissant, tout d'abord, du montant de 250'000 francs pour le suivi par mandats des affaires fédérales, nous ne pouvons que nous réjouir de ce que la solution ait été trouvée, de ce que nous soyons sortis de la logique d'affrontement entre le Conseil d'Etat et la commission des finances; c'est tout simplement ce que nous avons demandé.

S'agissant, ensuite, du renchérissement complémentaire et compte tenu des circonstances, plus particulièrement des chiffres désormais connus du renchérissement, nous souhaitons le retrait de la proposition, ce qu' a accepté la commission des finances. Là encore, il n'y a point trace pour une volte-face.

Les 4,4 millions des rubriques Biens, services et marchandises, nous avons annoncé le soutien à cette proposition. Depuis, en collaboration avec le Conseil d'Etat, la commission des finances l'a modifiée et l'a revue à la baisse. Nous avons encore suivi cette voie du compromis et de la sagesse, permettant finalement de distinguer le souhaitable du possible et avalisant surtout le soutien du Parlement à l'augmentation des montants destinés à l'entretien des bâtiments de l'Etat.

Enfin, s'agissant du million pour les nouveaux postes, c'est bien sur le montant d'augmentation de 2 millions des nouveaux postes que nous pensions, et l'avions exprimé lors de l'entrée en matière, pouvoir économiser un million. La commission des finances a compris comme nous les explications du Conseil d'Etat et reconnu l'inapplicabilité de sa proposition. Elle en a changé en proposant le report de cette diminution d'un million sur l'ensemble de la masse salariale. Il n'y avait, dès lors, pas de volte-face à ne pas suivre une proposition qui n'avait, finalement, à nos yeux, plus rien à voir avec la proposition initiale. C'est donc en pleine connaissance de cause que nous avons estimé, tout d'abord, que le règlement de notre Grand Conseil ne permettait pas de voter une proposition différente de celle déposée et que nous avons, ensuite, privilégié le respect de la précision du travail de budgétisation des postes non nouveaux, cette précision méritant d'être saluée et non sanctionnée arbitrairement ou par le simple effet du hasard.

Non habitués donc aux volte-face, les députés DC du Bas maintiennent leur soutien à un budget meilleur à l'issue de nos travaux.

Puisse ce budget 2007, dernier de l'histoire non influencé par la RPT, ne pas être, cependant, le dernier à avoir aussi fière allure. Ce sont là nos vœux.

Nous savons que toutes les cartes ne sont pas en main cantonale, mais en jouant nos atouts à bon escient, nous pourrions toujours influencer le déroulement de la partie.

Avec cet appel, et vous l'aurez compris ainsi, à la vigilance et au maintien des efforts notamment dictés par les mesures structurelles, le groupe DC du Bas vous souhaite à toutes et à tous, après de lumineuses Fêtes de fin d'année, un excellent exercice 2007.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Die Detailberatungen der einzelnen Departemente sind abgeschlossen und Überraschungen sind ausgeblieben. Das Parlament hält sich an die strikten Vorgaben der Finanzkommission und trug dazu bei, dass die gesetzlichen Vorgaben eingehalten werden.

Der Kostenvoranschlag 2007 des Staatsrats mit einem Überschuss von 47,6 Millionen Franken wurde vom Parlament noch erhöht. Einzig bei den Kinderschutzmassnahmen wich das Parlament von seiner Sparlinie ab. Dies zeigt, dass der Staatsrat und das Parlament den Haushalt unseres Kantons im Griff haben und wir alle zudem von den günstigen Wirtschaftsbedingungen profitieren können.

Der Staatshaushalt ist ein Haushalt in dem alle essen möchten, aber niemand Geschirr spülen will.

Dieser Spruch stammt aus einer Zeit als wir für Steuern und Abgaben noch jede Menge Leistung vom Staat erhielten. Auch damals wurde natürlich über den Griff des Finanzministers in unsere Taschen geklagt. Gab es je eine Zeit in der geben in fiskalischer Hinsicht seliger denn nehmen war? Wohl immer schon sollte Vater Staat Wohltaten aus dem Füllhorn ausschütten, egal wo er seine Gaben her nahm. Die Zeiten sind mittlerweile karger geworden, mehr denn je ist die Rede von der Verantwortung des Einzelnen.

Da wird der Ruf nach Steuererleichterungen zunehmend lauter, die Kritik an einer Bürokratie, die blockiert wo sie regulieren sollte, ist unüberhörbar.

Von einem funktionierenden Staat profitieren aber letztlich alle und dazu braucht es unseren Beitrag. Eigentlich ist der Unterschied zu einem Privathaushalt ja gar nicht gross. Wenn es ginge, würden wir doch auch zu Hause, das Geschirr abwaschen, trotz des heutigen Fortschritts lieber ändern überlassen. Gemeinschaft gelingt am Ehesten, wenn alle Rechte und Pflichten fair und vor allem vorhersehbar verteilt sind.

Die CSPO wird dem Kostenvoranschlag 2007 zustimmen et je vous remercie pour votre attention et vous souhaite de joyeuses Fêtes et tout de bon pour 2007.

Hr. Grossrat Louis Ursprung (CVPO):

Im Namen der CVPO gratuliere ich dem Staatsrat, wie es ihm in dieser Budgetdebatte gelungen ist, das Parlament zu beschäftigen, das Parlament zum Marschieren brachte.

Gerne gratuliere ich auch dem Parlament zur Bewältigung dieses einmaligen Marathonlaufes. Vier Tage sind wir marschiert ohne dass wir ein Ziel wahrnehmen wollten.

Eine alte Weisheit sagt: "Wenn Du das Ziel nicht kennst, ist jeder Weg richtig".

Vier Tage sind wir marschiert und heute stehen wir am gleichen Ort wo wir vor vier Tagen standen. Treten an Ort war Weg und Ziel zugleich. Mühsam, ja bemühend haben wir jeden einzelnen Schritt geprüft und sind keinen Schritt weiter gekommen. Ja teilweise kamen wir uns hier in diesem Saal vor wie in einem arabischen Bazar. Über 90 Abänderungsanträge wurden beraten, bekämpft, angenommen, zurückgezogen und sogar abgeändert, ohne dass wir das Ziel wahrhaben oder wahrnehmen wollten. Das Ziel sollte oder dürfte keine Partikularinteressen beinhalten, sondern müsste die Interessen des gesamten Kantons wahrnehmen. Welche weitsichtige und verantwortungsbewusste Bürgerin und Bürger unseres Kantons wollen nicht einen Kanton, der finanzpolitisch auf gesunden Beinen steht, einen Kanton, der wirtschaftlich und gesellschaftlich Schritt für Schritt vorwärts kommt, einen Kanton, der in der Lage ist Verantwortung zu tragen, Verantwortung gegenüber den Schwächeren, Verantwortung gegenüber der Wirtschaft, Verantwortung gegenüber den Gemeinden. Mit einer Finanzpolitik, die die bestehenden Strukturen nicht laufend hinterfragt, mit einer Finanzpolitik die die vergangene Gegenwart in die Zukunft retten soll, mit einer Finanzpolitik, die die beschlossenen strukturellen Massnahmen ignoriert und mit einer Finanzpolitik, die sich durch die laufenden Mehreinnahmen rettet, wird die Verantwortung gegenüber unseren Bürgerinnen und Bürgern nicht wahrgenommen.

Dies einige Grundsatzgedanken zur laufenden Budgetdebatte.

Trösten wir uns mit dem Gedanken: "Nur die Zeit ist verloren, in welcher wir weder geliebt noch etwas gelernt haben".

In diesem Sinne – etwas gelernt zu haben – und mit dem Leitgedanken "wenn Du nicht hast was Du liebst, so musst Du lieben was Du hast" wird die CVPO dem vorliegenden Voranschlag 2007 in vorweihnachtlicher Stimmung zustimmen.

Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le budget 2007, remanié par le Parlement cette semaine, n'apporte pas de grandes modifications par rapport au budget initial présenté par le Conseil d'Etat.

La nouvelle manière de traiter le budget nous impose de nous prononcer sur des propositions de changement des objectifs politiques, des mesures prioritaires ou des indicateurs de performance. Parfois, ces changements sont nécessaires, car ils découlent de demandes financières, mais la majorité de ces propositions viennent des commissions thématiques. Cette année, les commissions thématiques ont fait plus de 30 propositions de modification des objectifs politiques ou des indicateurs de performance. Chaque commission a siégé pour le budget et, avec cohérence, a accepté ses propres propositions. La commission des finances, avec logique, ne s'est pas opposée aux propositions des commissions thématiques. Pour moi, cet exercice est inutile et pourrait être, à l'avenir, évité si les commissions thématiques faisaient leurs propositions directement dans les services lors de l'élaboration du budget.

Le groupe PS/AdG est satisfait de constater que ses demandes concernant le renforcement de la prise en charge médicale et sociale dans les prisons aient été relayées par les commissions de la sécurité, de la santé et de la justice. Nous espérons simplement que les moyens soient rapidement octroyés avant qu'un drame ne fasse la une des journaux et stigmatise notre responsabilité.

Nous sommes aussi enchantés de voir que notre demande, formulée déjà l'année dernière, d'augmenter le budget du Service de la protection de la jeunesse ait été, cette année, aussi reprise par d'autres groupes et que la majorité du Parlement a finalement accepté l'augmentation de 6 postes pour répondre là aussi à un besoin lancinant.

Nous constatons que la seule proposition de la commission des finances qui a été acceptée partiellement est la demande d'économies dans les Biens et services. Nous espérons que les 3,4 millions d'économies demandées dans les rubriques 3 ne touchent pas trop les subventions accordées, car les communes risqueraient de voir leurs subventions payées avec retard. Mais, nous faisons confiance au Gouvernement pour trouver certains artifices comptables afin aussi de ne pas trop retarder certaines acquisitions nécessaires, comme des climatiseurs pour le Service des contributions par exemple.

Les deux représentants de la gauche de la commission des finances remercient le Parlement de les avoir suivis dans le rejet des économies proposées dans les charges du personnel par leur commission. Nous tenons, cependant, à remercier les membres de la commission des finances pour l'excellente ambiance de travail qui règne dans la commission, même lorsque nos avis divergent.

En analysant les décisions prises cette semaine, nous devons nous réjouir que le Parlement n'ait pas suivi l'UDC dans ses demandes de coupes budgétaires dans l'éducation, le social, la santé et la culture, mais nous devons aussi regretter que des propositions de mesures favorisant les énergies renouvelables, améliorant la qualité de l'air ou luttant contre la pollution lumineuse n'aient pas été prises en considération. En effet, nous ne devrions pas attendre d'être confrontés aux pénuries futures d'énergies avant de réfléchir à notre consommation énergétique. Nous devrions aussi mieux prendre en compte les problèmes de pollution qui aggravent l'état sanitaire de notre population.

Le groupe PS/AdG, comme annoncé lors de l'entrée en matière, trouve le budget 2007 équilibré, avec des dépenses maîtrisées et des recettes an hausse.

Nous acceptons donc ce budget.

Je voudrais, pour terminer, au nom du groupe PS/AdG et en mon nom personnel, souhaiter à la Présidence, au Conseil d'Etat et à vous tous, ainsi qu'aux spectateurs qui nous regardent, un Joyeux Noël et vous présenter tous nos vœux pour la nouvelle année.

Bonnes Fêtes!

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Die Budgetdebatte wäre eigentlich da um in diesem Saal Politik zu machen. Was stellen wir fest seit der Einführung der doppelten Schuldenbremse und seit der Einführung von New Public Management, dass in diesem Saal während der Budgetdebatte keine Politik mehr betrieben wird. Und wir bewegen anlässlich der Budgetdebatte – und da muss ich Kollege Louis Ursprung unterstützen – ungefähr gleich viel wie irgend ein Revisor von einem Kaninchenverein, nicht viel mehr.

Wir haben zum einen die Position der bürgerlichen Fraktionen, die sagen zu allen Mehrausgaben nein und blocken damit jede politische Auseinandersetzung ab. Wir haben zum andern die Position der Finanzkommission. Die Finanzkommission hat ungefähr den gleichen Einfluss auf das Budget wie der Einfluss der Gruppe der SPO und dann haben wir die äusserste Rechte, die SVP, die mit einer Politik der verbrannten Erde ein bisschen provozieren will.

Wir von der SPO haben versucht mit konkreten Vorschlägen und Anträgen eine antizyklische Wirtschaftspolitik in diesem Land in Gang zu setzen und wir stellen fest, dass ausser ein paar müden Lippenbekenntnissen nichts übrig geblieben ist, also keine Taten erfolgt sind.

Et maintenant les conclusions en français.

Le petit, mais important groupe du SPO a décidé liberté de vote, mais c'est tout à fait possible que la majorité de notre groupe va voter... contre le budget!

Merci.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Permettez-moi de dire que le budget n'est pas seulement un exercice d'autosatisfaction pour majoritaires. C'est également l'occasion d'avoir un débat politique (cela vient de nous être rappelé à juste titre) sur les orientations que nous voulons donner aux activités de l'Etat. Ce débat n'a rien de sacrilège, je crois.

Cela étant, n'oublions pas que le budget qui nous est présenté est quand même globalement un bon budget; il l'est notamment grâce à une situation économique plutôt favorable et pas toujours suffisamment (c'était l'esprit d'un certain nombre de nos propositions) par la rigueur budgétaire. Nous en voulons pour preuve une poursuite tout de même inquiétante de l'augmentation des dépenses de l'Etat, particulièrement dans le domaine des charges de personnel et dans celui des subventions.

J'aimerais rappeler ici que si l'on veut parler de cohérence dans les propositions, la rigueur budgétaire n'exclut pas que, dans un certain nombre de domaines que nous jugeons importants, nous ayons le courage de donner à l'Etat les moyens d'assumer pleinement les tâches que nous voulons lui confier. Nous l'avons fait presque unanimement, avec notre appui également, pour ce qui concerne le Service cantonal de la jeunesse et nous proposons simplement de le faire, et nous regrettons de ne pas avoir été suivis évidemment sur ces points, dans des domaines touchant à la sécurité.

Cela dit, je me répète, évidemment que nous ne pouvons pas oublier que, globalement, le budget qui nous est soumis aujourd'hui reste un bon budget.

C'est la raison pour laquelle, malgré le fait qu'une série de nos propositions n'ont pas été retenues, nous l'acceptons.

Hr. Grossrat René Constantin (GRL):

Es wäre ganz schön wenn ich auf deutsch sprechen könnte, aber leider ist es zu schwer für mich, weil ich so viele Schwierigkeiten habe mit dem Wortschatz. Trotzdem will ich dem Grossratspräsidenten gratulieren für diese Initiative. Das finde ich sehr interessant und für die Einheit des Kantons eine gute Sache.

Mesdames et Messieurs, les quatre éléments: la terre, l'eau, le feu et le vent, sont une manière traditionnelle de décrire le monde. Ils serviront aujourd'hui au groupe radical-libéral à imaginer nos conclusions après traitement du projet de budget 2007.

Premier élément: la terre, la terre nourricière à l'image de ses plus de 2 milliards, dont nous disposerons – sauf catastrophe – pour faire de ce Valais un coin où il fera bon vivre en 2007. Ce budget est bien ficelé. La mouture du Conseil d'Etat a de l'allure, il faut l'avouer, même si nous regrettons – comme mentionné dans le débat d'entrée en matière – la hausse généralisée des dépenses et des subventionnements sans caractère d'investissement. Nous encourageons le Gouvernement à gagner encore en efficacité, en rationalité, à intensifier l'aide au renouvellement, par exemple, de nos infrastructures touristiques, en donnant plus de crédits – au sens propre comme au figuré – à la recherche et au développement, au concept The Ark, par exemple, bref à tout ce qui peut créer de la richesse afin que l'on puisse financer et maintenir notre action sociale, dont les besoins ne cessent d'augmenter.

Après, la terre, le deuxième élément: le feu, en l'occurrence la commission des finances qui, normalement, se devait d'éclairer et de guider le plenum dans la prise de bonnes décisions. Trop souvent minorisée – faut-il rappeler les 5 ou 7 voix obtenues par la commission lors du vote sur l'amendement concernant le Service cantonal de la jeunesse? –, trop divisée – faut-il rappeler certains votes au sein de la commission: 4 non, 3 oui, 4 abstentions résultant de l'analyse de propositions comme la diminution du subventionnement au RSV ou encore et toujours ce même Service cantonal de la jeunesse? –, à la lumière de ces exemples, vous constaterez avec moi que la commission phare de ce Grand Conseil a manqué paradoxalement de visibilité. Une commission de cette importance doit véhiculer une image plus sereine, plus rassurante. Le plenum doit pouvoir s'y référer presque les yeux fermés. Or, avec ses vagues-hésitations, la ligne n'est pas tracée. Il devient impossible, difficile de la suivre. Certaines décisions, certes en accord avec ce Parlement, ont été prises sans que les procédures soient respectées – souvenez-vous du vote de mardi concernant les 4,4 millions qui se muent, comme par magie, en 3,4 millions! Les volte-face de certains groupes, pourtant réputés pour leur bon sens, obligent le président Philippe Es-Borrot à clamer son désarroi, je cite: "C'est à plus rien y comprendre, mais que veulent vraiment les députés?" Ce cri du cœur, il faudrait d'abord et avant tout le lancer au sein même de la commission, Mesdames et Messieurs. Le groupe radical-libéral lance un appel à tous les membres de la commission des finances afin que celle-ci serre les coudes, reprenne le leadership en matière financière et puisse à nouveau inspirer la confiance auprès de nous tous parlementaires.

Troisième élément: l'eau, signe de sagesse, d'après les livres, celle qui a animé en toute modestie la plupart des groupes de ce Parlement. Au final, les incidences de nos décisions sont minimales. Pour certains, cela s'apparente à de la cosmétique; pour nous, cela traduit avant tout notre volonté de ne pas péjorer l'équilibre budgétaire voulu par le Gouvernement.

Quatrième et dernier élément: le vent. D'ordinaire source de bienfaits, nous voilà aujourd'hui plutôt décoiffés par un genre de mistral perdant, un vent froid qui a soufflé toute la semaine sur ce Parlement, qui a tourbillonné et amendé le budget à tout-va, soignant au passage l'ego de certaines corporations pour ensuite tomber avec le retrait de nombreuses propositions ou alors face au tableau électronique récolter quelques 6 qui ne valent, dans cet hémicycle, au niveau mathématique s'entend, qu'un zéro pointé. Le groupe radical-libéral, à l'instar de ses proches voisins du centre, n'a pas voulu faire de cette analyse de budget un exercice de parade, un one-man-show politique qui a pour but d'occuper la scène médiatique, de vendre d'abord et avant tout une image, avant même de traiter sérieusement les chiffres, mission pour laquelle la population nous a élus avant tout.

Par rapport aux chiffres, notre groupe s'était fixé comme objectif le maintien d'une marge d'autofinancement proche des 200 millions, gage de pérennité pour les investissements futurs qui s'annoncent croissants. L'objectif est atteint.

Ainsi, les 30 députés et députés-suppléants de ce groupe cossu présents aujourd'hui voteront en faveur de ce budget.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Je constate avec satisfaction que tous les groupes politiques acceptent le budget ou avec un petit bémol pour nos amis socialistes du Haut-Valais pour lesquels il y a liberté de vote, mais je ne doute pas que, au moment du vote, ce sera dans le sens des recommandations de la commission des finances en acceptant ce budget.

Comme ceci a été dit par mon prédécesseur à la tête de la commission des finances – si j'ai bien compris l'allemand; j'ai essayé de me concentrer –, c'est que nous travaillons ensemble, nous Parlement, pour atteindre ensemble un même objectif, un même but: c'est justement la maîtrise des finances cantonales, pour pouvoir léguer aux générations futures une situation saine.

Il a aussi été dit et relevé à l'entrée en matière que c'était un bon budget qui découle d'un bon travail du Gouvernement, d'une bonne collaboration avec les services et également, je dois le relever, avec la commission des finances qui, exercice après exercice, essaie de taper sur le clou, de maintenir certaines exigences et, j'espère pouvoir le croire, cela se traduit dans les budgets présentés par le Gouvernement qui sont, je le répète, en tout cas pour le budget 2007, bons.

Mais, évidemment, on peut toujours faire mieux, et la commission est là un peu comme un garde-fou pour s'assurer justement que l'on continue dans cette ligne de conduite.

Un bon budget, cela veut dire aussi qu'il est difficile pour la commission des finances de demander encore des économies alors que c'est le rôle de la commission des finances, je pense, d'essayer de trouver des économies et pas, au contraire, de provoquer de nouvelles dépenses. C'est vraiment à ce rôle-là qu'a essayé de se tenir la commission des finances.

Voici ce qui est essentiel pour la commission des finances:

1. le double frein aux dépenses et à l'endettement – pas de problème, cela a été fait;
2. le député René Constantin a relevé certaines déclarations dans la presse, ce ne sont pas des déclarations personnelles, je pense que c'est ce qui a été traduit par le journaliste suite aux débats de mardi concernant la surprise que j'ai de certaines réactions ou de certaines décisions prises par le Parlement, pas seulement par les membres de la commission des finances ou par mon groupe politique, mais par le Parlement. Et là, je parlais bien sûr du décret sur les mesures structurelles qui a été largement plébiscité par le Parlement, il n'y a pas si longtemps que cela et qu'on oublie de temps en temps. La commission des finances tient à toujours avoir ce décret sur les mesures structurelles en point de mire, essaie d'en respecter en tout cas l'esprit et de se tenir au plus près. C'est ce qui a conduit la commission des finances à présenter certaines propositions d'amendement, qui ont été largement débattues ici et sur lesquelles je ne reviendrai pas;
3. avoir une vision à long terme. Le travail de la commission des finances doit justement s'intégrer dans une sorte de processus de travail à long terme, comme je l'ai déjà dit, pour maîtriser les dépenses et avoir des finances cantonales saines qui permettent d'investir et aux générations futures d'investir aussi pour le bien du canton.

La procédure de traitement du projet de budget sur deux sessions, je crois qu'elle a fait ses preuves. C'est une amélioration par rapport à l'ancienne procédure. Cela facilite le travail des députés et permet d'examiner plus en détail les propositions d'amendement entre les deux sessions. Je crois que cela va dans le bon sens, mais il est clair que l'on peut encore améliorer toute cette procédure et le traitement des amendements justement entre les commissions thématiques et la commission des finances. Mais, je crois que cette procédure d'examen est correcte. Comme ceci a été relevé, tout ce qui vient des commissions thématiques devait venir avant, dans l'élaboration des contrats de prestations et ne devrait plus venir après dans des propositions d'amendement. Cela est encore à améliorer. Ensuite, soumettre aux commissions thématiques toutes les propositions des groupes ou les propositions individuelles, je pense que c'est la bonne formule. La commission des finances a essayé de se tenir le plus de fois qu'elle le pouvait à l'avis de la commission thématique, en tout cas pour ce qui concerne les propositions d'amendement qui n'avaient pas d'incidences financières, puisque nous estimons que ce sont les commissions thématiques qui sont les plus à même de maîtriser la matière pour prendre des décisions allant dans le bon sens. Avec cette procédure, la commission des finances a pratiquement toujours suivi les commissions thématiques, sauf à une ou deux exceptions près.

Il a été dit, notamment par le représentant du groupe radical-libéral, que la commission des finances était divisée. Pour ma part, je n'ai pas tout à fait la même interprétation puisque la commission des finances a été divisée sur trois amendements de la centaine qui ont été déposés. J'estime ainsi que c'est une proportion tout à fait, si ce n'est très raisonnable. Il faut savoir que la commission des finances est composée de représentants des groupes politiques. Je pense qu'il est évident et même sain que, au sein de la commission des finances, on n'ait pas tous le même avis sur les mêmes sujets. La commission des finances a été largement suivie par le Parlement puisque nous avons une centaine d'amendements déposés, une quarantaine de retirés et 60 propositions d'amendement ont été soumises au plenum. Sur ces 60, 57 propositions de la commission des finances ont été suivies, soit 33 tacitement – je crois que le travail a été bien fait –, 24 lors de votes et la commission en a perdu 3. Il est clair que la commission des finances aimerait gagner à tous les votes, mais comme je l'ai dit en préambule, il est difficile, quand on a un bon budget, d'être toujours suivis dans notre souci de rigueur financière, de rigueur budgétaire.

Le premier vote perdu, c'est ce fameux million sur l'augmentation des 2 millions au niveau du personnel. Mon seul regret, c'est de n'avoir pas au moins gagné les 250'000 francs, comme on aurait pu s'y attendre suite aux discussions avec le Conseil d'Etat, mais j'ai l'espoir puisque c'est un budget et pas une obligation de dépenser que le Gouvernement examine, sur les 2 millions d'augmentation des charges du personnel, si vraiment ces 250'000 francs qu'il avait estimés pourront être économisés ou s'il faut vraiment les dépenser.

Le deuxième vote perdu, de manière très serrée à une ou deux voix près, c'est le transfert du budget informatique du Service de l'action sociale au Service de l'informatique. Alors, là aussi, cela sera certainement à réexaminer, comme cela a été le cas pour la même opération concernant la demande de transfert du budget informatique du Service cantonal des contributions au Service de l'informatique où il y a une certaine partie du budget qui doit – ceci a été reconnu – rester au sein du service, ce sont les applications métiers, et le reste doit être centralisé au niveau du Service de l'informatique. Et même pour les applications métiers, il doit y avoir un contrôle, une haute surveillance, si l'on peut dire, du chef du Service de l'informatique. Je crois que cela est nécessaire pour ne pas aller dans tous les sens à ce niveau.

Le troisième et dernier vote perdu, ce sont les 600'000 francs d'augmentation pour l'Office de la protection de l'enfance. Là évidemment, la proposition de la commission des finances a été largement balayée. Cependant, comme l'a dit mon collègue René Constantin, sur cet objet-là, la commission des finances était vraiment très divisée, partagée entre son souci de rigueur budgétaire et aussi le souci avéré de ce service, de la population et de l'ensemble du Parlement concernant les besoins de ce service. Alors, à ce niveau-là, je peux rassurer le député René Constantin, je n'ai absolument aucun regret d'avoir perdu ce vote. Je crois que la décision du Parlement était claire et la commission des finances va se ranger sans autre, sans état d'âme là-dedans; pas de problème.

Je terminerai par les remerciements d'usage au Conseil d'Etat avec qui, de temps en temps, il y a des négociations à faire – un petit rapport de force de temps en temps –, mais je crois que c'est pour le bien commun, et on arrive à trouver des solutions, une espèce de consensus. Même s'il a été relevé un défaut de procédure peut-être concernant les 4,4 millions qui se sont transformés en 3,4 millions, l'essentiel est le but final qui a été atteint et accepté par tout le monde. Cette proposition a d'ailleurs été soumise deux fois au vote par le président du Grand Conseil par souci de clarté pour qu'il n'y ait pas de malentendu à ce niveau-là.

Je remercie aussi les chefs de service ainsi que tous leurs collaborateurs qui vraiment collaborent au mieux, je crois le savoir aussi avec les commissions thématiques, mais en tout cas avec la commission des finances – sans aucun problème.

Un remerciement particulier à M. Michel Roten de l'Inspection cantonale des finances qui, depuis des années, assure le secrétariat de la commission des finances dans l'ombre, mais qui abat un travail considérable; également à M. Nicolas Sierro du Service parlementaire qui, dans cette nouvelle procédure d'examen du budget, est aussi un maillon important de tout ce travail.

Je n'oublierai bien sûr pas mes collègues de la commission des finances qui, malgré que l'on ne soit pas toujours d'accord, vous l'avez vu dans certaines prises de position de la commission des finances, on a quand même une bonne ambiance et on arrive à bien travailler ensemble puisque, je le répète, sur une centaine de prises de position, seulement 3 qui ont prêté vraiment à discussion et à un accord qui n'était pas unanime – je ne veux pas parler de division, ce n'est pas du tout le cas. Je remercie donc particulièrement mes collègues de la commission des finances, le rapporteur de langue française, le député Pascal Gaillard, qui a abattu un travail vraiment considérable, avant et pendant la session, et à son remplaçant, le député Edgar Gottet – qui a dû opérer en dernière minute hier puisque le député Pascal Gaillard était malade – qui a repris le flambeau sans aucun problème et sur qui je sais pouvoir compter, à l'instar de tous mes autres collègues de la commission des finances.

Et, une fois n'est pas coutume, je terminerai par remercier les groupes politiques qui ont relevé le bon travail effectué par la commission des finances et certains qui nous ont même adressé des félicitations – cela fait toujours plaisir, surtout en cette période de l'Avent.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais, en préambule, procéder aux mêmes constats que la majeure partie des présidents de groupe qui se sont exprimés ce matin ont clairement posés: le constat du respect de la Constitution dans ce projet de budget 2007 qui est un budget satisfaisant à bon, comme je l'ai entendu à de nombreuses reprises dans cette salle, notamment de la bouche du président du groupe DC du Centre, le député Jacques Melly.

Mais, le député Jacques Melly a aussi immédiatement ajouté: le budget est satisfaisant à bon, mais la marge de manœuvre devient étroite. Cette marge de manœuvre devient étroite, d'autant plus que, comme l'a souligné le député Nicolas Voide, votre délégué au sein du comité de pilotage de la RPT, cette marge est étroite parce que les inconnues 2008 de la nouvelle péréquation financière sont encore pleines et entières. Il faut savoir qu'avec la faible progression de notre indice des ressources durant l'année 2005, nous avons perdu quelques dizaines de millions et que, en 2006, d'après nos premières projections, cet indice va encore faire un bon nettement plus important. Alors, bien sûr, on aura certainement le risque d'avoir encore des montants "péréquatifs" inférieurs lorsqu'il faudra effectivement comptabiliser l'effet de la péréquation en 2008 dans nos comptes. Monsieur le député Nicolas Voide, nous devons absolument rester prudents, vigilants, et notre marge de manœuvre reste étroite.

Monsieur le député Gilbert Loretan, en constatant que nous avons respecté la Constitution, Sie haben auch für einen fitten, aber effizienten Staat gesprochen und Sie haben auch gesagt, die Verantwortung bleibt bei jenen in diesem Saal. Das ist richtig. Und die Verantwortung bleibt auch bei uns in der Regierung, aber auch beim Staat, in jedem Departement und deswegen – et là je reviens à l'inquiétude du président de la commission des finances. C'est la raison pour laquelle voter le budget est certainement un acte politique, mais réaliser tous les jours le contrôle des dépenses et des coûts, pour finalement arriver aux comptes et avec des comptes qui soient meilleurs que le budget – c'est finalement l'expérience que nous avons vécue toutes ces dernières années –, le mérite en revient à la fonction publique, aux fonctionnaires et aux enseignants, aux chefs de service, aux chefs de section et aux chefs de département qui, quotidiennement, veillent non seulement à ce que les budgets soient respectés, mais si possible à ce que les comptes soient meilleurs que les budgets.

Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, vous avez relevé le travail des commissions thématiques cette année. Il est vrai que nous avons eu pour la première fois, à l'occasion de la discussion du budget, une masse incroyable de propositions de modification, dont une grande partie émanait des commissions thématiques. Je ne partage pas votre avis quand vous demandez de réexaminer l'opportunité de pouvoir faire ces propositions des commissions thématiques à l'occasion de la discussion du budget qui précède la présentation devant le Parlement. Comme l'ont, à juste titre, relevé les députés German Eyer et Jean-Luc Addor, la discussion budgétaire est une discussion politique. Je pense qu'il est sain que, lorsque les commissions thématiques proposent des modifications d'objectifs ou d'indicateurs de performance, le Parlement s'en saisisse parce que c'est un acte essentiellement politique de modifier un objectif ou d'en modifier aussi l'indicateur.

En ce qui concerne les propositions du groupe UDC, vous avez raison, Monsieur le député Jean-Luc Addor, lorsque vous dites que c'est un acte politique et puis vous voulez montrer d'une façon claire la direction que veut prendre votre groupe politique. Mais, je pense que si c'est sain d'avoir cette discussion, il ne faut peut-être pas trop forcer le trait des propositions parce que, lorsqu'on tombe dans l'excès, on devient très vite insignifiant, et c'est là la différence et la jauge qu'il faut savoir poser.

Monsieur le député Louis Ursprung, vous avez aussi parlé du point de départ, des jours de travail et des nombreuses propositions et discussions qui ont eu lieu dans ce Parlement, pour finalement arriver à un résultat qui peut vous paraître extrêmement mince. Beaucoup de travail, beaucoup d'agitations pour un résultat peut-être faible. Mais, lorsque le budget est préparé avec sérieux et dans le détail, la marge de manœuvre qu'il reste, non seulement à la commission des finances, mais aussi aux commissions thématiques, devient extrêmement étroite. On ne travaille plus que sur ces marges, on ne travaille pas sur de gros montants. Et, après, il y a une manière de présenter les résultats, sur un peu plus de 5 millions d'économies demandées par la commission des finances, 3,4 millions ont quand même été réalisés. C'est une manière aussi de présenter le résultat. Je crois qu'il faut avant tout se rendre compte de la marginalisation due au fait que le travail a été fait dans le détail par la commission des finances et par les commissions permanentes. C'est la raison pour laquelle les marges de discussion deviennent de plus en plus étroites.

Monsieur le président du groupe radical-libéral René Constantin, je ne vais pas parler de l'eau, du feu, ni du vent, mais je vais parler simplement de la terre parce que vous avez, à juste titre, relevé, en parlant de la terre, qu'il ne fallait pas oublier, lorsque l'on parle du budget et pas non plus lorsque l'on parle des comptes d'ailleurs, de peut-être porter notre gratitude, nos soins, notre regard et notre attention avant tout en direction de ceux qui nous permettent d'avoir ces discussions et, finalement, de pouvoir répartir un budget et répartir de la manne, c'est-à-dire qu'il faut avant tout constater que nous devons prêter attention aux contribuables, aux patrons, aux entreprises, mais aussi aux salariés qui, finalement avec la situation économique du pays qui bien heureusement est satisfaisante à très bonne cette année, nous donnent les moyens de discuter avec une certaine sérénité dans cette salle de la manière de financer des missions essentielles de l'Etat.

Pour terminer, j'aimerais remercier la commission des finances pour l'important travail réalisé et en accord et en coordination bien souvent – ce qui n'est pas si simple que ça – avec les commissions thématiques.

J'aimerais également remercier le président de l'Assemblée de sa conduite pendant toutes les discussions budgétaires, une conduite très efficace.

J'aimerais bien sûr remercier mes collègues d'avoir toujours appuyé le Département des finances, donné les informations nécessaires et participé d'une manière extrêmement sérieuse et rigoureuse à l'établissement du budget.

Und am Ende stelle ich fest mit Freude und Dankbarkeit, dass dieser Budgetentwurf von einer grossen Mehrheit dieses Parlaments als politisch akzeptierbar erachtet wird. Vor einem Jahr schneite es anlässlich der Schlussdebatte zum Budget 2006 und ich hatte angekündigt, dass die SPO Gruppe das Budget annehmen würde. Dieses Jahr schneit es nicht, aber eines ist sicher, Weihnachten wird im Dezember gefeiert und die SPO wird wahrscheinlich ihrer Tradition treu bleiben.

J'aimerais terminer par des vœux. Ich wünsche Ihnen, meine Damen und Herren, dass Sie im Jahr 2007 nicht zu schnell fahren, nicht zu schnell trinken, nicht zu schnell zahlen und nicht zu schnell schießen.

Merci vielmals und alles Gute.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je me demande si mes successeurs ne vont pas rééditer cette journée sans traduction parce que je la trouve, personnellement, très très sympathique!

Nous sommes ainsi arrivés au terme du débat final sur le projet de budget 2007.

Nous le sanctionnons maintenant par notre vote.

Le budget 2007 est accepté par 116 voix contre 3 et une abstention, tel que ressorti des délibérations.

18. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Le président:

Il est 11 heures. Nous passons avec ponctualité à l'Heure des questions.

Je dois excuser l'absence de deux conseillers d'Etat, M. Jean-Michel Cina qui se trouve à la Conférence des Gouvernements et M. Jean-Jacques Rey-Bellet également en séance de travail à l'extérieur du canton. Ils seront remplacés respectivement par M. le conseiller d'Etat Claude Roch et par M. le président du Gouvernement Thomas Burgener.

Question 1

du groupe GRL, par le député Didier Cachat, à la Présidence, concernant l'attaque en justice

(en collaboration avec le DFIS)

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

S'agissant de la FMEF, nous devons constater que, à ce jour, aucune action en justice n'a été ouverte contre le Conseil d'Etat. Nous en avons encore discuté ce matin au Conseil d'Etat. M. Perruchoud est à la tribune; lui en sait peut-être un peu plus que nous. Je répète que, jusqu'à maintenant, nous n'avons rien reçu.

Il est précisé à cet égard que le recours, déposé le 20 novembre 2006, par la FMEF auprès du Tribunal fédéral l'a été non pas contre le Conseil d'Etat, mais contre la nouvelle loi du 12 octobre 2006 régissant les institutions étatiques de prévoyance, loi votée par une grande majorité du Parlement.

Ce recours vient, de plus, d'être déclaré irrecevable par l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 décembre 2006 parce qu'il était, selon le Tribunal fédéral, prématuré puisque cette loi n'est pas encore entrée en vigueur. Il y a encore le délai de référendum qui court.

La FMEF, suite à son assemblée du 18 octobre 2006, a, en outre, annoncé l'introduction d'une action en responsabilité civile contre l'Etat ou le Parlement. A ce jour, comme je l'ai déjà dit, une telle action n'a pas été ouverte.

Il s'ensuit ainsi que la question posée s'avère prématurée.

Sur la base d'une première appréciation de la situation que nous avons faite et au regard notamment des dispositions légales en matière de responsabilité civile, nous pouvons, toutefois, nous déclarer sereins quant à l'éventualité de l'ouverture d'une telle procédure et surtout aussi de son issue.

S'agissant du WWF, des recours contre les décisions prises par les autorités communales en matière du droit de la construction, de l'aménagement du territoire, par exemple les plans de zones, ou dans le domaine de la protection de la nature, des forêts et du paysage sont régulièrement déposés au Conseil d'Etat par cette organisation écologique. Nous tranchons chaque fois; parfois, nous donnons raison au WWF et, parfois, nous lui donnons tort, sur la base des règles de la législation bien sûr. Cette organisation dispose, ensuite, des voies de droit qui lui sont ouvertes par la législation fédérale pour contester nos décisions. Ce n'est pas parce que le WWF ou une autre organisation ou des citoyennes et des citoyens contestent une décision du Conseil d'Etat qu'on peut dire que celui-ci est attaqué en justice. C'est notre ordre institutionnel qui prévoit que des décisions du Conseil d'Etat, par exemple, peuvent faire l'objet d'un recours jusqu'au Tribunal fédéral. Il n'y a rien de plus normal.

Si le WWF et les autres organisations écologiques reconnues peuvent agir en justice, c'est parce que le droit fédéral leur accorde un droit de recours. Vous savez que, cette semaine, le Parlement fédéral a discuté de la question du droit de recours. Il y a aussi une initiative déposée auprès de la Chancellerie fédérale. Dans les mois ou années à venir, la population suisse et la population valaisanne pourront dire oui ou non à ce droit de recours.

Cette question reste ainsi ouverte.

On peut aussi bien sûr se poser la question, quand des décisions ont été prises démocratiquement au niveau d'une commune, d'une région, dans quel sens une telle décision peut être attaquée. Mais, pour le moment, il est clair que c'est un droit donné à ces associations par la législation fédérale. Il ne faut pas non plus oublier que, de temps à autre – je ne connais pas les pourcentages – le WWF et d'autres organisations gagnent devant le Tribunal fédéral, mais, parfois, ils échouent, mais ils auront peut-être retardé de quelques mois ou de quelques années des projets importants.

En ce qui concerne le loup, c'est un dossier qui a été très médiatisé. Le WWF a peut-être été vexé parce que le Gouvernement valaisan a appliqué le concept loup avec force. S'il y a cette question de l'effet suspensif, il y a une bagarre entre les juristes, et la justice devra prendre des décisions.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes très sereins. Nous avons appliqué – comme nous l'avons déjà dit – un concept de droit fédéral. Nous avons respecté les prescriptions données par le Tribunal cantonal quant à la publication dans le Bulletin Officiel de cet ordre tir. Nous avons jugé, en application de notre loi sur la procédure et la juridiction administratives qui le dit expressément, que notre décision était exécutoire par le retrait de l'effet suspensif.

Nous savons qu'une interpellation urgente a été déposée sur le bureau du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat était d'accord de traiter cette interpellation cette semaine. Pour être transparent, c'est le Bureau du Grand Conseil qui a décidé que ce n'était pas si urgent. Alors, en session de février ou de mars, nous aurons encore une fois la possibilité d'éclaircir cette question.

Frage 7

von Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), an das Präsidium, betreffend schlechte Noten für www.vs.ch

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie und Präsident des Staatsrats:

Herr Grossrat (Suppl.) Loretan, Sie haben eine Kritik angebracht in Bezug auf den Internetauftritt des Kantons. Die Adresse – die meisten von Ihnen werden das wissen – ist www.vs.ch und wir geben effektiv zu und räumen ein, dass dieser Internetauftritt nicht optimal ist und dass er auch offensichtliche Mängel aufweist. Man muss wissen, dass diese Homepage auf der Struktur der kantonalen Verwaltung aufgebaut wurde. Die Website wurde eigentlich fast für die Beamten des Kantons konzipiert und betriebsfremde Anwender, die also die Struktur des Kantons mit den Departementen, mit den Service usw. nicht kennen, die haben effektive Mühe, sich auf dieser Homepage zurecht zu finden. Dann muss man auch sagen, dass sie nicht sehr kundenfreundlich ist, das betrifft auch Staatsräte. Wenn ich manchmal dort ein Gesetz suchen will, dann braucht es ziemlich viel Zeit und schlussendlich mache ich dann rechtsumkehrt und nehme die schriftliche Version der Gesetzessammlung heraus und finde dann das Gesetz so eigentlich schneller.

Dann gibt es – und derzeit noch aus Sicherheitsgründen – auf unserer Homepage keine Formulare oder irgendwelche Direkthilfen für Verwaltungsvorgänge und schlussendlich muss man auch sagen, dass die Suchmaschinen nicht optimal sind. Das hat auch finanzielle Gründe. Wenn man eine effizientere Suchmaschine haben will, dann kostet das relativ viel mehr Geld.

In Kenntnis dieser Mängel hat der Staatsrat bereits folgende Massnahmen getroffen:

Im November 2005 – also ziemlich genau vor einem Jahr oder etwas mehr – wurde eine Arbeitsgruppe beauftragt, ein kantonales Konzept cyber-administration für Ende März 2007 zu erstellen.

Im November 2006 gab der Staatsrat im Rahmen einer Vernehmlassung eine positive Vormeinung zur nationalen Strategie von cyber-administration ab.

Ab April 2007 wird sich die Homepage www.vs.ch nach den Prinzipien dieser Strategie ausrichten, d.h. die nationale Strategie. Sie wird sich in vier folgende Themenbereiche gliedern. Einerseits gilt es den Privaten einen guten Zugang zu geben, dann den Unternehmen in unserem Kanton – also alles was die Wirtschaft anbelangt – dann den Behörden und zwar den drei Gewalten, die Legislative / Grosser Rat, Exekutive / Staatsrat und die Justiz. Dann wollen wir auch in Anbetracht der Bedeutung des Tourismus dort ein eigenes Kapitel aufschlagen.

Die gängigen Formulare werden dann auch zum Herunterladen zur Verfügung stehen und gleichzeitig wird die Suchmaschine auch verstärkt werden.

Diese Massnahmen sollen mithelfen unser Klassement nach und nach zu verbessern. Es gibt effektiv noch viel Arbeit zu erledigen. Dies obwohl die personellen wie auch die finanziellen Ressourcen in diesem Bereich eher knapp bemessen sind.

Die Zusammenarbeit mit dem Bund und das Bestreben die Ziele der cyber-administration zu erreichen, werden uns helfen effiziente und finanziell auch vorteilhafte Lösungen zu finden.

Die von Ihnen zitierte Analyse wird jährlich von einer Genossenschaft auf eigene Initiative und nach eigenen Kriterien durchgeführt. Wir werden immer wieder angefragt, ob wir bereit sind an dieses Institut finanzielle Beiträge zu geben um dieses Klassement zu erstellen. Ich kann mir gut vorstellen, dass wenn wir dieser Genossenschaft oder diesem Institut Aufträge gegeben hätten, wir vielleicht im Klassement etwas besser dastünden. Aber das ändert an den Fakten nichts wonach unsere Homepage effektiv verbesserungswürdig ist, aber Sie sehen, wir haben die nötigen Schritte unternommen, um diese eigentlich für breite Kreise der Bevölkerung immer wichtiger werdende Information auf elektronische Weise aufzuladen.

Question 12

du député Alexandre Caillet (UDC/SVP), au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, concernant le RSV: le règne de la terreur?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Le député Alexandre Caillet fait référence à une émission de la Télévision Suisse Romande (TSR) intitulée "Classe Eco", diffusée le lundi 4 décembre dernier.

Suite à cette émission, le RSV a réagi par deux lettres: l'une adressée aux collaborateurs et aux collaboratrices du RSV et l'autre adressée à la TSR. Comme président du Gouvernement et aussi comme chef du Département de la santé, j'ai reçu ces lettres. Je soutiens pleinement l'action menée par le RSV. Pour le moment, nous n'avons pas l'intention de compléter les réactions du RSV.

En réponse à la question posée, je peux citer un extrait de la lettre adressée par le RSV à M. Dominique Huppy, qui est le rédacteur de l'émission "Classe Eco", lettre datée du 7 décembre dernier: "Lors de la diffusion par la TSR de l'émission "Classe Eco" du 4 décembre 2006, vous avez présenté un reportage sur l'hôpital de Sion qui fait partie du CHCVS et dont nous ne pouvons accepter la teneur. Le coût mentionné de 3 millions de francs pour les transferts intersites des patients du CHCVS est faux, le coût propre à l'hôpital étant de 1,5 million (alors, là déjà, ils se sont trompés, ou mis en erreur parce que les personnes ont donné les informations avec facteur 2). Votre journaliste affirme que les coûts hospitaliers ont augmenté de 21% durant le premier semestre 2006. Cette affirmation est fausse. Depuis la création du RSV, l'évolution des coûts hospitaliers se présente de la façon suivante:

- +2,5% entre 2003 et 2004
- +2,7% entre 2004 et 2005
- +2,3% entre 2005 et 2006
- pour 2006, c'est une augmentation de 2,3% qui est prévue."

Alors, vous voyez là que ce n'est pas seulement avec facteur 2 qu'ils se sont trompés, mais même d'une virgule, car au lieu de parler de 2%, ils ont parlé de 21%.

Je continue la citation: "Par les informations lacunaires ou fausses, le peuple valaisan est trompé. Les Valaisannes et les Valaisans paient des primes de caisse maladie de 17,6% en dessous de la moyenne suisse, avec un coût par assuré à charge de l'assurance de 530 francs au lieu de 643 francs en moyenne suisse. Nous tenons clairement à préciser que le RSV n'a jamais licencié un collaborateur pour une raison qui aurait trait à l'expression de son opinion. Concernant la transparence de notre communication, nous nous sommes mis à votre disposition pour vous donner toutes les informations souhaitées et pour vous communiquer des données exactes. Vous avez choisi les personnes que vous souhaitiez interviewer et celles-ci se sont exprimées librement. A notre connaissance, plusieurs collaborateurs interviewés ont, par ailleurs, été frustrés des séquences choisies pour diffusion. Enfin, nous estimons particulièrement malvenu l'interview d'un médecin, ancien collaborateur de l'hôpital de Sion. Les faits ont été présentés de manière unilatérale à charge du RSV qui, en tant qu'employeur, est tenu à un devoir de réserve dans le cadre d'un contentieux qui n'est pas encore réglé (il est clair que le RSV, parce que c'est un litige qui est encore ouvert devant les instances, n'a même pas le droit juridique de se défendre)."

J'ai aussi trouvé – en présence du député Pierre-Christian de Roten ici dans la salle – un peu déplacé de confirmer ces augmentations de 21% à la TSR. Je vous donne toutes les informations et, la prochaine fois, vous pourrez donner des chiffres exacts devant le public romand.

J'ai aussi remarqué qu'une personne s'était cachée, qui était filmée par derrière. Alors, il est clair que si, moi, je racontais soit des mensonges, soit des bêtises de cette grandeur-là, je cacherais aussi mon visage, n'est-ce pas?

Tout le monde est libre de s'exprimer. Pour ma part, je reçois aussi du personnel, des gens qui travaillent dans les hôpitaux, dans les cliniques de notre canton. S'ils ont un problème, comme président du Gouvernement et chef du département, je suis prêt à leur accorder une demi-heure, une heure pour les écouter et pour jouer quelque part le médiateur, même si ce n'est pas ma tâche principale. Je prends au sérieux les personnes qui ne sont pas contentes. Que ferait-on dans nos hôpitaux si nous n'avions pas un personnel qui est dévoué, qui travaille bien? Je peux seulement faire un grand compliment à toutes les personnes qui travaillent dans les hôpitaux valaisans.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Conseil d'Etat.

Je vais vous laisser souffler un petit peu..., même si je sais que cet exercice ne vous convient pas beaucoup!

Nous passons au Département de l'éducation, de la culture et du sport avec la question 5.

Question 5

des députés Jacques Melly (PDCC) et Pascal Rey (PDCC), au Département de l'éducation, de la culture et du sport, concernant les mesures d'accompagnement concernant la loi d'assainissement des caisses de retraite

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Les députés Jacques Melly et Pascal Rey souhaitent être informés sur les mesures d'accompagnement, sur les coûts et sur le calendrier mis en place par mon département.

Je ne ferai pas le rappel du contexte législatif que vous connaissez, ni des discussions qui ont eu lieu avec la commission sur les mesures transitoires.

Pour entrer immédiatement en matière, je vous dirai que, dans le cadre des travaux en cours portant sur le statut des enseignants, les mesures d'accompagnement susceptibles d'être retenues ont été déterminées. Elles sont actuellement analysées, évaluées, intégrées dans le projet par le groupe de travail mandaté.

Le rapport intermédiaire me sera présenté d'ici à la fin de l'année. Le rapport définitif sera déposé vers la fin de l'été 2007.

Les mesures principales, je vous les résume: décharge horaire dès 58 ans, congé de formation, moyenne pluriannuelle compensée, allègement d'horaire pour les enseignants expérimentés, reconnaissance de fidélité, réduction d'activité durant les cinq dernières années; telles sont les mesures principales qui sont en discussion actuellement.

En ce qui concerne la retraite flexible et la retraite anticipée préfinancées par l'assuré, les caisses de prévoyance étudient actuellement des solutions. Si je suis bien renseigné, le Conseil d'Etat va recevoir prochainement des propositions concernant les retraites anticipées et flexibles.

En ce qui concerne les coûts, une partie a été estimée. Pour le reste, l'estimation des incidences financières est en cours. Je pense que, dans les mois qui viennent, nous aurons l'estimation des coûts.

Le projet de statut du personnel devrait être remis d'ici à la fin de l'été 2007.

Ensuite, selon les procédures législatives, ces mesures entreront progressivement en vigueur, également les décisions que vous prendrez dans le cadre du budget ou des changements législatifs sur le statut des enseignants.

Question 13

des députés Brigitte Diserens, Margrit Picon-Furrer, Claudine Oggier et Antoine Carraux (suppl.) concernant l'implication de Valais Tourisme dans les actions publicitaires privées

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

La question porte sur la publication du Guide Fun du Valais et l'absence de prestations touristiques concernant le Chablais valaisan.

Ce guide a été encarté dans l'Illustré. Le Valais a obtenu – c'est une chance, je crois – l'exclusivité pour présenter ce partenariat et ses partenaires. C'est la maison Moos qui est l'éditeur exclusif et qui publie cet encart. Dans un sens, cette publication n'est pas commandée par Valais Tourisme. Si je suis bien renseigné ou si le département de mon collègue Jean-Michel Cina est bien renseigné, nous pouvons dire que toutes les régions ont été impliquées. Celles-ci ont eu la possibilité d'y participer. Vingt et une destinations ont choisi de financer cette activité. La décision que nous pensons connaître de Chablais Tourisme, c'est de ne pas accepter d'entrer dans cette action. C'est donc la liberté, une décision de Chablais Tourisme qui lui appartient.

En ce qui concerne la brochure, je crois que c'est une chance d'utiliser l'image valaisanne. Cela se fait couramment, je crois. Le canton du Valais et Valais Tourisme souhaitent également coordonner cette image avec un logo qui est le logo valaisan.

D'une manière générale et pour les plates-formes marketing de ce type, les participations financières sont exigées pour être référencées. C'est le cas si l'on travaille avec des sociétés privées, avec Suisse Tourisme ou avec Valais Tourisme, sauf si les communications sont de base et qu'elles concernent toutes les sociétés de tourisme. C'est donc dans ce sens que le Guide Fun est une opportunité pour le canton du Valais d'être représenté sur le marché suisse et que c'est la liberté de chaque partenaire d'être présent également.

Question 2

du groupe GRL, par le député Bernard Rey, au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant le processus de fusion

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le député Bernard Rey s'inquiète, à juste titre, de l'avancement des travaux de fusion en ce qui concerne la commune de Salins et également la commune de Saas Grund puisque ce sont deux communes qui ont fait l'objet de discussions devant le Parlement dans le cadre de leur assainissement, avec des obligations et des échéances en ce qui concerne le processus de fusion.

En ce qui concerne la commune de Salins, il faut savoir que, pour fusionner, il faut bien sûr être deux. La commune de Salins, le 20 juin 2006, s'est adressée au conseil municipal de la ville de Sion pour entamer une discussion. Le conseil municipal de Sion a répondu qu'il n'était, pour l'instant, pas en mesure de donner vraiment la position qu'il allait prendre puisqu'il est en attente du concept de fusions que tous les districts du canton devront déposer pour le 1^{er} juillet 2007 et que, forcément, les planifications de fusions, telles que prévues dans ce concept, touchent non seulement la commune de Sion, mais surtout toutes les communes du district, voire des communes hors district qui seraient intéressées, vous le savez, à fusionner avec la commune de Sion. Le conseil municipal de Sion aimerait donc avoir une vue d'ensemble avant de se prononcer.

Il est bien sûr évident que le Conseil d'Etat continue d'appuyer la nécessité de faire fusionner la commune de Salins avec celle de Sion. Le processus sera certainement suivi lorsque le concept général sera arrêté.

C'est exactement la même disposition en ce qui concerne la commune de Saas Grund. La différence, c'est que, dans le Saastal, la question qui se pose maintenant, ce n'est pas seulement le schéma et le concept de fusions pour le 1^{er} juillet 2007, mais il y a une réflexion beaucoup plus globale sur l'ensemble de la vallée; ce qui fait que même Saas Fee, on parle maintenant d'une fusion à quatre communes, ce qui, bien sûr, devrait réjouir le cœur de tous les radicaux, n'est-ce pas, Monsieur le député René Constantin? On parle donc de Saas Fee, Saas Almagell, Saas Grund et Saas Balen.

Je pense qu'il vaut la peine d'attendre le résultat du concept de fusions, d'autant plus qu'un groupe de travail a été nommé dans le district de Viège pour justement faire la promotion de cette collaboration intercommunale et du nouveau concept de fusions.

J'espère ainsi avoir répondu non seulement à votre question, mais à vos attentes.

Question 6

**des députés Jean-Pierre Rouvinez (PDCC) et Jérémie Rey (suppl.) (PDCC),
au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant la sécurité des
vacanciers**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Les députés Jean-Pierre Rouvinez et Jérémie Rey (suppl.) s'inquiètent des dispositions prises par la police cantonale à la veille des fêtes et de l'arrivée des touristes dans le pays.

Il faut savoir que, chaque année, la police cantonale entame d'abord des discussions avec les autorités locales, notamment les polices municipales, et prévoit un certain train de mesures. Cette année, par exemple, parmi ces mesures, je cite les suivantes:

- Durant toute la période des fêtes de fin d'année, des services spécifiques sont organisés notamment aux heures sensibles (à l'aube et au crépuscule) à proximité des commerces et autres lieux sensibles, en étroite collaboration d'ailleurs avec les polices municipales et autres partenaires de la sécurité, dans les communes touristiques.
- Pour le service au public, les postes de gendarmerie qui sont situés dans ces stations assurent des ouvertures de guichet de manière régulière en saison hivernale. Un concept prévoyant des contacts réguliers avec les résidents et les commerçants a également été mis sur pied. Il y a donc aussi une démarche proactive de la police en direction des commerçants et des résidents.
- De façon préventive et visible, la présence des agents est assurée de manière régulière dans les différentes stations du canton. Pour rappel, la section d'intervention œuvre en appui des unités mobiles, bien sûr, 24h/24h. Il y a aussi un effort particulier qui est mis dans cette présence visible pendant la haute période touristique.

En conclusion, je rappelle que la sécurité, bien sûr, est incluse également, celle des usagers de la route, piétons et automobilistes. Suite aux récents accidents mortels de circulation, une réaction s'impose et une augmentation des contrôles dans le trafic routier sera programmée de manière ciblée. Vous en êtes surtout informés et... un tout petit peu avertis!

Question 3

du groupe GRL, par le député Willy Giroud, au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant l'interdiction des feux en plein air

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Comme le président du Grand Conseil l'a déjà dit, M. le vice-président du Gouvernement Jean-Jacques Rey-Bellet est absent. Il est commissaire fédéral auprès du conseil d'administration d'Emosson. C'est une société internationale qui siège aujourd'hui à Genève. C'est la raison pour laquelle M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet ne peut pas être parmi nous.

Pour répondre à votre question, Monsieur le député Willy Giroud, la loi cantonale d'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement interdit l'incinération en plein air. Cette interdiction se justifie pleinement par le fait que ces feux sont de gros producteurs de poussières fines. Ainsi, l'incinération en plein air d'un kg de broussailles ou de bois vert émet autant de poussières fines que 5'000 km parcourus en camion.

Dans les cas où il n'existe pas de moyens moins dommageables pour l'environnement, des dérogations peuvent être accordées par les autorités communales, d'entente avec le Service de la protection de l'environnement, pour des petites quantités de déchets naturels secs et dans des zones peu peuplées.

De telles dérogations ont ainsi déjà été accordées d'un commun accord avec le département en charge de l'agriculture pour lutter contre la maladie de la vigne. Fort heureusement, par son climat, le canton du Valais est moins touché pour l'IESCA que la région lémanique.

Vu que plus de 60% de la population valaisanne est exposée à des concentrations excessives de poussières fines et vu que les poussières fines sont, chaque année, à l'origine – cela ressort d'études faites au niveau fédéral – de 3'700 décès prématurés en Suisse, le Conseil d'Etat entend veiller à ce que les dérogations à l'interdiction des feux ne soient accordées que si la destruction sur place par le feu est nécessaire pour lutter contre des maladies.

Les Services de l'agriculture et de la protection de l'environnement travaillent actuellement ensemble sur un projet de directives qui permettra de répondre aux préoccupations légitimes des agriculteurs, voire des viticulteurs et de la population valaisanne.

Question 4

du député Jean-Albert Ferrez (PDCB), au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant le viaduc de Villette, suite mais pas fin

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Il convient, Monsieur le député Jean-Albert Ferrez, d'abord de préciser que les travaux de renforcement et d'élargissement du viaduc de Villette ont été planifiés pour 2006 et non pas pour 2005, comme cela avait d'ailleurs été indiqué dans la réponse à votre question du 13 décembre 2005.

Suite aux oppositions formulées lors de l'enquête publique en décembre 2005, aucun travail n'a pu être entrepris cette année.

Une étude de concept routier régional a été conduite cette année et les résultats ont été présentés au conseil municipal de Bagnes le 10 octobre 2006. Selon les conclusions de cette étude, la situation actuelle est viable, mais avec une augmentation progressive des nuisances. De plus, des aménagements seront inévitables à terme, en particulier le carrefour du Châble. A moyen terme, il faudra donc construire une déviation de Villette par le nord en direction de Verbier, comme le chef du département l'a écrit en mars 2006 déjà à la commune.

Les procédures sur les grands projets étant toujours longues et les oppositions de plus en plus fréquentes, le département entreprendra à bref délai les études de base pour cette déviation.

Dans les conditions les plus optimistes, une telle réalisation demande, cependant, un délai minimal de 6 à 8 ans pour des raisons de procédure et de financement.

Le renforcement du viaduc de Villette ne peut pas attendre cette échéance et doit être entrepris au plus vite.

Dans l'intervalle, nous espérons ne pas être contraints d'abaisser dans l'urgence le tonnage admissible sur l'ouvrage, solution qui serait néfaste bien sûr sur le plan des nuisances et dommageable aussi pour l'économie régionale.

Frage 8

von Grossrat Beat Abgottspon (CVPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Stellenausschreibung Sektion Nationalstrassen Oberwallis

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie und Präsident des Staatsrats:

Herr Abgottspon – der gerade nicht im Saal ist – aber ich denke, dass auch die anderen Oberwalliser Abgeordneten sich für diese Angelegenheit interessieren. Wir müssen erwähnen, dass die zwei heutigen Sektionen der Nationalstrassen des Unterwallis und des Oberwallis am 1. Januar 2008 in eine einzige Sektion Nationalstrassenbau zusammengelegt werden.

Dieser vom Bundesamt für Strassenbau geforderte Entscheid steht im Zusammenhang mit der neuen Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen. Das Organigramm dieser neuen Sektion wurde vom Staatsrat am 6. September 2006 genehmigt.

Die erwähnte Stellenausschreibung betrifft den Chef dieser vereinten Sektion, die mit dem Bau der Autobahn von Siders Ost bis Visp Ost beauftragt ist. Die Stelle wurde erstmals vom 15. – 29. September 2006 ausgeschrieben und angesichts der kleinen Anzahl an Bewerbungen hat der Staatsrat entschieden, diese Stelle vom 27. Oktober bis 10. November 2006 erneut auszuschreiben. Das heisst nicht, dass jene Personen, die sich in der ersten Ausschreibung beworben haben, aus dem Rennen sind, aber wir wollten die Auswahl etwas erweitern. In der Zwischenzeit wurden die Kandidaten durch eine Evaluationsgruppe angehört. Das entsprechende Ernennungsverfahren läuft zurzeit noch.

Ich muss noch hinzufügen, dass natürlich laufende strafrechtliche und auch disziplinarische Verfahren diesen Entscheid für die Regierung nicht unbedingt erleichtern, aber ich denke, dass wir in nächster Zeit dort Entscheide fällen müssen.

Frage 9

von Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Stand der Arbeiten beim Bau der A9 (Umfahrung Visp) und Organisation der Sektion Nationalstrassen Oberwallis

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie und Präsident des Staatsrats:

Die Studien und Arbeiten der Umfahrung A9 von Visp gehen trotz technischen Abänderungen und einigen geologischen Überraschungen nicht schlecht voran.

In verfahrensrechtlicher Hinsicht wurden die technischen Abänderungen der Sicherheitsanlagen vom 13. Oktober bis 13. November 2006, gemäss den Vorgaben des Bundesverfahrens, ausgeschrieben. Diese Ausschreibung hatte eine geringe Anzahl Einsprachen zur Folge, die gegenwärtig behandelt werden. Die Ausdehnung der Deponie Goler bildet Gegenstand eines gleichzeitigen kantonalen Verfahrens. Das gemäss den neuen Sicherheitsnormen abgeänderte Projekt wurde dem ASTRA, also dem Bundesamt für Strassenbau, mit der Abänderung der Baukostenvorschläge unterbreitet. Das Bundesverfahren läuft ebenfalls für den Anschluss Visp West. Die Genehmigung im Rahmen dieses Verfahrens wird den Beginn der Bauarbeiten der Kleegärtenstrasse sowie die Brücke über die Vispa bestimmen.

Der Anschluss Grosshüs ist zwischenzeitlich gut voran geschritten. Der Voreinschnitt des Portals ist vollendet und die Ausbrucharbeiten des Haupttunnels im Lockergestein werden demnächst vergeben.

Im Verlaufe des Jahres wurden umfangreiche geologische Untersuchungen im Bereich Staldbach vorgenommen. Diese Arbeiten ermöglichten eine bessere Anpassung des Projektes an die bestehenden geologischen Gegebenheiten. Die Belüftungsgalerie Chatzehüs ist immer noch durch eine Beschwerde blockiert.

Sie sehen, zum Teil sind es technische Schwierigkeiten, zum Teil sind es Beschwerden, die das Vorwärtmachen bei den Arbeiten behindern.

Betreffend die im April 2006 aufgrund der erfolgten Vorauszahlungen des Tunnels Riedberg provisorisch suspendierten Mitarbeiter wird der Staatsrat demnächst einen Entscheid fällen.

Sie haben auch die Frage gestellt, was läuft im Zusammenhang mit der Sektion Nationalstrassen im Oberwallis. Ich habe im Rahmen der Antwort auf die Frage von Grossrat Abgottspon auf diese Thematik hingewiesen und hoffe – vielleicht nicht ganz zu Ihrer Zufriedenheit – immerhin einen Ansatz einer Antwort gegeben zu haben.

Frage 10

von Grossrat Thomas Brunner (CSPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Buslinie - NEAT-Anschluss

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie und Präsident des Staatsrats:

Die kantonale Fahrplankommission gewährleistet die Koordination der Fahrpläne zwischen den verschiedenen Partnern und natürlich auch zwischen den betroffenen Unternehmen. Die Fahrpläne der internationalen und nationalen Schnellzüge sind praktisch beschlossen. Sie wurden letzthin darüber informiert wie der Fahrplan auch durch den NEAT Basistunnel gestaltet sein wird.

Die Fahrpläne des regionalen Bahn- und Busverkehrs stehen im Hinblick auf den Fahrplan 2008 in einer fortgeschrittenen Studienphase bei den betroffenen Transportunternehmen. Die vorgesehene Kapazität des Buserminals im Bahnhof von Visp ermöglicht die Abwicklung sowohl der regelmässigen Buslinien als auch der allfälligen Spezial- oder touristischen Fahrten. Was die Verbindung Leuk – Visp angeht, so werden diese durch die Bahn gewährleistet. Dabei werden die Schnellzughalte in Leuk und auch die Regionalzüge im Stundentakt beibehalten. Diese bedienen ebenfalls die Zwischenbahnhöfe, die im Knoten Visp/Brig eine Anschlussverbindung an die nationalen und internationalen Schnellzüge bieten werden. Eine Feinerschliessung für die Ortschaften, die nicht direkt durch die Bahn zwischen Leuk und Visp bedient werden, wird nach wie vor durch Busse gewährleistet und zwar mit Anschlussverbindungen in den Bahnhöfen und insbesondere in Visp.

Frage 11

von Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Vollzug der Verkehrsordnung in Täsch

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie und Präsident des Staatsrats:

Es geht hier um die Verkehrsordnung in der Gemeinde Täsch.

Durch die Eröffnung des neuen Terminals von Täsch kann in Koordination mit den kommunalen Instanzen, mit der Kantonspolizei und mit den kantonalen betroffenen Dienststellen der Verkehr in Täsch in Richtung Terminal sowie Zermatt für die Berechtigten reorganisiert werden. Diese Koordination wird durch eine Arbeitsgruppe sichergestellt, die durch die Dienststelle für Verkehrsfragen präsiert wird, in welcher die betroffenen Gemeinden und auch die Kantonsinstanzen sowie das Bundesamt für Verkehr vertreten sind.

Aufgrund der aktuellen Bundes- und Kantonsgesetzgebung liegt der Taxiverkehr im Zuständigkeitsbereich der Gemeinde. Es ist klar, wenn die kantonale Gesetzgebung sagt für diese oder jene Frage ist die Gemeinde zuständig, dann ist halt die Gemeinde zuständig. Und keine Gemeinde würde es sehr schätzen, wenn sich der Kanton in ihren Kompetenzbereich einmischen würde. Aber wenn es darum geht der Gemeinde Täsch behilflich zu sein, ihr Recht durchzusetzen, dann ist das im Rahmen von Verfahren möglich, aber auch durch eine Unterstützung des Staatsrats oder der entsprechenden Dienststellen des Kantons.

Die Gestaltung des Terminals, des Parkings und des Bahnhofs Täsch sowie eine neue Kreuzung der MGM im Täschsand – die soll noch bis Dezember 2007 realisiert werden – gewährleistet zusätzlich einen besseren Komfort, eine grössere Sicherheit und Funktionalität und noch eine höhere Kapazität der Fahrfrequenz mit dem neuen Rollmaterial für den Pendelzug Täsch – Zermatt.

Der Staatsrat beurteilt die Situation insgesamt positiv. Der Grosse Rat hat ja auch finanzielle Mittel für dieses Parking und dieses Umsteigen auf den Zug in Täsch bereitgestellt und diese Mitinvestition des Kantons sollte natürlich helfen, dass man dann im Rest des Dorfes auch Ordnung herstellen kann.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

19. INTERPELLATION URGENTE

**du groupe PDCC, par les députés Paul-André Roux et
Laurent Tschopp (suppl.), concernant le nouveau certificat de salaire - au
1^{er} janvier 2008 au plus tôt! (12.12.2006) (1.111)**

DRINGLICHE INTERPELLATION

**der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Paul-André Roux und Laurent
Tschopp (Suppl.), betreffend: neuer Lohnausweis - frühestens auf 1.
Januar 2008! (12.12.2006) (1.111)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp (PDCC):

Vous vous rappelez, j'espère, que nous étions intervenus en novembre dernier pour demander le report au 1^{er} janvier 2008 au plus tôt de ce nouveau certificat de salaire.

Suite à l'ouverture du débat – et je remercie d'ailleurs, au passage, tous ceux qui ont demandé et soutenu cette ouverture des débats en novembre –, il nous a été suggéré de revenir en session de décembre avec cette demande.

Nous y revenons donc, un petit peu surpris d'apprendre déjà par les journaux que notre interpellation urgente serait suivie, mais néanmoins très contents, très contents de la réponse, très contents de pouvoir nous contenter d'être brefs et de demander simplement au Conseil d'Etat de confirmer cette information selon laquelle l'introduction de ce nouveau certificat de salaire serait repoussée au 1^{er} janvier 2008 au plus tôt. Nous sommes contents de lui demander simplement encore une fois des dispositions transitoires pour que cette introduction se fasse dans la sérénité et contents de pouvoir le remercier, je pense, au nom de

toutes les entreprises valaisannes, pour ce cadeau de Noël que le Conseil d'Etat, semblerait-il, va leur faire en ne leur enlevant pas ce qu'elles ont de plus précieux: le temps, le temps d'entreprendre. Merci d'avance.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Deux mots pour dire au député (suppl.) Laurent Tschopp que c'est justement parce que le temps est tellement précieux que nous avons annoncé immédiatement une bonne décision que nous avons prise! Merci.

20. INTERPELLATION URGENTE
du groupe PDCC, par le député Pascal Rey, concernant le renforcement
saisonnier des structures d'accueil des patients aux urgences du RSV et la
mise sur pied de transports intersites par le RSV (12.12.2006) (2.066)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Rey, betreffend saisonale
Kapazitätserhöhung bei den Notfallstationen des GNW und Verlegungen
zwischen den verschiedenen Standorten des GNW (12.12.2006) (2.066)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Pascal Rey (PDCC):

Le groupe PDCC rappelle, en préambule, son soutien au RSV, eu égard à la question précédente liée à la terreur qui y régnerait.

Le texte de cette interpellation urgente est presque complet pour présenter les deux problématiques que notre groupe souhaitait porter devant ce Parlement. Il pêche, en effet, par omission dans l'énumération des sites hospitaliers qui pourraient ou qui devraient être renforcés durant la saison d'hiver. Aussi, dans notre réflexion, les hôpitaux de Brigue et de Monthey sont-ils également inclus.

Cette précision est apportée à l'encontre d'un esprit de régionalisme qui n'était, certes, pas dans notre intention.

Cela dit, merci des réponses à ces interrogations que vous pourrez apporter, Monsieur le conseiller d'Etat.

Puisse le Ciel blanchir nos cimes valaisannes, même si cette neige aura des incidences sur la fréquentation de nos urgences!

J'en appelle quant à moi, finalement, à l'esprit civique de tous les membres de ce Parlement pour qu'ils montrent l'exemple et s'abstiennent de toute utilisation abusive des services ambulanciers durant les mois et années qui suivent.

Merci de cet engagement et de vos réponses.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Vous nous posez deux questions distinctes, toutes deux liées à l'augmentation de l'activité des urgences, en particulier traumatologiques, dues à l'afflux massif de touristes durant l'hiver.

Votre première question concerne l'instauration d'un système de transports intersites propre au RSV permettant d'éviter, pour un certain nombre de cas, le recours aux ambulances pour des transferts secondaires. Celles-ci seraient alors disponibles pour des interventions primaires.

A ce sujet, nous souhaitons d'abord vous apporter quelques éclaircissements. Si l'ensemble des interventions secondaires – on entend par-là les transferts d'un lieu médicalisé vers un autre – par ambulance représente bien le tiers du total des interventions des ambulances, le nombre d'interventions secondaires entre hôpitaux aigus ne représente que le sixième de la totalité des interventions par ambulance.

En ce qui concerne l'augmentation de la durée des interventions primaires – on entend par-là les interventions hors de lieux médicalisés –, elle est absolument liée avec l'augmentation des transferts. Il ressort, en effet, des statistiques des entreprises d'ambulances qu'elle est pour partie liée à la nouvelle organisation hospitalière qui prévoit des missions spécifiques pour chaque établissement. Pour une autre partie, elle est aussi liée à la médicalisation sur le lieu de l'intervention, pour laquelle on prend aujourd'hui plus de temps que par le passé.

On parle au total et pour l'ensemble du canton d'une prolongation de la durée d'hospitalisation de 2 à 4 minutes sur une moyenne d'environ 55 minutes.

Les transports intersites au sein du CHCVS doivent être différenciés entre transports médicalisés et non médicalisés. En ce qui concerne les transferts médicalisés, ceux-ci doivent obligatoirement être effectués par des ambulances autorisées par le Département de la santé, adéquatement équipées avec suffisamment de personnel formé. Pour les transferts non urgents, le RSV a procédé à un appel d'offres public, auquel seules des entreprises d'ambulances autorisées pouvaient répondre. Une des conditions du cahier des charges de cet appel d'offres était que l'entreprise soit à même de répondre aux demandes de transferts sans diminuer son offre en ce qui concerne les interventions primaires. Alors, dans ce cadre-là, on a déjà pris en compte votre souci.

Le Département de la santé, l'OCVS (Organisation cantonale des secours en Valais) et le RSV sont, en effet, conscients qu'il serait dangereux de mettre à mal l'organisation des urgences préhospitalières en voulant régler la question des transferts intersites.

Dans le cas des transferts intersites non médicalisés, afin de libérer les ambulances pour d'autres missions et de réduire aussi les coûts, le RSV a signé des contrats avec des entreprises de transports non médicalisés. Il procède également à la mise sur pied d'une unité de transports interne. Aujourd'hui déjà, certains transferts peuvent être effectués par le RSV lui-même.

Dès janvier 2007, avec l'arrivée d'un véhicule dédié à ces transferts et l'engagement du personnel de cette unité de transports, le RSV sera à même d'effectuer les transferts intersites non médicalisés, tout en coordonnant mieux les transferts par ambulance.

Par cette action, le RSV peut garantir une diminution prochaine de l'engagement des ambulances pour les transferts intersites. Mais, je m'attends déjà peut-être à des réclamations des entreprises d'ambulances qui diront: il y a maintenant une période où nous n'avons pas assez à faire avec des touristes qui ont cassé une jambe. Alors, vous voyez, on est toujours un peu "auf dem hohen Seil", n'est-ce pas?

Concernant le renforcement des possibilités d'accueil aux urgences, notamment des patients admis pour traumatisme, il convient de différencier les cas qui ne nécessitent pas d'intervention chirurgicale urgente de ceux qui doivent être opérés rapidement.

En ce qui concerne le Valais central, lorsqu'un patient ne doit pas être opéré en urgence la nuit ou le jour, ou que l'intervention peut être différée, la prise en charge à Sierre et à Martigny est possible. Dans ces hôpitaux, les blocs opératoires sont effectivement fermés la nuit et le week-end, mais, pendant la journée, les opérations peuvent se faire là. Les autres patients doivent être traités à Sion.

Le service des urgences de Sion, malgré une augmentation de son activité, a toujours pu accomplir sa mission avec efficacité et professionnalisme. Cependant, un renforcement en personnel médical temporaire durant l'hiver et la mise à disposition de lits supplémentaires dédiés à la traumatologie ont été organisés pour la prochaine saison de ski.

Par ces mesures, tout en respectant la planification hospitalière et les exigences économiques aussi, le RSV entend optimiser la prise en charge de patients admis en urgence, en particulier les nombreux cas de traumatologie traités durant l'hiver.

J'espère ainsi avoir répondu à vos questions.

Bien sûr, je vous souhaite aussi, à vous tous, beaucoup de neige, de bonnes Fêtes de fin d'année et peu d'accidents que ce soit sur la route ou sur les pistes de ski!

Merci.

Le président:

Je me tourne vers l'auteur qui a acquiescé, je crois. Oui, il est satisfait de la réponse.

Heureux, votre président est heureux!

Au terme de cette journée particulière et symbolique, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous remercier d'avoir joué le jeu et d'avoir soutenu la cause du bilinguisme et de l'action sociale.

Je crois en la force du symbole et en la valeur de l'exemple.

Pour relayer cette action, nous pouvons, nous devons compter sur les médias valaisans, en particulier sur le Nouvelliste et le Walliser Bote qui, ensemble – je le souligne – traiteront la thématique du bilinguisme ces prochains jours.

Ich danke dem Walliser Boten und dem Nouvelliste, welche das Thema Zweisprachigkeit gemeinsam in nächster Zeit noch vertiefen werden.

A l'aube des Fêtes de fin d'année, je vous adresse, Mesdames et Messieurs, Chers collègues députés et députées, mes meilleurs vœux.

Que ces jours de fête vous permettent de vous ressourcer, de prendre un peu de distance et de recul, et surtout de penser un peu à vous et à vos proches!

Ein ganz besonderes Wort möchte ich unserem Kollegen Christian Venetz senden, der heute seinen letzten Sessionstag als Grossrat erlebt hat. Christian, alles Gute für die Zukunft und wir treffen uns spätestens am 27. Januar 2007 beim Parlamentarierskirennen in Anzère, wo Du natürlich als Gast eingeladen wirst.

Bonnes Fêtes à tous et rendez-vous le 27 janvier prochain à Anzère pour le traditionnel concours à ski des parlementaires.

Merci.

La session ordinaire de décembre 2006 est officiellement close à 11 h 45.

LOI
sur la police du commerce (première lecture)

GESETZ
über die Gewerbepolizei (erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission de l'économie et de l'énergie
Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Article 1 alinéa 2	Artikel 1 Absatz 2
<p><u>Proposition du groupe PDCC par le député (suppl.) Damien Luyet</u></p> <p>Demeurent réservés...ainsi que la loi cantonale concernant l'ouverture des magasins du 22 mars 2002 et l'ordonnance fédérale sur l'indication des prix (OIP) du 11 décembre 1978.</p> <p>Décision de la commission : acceptée avec la modification rédactionnelle suivante:</p> <p>Demeurent réservés...ainsi que la loi concernant l'ouverture des magasins du 22 mars 2002 et l'ordonnance fédérale sur l'indication des prix (OIP) du 11 décembre 1978.</p>	<p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Damien Luyet</u></p> <p>Vorbehalten bleiben...sowie das kantonale Gesetz betreffend die Ladenöffnung vom 22. März 2002 und die Bundesverordnung über die Bekanntgabe von Preisen (PBV) vom 11. Dezember 1978.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen mit folgender redaktioneller Änderung:</p> <p>Vorbehalten bleiben...sowie das Gesetz betreffend die Ladenöffnung vom 22. März 2002 und die Bundesverordnung über die Bekanntgabe von Preisen (PBV) vom 11. Dezember 1978.</p>

Article 4 alinéa 1

Proposition du groupe FDPO par le député (suppl.) Christoph Föhn

... ainsi que la vente, **le prêt ou l'envoi** d'un tel matériel sont interdits aux jeunes de moins de 16 ans **ou de moins de 18 ans (selon autorisation)**.

Décision de la commission : acceptée avec la modification rédactionnelle suivante:

... ainsi que **toute forme de vente et de prêt** d'un tel matériel sont interdits aux jeunes de **moins de 18 ans**.

Article 4 alinéa 1

Proposition du groupe PDCB par le député Xavier Bagnoud

...aux jeunes de moins de **18 ans**.

Retirée

Article 4 alinéa 1

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey

...aux jeunes de moins de **18 ans**.

Retirée

Artikel 4 Absatz 1

Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn

... Der Verkauf, **Verleih oder Versand** von solchen Gegenständen an Jugendliche unter 16 Jahren **oder unter 18 Jahren (je nach Freigabe)** ist verboten.

Beschluss der Kommission: angenommen mit folgender redaktioneller Änderung:

... **Jegliche Form** des Verkaufs **und des Verleihs** von solchen Gegenständen an Jugendliche **unter 18 Jahren** ist verboten.

Artikel 4 Absatz 1

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Xavier Bagnoud

Jugendliche unter **18 Jahren**...an Jugendliche unter **18 Jahren**...

Zurückgezogen

Artikel 4 Absatz 1

Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Bernard Rey

Jugendliche unter **18 Jahren**...an Jugendliche unter **18 Jahren**...

Zurückgezogen

<p style="text-align: center;">Article 4 alinéa 4</p> <p><i><u>Proposition du groupe CSPO par la députée Graziella Walker Salzmann</u></i></p> <p>La vente et la remise de produits à base de tabac et de boissons alcoolisées sont interdites aux jeunes de moins de 16 ans.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 4 Absatz 4</p> <p><i><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</u></i></p> <p>Der Verkauf und die Abgabe von Tabakwaren und alkoholischen Getränken an Jugendliche unter 16 Jahren sind verboten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 4 alinéa 5 (nouveau)</p> <p><i><u>Proposition du groupe FDPO par le député (suppl.) Christoph Föhn</u></i></p> <p>La vente, le prêt et l'envoi à des jeunes de moins de 16 ans, resp. 18 ans, de films (DVD, cassettes vidéo, etc.) ou de jeux informatiques qui ne sont pas autorisés pour des jeunes en raison de leurs contenus brutaux faisant l'apologie de la violence sont interdits.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 4 Absatz 5 (neu)</p> <p><i><u>Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn</u></i></p> <p>Der Verkauf, Verleih oder Versand von Filmen (DVD, Videokassetten usw.) oder Computerspielen an Jugendliche unter 16 bzw. 18 Jahren, welche aufgrund ihrer brutalen, Gewalt verherrlichenden Inhalte nicht für Jugendliche freigegeben sind, ist verboten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 5 alinéa 2</p> <p><i><u>Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Sascha Jäger</u></i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 5 Absatz 2</p> <p><i><u>Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Sascha Jäger</u></i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 6 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Sascha Jäger</i></p> <p>L'organisation de manifestations musicales, sportives, culturelles, ainsi que de marchés, comptoirs, expositions et manifestations...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 6 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Sascha Jäger</i></p> <p>Die Organisation von musikalischen, sportlichen, kulturellen sowie von Märkten, Messen, Ausstellung und ähnlichen Veranstaltungen...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 6 alinéa 3 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC par le député (suppl.) Damien Luyet</i></p> <p>Quiconque exerce une activité régie par la loi fédérale sur le commerce itinérant du 23 mars 2001 doit respecter la loi cantonale sur l'ouverture des magasins du 22 mars 2002 et l'ordonnance fédérale sur l'indication des prix du 11 décembre 1978.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 6 Absatz 3 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Damien Luyet</i></p> <p>Wer eine durch das Bundesgesetz über das Gewerbe der Reisenden vom 23. März 2001 geregelte Tätigkeit ausübt, hat sich an das kantonale Gesetz über die Ladenöffnung vom 22. März 2002 und die Bundesverordnung über die Bekanntgabe von Preisen vom 11. Dezember 1978 zu halten.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 7</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB par le député Xavier Bagnoud</i></p> <p>a) ...football de table, etc.;</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 7</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Xavier Bagnoud</i></p> <p>a) ...Tischfussball usw.;</p> <p>Zurückgezogen</p>

Article 7

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Sascha Jäger

a) ... jeux en réseau, ~~football de table~~ ;

Décision de la commission : acceptée

Article 7

Proposition du groupe PDCB par le député Xavier Bagnoud

c) ... panoramas, etc.;

Retirée

Article 7

Proposition du groupe PDCB par le député Xavier Bagnoud

d) ... supports multimédias, etc.;

Retirée

Article 7

Proposition du groupe PDCB par le député Xavier Bagnoud

c) ... ~~colonnes à essence~~ ...

d) ... colonnes à essence ...

Décision de la commission : acceptée

Artikel 7

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Sascha Jäger

a) ... mit Spielkonsole, ~~Tischfußball~~;

Beschluss der Kommission: angenommen

Artikel 7

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Xavier Bagnoud

c) ... Fernrohre usw.;

Zurückgezogen

Artikel 7

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Xavier Bagnoud

d) ... Multimedia-Träger, usw.;

Zurückgezogen

Artikel 7

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Xavier Bagnoud

c) ... ~~Tanksäulen~~ ...

d) ... Tanksäulen ...

Beschluss der Kommission: angenommen

<p style="text-align: center;">Article 7</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB par le député Xavier Bagnoud</i></p> <p>e) ...de jass, etc.;</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 7</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Xavier Bagnoud</i></p> <p>e) ...Wettjassen usw.;</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 8 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB par le député Xavier Bagnoud</i></p> <p>Les appareils servant aux jeux de divertissement, Les...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 8 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Xavier Bagnoud</i></p> <p>Die Unterhaltungsapparate, Die...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 8 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey</i></p> <p>Les appareils servant aux jeux de divertissement, les autres appareils et Les distributeurs de marchandises et les autres appareils sont soumis....</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 8 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>Die Unterhaltungsapparate, die anderen Apparate Die Warenautomaten und die anderen Apparate unterliegen...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 9 titre</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB par le député Xavier Bagnoud</i></p> <p>Appareils non soumis à autorisation</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 9 Titel</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Xavier Bagnoud</i></p> <p>Nicht bewilligungspflichtige Apparate</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 9</p> <p><u>Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Sascha Jäger</u></p> <p>a) ... tels que billards, football de table, jeux de fléchettes,...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 9</p> <p><u>Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Sascha Jäger</u></p> <p>a) ...wie Billardspiele, Tischfussball, Dart-Wurfspiele,...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 9</p> <p><u>Proposition du groupe PDCB par le député Xavier Bagnoud</u></p> <p>a) les appareils servant aux jeux de divertissement, tels que...bowling;</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 9</p> <p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Xavier Bagnoud</u></p> <p>a) Unterhaltungsspielapparate, wie...Bowlings;</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 9</p> <p><u>Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey</u></p> <p>b) (nouveau) les appareils servant aux jeux de divertissement;</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 9</p> <p><u>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Bernard Rey</u></p> <p>b) (neu) Unterhaltungsspielapparate;</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 17 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Sascha Jäger</u></p> <p>L'accès... est interdit aux jeunes de moins de 14 16 ans, à moins...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 17 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Sascha Jäger</u></p> <p>Jugendliche unter 14 16 Jahren haben keinen Zutritt...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>